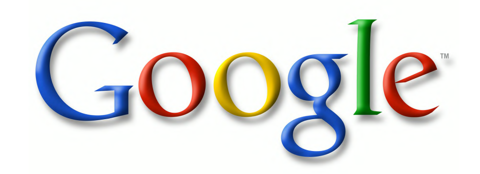


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

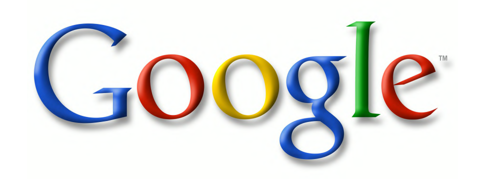
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137033 6

DA
[illegible]

√

2135

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME DOUZIÈME.

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

5 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du 6e vol. qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR

LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

11 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1817-1835.

Nota. Les neuf premiers volumes de ces Mémoires se trouvent chez M. Bottin, éditeur de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n. 20.

Les tomes XI et XII se vendent au secrétariat de la Société, rue Taranne, n. 12.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, 4.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE

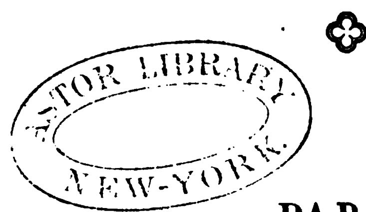
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.



NOUVELLE SÉRIE.

TOME DEUXIÈME.

AVEC DES PLANCHES.



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ,

RUE TARANNE, N° 12.

M DCCC XXXVI.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

PENDANT L'ANNÉE 1834;

Par M. C.-N. ALLOU, membre résidant, secrétaire pour cette même année.

MESSIEURS,

Un usage depuis long-temps établi impose aux secrétaires de la plupart de nos sociétés savantes, l'obligation de présenter chaque année le résumé des travaux qui ont rempli l'année précédente. Le public studieux apprend par ces sortes d'inventaires scientifiques, jusqu'à quel point les

membres de ces compagnies se sont montrés dignes de sa bienveillance, et cette demi-publicité est le plus souvent la seule récompense de longues veilles et de pénibles investigations. Chargé l'année dernière de vous soumettre un travail de ce genre pour 1833, je sais déjà combien il est difficile de s'en acquitter convenablement; peut-être aussi, Messieurs, ce sera pour moi un titre de plus à votre indulgence.

Obligé d'adopter une division méthodique pour vous présenter sans confusion le tableau si varié de vos études et de vos relations pendant l'année 1834, je choisirai celle qui me paraît la plus simple et que plusieurs de mes honorables prédécesseurs ont adoptée avant moi. Je m'occuperai donc successivement des faits et des monuments qui se rapportent à l'*ère gauloise*, *au temps de la domination romaine*, et enfin au *moyen-âge* et à la *renaissance*. Je réunirai dans un appendice tout ce qui est relatif à votre correspondance avec les diverses sociétés savantes, aux pertes que vous avez faites dans le cours de l'année 1834 et aux acquisitions nouvelles de membres résidants ou correspondants.

ÉPOQUE CELTIQUE OU GAULOISE.

M. Monnier, l'un de vos correspondants, qui habite le département du Jura, vous a fait parvenir un mémoire sur le culte des rochers dans

la Séquanie, depuis imprimé et mentionné avec éloge dans le rapport de l'Académie des Inscriptions de l'année 1834. Un laborieux voyageur qui a exploré dans tous les sens la Bretagne occidentale, si riche en monuments de l'époque dont nous nous occupons ici, M. de la Pilaye vous a présenté quatorze mémoires accompagnés de dessins à la mine de plomb, où il a consigné le résultat de ses recherches. Ces mémoires se rapportent surtout aux célèbres pierres de Carnac, à la Roche-aux-Fées (ce dernier fait partie du présent volume), à la Vénus armoricaine, aux statues de Locminé, aux monuments de Lockmariaker, d'Ardeven, de Penmarck, à l'ancienne ville d'Is, etc. Dans une note séparée et lue à l'une de vos séances, le même antiquaire vous a signalé une chapelle de sainte Agathe, près de Langon sur la Vilaine, où se trouvent des peintures très anciennes qui, suivant l'auteur, d'après l'opinion de notre confrère M. Cailliaud, ont beaucoup d'analogie avec celles des tombeaux égyptiens. Dans une lande du voisinage, il existe des pierres isolées ou *peulvans*, sous l'une desquelles il a été trouvé des monnaies gauloises.

Il est fâcheux d'avoir à rappeler à cette occasion que, dans la plupart de nos provinces, les monuments déjà si rares de l'époque celtique, le deviennent tous les jours davantage, par suite du peu de soin que l'autorité apporte à leur conser-

vation. On sait qu'une notable partie des monuments de Carnac a été, depuis le temps de Caylus et de la Sauvagère qui les premiers les ont signalés au monde savant, détruite et employée à la construction de plusieurs villages avoisinants. M. le baron de Ladoucette vous a dénoncé un fait semblable dans le département de la Sarthe, où un ensemble de peulvans est exploité comme carrière pour l'entretien d'une route royale. Nous devons espérer plus que jamais de voir cesser ces dévastations qui affligent les amis de la science, et l'intérêt que M. le directeur général des ponts et chaussées et des mines veut bien porter à nos travaux, vous en est un sûr garant.

La Société a montré, dans plusieurs occasions, toute l'importance qu'elle attache aux recherches qui touchent à l'ancienne géographie des Gaules et tendent à en éclairer quelques points. Diverses communications intéressantes vous ont été faites à ce sujet. M. le baron Chaudruc de Crazannes a envoyé un mémoire sur l'origine d'*Aginnum*, capitale des Nitiobriges, que vous avez fait insérer dans le dernier volume de vos publications. M. Mangon de la Lande, l'un de vos plus laborieux correspondants, a traité de l'antiquité des peuples de Bayeux dans un mémoire peu étendu, mais plein de faits intéressants; il y décrit en détail tous les restes de monuments et objets d'antiquité reconnus, soit dans cette ville, soit aux

environs, et pense que cette cité des *Bellocassi* fut une des soixante qui élevèrent à Lyon le célèbre autel consacré à Auguste.

M. Schweighæuser de Strasbourg, dont le nom rappelle des recherches philologiques si nombreuses et d'une si haute importance, et à qui l'archéologie a aussi de notables obligations, devenu dans le cours de cette même année l'un de vos correspondants, vous a adressé une notice étendue, accompagnée d'un cahier de planches lithographiées, sur des objets d'antiquité trouvés à Rheinzabern, dans la Bavière rhénane, entre Lauterbourg et Spire. Cette collection curieuse, acquise par M. Schweighæuser, de M. de Saint-Amour, ancien colonel de hussards, accrue ensuite par les propres recherches de l'auteur, se compose de figurines et ornements en bronze, d'instruments en fer, d'idoles en terre cuite d'un travail grossier et à demi barbare; mais surtout de vases en terre rouge dont quelques-uns sont très beaux et de grande dimension, et de moules pour la confection de ces mêmes vases; le tout montant à près de quatre cents pièces de diverse grandeur.

Les bas-reliefs et les figurines de cette collection s'éloignent peu du style des monuments romains du même genre observés jusqu'ici; mais on remarque, sur les vases, des figures mythologiques et autres, chargées d'attributs tout-à-fait différents de ceux que l'on voit ailleurs. L'auteur

cite, par exemple, un personnage monstrueux ayant la tête d'un cheval, les pattes d'un loup et se tenant debout comme un homme; des amours armés de sceptres et combattant tantôt des animaux féroces, tantôt des lapins, etc.; ailleurs des hommes livrés aux bêtes ont les bras coupés entre l'épaule et le coude, etc. M. Schweighæuser paraît convaincu, après de longues recherches, que ces personnages appartiennent à une mythologie particulière, non encore étudiée jusqu'ici, et sur laquelle il appelle avec ardeur les investigations des savants. Il pense qu'on trouverait surtout matière à des observations curieuses, dans la riche collection de vases achetée à la vente de M. Durand pour le Musée royal.

Notre confrère M. Cailliaud, qui a si bien mérité de la science par ses voyages et ses belles découvertes en Afrique, vous a fait parvenir, avec d'autres pièces qui seront indiquées ailleurs, un bulletin de la Société académique de Nantes, qui annonce la découverte d'un dépôt d'armes antiques dans les fouilles du canal de Nantes à Brest. M. Vergniaud-Romagnési, d'Orléans, vous a envoyé son travail sur les instruments en bronze, nommés *coins* ou *haches celtiques*, trouvés entre Gien et Sully, près d'un énorme *tumulus* dit la *butte des lions;* ces instruments, fortement oxidés, étaient réunis et comme soudés ensemble. M. Vergniaud rappelle les diverses opinions émises sur leur emploi depuis Montfaucon qui en a parlé

le premier, et pense, d'après quelques essais qui lui sont propres, qu'ils ont pu servir au même usage que le ciseau de nos menuisiers connu sous le nom de *fermoir*.

ÉPOQUE ROMAINE.

La Société a reçu plusieurs communications précieuses sur la numismatique romaine, et nous sommes heureux de remarquer qu'elles ont même eu cette année plus d'importance et d'étendue qu'à l'ordinaire. M. Jeuffrain, correspondant à Tours, a envoyé une dissertation sur une médaille consulaire inédite de la *famille Eppia*. M. Ardant jeune, de Limoges, dont les efforts ont été honorablement récompensés par l'Académie des Inscriptions, vous a fait hommage d'une notice sur quelques médailles d'or inédites, découvertes à Limoges ou aux environs; dans le nombre, il s'en trouve une très belle de Macrin et une de Jovien, toutes deux non décrites par M. Mionnet.

M. Edouard Lagrange vous a fait parvenir une autre notice sur cent quatre-vingt-seize médailles aussi en or, trouvées en 1834 à Ambenay, département de l'Eure; elles sont de la plus belle conservation et des derniers temps de la république, et de la première moitié du règne d'Auguste; on y remarque une empreinte inédite, celle d'Octavie, sœur d'Auguste et femme de Marc-Antoine.

D'autres ont été découvertes à la Réole, suivant l'avis donné par M. Léon Piette de Toulouse. M. le baron Roger, aujourd'hui l'un de nos confrères, a signalé une observation du même genre dans un mémoire sur les antiquités trouvées à la Motte Saint-Firmin (Loiret); ce mémoire a été inséré dans votre dernier volume.

M. Vergniaud-Romagnési vous a donné connaissance de la découverte de médailles et des restes d'une voie romaine conduisant à des monuments druidiques, à peu de distance d'Orléans. Vous lui devez en outre un mémoire, publié depuis, sur des fragments d'objets antiques; tels que des portions de corniches très ornées, un torse de guerrier, un chapiteau de grande dimension et une inscription tumulaire; le tout ayant servi à la construction d'un ancien mur de la vieille cité d'Orléans. M. Vergniaud croit que ces fragments provenaient d'un temple situé sur l'emplacement de la préfecture actuelle. D'autres médailles vous ont encore été envoyées par M. Cailliaud et avaient été déterrées à la Boë, près de la route de Rennes à Nantes.

M. Mangon de la Lande, que nous avons déjà cité, a adressé une notice curieuse sur des eaux thermales du département de la Creuse, près de la petite ville d'Evaux. La température de ces bains s'élève jusqu'à 44 et 47 degrés. Il y a deux puits dont l'un porte, comme dans presque tous les établissements semblables, le nom de *puits de*

César. Les thermes antiques, dont il reste à peine des vestiges, devaient occuper une superficie de cinq cents pieds carrés. On y a découvert les restes d'une piscine en marbre blanc, deux baignoires en pierre dure, et beaucoup de débris de marbres précieux. Vous devez au zèle de M. Olivier (Jules), correspondant à Valence, la première partie d'un travail érudit sur les anciens peuples du département de la Drôme. L'auteur annonçait pour ce mémoire une suite qui ne vous est pas parvenue, et ne traite dans cette première partie que des peuples mêmes, et de leur origine la plus probable.

Une personne qui n'a pas voulu se faire connaître vous a envoyé un travail du même genre très étendu, sur les Volces-Tectosages et Arécomiques à l'époque de la domination romaine. Cette dissertation montre une connaissance parfaite des localités, et une érudition aussi sûre qu'éclairée. Elle a été transmise par M. le préfet de l'Hérault, au nom de la Société archéologique de Montpellier, qui a témoigné le désir d'entretenir avec nous une correspondance, dont nous ne pourrons que nous applaudir sous tous les rapports.

M. Mermet aîné, de Vienne, dont les communications ont souvent enrichi nos archives, vous a adressé la notice et le dessin d'une figurine en bronze, découverte dans une vigne du palais épiscopal de cette ville. Il pense qu'elle repré-

sente une *flaminique* ou épouse d'un *flamine* (prêtre de Mars ou de Jupiter); cette notice fait partie de votre dixième volume. On avait déjà trouvé au même lieu, un groupe de deux enfants en marbre de Carrare qui fut, dans le temps, l'objet d'un rapport à l'Institut

Vous avez reçu de MM. Leber et Jollois des détails sur un collier d'or, probablement de fabrique romaine, trouvé dans des bruyères près de Meun-sur-Loire, et dont M. Vergniaud-Romagnési a fait mention dans sa notice sur plusieurs antiquités du département du Loiret.

M. Beaulieu vous a apporté le dessin très soigné d'une arme romaine en bronze, faisant partie du cabinet de M. Balbastre aîné, de Nancy, et découverte à Oppenheim en 1834. Cette pièce intéressante est devenue l'objet d'une savante dissertation de notre confrère M. Raoul Rochette, dont vous avez enrichi le dernier volume de vos Mémoires.

M. Lemaître qui déjà, en 1833, vous a fait connaître les découvertes faites au Grodisy (département de l'Aisne) de plusieurs tombeaux romains, vous a signalé, dans une nouvelle communication, des découvertes analogues faites à Vivaise, près de Laon, même département, à peu de distance de la voie romaine qui va de Reims à Saint-Quentin. Il y a été trouvé, en outre, près de huit cents médailles du Bas-Empire, renfermées dans une urne de terre.

Vous devez à M. Delmas de Marsillargues, devenu depuis l'un de vos correspondants, des dissertations sur la position précise de *Castellum-Latara*, qu'il croit être le village actuel de *Lates*, et non pas Montpellier, comme l'avait supposé Attruc; sur les ruines de Substancion (SEXTATIO), ancienne station romaine (imprimée dans votre dernier volume), et sur la position d'*Ambrussum*, aujourd'hui Pont-Ambroix. Il y avait, en ce dernier lieu, un pont antique sur le Vidourle, dont on voit encore deux arches bien conservées. *Sextatio* et *Ambrussum* étaient l'un et l'autre sur la voie tracée de Nîmes à Narbonne.

Le même antiquaire vous a encore envoyé une dissertation sur l'inscription : *Fulgur conditum*, trouvée à Saint-Gilles (département du Gard), en 1830; la pierre qui la porte est regardée, par l'auteur, comme une des bornes qui servaient de limites à un champ frappé de la foudre et réputé sacré par ce même motif. M. Frary, architecte, aujourd'hui membre résidant, vous avait fait hommage de son examen de trois questions importantes : Les arcs en plein-cintre ont-ils été employés en Grèce et dans les colonies grecques de la Gaule méridionale? Doit-on attribuer aux Romains ou aux Grecs l'invention des arcs de triomphe? Les Romains ont-ils eu un style d'architecture qui leur fût propre? Ce morceau, qui se fait lire avec intérêt, malgré son peu d'étendue, n'est d'ailleurs que la préface d'une description

des monuments antiques de l'ancien Comtat, dont le même auteur vous a fait hommage peu après son admission.

Vous avez reçu, avec tout l'intérêt qui s'attache à des publications de ce genre, les premières livraisons du grand ouvrage de M. Cailliaud, sur les arts et métiers de l'Egypte et de la Nubie; vous attendez avec impatience que le texte vous soit parvenu, pour vous en faire rendre un compte détaillé par l'un de vos membres qui a autrefois visité et décrit ces mêmes contrées, et concouru d'une manière si distinguée aux travaux de la commission d'Egypte.

Notre confrère M. Depping vous a fait connaître que, dans le cinquième volume des palimpsestes du Vatican, publié en 1833 par le savant bibliothécaire M. Angelo Maï, on trouve quelques fragments d'un grammairien de Toulouse du IV[e] siècle, qui portait, bien obscurément, le nom de *Virgilius Maro*. Il y est fait mention de douze espèces de latinité; et, ce qui est singulier, c'est que la plupart des mots par lesquels l'auteur les désigne, n'étaient pas connus jusqu'ici. L'abbé Maï a noté en outre, dans cet écrivain, trois cents mots qui ne se trouvent dans aucun des auteurs latins conservés jusqu'à nous.

Un de nos nouveaux correspondants, M. Verger de Nantes, vous a fait parvenir une notice imprimée, où il a consigné les résultats de fouilles faites par ses ordres à Jublains, chef-lieu de can-

ton du département de la Mayenne, qui a remplacé l'ancienne capitale des *Aulerci-Diablintes*. En applaudissant au zèle dont M. Verger a fait preuve et aux résultats qu'il a obtenus, vous vous êtes affligés de voir que des obstacles sans cesse renaissants, de la part des propriétaires, en ont diminué de beaucoup l'importance.

M. Rey vous a lu sa notice sur la reine Bérénice, et sur la fausse tradition de son mariage secret avec l'empereur Titus.

M. Henri a cherché à expliquer ce que c'était que les *utricularii*, dont il est fait mention dans beaucoup d'inscriptions romaines et dans Ammien Marcellin. Ce mémoire a été, de même que les précédents, inséré dans votre dernier volume.

Une urne cinéraire très curieuse trouvée à Bavai, dans ce même sol qui a déjà payé de tant de trésors les recherches des archéologues, vous a été signalée par M. Lebeau, notre correspondant à Avesnes, qui, précédemment, avait envoyé une notice sur les fouilles faites aux environs du camp de César. Cette urne en bronze, de forme presque sphérique, a été présentée plus tard, dans l'une de vos séances, par la personne même qui en était devenue propriétaire. Elle est surtout remarquable par cette inscription, gravée à la partie supérieure : *Dis. M. hirtius C. anno* VIICX. Vous avez été frappés de la notation qui indique ici le chiffre de l'année, et qui diffère si fort de celle que les Romains du siècle d'Auguste auraient

employée en pareil cas. Cette circonstance, jointe au style des bas-reliefs et à la conservation si parfaite de cette urne, vous avait inspiré des doutes sur l'antiquité de son origine. L'Académie des Inscriptions, qui l'a eue plus tard sous les yeux, confirmant cette opinion, a pensé que c'était en effet un ouvrages des âges modernes et qui ne pouvait remonter au-delà de la première moitié du XVIe siècle.

M. Auguste Pelet, votre correspondant dans le département du Gard, à qui vous devez d'importantes communications (et dont un mémoire sur le temple de la Fontaine de Nîmes a été inséré dans votre dernier volume), vous a fait hommage d'une dissertation sur la Tour-Magne de la même ville. Cet édifice singulier, composé d'assises successives, de forme octogonale et décroissant de largeur de la base au sommet, lui paraît offrir une analogie frappante avec plusieurs tombeaux antiques, tels que ceux de Mausole, d'Adrien, de Septime-Sévère; et il en conclut que la Tour-Magne a dû être érigée pour une destination analogue.

Vous n'avez pas accueilli avec moins d'intérêt d'autres communications relatives à des contrées lointaines, ou à des monuments dont l'étude est moins en harmonie avec vos travaux habituels. C'est ainsi que vous avez reçu de M. A. Jaubert, de l'Académie des Inscriptions, membre honoraire de la Société, son mémoire sur l'ancien

cours de l'Oxus; un autre de M. Dulaurier sur l'explication des hiéroglyphes; et la notice de M. Depping sur une inscription en langue inconnue (du moins autant qu'on a pu en juger jusqu'ici), gravée sur les murs d'un couvent de la province d'Imirette, dans les gorges du Caucase, copiée et envoyée à Paris par un officier russe, M. de Boutenieff.

M. Michel Berr vous a adressé sa dissertation sur Balaam et sur le mot *Bélial*, et sa réponse à M. Pagès (de l'Arriège) au sujet du culte juif.

Nous ne pouvons manquer de rappeler spécialement ici de précieuses communications sur l'amphithéâtre et le théâtre d'Arles, qui vous ont été adressées par M. Henry, et par M. Laugier de Chartrouse, ancien maire de cette ville; notre confrère M. le baron de Ladoucette vous avait déjà donné avis du succès des recherches faites aux mêmes lieux, et de la reconnaissance complète de l'aqueduc romain, maintenant exploré depuis le grand cimetière jusqu'à l'amphithéâtre.

Le travail de M. Henry est fort étendu et tout y décèle un antiquaire instruit et zélé, qui n'a négligé aucune étude, aucune recherche locale, pour éclaircir la question qu'il s'est surtout proposée. Cette question est celle-ci: Serait-il exact de penser que l'amphithéâtre d'Arles n'a pas été achevé? ou bien les assises supérieures qui y manquent aujourd'hui ont-elles été détruites, comme le pensait le savant Maffeï, par suite

d'une dégradation, dont on a cru pouvoir assigner l'époque et le motif[1]?

Après une description très détaillée du monument, l'auteur conclut, du mélange des ordres qu'il y remarque, de la rare perfection de quelques détails, jointe à la grossièreté choquante de beaucoup d'autres, que l'amphithéâtre d'Arles appartient aux temps de décadence de l'art romain et au règne même de l'empereur Constance, fils de Constantin. Il pense que ce fut sous Honorius que l'on ajouta à cet édifice des tours dont on voit encore les restes, pour en faire une forteresse très propre, en raison de sa position, à défendre la ville contre les invasions des Goths.

L'auteur examine ensuite si cet édifice a pu servir à la célébration des jeux publics; il observe qu'on n'a pu y donner de combats de gladiateurs qui, à cette époque, avaient été, en quelque sorte, abolis par les empereurs chrétiens; que la disposition des souterrains ménagés autour de l'arène ne permet pas non plus de croire qu'on y ait fait combattre des bêtes; et qu'enfin, les seuls jeux qui aient pu être célébrés dans cet amphithéâtre étaient des courses de taureaux, dont le goût

(1) Voyez dans le IXe volume, p. 231, des Mémoires de la Société, une dissertation de M. Véran, qui soutient cette dernière opinion. M. Henry y a répondu à la fin du mémoire que nous rappelons, dans un paragraphe séparé, où il analyse, l'une après l'autre, toutes les assertions de M. Véran.

est encore si populaire dans cette région de la France[1].

Le même correspondant est aussi l'auteur d'un mémoire sur le théâtre d'Arles, qui nous a été transmis par M. *Thomas*, préfet des Bouches-du-Rhône. Nous sommes heureux de pouvoir exprimer ici la reconnaissance de la Société envers ce magistrat éclairé qui, sur la demande faite en votre nom par votre secrétaire, s'est empressé de nous transmettre tous les renseignements qu'il possédait sur les fouilles récemment exécutées à Arles.

Dans le mémoire dont il s'agit, nous trouvons d'abord une notice abrégée des monuments antiques découverts à Arles depuis 1651 (époque des premières recherches) jusqu'au mois de janvier 1834; on y voit figurer en première ligne l'admirable statue de marbre, si connue sous le nom de *Vénus d'Arles*, offerte à Louis XIV par les habitants de cette ville; puis un bel autel votif en marbre blanc, découvert en 1833; de nombreux fragments de statues de marbre et de bronze; une tête de femme d'un travail exquis; une figure de silène couchée, etc.

M. Henry conclut du style dégénéré de certaines parties de cet édifice, dont il donne une

(1) Ce mémoire avait été désigné par la Société comme devant faire partie de son X[e] volume. Mais l'espérance de recevoir bientôt des renseignements plus complets par suite de nouvelles fouilles, en avait fait ajourner l'insertion.

description détaillée, qu'il doit être du règne même de Constantin. Cet empereur aimait beaucoup la ville d'Arles, appelée par quelques écrivains la *Rome gauloise*, et y séjourna assez longtemps. L'auteur cherche, par des suppositions ingénieuses, à expliquer comment pouvait avoir lieu, sur les théâtres antiques et sur celui-ci en particulier, le jeu du *rideau* ou *toile d'avant-scène*, que les Romains appelaient *aulæa* ou *aulæum*. Il montre ensuite que la ruine du théâtre eut lieu dans les premiers temps de ferveur du christianisme parmi le peuple de cette ville, excité encore par les prédications de l'évêque Hilaire, mort en 449. Les belles statues et les bas-reliefs retirés des fouilles, portent l'empreinte du marteau ou de la hache qui les a mutilés.

Le second mémoire, transmis par M. le Préfet, et dont l'auteur est M. le baron Laugier-de-Chartrouse, ancien maire d'Arles, ne peut qu'exciter un vif intérêt, quand on se rappelle que cet honorable citoyen a dirigé lui-même pendant plusieurs années, à l'aide de fonds votés par le conseil général du département, les travaux dont il fait connaître le résultat. Il commence par établir, contrairement à l'opinion de M. Henry et à celle de l'auteur de la statistique des Bouches-du-Rhône (M. le comte de Villeneuve), que le théâtre d'Arles appartient aux meilleurs temps de l'art romain, et doit remonter ainsi au IIe siècle de notre ère. Il nous apprend plus loin

que, par suite des fouilles exécutées, le périmètre entier de l'édifice est reconnu; mais qu'on n'a encore déblayé en entier que l'orchestre, ou *proscænium*[1]. Plus loin se trouve un catalogue des objets d'antiquités découverts à Arles, plus détaillé que celui déjà cité de M. Henry, et où l'on remarque surtout, un beau torse de Jupiter (long-temps exposé à Paris dans la cour du Louvre), deux statues de danseuses, le silène et une autre figure semblable qui lui servait de pendant (toutes deux placées peut-être aux côtés de la scène), etc.

Une troisième communication sur le même monument vous a été faite par M. Rivière, dans une note adressée à M. le baron de Ladoucette. On y lit que l'axe principal de l'édifice était de 103^{m}, et qu'il pouvait renfermer 40,000 spectateurs, distribués dans trois étages de gradins ou galeries, formant une hauteur totale de 22^{m}.

M. Léon Piette, de Toulouse, déjà cité précédemment, vous a envoyé le dessin d'une mosaïque d'un goût simple, mais assez élégant, découverte à Hures, sur la rive gauche de la Garonne, près de la Réole, et au même lieu que les médailles romaines dont nous avons déjà parlé.

(1) Les parties découvertes jusqu'ici se trouvent tracées sur un plan que l'auteur du mémoire cite fréquemment, et que nous regrettons beaucoup de n'avoir pas reçu avec son travail.

Une autre mosaïque semblable, mais bien plus remarquable sous tous les rapports, est celle d'environ 200^m de superficie, qui a été trouvée à Mienne, près Marboué, à peu de distance de Châteaudun, dans le courant de l'année 1834. Vous avez reçu à cet égard des communications intéressantes de M. Vergnaud-Romagnési, et surtout de M. de Boisvillette, ingénieur des ponts et chaussées, que vous avez nommé depuis l'un de vos correspondants, et à qui cette découverte est particulièrement due. Ce dernier a accompagné son mémoire de dessins précieux d'une grande dimension, dont l'un offre le *fac-simile* d'une inscription figurée au centre de la mosaïque, et qui a exercé la sagacité de nos antiquaires.

M. de La Saussaye, devenu aussi dans le cours de cette même année l'un de vos correspondants, vous a donné avis, dans une lettre adressée à votre secrétaire, de la découverte qu'il venait de faire près Neuvy-sur-Barachon (en Sologne), des ruines de la ville gauloise de *Noviodunum,* assiégée par César quand il se rendait de *Genabum* à *Avaricum.* M. de La Saussaye a trouvé dans cette localité, au milieu de ruines fort étendues, des assises de grandes briques, des amas considérables de tuiles à rebord, et une enceinte circulaire qui lui a paru indiquer les restes d'un théâtre. Ses observations à cet égard se trouvent consignées avec beaucoup

de détails dans son mémoire sur la *Sologne Romaine*, que l'Académie des inscriptions a honoré, en 1835, d'une de ses récompenses annuelles.

M. Drojat, correspondant à Die (département de la Drôme), a lu, dans une de vos séances, une notice abrégée sur les antiquités de la vallée de la Drôme, qu'il a pu étudier pendant un séjour de trois ans dans cette contrée. Il y indique surtout trois mosaïques observées à Die; des inscriptions très nombreuses dans la même ville, en latin ou dans l'ancien idiome du pays; cinq autels tauroboliques; des tombes qui paraissent d'une haute antiquité, et des médailles, vases et lampes de toutes dimensions. M. Drojat a recueilli, en outre, des observations précieuses sur les usages du pays, et sur quelques points de géographie ancienne. Les inscriptions ont été calquées avec soin, les monuments principaux dessinés, et l'auteur espère pouvoir, au moyen de ces matériaux, offrir bientôt aux archéologues un travail complet sur le haut bassin de la Drôme.

Vous avez reçu de M. Cayx un mémoire sur l'*abus de la ressemblance des noms propres* dans la recherche des lieux antiques, dans lequel l'auteur semble s'être moins proposé de justifier ce titre, que de faire la critique d'une dissertation de M. Ignon, insérée dans le huitième volume de vos mémoires, et qui a pour

objet l'ancienne existence d'une colonie juive dans le Gévaudan. Le mémoire de M. Cayx fait partie du présent volume.

MOYEN-AGE ET RENAISSANCE.

Cette troisième et dernière partie de vos comptes rendus est d'ordinaire la plus riche, et il en sera encore de même cette fois; soit parce que vos explorations se reportent plus volontiers vers ces temps plus rapprochés de nous, et dont l'étude se lie si intimement à celle de notre histoire nationale; soit parce que les monuments qui y appartiennent se rencontrent plus fréquemment et dans un état de conservation plus parfait.

Vous avez reçu de M. Louis Paris, qui porte un nom honorablement connu parmi nous, sa notice sur Nestor, le plus ancien des historiens russes, et sa traduction française de la chronique de ce même Nestor, dont M. Depping vous a rendu un compte avantageux. M. Paulin Paris vous a fait hommage de sa biographie de la reine Brunehaut, qu'il cherche à laver de tous les crimes dont les historiens ont coutume de charger sa mémoire.

M. Mermet, l'un de vos plus exacts correspondants, vous a envoyé le deuxième volume de son *Histoire de la ville de Vienne*, dont l'analyse vous a été présentée par M. Berriat-Saint-Prix.

En même temps que M. Mermet s'occupait de l'histoire de cette ancienne cité des Allobroges, M. Rey, peintre et professeur à l'école de Lyon, dessinait, avec le plus grand soin, la riche et nombreuse suite de ses monuments antiques. Vous avez eu rarement, Messieurs, à exprimer votre opinion sur un travail aussi étendu et aussi satisfaisant que celui de M. Rey; l'auteur vous en avait fait hommage, en sollicitant le titre de correspondant que vous lui avez accordé. M. Paris a fait de cette demande l'objet d'un rapport, où il fait ressortir tout le mérite de ce beau travail. Notre confrère combat toutefois, dans le texte de ce livre (rédigé par M. Vietty et qui a droit aussi à vos éloges), une opinion généralement admise, même parmi les érudits; il croit que ce n'est pas, comme on l'a dit, l'étude des monuments antiques qui a créé l'art moderne, puisque les artistes du moyen-âge avaient déjà produit des ouvrages très remarquables, quand ils ont pu connaître et étudier les chefs-d'œuvre antiques.

M. Jollois, que vous avez appelé depuis à l'honneur de vous présider, a enrichi votre bibliothèque de son *Atlas des Monuments élevés en France à la mémoire de Jeanne-d'Arc*. Un pareil travail semblait appartenir de droit à l'auteur de la *Relation du siége d'Orléans*, que, par un heureux hasard, la nature de ses fonctions avait appelé à résider successivement dans les départements des Vosges et du Loiret, c'est-à-dire

près du berceau de l'héroïne d'Orléans, et sur le théâtre même de son triomphe.

N'oublions pas de mentionner à cette occasion une lettre singulièrement curieuse et inconnue des historiens, adressée par la même Jeanne-d'Arc aux Hussites de Bohême, et dont M. Depping vous a donné connaissance. Cette lettre porte la date du Sully, 3 mars 1430. M de Hormayr, dans son *Annuaire historique* de 1834, publié à Munich, en a donné une traduction allemande, mais sans indiquer où il avait trouvé l'original. Jeanne y reproche aux disciples de Jean Hus, leur aveuglement; elle ajoute que, sans la guerre contre les Anglais, elle aurait été les convaincre ou les combattre, et leur ôter l'hérésie ou la vie.

M. Depping n'ose décider si cette lettre est bien authentique; mais il fait remarquer que, du temps même de Jeanne-d'Arc, on croyait du moins à cette démarche à l'égard des hérétiques de Bohême. Il en est fait mention dans un mystère joué à Ratisbonne vers ce temps, et dans les écrits de Jean Nieder, prieur de Bâle.

Vous avez entendu avec intérêt la lecture d'une autre notice du même membre, sur des *danses des morts* observées en Allemagne; les détails qu'ils vous a donnés sur la publication faite en Angleterre par M. Francisque Michel, de plusieurs poèmes des XIIe et XIIIe siècles relatifs à Tristan. La mission donnée par M. le ministre

de l'instruction publique à M. Michel se rattache, comme on sait, à un vaste plan de recherches qui embrasse toutes les sources de notre histoire nationale, et qui, dans plusieurs de nos provinces, a déjà produit d'heureux résultats.

M. le général de Penhouet, connu par de nombreux travaux sur les monuments celtiques de la Bretagne, et qui s'est occupé aussi de recherches sur l'idiome national de cette contrée, vous a témoigné, dans plusieurs lettres, son désir de voir comparer le bas-breton à la langue usitée parmi les Cabaïles qui habitent les pentes septentrionales de l'Atlas; il vous a même adressé plus tard un mémoire sur cette matière. Il pense que notre établissement dans la régence d'Alger pourrait faciliter beaucoup ces recherches, dont il croit qu'on obtiendrait de curieux résultats. Entre autres faits qu'il cite à l'appui de son opinion, on doit remarquer le témoignage d'une dame anglaise du pays de Galles, qui, voyageant au milieu des tribus de l'Atlas, fut très étonnée de voir qu'elle s'y faisait comprendre en parlant la langue de son propre pays. Ce fait, s'il était bien avéré, serait certainement d'une grande importance.

M. Hodgson, de Philadelphie, avait publié, il y a quelques années, des lettres écrites d'Alger en 1828, sur les étymologies de la langue des Berbères. M. Warden nous a présenté l'analyse d'un autre travail de M. Hodgson, sur le système

grammatical de ces peuples. L'auteur cherche à prouver que leur idiome n'est autre chose que l'ancien numide, et que beaucoup de noms, donnés par les historiens grecs et romains à plusieurs villes et localités de l'Afrique orientale, en sont évidemment dérivés.

La numismatique du moyen-âge est encore enveloppée de bien des ténèbres, et l'on doit tenir d'autant plus de compte aux archéologues livrés spécialement à cette étude, des soins qu'ils se donnent pour la rendre moins pénible. M. Cartier, qui s'en occupe avec zèle, et qui avait formé une collection très curieuse à Paris, lorsqu'il était attaché à l'hôtel de la Monnaie, vous a fait remettre un mémoire intéressant qui a pour objet les monnaies Chartraines, frappées par les comtes de Blois et de Tours, et dont M. Paris vous a présenté l'analyse. Vous avez appris depuis que M. Cartier continuait de se livrer à ces recherches, et qu'il avait même le projet de publier un journal de la numismatique française du moyen-âge. Nous ne pouvons que faire des vœux pour la réalisation et le succès d'une entreprise si éminemment nationale[1].

M. Jeuffrin de Tours, qui se livre à ce même genre d'études, vous a adressé un article inséré par lui dans le Journal d'Indre-et-Loire, relatif

(1) Ce projet vient d'être réalisé, par la publication de deux numéros de la *Revue de la Numismatique* rédigée par MM. de La Saussaye et Cartier; Blois, 1836.

aux publications analogues que préparait le savant Lelewel, retiré en Belgique. Il témoignait le désir de voir la société participer aux frais de ces publications. Vous avez regretté que vos usages ne vous permissent pas de donner à l'un des plus illustres érudits de l'Europe cette preuve d'intérêt pour son savoir et ses malheurs. Depuis, vous avez appris, avec un vif sentiment de plaisir, la publication de ces travaux, si pleins d'érudition et de recherches consciencieuses, entrepris par un étranger sur nos monnaies anciennes, et dans notre propre langue. Vous savez que ce n'est pas le seul sujet d'étonnement qu'offrent les travaux de l'illustre Polonais, et que dans cet ouvrage tout est de lui; le texte, les dessins des médailles et leur reproduction par la gravure.

Au surplus, M. Lelewel lui-même vous a fait parvenir un fragment de ses recherches intitulé : *Baudulfus, monétaire à Autun*[1]. Il y prouve l'existence de ce personnage jusqu'ici inconnu, et qu'il croit avoir été un des officiers de la cour de Thierry, petit-fils de Brunehaut.

M. Guillemot, de Douai, avait eu, il y a longtemps, le projet de publier un dictionnaire de la langue romane pour servir de supplément à celui de M. de Roquefort. Il vous a fait connaître

(1) Voyez sur les travaux de M. Lelewel, publiés depuis en 2 volumes in-8°, avec atlas, la *Revue* indiquée dans la note ci-dessus.

que tous les matériaux qu'il avait recueillis pour ce travail étaient entre les mains de M. Leglay, votre correspondant à Lille.

M. Dusevel, d'Amiens, vous a envoyé une inscription gravée sur une lame de plomb, trouvée dans le tombeau d'un abbé de Corbie; et une lettre du *mayeur*, ou maire d'Amiens, à l'occasion des fiançailles du Dauphin (depuis Charles VIII) avec Marguerite d'Autriche, auxquelles ce magistrat avait assisté. M. le baron de Gaujal vous a adressé ses recherches sur le titre de *comtor*, employé dans les contrées qui s'étendent au midi de la Loire, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIe. Ce mémoire a été inséré dans le dernier volume de vos publications, ainsi que la lettre du mayeur d'Amiens. M. Vergnaud-Romagnési vous a fait remettre sa réponse à la lettre de M. Jollois, sur le véritable emplacement du fort des Tourelles-d'Orléans, et sa notice sur la porte Saint-Jean de la même ville, depuis peu détruite, et qui remontait au temps de Louis XII. Un de vos membres vous a fait, sur le premier de ces mémoires, un rapport d'où il paraît résulter que l'opinion de M. Vergnaud-Romagnési, sur le lieu précis qu'occupait le fort des Tourelles, n'est pas suffisamment justifiée. On doit au même antiquaire la découverte d'une bannière extrêmement curieuse, dont votre secrétaire, qui avait eu occasion de l'examiner dans un voyage à Orléans, vous a lu une courte

description. Cette bannière, de forme carrée, est d'environ 1^{m} de côté, et peinte sur les deux faces. Elle représente sur l'une Charles VII et Jeanne-d'Arc, tous deux agenouillés devant la Vierge qui tient l'enfant Jésus dans ses bras; Saint-Denis, et Saint-Aignan, patron de la ville, occupent le second plan; sur l'autre face est une vue de la ville d'Orléans, avec ses tours et ses remparts, telle qu'elle existait de 1498 à 1530; au bas sont agenouillés des échevins et des prêtres. Le style et l'exécution de ces peintures, dont quelques parties sont fort remarquables (surtout les figures de Charles VII et de la Vierge), et les particularités que présente la vue d'Orléans, assignent à cette bannière une date certaine, et prouvent qu'elle ne peut être plus ancienne que le commencencement du XVIe siècle. M. Vergnaud pense que ce pourrait être celle que François Ier donna à la villle, pour remplacer l'étendard qu'on avait porté autrefois à la procession de la Pucelle.

Votre secrétaire vous a lu la seconde et dernière partie de son mémoire sur les casques du moyen-âge; il vous a également remis une relation inédite, écrite en latin, par un moine de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, du passage de Charles VII dans cette dernière ville, en 1438: ces deux pièces ont été insérées dans le dernier volume publié par la société.

Le même vous a présenté, de la part de M. le

baron Sollicoffre, administrateur général des douanes, un mémoire curieux et un plan relatifs au château d'Arques, près de Dieppe, tel qu'il existait en 1708.

Vous avez reçu du même membre une notice sur la collection d'armes et armures du moyen-âge, formée par M. Lesueur, coutelier à Paris, rue du Mont-Blanc. Cette collection, qui s'accroît de jour en jour, est devenue une ressource précieuse pour ceux de nos artistes qui traitent des sujets pris dans l'histoire du moyen-âge. M. Lesueur s'est mis en rapport avec les amateurs de Paris, des départements, et même de l'étranger, et son cabinet devient tous les jours plus digne de l'attention des amis des arts.

M. de Fréminville, continuant ses recherches sur la Bretagne, a décrit, dans une notice accompagnée de dessins, l'église des Templiers de Loctudy, près Pont-l'Abbé (Finistère). Il remarque que cette chapelle, antérieure aux croisades et donnée seulement en 1127 par Conan III à l'ordre du Temple, offre deux bas-côtés, tandis que la plupart des églises bretonnes qui ont appartenu à cet ordre, n'en ont jamais qu'un seul; particularité qu'il attribue à quelque rite mystérieux.

M. de La Saussaye, que nous avons déjà cité, vous a communiqué son travail sur l'abbaye de Tremblevif, en Sologne, précédé de la légende de saint Viatre (*Viator*), son patron. Ce pieux er-

mite, qui vivait au VIe siècle de notre ère, avait, suivant une traduction locale, établi sa cellule sur un *dolmen* que l'on voit encore à l'entrée du bourg de Tremblevif; fait curieux et digne d'être médité par ceux qui étudient, sur les monuments mêmes, les premiers temps de notre histoire nationale. M. de La Saussaye connaît, du reste, plusieurs exemples semblables. Le nom de Tremblevif (*tremuli vicus*) vient d'un tremble dans lequel le pieux cénobite avait lui-même creusé son tombeau. Quelques rejets de cet arbre tapissent encore les murs de l'église. Cette chapelle, dont plusieurs parties sont très anciennes, est le but d'un pélerinage qui y attire chaque année, dans le courant du mois d'août, une grande foule d'habitants des environs, qui viennent implorer le Saint contre les fièvres endémiques de la Sologne.

On voit, dans la même église, un assez bon tableau qui date, dit l'auteur du mémoire, des premiers temps où la peinture à l'huile fut introduite en France, c'est-à-dire de la fin du XVIe siècle.

Vous avez vu avec intérêt les premières livraisons publiées par M. Arnaud, peintre de Troyes, d'une description de la cathédrale de cette ville, comprenant un texte et des planches lithographiées, au trait. L'exécution de ces dessins est très soignée; et vous y avez remarqué

semblable peu de jours après, mais beaucoup moins bien conservé.

Indépendamment de quelques mémoires que nous avons déjà signalés, des lectures intéressantes, faites par des membres de la Société, ont encore rempli le cours de vos séances. Ainsi, vous avez entendu un rapport de M. Berriat-Saint-Prix sur l'histoire des Juifs au moyen-âge, par notre confrère M. Depping. M. Beaulieu vous a présenté une analyse détaillée de la Topographie des Hautes-Alpes, par M. le baron de Ladoucette, qui a long-temps administré ce département. M. de Ladoucette lui-même a lu des notices nécrologiques sur MM. de Pougens et Cousinéry, et sa dissertation sur les antiquités de Cologne, qui a été insérée dans le dernier volume de vos publications, ainsi que plusieurs des mémoires qui viennent d'être indiqués. M. Rey, qui s'occupe avec zèle et persévérance d'un travail sur les insignes de la monarchie française, vous a adressé le programme de son travail, déjà prêt à paraître. Vous avez dû au zèle de M. de Martonne, dans le cours de cette même année, un certain nombre de dissertations et notices dont quatre ont été insérées dans votre dernier volume. Elles avaient pour objets : le *Roman de Parthenopeus* de Blois, récemment publié en entier par notre confrère M. Crapelet; le *Dict de Robert le Diable*, que l'auteur prouve avoir été composé en quatrains

formés de vers monorimes de douze syllabes; l'antériorité de l'idiome roman sur le provençal, à l'occasion d'un mémoire de M. de Puygarry; les extraits de la Bibliothèque de Bourgogne, publiés récemment par M. de Reiffenberg; enfin, la chronique célèbre, attribuée à l'archevêque Turpin.

Vous avez reçu le mémoire imprimé de M. Taillandier sur les confrères de la Passion, et vous avez entendu la lecture d'une notice du même membre sur l'église du village de Champeaux, à trois lieues de Melun, patrie du célèbre Guillaume de Champeaux. Cette notice fait partie de votre dernier volume, ainsi qu'un coup d'œil de M. Berriat-Saint-Prix sur les violences jadis exercées sur les huissiers et sergents. Ce dernier membre vous a communiqué aussi une pièce singulière et à laquelle on ne connaît pas d'analogues; ce sont des lettres-patentes de barbier, donnant droit de *pendre le bassin*, délivrées sous Louis XIII au nommé Lestelloy, et enregistrées au parlement de Grenoble, en 1637.

M. Achille Jubinal, admis parmi vous dans le cours de cette même année, vous a adressé une nouvelle publication des *Vingt-trois manières des Villains*, et quelques autres pièces inédites en langue du moyen-âge. Il continue avec zèle ce genre de recherches et vous a fait connaître qu'il préparait, depuis long-temps, une édition complète de Ruteboeuf.

Si vous jetez maintenant les yeux hors des limites de la France, vous serez heureux, Messieurs, de vous rappeler les témoignages flatteurs d'intérêt et d'estime que vous avez reçus de plusieurs savants distingués, dont les travaux concourent au même but que les vôtres. Ainsi, M. Warnkœnig, savant professeur de l'université de Gand, actuellement à Fribourg (Brisgaw), que vous vous êtes empressés d'admettre au nombre de vos correspondants, vous a fait parvenir un volume sur l'histoire de la ville de Gand, et une dissertation manuscrite sur la législation belge aux XIIe et XIIIe siècles, fragment d'un travail beaucoup plus étendu qu'il prépare sur cette matière. Dans son mémoire, le savant auteur entre dans des détails curieux sur les *paix publiques* de cette époque reculée, qui ressemblaient beaucoup à ce qu'on appelait chez-nous *la trève* et *la paix de Dieu;* et sur les chartes d'affranchissement des villes de cette contrée qui, plus heureuses que celles de notre pays, les obtinrent presque toujours sans effusion de sang.

On savait déjà, par les recherches de nos savants Bénédictins, consignées dans l'histoire littéraire de la France, que les peuples du nord de l'Europe s'empressaient, au temps de Louis-le-Jeune, de venir s'instruire dans nos écoles et surtout à Paris, qu'un auteur du temps appelle en hébreu, la *ville des sciences.* M. Schrœder, bibliothécaire d'Upsal, vous a adressé une disser-

tation latine qui confirme ce fait glorieux pour notre pays, et qui a pour titre : *De Universitate parisiensi à Suecis medio ævo frequentatâ*, etc. Il y est fait mention d'une maison de la rue Serpente (*in vico Serpentis*, dit l'auteur), vendue en 1285 par l'église de Notre-Dame-des-Champs, pour loger de jeunes Suédois qui venaient faire leurs études dans cette capitale.

M. Ferdinand Wolf, attaché à la Bibliothèque impériale de Vienne (Autriche), et qui s'occupe de l'étude de nos vieux romans français avec un zèle bien digne de remarque chez un étranger, vous a fait remettre un travail sur cette matière, où il examine les intéressantes publications de notre confrère M. Paris, et un opuscule sur la littérature espagnole; tous deux en langue allemande.

Vous devez à M. de Cibrario, votre correspondant à Turin, qui vous avait adressé déjà d'importantes communications, une notice relative à l'histoire de Humbert-aux-Blanches-Mains, où l'auteur cherche à faire descendre la maison régnante de Savoie des anciens princes saxons, et même de Wittikind.

Il vous est venu du même pays une des plus importantes publications qui y aient encore été faites, relativement à l'archéologie du moyen-âge. S. M. le roi Charles-Albert a donné ordre qu'il vous fût offert, en son nom, un exemplaire des *Sigilli dei principi di Savoja*. Turin, in-4°,

1834. Ce bel ouvrage, orné de gravures au trait parfaitement exécutées, offre la suite de ces différents sceaux depuis l'an 1339 jusqu'aux temps modernes, et présente des détails du plus grand intérêt pour les personnes qui se livrent à ce genre d'études. L'Académie de Turin avait fait précéder cet envoi de celui d'une circulaire par laquelle les savants de toutes les contrées voisines du royaume, et particulièrement de France, sont instamment priés de vouloir bien rechercher les chartes et diplômes qui peuvent avoir quelque rapport avec l'histoire de la Savoie, du Piémont et de leurs anciennes dépendances.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, qu'une communication semblable vous avait été précédemment adressée par la commission historique des *Records* d'Angleterre; et vous n'avez pu voir qu'avec un vif intérêt cette impulsion donnée dans toute l'Europe savante pour la recherche des sources des histoires nationales. La France peut se glorifier d'en avoir offert l'exemple dans les travaux si admirables de nos modestes et savants Bénédictins; et, loin de se ralentir, l'ardeur de nos érudits, excitée par d'heureuses découvertes, se ranime, depuis quelques années, plus vive et plus entreprenante que jamais.

Enfin, l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, celle de Bruxelles, la Société philosophique américaine de Philadelphie et plusieurs

autres Sociétés étrangères vous ont adressé leurs mémoires ou comptes rendus, et vous leur avez envoyé en échange les derniers volumes de vos publications.

C'est un devoir pour nous de vous rappeler que, dans le cours de cette même année, M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu vous accorder une somme de mille francs, destinée à concourir aux frais de publication de vos mémoires.

Une tâche toujours pénible pour celui à qui vous avez remis le soin de vous offrir l'esquisse de vos travaux pendant le cours d'une année, c'est de vous signaler les pertes qui en ont douloureusement marqué le cours. Nous avons eu à regretter, en 1834, deux de nos correspondants : M. Pluquet, de Bayeux, connu par la publication importante du *Roman de Rou;* et M. Teissier, mort préfet de l'Aude, ancien sous-préfet de Thionville, et à qui l'on doit des travaux intéressants sur l'histoire des progrès de la typographie à Metz, sur l'histoire de Thionville, etc.; M. le baron de Ladoucette a consacré à sa mémoire une notice insérée au présent volume. D'un autre côté, le nombre des antiquaires dont les noms sont venus, à cette même époque, enrichir la liste de vos sociétaires, est, relativement aux années antérieures, assez considérable. Vous avez reçu parmi vos correspondants MM. Cartier, à Amboise; Rouard, bibliothécaire d'Aix

(Bouches-du-Rhône); Mathieu à Nancy; Hérisson, à Chartres, Schweighæuser, à Strasbourg; parmi vos membres résidants, MM. le baron Roger et Achille Jubinal; et parmi vos associés étrangers, M. Warnkœnig, alors professeur de droit romain à l'Université de Gand, aujourd'hui à celle de Fribourg en Brisgaw.

Un certain nombre de journaux et bulletins des Sociétés savantes de France vous ont été proposés, en échange des mémoires que vous publiez. Cet échange a été accepté par vous pour plusieurs de ces journaux, savoir : pour la *Revue anglo-française*, dirigée par M. de la Fontenelle, le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*, et le *Journal de l'Institut historique*.

Tel est, Messieurs, le tableau de vos travaux pendant l'année 1834, tel qu'il m'a été possible de le tracer; il pourra montrer aux amis des sciences archéologiques, qu'au milieu de vos paisibles réunions, vous continuez avec ardeur et persévérance la noble tâche que vous vous êtes imposée; et que, sous ce rapport au moins, les membres actuels de la Société des Antiquaires de France ont dignement recueilli l'héritage de leurs honorables prédécesseurs.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. J.-A. DULAURE,

MEMBRE HONORAIRE.

Par M. A. TAILLANDIER, Membre résidant.

Jacques-Antoine Dulaure est né à Clermont-Ferrand le 3 décembre 1755. Il fit de bonnes études au collége de cette ville et eut ensuite des maîtres particuliers de dessin et de mathématiques. Le besoin de se créer une existence honorable le fit venir à Paris où il arriva, au mois d'octobre 1779, dans la pensée d'étudier l'architecture et de suivre cette carrière vers laquelle le poussait de préférence son amour pour les arts. Ce fut à l'école d'un architecte habile, M. Rondelet, que le jeune Dulaure alla chercher des inspirations. Rondelet avait été chargé, après la mort de Soufflot, de continuer le Panthéon et notamment d'exécuter les travaux de reconstruction nécessaires pour soutenir le dôme de ce magnifique édifice. Il fut aidé par ses élèves dans cette opération difficile. Un jour que Dulaure, monté sur l'une des frises intérieures, était oc-

cupé à des mesures verticales, il fut saisi d'un éblouissement tel qu'il manqua de tomber. Cette circonstance le dégoûta de l'architecture et il prit la résolution de se faire ingénieur-géographe. Il se livra avec toute l'ardeur dont il était capable à cette nouvelle étude, et, d'après les conseils d'un ingénieur en chef, il allait concourir à l'entreprise projetée d'un canal entre Bordeaux et Bayonne, lorsque la guerre, existant alors entre la France et l'Angleterre, arrêta l'exécution de ce projet. Ce coup fut très fatal à Dulaure, qui se vit obligé de tirer précairement parti des connaissances qu'il avait acquises. Il donna des leçons de géométrie, fit plusieurs cartes de la France et notamment celle de sa province. Il s'occupa aussi de l'invention d'un instrument destiné à lever des plans. Cet instrument fut soumis au jugement de l'Académie des Sciences, en 1781; le rapport fait par les mathématiciens Bossut et Cousin donna des encouragements au jeune inventeur et assura que, bien exécuté, cet instrument pouvait être utile pour lever très promptement des cartes topographiques.

Ce fut vers la même époque que Dulaure commença à publier quelques écrits; ils étaient principalement relatifs à des édifices que l'on venait de construire à Paris, tels que la nouvelle salle des Français (l'Odéon) et celle des Italiens. Ces brochures l'ayant fait avantageusement connaître, il fut chargé par le libraire Lejay de faire une

Description des curiosités de Paris. Cet ouvrage, en 2 vol. in-12, parut en 1785 et eut de suite trois éditions. Il ne tarda pas à être suivi de la *Description des environs de Paris*, aussi en 2 volumes in-12, et de la *Description des principaux lieux de la France*, dont 6 volumes furent publiés en 1788 et 1789. Cette Description devait avoir dix-huit volumes, mais les événements de la révolution et la mort de l'éditeur en empêchèrent la continuation.

Un événement, qui excita dans le temps une vive rumeur à Paris, avait fourni l'occasion à M. Dulaure de publier un écrit qui produisit une profonde sensation. Les fermiers généraux avaient obtenu de Calonne, en 1784, l'autorisation de renfermer la capitale dans une vaste muraille; cette entreprise avait été vue avec une excessive défaveur par la population parisienne; elle dura plusieurs années à s'effectuer et donna lieu à beaucoup d'épigrammes dont on n'a guère retenu que ce vers :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Au milieu de ce débordement de bons mots et de brochures, on remarqua un écrit anonyme intitulé : *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris.* Les *Mémoires secrets*, sous la date du 25 février 1787, vol. 34, attribuèrent cet écrit au comte de Mirabeau. La police

voulut en découvrir l'auteur; les boutiques des libraires qui le vendaient furent fouillées pendant la nuit et on en saisit les exemplaires. M. Dulaure, dont cet écrit est l'ouvrage, nous apprend, dans une note de sa main, qu'il l'a fait en deux soirées, qu'il a été imprimé dans une nuit et qu'il n'en a jamais rien retiré.

Si nous joignons à ces différents ouvrages la *Pogonologie* ou *histoire philosophique de la barbe* et les *Singularités historiques*, imprimées en 1788, réimprimées en 1825, nous avons l'indication des principales publications de M. Dulaure avant la révolution française.

Dans les premiers temps de cette révolution M. Dulaure, qui avait été nommé député extraordinaire (ou suppléant) à l'Assemblée constituante par la province de la Marche (aujourd'hui département de la Creuse), publia de nombreux écrits, pour en propager les principes, et rédigea un journal intitulé : le *Thermomètre du jour*, qui parut depuis le 11 août 1791 jusqu'au 25 août 1793, époque où, suivant ses propres expressions, il n'était plus permis de dire la vérité. Ce journal lui valut l'approbation de Roland et de l'illustre épouse de ce ministre [1].

M. Dulaure fut élu par son département député à la Convention nationale; il n'avait fait aucune démarche pour obtenir cette marque de la confiance de ses concitoyens; il en reçut la nouvelle avec une sorte d'effroi. « Cette élection, dit-il

dans ses Mémoires, encore inédits, fut faite, je puis le déclarer, sans aucune intrigue de ma part, sans aucun de ces moyens qui ne sont malheureusement que trop souvent mis en usage par ceux qui prétendent aux emplois publics. Je n'avais marqué à personne le désir d'être nommé représentant du peuple, je n'avais pas même ce désir. Je n'avais écrit aucune lettre qui pût me rappeler à la mémoire de mes concitoyens; j'étais à cent lieues de la ville où siégeait le corps électoral de mon département; j'en étais absent depuis treize années, je ne pouvais y avoir aucun parti, aucune influence... Ce ne fut pas avec joie que je recus la nouvelle de mon élection de représentant du peuple. A la lecture du procès-verbal qui la constatait, je fus frappé d'étonnement et d'effroi; je ne m'attendais point à cet honneur; je n'étais point effrayé des progrès de nos ennemis, dont les troupes s'avançaient jusqu'à vingt lieues de Paris, mais je l'étais de la grandeur des devoirs que j'avais à remplir, mais je l'étais de la naissance d'une faction sanguinaire qui semblait menacer la France entière de ses exploits désastreux, qui venait de se signaler d'une manière atroce par les massacres des premiers jours de septembre 1792, qui souilleront les pages de l'histoire et seront comparés aux Vêpres siciliennes, à la boucherie des Armagnacs, aux massacres de la Saint-Barthélemi... Voilà ce que je craignais et mes craintes se sont réalisées. »

M. Dulaure ne parut que rarement à la tribune de la Convention; il en était éloigné par une modestie qui allait jusqu'à la timidité et par un léger bégaiement qui lui donnait quelque difficulté à parler; mais, comme dans ses écrits il poursuivait avec une profonde indignation les principes des Jacobins, il se vit dénoncé après le 31 mai et décrété d'accusation le 22 octobre 1793. Il ne put soustraire sa tête à ce décret, c'est-à-dire à l'échafaud, qu'avec la plus grande peine et grâce à la présence d'esprit et au courageux dévouement de son épouse et de quelques amis. Il resta d'abord caché à Paris et à Saint-Denis, puis gagna la Suisse, après avoir traversé à pied, sous un déguisement, la Bourgogne, la Franche-Comté et les montagnes du Jura. Son air grave et recueilli le faisait prendre pour un prêtre qui tentait d'émigrer, et ce ne fut qu'au milieu de périls multipliés qu'il put arriver sur une terre hospitalière. Il se fixa dans un village du canton de Berne, utilisa son talent pour le dessin dans une manufacture d'indiennes et attendit ainsi de meilleurs jours.

Après le 9 thermidor, M. Dulaure fut rappelé dans le sein de la Convention. Peu de temps ensuite, il fut envoyé en mission dans les départements de la Corrèze et de la Dordogne. Son caractère doux et modéré opéra le plus grand bien dans cette mission pour le rapprochement des esprits, et il en recueillit un témoignage flat-

teur lorsqu'après que la Convention eut terminé sa longue et orageuse session, il fut choisi par les électeurs de ces deux départements pour les représenter au conseil des Cinq-Cents. Le département du Puy-de-Dôme lui ayant fait le même honneur, ce fut pour lui qu'il opta. Réélu en l'an VI, sa carrière politique se termina avec ce conseil le 19 brumaire an VIII.

M. Dulaure, rentré dans la vie privée, s'occupa exclusivement de recherches savantes et de travaux littéraires jusqu'en 1808, époque où il fut promu, par les soins de son ami M. Français (de Nantes) à la place de sous-chef de bureau dans une administration financière. Il garda cette place jusqu'en 1814.

Ce fut dans cet intervalle qu'il publia, en effet, deux ouvrages de la plus haute importance sur les cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie et sur les divinités génératrices chez les anciens et les modernes; ces ouvrages ont été réimprimés en 1825. Quelques années après leur première publication, M. Dulaure envoya à un concours ouvert par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut un mémoire sur l'*Etat géographique de la Gaule pendant la domination romaine*. Ce mémoire obtint la première mention honorable. Il n'a jamais été publié; il serait à désirer qu'il le fût[2].

Tous ces travaux, auxquels il ne faut pas omettre de joindre un nombre immense de notes et de

documents sur l'Auvergne, dont il avait toujours eu l'intention de publier une histoire générale, n'empêchèrent pas M. Dulaure de trouver le temps de faire d'intéressantes communications à l'Académie celtique qu'il avait contribué à fonder en 1805, et ensuite à la Société royale des Antiquaires de France, qui succéda à cette Académie en 1814. Les Mémoires de ces deux compagnies ont été enrichis de plusieurs écrits de M. Dulaure, marqués au coin d'une érudition tout à la fois profonde et variée. Nous nous contenterons de rappeler ici : d'abord les questions qu'il fut chargé de rédiger par l'Académie celtique dans le but d'appeler l'attention des amis de nos antiquités nationales sur un grand nombre de monuments et d'usages locaux qui se rattachent à l'histoire et aux mœurs de nos ancêtres; puis ses dissertations *sur les sénats des Gaules*[3], et *sur les cités, les lieux d'habitation, les forteresses des Gaulois*[4], qui doivent être placées parmi les morceaux les plus précieux de ces deux collections. Un autre mémoire sur les monuments celtiques, appelés *pierres branlantes*, a été trouvé dans ses papiers et fait partie de ce douzième volume du Recueil de la Société des Antiquaires.

Nous arrivons à l'ouvrage qui valut le plus d'éloges, mais en même temps aussi, le plus de critiques à M. Dulaure. On voit que nous voulons parler de son *Histoire physique, civile et morale de Paris*, qui a commencé à paraître en

1821 et dont la sixième édition se prépare en ce moment.

Peut-être ne serait-ce pas ici le lieu d'examiner le système adopté par M. Dulaure pour la composition de cette histoire; nous devons toutefois mettre sous les yeux de nos lecteurs un passage d'un écrit inédit de cet homme de lettres, qui montre l'idée qu'il s'était faite de la science historique et du but auquel elle doit tendre.

« L'histoire, dit M. Dulaure dans une réponse à la plainte du procureur du roi contre la réimpression de l'ouvrage intitulé *Des divinités génératrices*, se compose principalement du récit des crimes et des erreurs des hommes. En retraçant des actions criminelles on inspire de l'indignation contre le crime, on fait aimer la vertu. En retraçant les erreurs, on éclaire, on rectifie le jugement, on fait chérir la vérité. L'histoire ne produit des leçons salutaires qu'autant qu'elle est écrite avec fidélité; mais cette fidélité nécessaire a son scandale et blesse souvent les bienséances. Faut-il donc, par respect pour ces bienséances, cesser d'écrire l'histoire?

« Le récit des crimes politiques, des corruptions, des violations de serment, des meurtres, des massacres, est à la fois instructif et scandaleux. On n'a jamais accusé Tacite qui, en peignant les règnes de Tibère et de Néron, a décrit de telles scélératesses, d'être un écrivain immoral. Pour retracer des crimes l'historien n'est pas cri-

minel, et lorsqu'il sait faire passer dans l'ame de ses lecteurs l'horreur que ces crimes doivent inspirer, il mérite la reconnaissance publique [5]. »

Tel est le principe général sur lequel M. Dulaure s'est fondé pour donner à ses ouvrages la direction qui a été tant louée par les uns et tant critiquée par les autres. S'il m'était permis d'exprimer m'on opinion personnelle sur l'art d'écrire l'histoire, je dirais que les règles de cet art ont été parfaitement tracées par Cicéron. *Quis nescit, primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deindè ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis* [6].

Ces quatre articles, qui forment, suivant Cicéron, la loi de l'historien, peuvent se réduire à cet unique précepte qu'il doit s'imposer la plus inviolable véracité. Il suit de là que n'envisager les faits que d'un seul côté, ce n'est pas tenir cette balance égale qui doit présider au jugement que l'historien est appelé à rendre sur les actions de ses semblables. J'avoue donc que, tout en applaudissant à la persévérance que M. Dulaure a mise à flétrir les crimes des hommes puissants et redoutés, il eût dû en regard placer plus souvent les belles actions qui ont, par compensation, consolé l'humanité de tout ce qu'elle eut à souffrir dans des temps d'ignorance et de barbarie [7]. L'estime que j'ai conçue pour M. Dulaure ne saurait m'empêcher de dire ici ce que je considère

comme la vérité; mais je m'empresse d'ajouter que les hommes impartiaux doivent le louer d'avoir fouillé dans des mines peu exploitées jusqu'à lui et d'avoir beaucoup contribué à ranimer le goût qui se fait remarquer aujourd'hui pour l'étude des documents originaux et pour les mémoires contemporains. Parmi ces mémoires, publiés depuis l'histoire de Paris, il en est qui auraient fourni une abondante moisson à M. Dulaure, et, pour ne citer que ceux d'un seul auteur, qui pourrait douter que les *Historiettes de Tallemant des Réaux* n'eussent présenté à notre collègue une foule d'anecdotes piquantes et de détails curieux sur les mœurs de l'époque qu'ils embrassent?

Le succès de l'*Histoire de Paris* fit demander à M. Dulaure un pendant à cet ouvrage. Ce fut alors qu'il composa son *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris*[8]. Cette dernière histoire, et les *Esquisses historiques des principaux événements de la révolution française*[9], qui parurent peu de temps auparavant, se ressentirent de la précipitation avec laquelle elles furent écrites.

Tel est le tableau sommaire de la vie de M. Dulaure, vie pleine d'activité et de travail. Les recherches auxquelles ce savant se livra furent immenses; ses manuscrits autographes, qui concernent la seule histoire de l'Auvergne, annoncent une patience peu commune de nos jours, et j'en donnerai une idée suffisante lorsque je dirai qu'il

copia de sa main, sur les originaux, des extraits du *manuscrit d'Audigier*, extraits qui forment trois volumes in-4°, en très petite et très nette écriture; le *Cartulaire de Sauxillanges*, avec une table, le tout en deux volumes, dont un in-4° et l'autre in-folio; la *Chronique de Mauriac* et un grand nombre d'autres documents sur le même sujet. J'ai dit plus haut qu'il avait toujours eu la pensée d'écrire les annales de cette province, à laquelle il devait le jour; aussi rassembla-t-il un nombre considérable de matériaux pour accomplir ce projet. Ces matériaux, ainsi que les manuscrits et les livres de M. Dulaure, relatifs à l'Auvergne, viennent d'être acquis, dans les termes les plus honorables pour sa mémoire[10], par l'administration municipale de Clermont-Ferrand, moyennant une pension viagère accordée à sa veuve. Déposés dans la bibliothèque de cette ville, nul doute qu'ils ne soient d'une grande utilité pour tous ceux qui voudront se liver à l'étude de l'histoire de l'Auvergne.

M. Dulaure fut l'un des membres les plus actifs et les plus assidus de la Société royale des Antiquaires, qu'il présida pendant l'année 1831. En 1832, ses forces ayant commencé à s'affaiblir, il réclama le titre de membre honoraire; ce fut à partir de cette époque que son grand âge l'obligea, à son vif regret, de ne plus fréquenter nos séances. Tous ceux d'entre nous qui l'ont connu s'empresseront de rendre avec moi pleine justice à sa douce aménité, à l'inaltérable bien-

veillance avec laquelle il aidait de ses conseils ceux de ses collègues qui réclamaient les secours de sa vaste science, de ses connaissances aussi variées qu'étendues. La vie de M. Dulaure fut agitée, mais jamais son caractère n'en ressentit la moindre atteinte. Il eût été à même d'arriver à ce qu'on appelle une haute position sociale, il aima mieux rester homme de lettres. Ce fut par ses travaux seuls qu'il brava les coups du sort et qu'il sut vaincre la mauvaise fortune. Mis hors la loi en 1793, privé de son emploi en 1814, il eut une autre épreuve à subir; ses économies, composant son modique avoir, lui furent ravies par la banqueroute d'un notaire de Paris, qui en était dépositaire; M. Dulaure n'en éprouva aucun découragement. Déjà avancé en âge, il se mit à travailler avec plus d'ardeur que jamais et put ainsi assurer à ses vieux jours l'état d'aisance dans lequel il est mort.

La vie si laborieuse de M. Dulaure s'est éteinte le 19 août 1835, au milieu du calme le plus parfait et avec toute la résignation de l'homme en paix avec sa conscience.

NOTES.

(1) Voici la copie d'une lettre que M[me] Roland adressa à M. Dulaure le 18 mai 1792 : « J'ai reçu, Monsieur, avec reconnaissance le journal que vous avez bien voulu m'envoyer (*Le Thermomètre*); je l'ai lu avec intérêt et je n'ai jamais be-

soin d'appliquer l'indulgence à l'égard du patriotisme dirigé par les lumières. Agréez mes remercîments et veuillez vous ressouvenir que M. Roland dîne toujours chez lui le lundi, lorsqu'il entrera dans vos arrangements d'augmenter le nombre des bons citoyens dont il aime à s'environner.

« Signé : *Roland*, née Phlipon. »

Un jour, pendant le procès intenté aux Girondins devant le tribunal révolutionnaire, M. Dulaure reçut un billet anonyme ainsi conçu :

« Tonne, brave Dulaure, tes collègues vont être victimes de la plus atroce injustice ! songe que le tribunal qui les juge n'est pas nommé par le peuple, etc. » Il a toujours attribué ce billet à Mme Roland, prisonnière à la Conciergerie. « Mais alors, ajoute-t-il dans ses mémoires (inédits), je n'avais plus de journal; je n'avais plus de tonnerre en main; déjà l'orage grondait sur ma propre tête; j'allais en être frappé. »

Si M. Dulaure recevait des marques d'approbation et de sympathie des amis de la liberté, qui faisaient tous leurs efforts pour diriger la révolution dans des voies régulières et sages, il dut en revanche être renié et persécuté par ceux qui partageaient les principes du jacobinisme. Aussi fut-il dénoncé par la veuve de Marat, qui l'accusa d'avoir injurié la mémoire de son mari, ainsi que par un nommé Desfieux, dont il avait signalé les intrigues perverses, et dont les dénonciations précédèrent celles qu'Amar fit tomber sur lui de la tribune de la Convention. Il fut aussi désavoué par les Sociétés populaires de son département, qui refusèrent de recevoir plus long-temps son journal. Voici une lettre curieuse de l'une de ces Sociétés, qui a été trouvée dans les papiers de M. Dulaure :

Clermont-Ferrand, le 6 juillet 1793, l'an IIe de la République française, une et indivisible.

« Citoyen,

« La Société toujours animée des mêmes principes qu'elle a constamment manifestés depuis le commencement de la ré-

volution, fatiguée de voir que votre journal, au lieu de respirer le patriotisme le plus pur, ne contient que des principes anticiviques, tendant à fomenter le trouble, la division, et, par une suite nécessaire, tendant à secouer en tous lieux les torches de la guerre civile, a arrêté, dans sa séance d'hier soir, qu'elle ne recevrait plus désormais votre journal, qu'il vous serait écrit à cet effet pour que vous n'en fissiez plus l'envoi, aussitôt notre lettre reçue, et que copie de l'arrêté qu'elle a pris vous serait pareillement envoyé.

« Les membres du comité de correspondance de la Société républicaine de Clermont:

« Signé: *Bonarme*, président; *Strada*, secrétaire; *Limet*, secrétaire. »

Suit l'arrêté ainsi conçu:

« Extrait des registres des délibérations de la Société populaire de Clermont-Ferrand, séance du 5 juillet 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Il a été donné lecture d'une lettre particulière des citoyens Laforie et Rouillon, par laquelle ils dénoncent les principes et le journal dit *Thermomètre*, du citoyen Dulaure, l'un de nos représentants, qu'ils accusent de siéger habituellement au côté droit. Un membre a proposé de ne plus recevoir le *Thermomètre*, de ne plus le faire lire aux nouvelles; un autre a proposé la même chose pour le journal de Cara, et que la Société remplace ces deux journaux en souscrivant pour le journal de la *Montagne* et le *Républicain*. Ces trois motions ayant été mises aux voix, elles ont été adoptées, et la Société a, de plus, arrêté d'envoyer extrait de la délibération aux Sociétés populaires de ce département et à la Société de Paris.

« Pour copie conforme à l'original, signé: *Bonarme*, président; *Strada*, secrétaire; *Limet*, secrétaire.

(2) La question mise au concours était celle-ci: *Rechercher quels ont été les peuples qui ont habité les Gaules Cisalpine et Transalpine aux différentes époques de l'histoire, antérieures à l'année 410 de J.-C. Déterminer l'emplacement des villes capitales de ces peuples et l'étendue du territoire*

qu'ils occupaient; tracer les changements successifs qui ont eu lieu dans les divisions des Gaules en provinces.

Le prix fut décerné en 1811 à M. Walckenaer. Son ouvrage est sous presse en ce moment.

(3) Mémoires de l'académie celtique, t. I, pag. 322-352.

(4) Mémoires et Dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des Antiquaires de France, t. II, p. 82-142.

(5) Les mêmes idées sont aussi présentées dans la préface de la première édition de l'*Histoire de Paris*.

(6) *De oratore*, lib. II, c. 15.

(7) Aujourd'hui le moyen-âge est fort en vogue; Fénélon ne le jugeait pas ainsi, lorsqu'il écrivait dans sa *Lettre sur les Anciens et les Modernes*. « Nous sortons à peine d'une étonnante barbarie. » Dans sa *Lettre sur l'éloquence*, Fénélon exprime la même opinion, en disant : « La prompte chute de la maison de Charlemagne replongea l'Europe dans une affreuse barbarie. Saint Louis fut un prodige de raison et de vertu dans un siècle de fer : *A peine sortons-nous de cette longue nuit*, etc. » Œuvres de Fénélon, éd. de 1822, t. VII, p. 198 et 223.

(8) M. Dulaure a eu pour collaborateurs à cet ouvrage plusieurs hommes de lettres, notamment MM. Guadet, Girault de Saint-Fargeau, etc.

(9) Les *Esquisses* ont été traduites en espagnol (6 vol. in-8°. *Paris, de la emprenta de Dupont*, 1826). Cet ouvrage a eu une continuation publiée sous les noms de MM. Dulaure et Flottard; ce dernier seul en est l'auteur.

(10) L'arrêté du conseil municipal de Clermont, du 30 décembre 1835, porte que *cette ville est fière d'avoir donné le jour à M. Dulaure*. La délibération du conseil municipal par laquelle il a acquis les papiers et livres de M. Dulaure sur l'Auvergne, moyennant une rente viagère de 600 fr. par an à sa veuve, a été sanctionnée par ordonnance du roi du 13 mai 1836.

LISTE DES OUVRAGES IMPRIMÉS ET POSTHUMES DE M. DULAURE.

1. *Lettre critique sur la nouvelle Salle des Français*, in-8° de 8 pages. Amsterdam et Paris; Camusat, 1782.

2. *Les Italiens aux Boulevards*, ou Dialogue entre leur nouvelle salle et celle des Français, in-8° de 21 pages. A Rome et Paris, Guillot, 1783.

3. *Retour de mon pauvre oncle* (le), ou Relation de son voyage dans la lune, écrite par lui-même et mise au jour par son cher neveu, in-8° de 60 pages. Ballomanipolis, Paris, Lejay, 1784.

4. *Pogonologie*, ou histoire philosophique de la Barbe, suivie de l'*Exilé*, poème burlesque en vers, in-12 de 210 pag., avec une fig. Constantinople et Paris, Lejay, 1786.

5. *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris*, élevée par les fermiers-généraux, in-8° de 32 pag., 1787.

6. *Description des curiosités de Paris* (nouvelle). Paris, Lejay, 1786, 1787, 1790, 2 vol. in-12.

7. *Lettre à M*** sur le cirque qui se construit au milieu du jardin du Palais-Royal*, par M. J.-A. D***, in-8° de 15 pag., avec une fig. gravée. Paris, 1787.

8. *Critiques de quinze critiques du Salon*, ou Notices faites pour donner une idée de ces brochures, suivies d'un résumé des opinions les plus impartiales sur les tableaux exposés au Louvre, in-8° de 67 pages. Paris, Lejay, 1787.

9. *Singularités historiques*, ou Tableau critique des mœurs, des usages et des événements de différents siècles, contenant ce que l'histoire de la capitale et des autres lieux de l'Ile-de-France offre de plus piquant et de plus singulier, par J.-A. D***, in-12 de 329 pages. Paris, Lejay, 1788.

— Nouvelle édition sous ce titre : *Singularités historiques*, contenant ce que l'histoire de Paris et de ses environs offre de plus piquant, in-8°. Paris, Baudouin frères, 1825.

10. *Description des principaux lieux de la France*, contenant des détails descriptifs et historiques sur les provinces,

villes, bourgs, monastères, châteaux, etc., 6 vol. pet. in-12, avec cartes. Paris, Lejay, 1788-89.

11. *Adresse au peuple breton* des villes et des campagnes, de la part de leurs députés à l'Assemblée nationale, in-8° de 16 pag. Paris, de l'imprimerie nationale, 1789.

12. *Avis aux citoyens français* sur le choix des officiers municipaux, des membres des assemblées de districts et de départements, par l'auteur de l'Adresse au peuple breton, in 8° de 8 pages.

13. *Commentaire sur la procédure criminelle du Châtelet*, et rapprochement des dépositions dans l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, in-8° de 22 pages.

14. *Nouveau complot formé par la magistrature*, in-8° de 4 pages.

15. *Évangélistes du jour* (les), ouvrage périodique, in-8°, du 19 avril au 20 juillet, l'an Ier de la liberté (1790). 16 numéros.

16. *Réfutation des opinions de M. Necker*, relativement au décret de l'Assemblée nationale, concernant les titres, les noms et les armoiries, par un citoyen du district des Cordeliers, in-8° de 15 pages. Paris, Garnery, l'an Ier de la liberté (1790).

17. *Histoire critique de la noblesse*, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, où l'on expose ses préjugés, ses brigandages, ses crimes; où l'on prouve qu'elle a été le fléau de la liberté, de la raison, des connaissances humaines, et constamment l'ennemie du peuple et des rois, in-8° de 325 pages. Paris, Guillot, 1790.

18. *Liste des noms des ci-devant nobles*, nobles de race, robins, financiers, intrigants, et de tous les aspirants à la noblesse ou escrocs d'icelle, avec des notes sur leur famille; ouvrage périodique, in-8°. Paris, Garnery, l'an II de la liberté, avec cette épigraphe : « Si notre père Adam eût acheté une charge de secrétaire du roi, nous serions tous nobles. »

19. *Thermomètre du jour* (le), ouvrage périodique, in-8°, 9 vol., commencé le 11 août 1791, première série, finie le 31

décembre 1791 (143 nos); deuxième série, du 1er janvier 1792 au 25 août 1793 (555 nos).

20. *Physionomie de la Convention nationale*, in-8°, 1793.

21. *Du fédéralisme en France*, in-8°, 1793.

22. *Observation à mes commettants*, in-8°, 1793.

23. *Discours* prononcé à Brives, à l'occasion de la fête funèbre en l'honneur du représentant du peuple Féraud, in-4° et in-8°.

24. *Supplément aux crimes* des anciens comités de gouvernement, avec l'histoire des conspirations du 10 mars, des 31 mai et 2 juin 1793, et de celles qui les ont précédées; et le tableau de la conduite politique d'un représentant du peuple mis hors la loi, in-8° de 140 pages. Paris, les marchands de nouveautés, an III.

25. *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie* ou l'adoration des figures humaines, in-8° de 511 pages. Paris, Fournier, 1805.

26. *Des divinités génératrices*, ou du culte du phallus chez les anciens et les modernes, des cultes du dieu de Lampsaque, de Pan, de Vénus, etc., par J.-A. D***, in-8° de 437 pages. Paris, 1805.

27. *Défense des propriétaires de biens nationaux*, par M. D***, in-8° de 56 pages. Paris, Delaunay, 1814.

28. *Causes secrètes des excès de la révolution*, ou réunion de témoignages qui prouvent que la famille des Bourbons, les chefs de l'émigration sont les instigateurs de la mort de Louis XVI, du régime de la terreur et des maux qui ont désolé la France avant et pendant la session de la Convention, in-8° de 144 pages. Paris, Béchet, 1815.

Cette brochure est un tirage à part des 140 premières pages du tome VI du *Censeur*, publié par MM. Comte et Dunoyer en 1815; elle motiva la saisie de ce volume lors du second retour des Bourbons.

29. *Histoire physique, civile et morale de Paris*, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours, etc., ornée de gravures représentant divers plans de Paris, ses monuments et ses édifices principaux. 1re édition, 7 vol. in-8°. Paris,

Guillaume, 1821-22. — 2e édition, considérablement augmentée en texte et en planches, 10 vol. in 8o, et atlas in-4°. — 3e édition, 10 vol. in-12, fig. et atlas. Paris, Baudouin frères, 1825 et années suivantes. — 4e édition. Bruxelles. — 5e et dernière édition, revue, corrigée et augmentée, 10 vol. in-8°. Paris, Ledentu, 1834.

30. *Esquisses historiques des principaux événements de la révolution française*, depuis la convocation des États-Généraux jusqu'au rétablissement de la maison de Bourbon, 4 vol. in 8o, ornés de 72 gravures. Paris, Baudouin frères, 1823 à 1825. — 2e édition, 6 vol. in 8° ornés de 108 gravures. Paris, Baudouin frères, 1825-29.

31. *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris*, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours, contenant l'histoire et la description du pays et de tous les lieux remarquables, compris dans un rayon de 25 à 30 lieues autour de la capitale, etc., 7 vol. in 8o, publiés en 14 livraisons, ornés de gravures et d'une carte. Paris, Guillaume, 1825-27.

32. *Histoire abrégée de différents cultes*, 2 vol. in 8°. Paris, Guillaume, 1825 (réimpression des numéros 25 et 26).

33. *Les religieuses de Poitiers*, épisode historique, in-8o de 16 pages. Paris, Baudouin frères.

Extrait du *Mercure du XIXe siècle*, où cette pièce fut insérée.

Les recueils de l'*Académie celtique* et de la *Société royale des Antiquaires de France*, renferment les dissertations suivantes de M. Dulaure.

1° Des Sénats des Gaules; 2° Archéographie du lieu de la Tombe et des environs; 3° Explication de quelques inscriptions trouvées dans les ruines de Nasium; 4° Archéographie des environs de la Houssaie et de Marli (Seine-et-Marne); 5° Des cités, des lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois, de leur architecture civile et militaire avant la conquête des Romains; 6° Rapport sur une inscription de Vienne, sur les pontifes établis dans les villes des Gaules, et sur le sens du mot *steps*; 7° Rapport sur la notice

de l'église Sainte-Croix à Bordeaux, publiée en 1824, par M. Jouanet; 8° Rapport sur les antiquités gallo-romaines, découvertes à Paris dans les fouilles de l'église de Saint-Landri en l'île de la Cité, au mois de juin 1829 (avec MM. Jorand et Gilbert). A été tiré à part, in-4°; 9° Série de questions proposées par l'Académie celtique sur les objets de ses recherches, rédigées par MM. Dulaure et Mangourit; 10° Extrait d'une dissertation de M. Vignier-Lestagnol sur un livre de plomb trouvé dans un tombeau; 11° Rapport sur la notice publiée par M. de Roquefort, du roman intitulé *Parthenopex de Blois*; 12° Opinion sur la manière dont une inscription de l'église de Notre-Dame du Puy doit être lue et expliquée; 13° Manuscrits sur les monuments appelés *Pierres branlantes*; 14° Notice sur Rénée de France.

M. Dulaure a coopéré à la rédaction de plusieurs journaux, notamment :

Au *Courrier lyrique et amusant, ou passe-temps des toilettes*, à partir du n° 13 de l'année 1785 jusqu'au n° 15 de l'année 1786; il était spécialement chargé du compte rendu des pièces de théâtre, ainsi que de la partie archéologique et anecdotique; à la *Sentinelle*, journal rédigé par Louvet et Lœuillette, et au *Courrier français*, qui prit en l'an II le nom de *Courrier républicain*; Dulaure était principalement chargé, dans ces journaux, de la partie archéologique.

M. Dulaure a aussi coopéré à la rédaction du texte des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, publiés par MM. Taylor et Ch. Nodier; la plupart des renseignements historiques consignés dans les deux volumes consacrés à l'Auvergne ont été fournis par lui.

Il a été aussi trouvé, dans les papiers de M. Dulaure, une feuille imprimée d'un ouvrage in-fol., avec la signature suivante : Tom. XII. — Supplément; ce qui porterait à croire que cet ouvrage devait être la continuation de celui qui a été publié par Bernard Picart, sous le titre de *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, et *Superstitions anciennes et modernes*, dont la 2e édit. a été imprimée à Amsterdam, de 1739 à 1742, en 11 vol. in-fol. Le

chapitre imprimé a pour titre : *des Dieux, des Saints menacés, injuriés, battus même par ceux qui leur rendent un culte, etc.*

OUVRAGES POSTHUMES.

M. Dulaure a laissé en portefeuille de volumineux manuscrits, entièrement de sa main et pouvant être publiés sous les titres suivants :

Relation de mon voyage en Suisse et des événements qui ont précédé et suivi mon décret d'accusation.

Cet ouvrage présente un tableau de la vie politique de M. Dulaure avant son entrée à la Convention et depuis ; ce sont de véritables *Mémoires* qui ont été écrits au moment même et qui s'arrêtent avant la rentrée de leur auteur à la Convention. Nous en avons présenté quelques extraits dans la notice qui précède ; ils ont été écrits en Suisse, pendant la proscription de M. Dulaure, en 1794 ; nous n'y avons pas changé un mot.

Documents sur l'*Histoire des Gaules*, pouvant former 2 à 3 vol. in-8°, parmi lesquels se trouve le Mémoire qui a remporté la première mention honorable à l'Institut en 1811.

Documents sur les *Superstitions tant anciennes que modernes*, pouvant former environ 2 vol. in-8°.

Documents sur la féodalité.

Beaucoup de documents sur l'histoire d'Auvergne, qui viennent d'être acquis par le conseil municipal de Clermont-Ferrand et qui vont être déposés à la bibliothèque publique de cette ville.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

M. L'ABBÉ DUC DE MONTESQUIOU,

MEMBRE HONORAIRE.

Par M. l'abbé LABOUDERIE, membre résidant.

M. l'abbé duc de Montesquiou est de ce petit nombre d'hommes dont on admire les éminentes qualités et les belles actions, parce qu'elles relèvent la dignité de l'espèce humaine et lui servent de modèle et de guide, dont on aime cependant à surprendre les erreurs et les fautes, parce qu'elles fournissent quelque aliment à l'orgueil, quelque espérance à des âmes débiles qu'une trop haute perfection, qu'une carrière sans tache seraient capables de flétrir et de plonger dans l'accablement. Je raconterai les unes sans emphase, avec simplicité; je parlerai des autres sans passion, avec impartialité; je ne dissimulerai ni le bien ni le mal : l'abbé de Montesquiou n'a rien à perdre et il a tout à gagner d'être connu tel qu'il était. Je ne perdrai pas un instant de vue que je donne sa *Notice historique*, et non pas son éloge.

François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou-Fézenzac naquit au château de Marsan, près d'Auch, en 1757. Il était fils de Marc-Antoine de Montesquiou et de Catherine de Narbonne-Lara, sœur de Jean, duc de Narbonne, ministre de la guerre sous Louis XVI.

Il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique et se livra avec succès aux études profanes et sacrées.

En 1782 il fut pourvu de l'abbaye de Beaulieu, diocèse de Langres, qui valait quatre mille cinq cents livres.

Il devint agent général du clergé, en 1785, et on sait avec quel éclat il en remplit les importantes fonctions.

En 1786, il obtint l'abbaye de Beaulieu, diocèse du Mans, portée à neuf mille livres.

L'abbé de Montesquiou, dans sa grande jeunesse, allait souvent à la cour de Louis XV, dont madame la duchesse de Narbonne, sa tante, était fort considérée et qui était attachée aux princesses filles de ce monarque; il y avait puisé de bonne heure cette politesse exquise, cette courtoisie qui l'ont toujours distingué, et cet esprit d'observation qu'on n'acquiert guère que dans le grand monde et dans les palais des rois; il y avait appris une foule d'anecdotes piquantes, dont il a fait usage dans son *Histoire* ou plutôt dans son *Panégyrique de Louis XV*. Si jamais cet ouvrage devient public, il donnera la mesure du

génie de son auteur et ne contribuera pas faiblement à relever l'éclat des brillantes qualités dont il était orné. Il faut ou que cet illustre écrivain ait eu de grandes obligations à Louis XV pour l'avoir loué avec tant d'effusion et cherché à justifier les fautes de son règne aux dépens même de ses prédécesseurs, ou qu'il ait bien approfondi l'histoire de France pour faire pencher constamment la balance en faveur d'un prince qui semble l'avoir si peu mérité; peut-être est-ce l'un et l'autre. Quoi qu'il en soit, on n'y verra pas sans étonnement que Louis XV a été moins prodigue de la fortune publique envers ses maîtresses, ses enfants naturels et ses ministres, qu'aucun des rois de sa race et de la dernière branche des Valois; qu'il n'a pas poussé aussi loin que quelques-uns d'entre eux le débordement de la licence; qu'il n'a jamais laissé à ses favorites aucune ombre d'autorité; qu'il a toujours respecté les principes de la morale et de la religion au milieu de ses déréglements; qu'il se faisait scrupule de porter atteinte à la propriété et de prendre dans le trésor de l'Etat de quoi fournir à ses plaisirs les plus innocents; que les dignités et les charges étaient plus ordinairement accordées au mérite qu'à la faveur......; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que M. l'abbé de Montesquiou ne se contente pas de l'avancer, il s'efforce de le prouver.

Député du clergé de Paris aux états-géné-

raux, M. l'abbé de Montesquiou déclara dans la chambre de son ordre que l'abandon de ses priviléges pécuniaires était de sa part plutôt un acte de justice qu'un sacrifice. Il demeura néanmoins avec la minorité de cette chambre et fut nommé promoteur dans la séance du 25 juin 1789.

Le 2 juillet il se réunit à la chambre des États-Généraux, et le 16 il prononça un discours qui fut vivement applaudi.

A dater de cette époque, il montra beaucoup de modération et ne sortit jamais des bornes d'une discussion paisible; la sagesse de sa conduite lui gagnait tous les cœurs, lui conciliait tous les suffrages, même dans les rangs les plus opposés au clergé. Mirabeau, s'apercevant un jour de l'effet qu'il produisait sur l'assemblée, s'écria de sa place: « *Méfiez-vous de ce petit serpent, il vous séduira.* »

Le 3 août, il fut nommé un des secrétaires de l'Assemblée. Dans la séance du 10 du même mois, il examina la question de la suppression de la dîme dans tous les faits. Il rappela l'antique origine de la dîme, sa consécration dans toutes les époques des lois de la monarchie, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours; il soutint que les dîmes n'appartenaient pas à la nation; que, quand même elles lui appartiendraient, elle ne pouvait pas les abolir; que, dans ce moment, ce serait une mauvaise opération de les ôter au clergé.

L'abbé Maury et quelques autres ecclésiasti-

ques venaient, dans différentes séances consécutives, de défendre les propriétés du clergé, attaquées avec beaucoup de talent par les orateurs les plus distingués de l'assemblée, lorsque, le 31 octobre, l'abbé de Montesquiou monta à la tribune. Il établit les droits du clergé sur une possession de mille ans, sur *des titres originaires*, et défia de prouver que ses biens aient jamais été aliénés que de son consentement et pour les besoins de l'Etat.

Le 2 novembre suivant, il déclara au comité ecclésiastique, dont il faisait partie, qu'il ne voulait plus prendre aucune part à ses délibérations; il offrit même sa démission, ainsi que huit de ses collègues; mais le comité, dit Durand-Maillane dans son *Histoire*, ne l'accepta pas ni ne pouvait l'accepter.

Il fut proposé, dans la séance du 19 décembre, de vendre pour quatre cent millions de biens du clergé; M. l'abbé de Montesquiou réclama contre cette vente avant d'avoir assuré le service divin et le sort des titulaires ecclésiastiques.

Dans la séance du 22 décembre, il demande la permission de parler un moment de lui; elle lui est accordée. « Parmi les libelles qui se multi-« plient chaque jour, dit-il, il en est un que la « calomnie me faisait sourdement la grâce de « me donner. Il ne portait pas de nom d'auteur; « il vient d'être réimprimé avec cette légère ad-« dition : *Par M. l'abbé de Montesquiou, agent*

« *général du clergé*. J'ai toujours su dire mon « opinion tout haut avec moins de fiel, et l'on « m'a souvent vu m'exprimer avec autant de ré- « serve que de franchise... Je supplie tous les co- « mités de police et de recherches présents et à « venir de s'occuper à découvrir les auteurs de « ce délit, non pour moi, mais pour l'Assemblée, « à laquelle il importe que ses membres ne soient « pas ainsi couverts d'infamie. » L'affaire n'eut pas de suite.

Il est proclamé président le 4 janvier 1790. Le lendemain il est député vers le roi par l'assemblée pour le prier de vouloir bien fixer lui-même la portion des revenus publics que la nation désire consacrer à l'entretien de sa maison et de son auguste famille.

Dans l'importante délibération sur la suppression des vœux monastiques et l'abolition des ordres religieux, la discussion avait duré trois jours et l'Assemblée avait entendu ses orateurs les plus distingués, lorsque l'abbé de Montesquiou parut à la tribune, le 13 février 1790. Des applaudissements unanimes lui témoignèrent l'estime et la confiance qu'il inspirait à tous ses collègues.

Le 28 du même mois, l'abbé de Montesquiou fut nommé président pour la seconde fois, jusqu'au 15 mars suivant. En quittant le fauteuil, il reçut les remercîments de l'assemblée pour avoir rempli ses fonctions avec autant d'impartialité que d'habileté. On a remarqué qu'il était

le seul membre du côté droit que l'on eût porté deux fois à la présidence et le seul à qui l'on eût voté des remercîments.

Quand on en vint à la fixation des pensions que l'Assemblée se proposait d'accorder aux religieux supprimés, l'abbé de Montesquiou fit entendre sa voix, dans la séance du 19 février, en faveur de la vieillesse et de l'infortune.

Séance du 17 mars. La commune de Paris voulait acquérir pour deux cents millions de biens du clergé; l'abbé de Montesquiou s'y oppose et donne des motifs très plausibles de son opposition.

Un article constitutionnel de la plus haute importance était en discussion dans la séance du 19 mai. Il s'agissait de savoir à qui appartiendrait le droit de paix et de guerre. L'abbé de Montesquiou opina pour qu'on accordât au roi le droit de déclarer la guerre et celui de faire la paix, et que les alliances ainsi que les traités de commerce fussent discutés dans l'assemblée et ne pussent être consommés sans elle.

L'abbé de Barmond, ayant donné une place dans sa voiture à Bonne-Savardin, qui s'était évadé des prisons de l'Abbaye, et à un nommé Eggs, fut arrêté à Châlons-sur-Marne avec ses deux compagnons de voyage vers la fin de juillet 1790. Il écrivit à l'assemblée dont il était membre; ses amis prirent hautement sa défense et repoussèrent l'accusation de complicité avec

Bonne-Savardin. L'abbé de Montesquiou prit beaucoup de part à cette affaire et parla très vivement dans la séance du 29 juillet et dans celle du 18 août.

Le 21 septembre l'Assemblée s'occupe de la pension des religieuses; l'abbé de Montesquiou parle en leur faveur, sans prendre de conclusions.

Nous touchons à la fin des travaux de l'abbé de Montesquiou à l'Assemblée constituante. Il était question de la constitution civile du clergé et du serment civique, dans la séance du 26 novembre. On venait d'entendre Voidel et Mirabeau; l'abbé de Montesquiou monte à la tribune. Il commence par repousser les sarcasmes dont on accable le clergé en masse, sous prétexte que quelques-uns de ses membres manquent à leurs devoirs. Il soutient que l'Eglise seule peut établir sa discipline et ses moyens d'observance...; qu'il est inhérent au pouvoir de l'église de contribuer à l'établissement de telle ou telle chaire...; que pour finir la discussion, l'assemblée n'a qu'à prier le roi d'écrire au pape et presser la sanction de la constitution civile...; qu'au-delà de l'ordre, il faut la mission pour tel endroit; et que quand les évêques disent qu'il faut la mission, ils ne disent pas que le peuple ne peut pas élire...; il déclare qu'à la place du pape il ferait tout ce que demanderait l'assemblée...; il conclut à ce que le président se retire pardevers

le roi et le prie de prendre les formes légales pour faire exécuter les décrets relatifs à la constitution civile du clergé.

Il ne prêta cependant pas le serment exigé par le décret du 27 novembre, quoique, suivant les *Mémoires* du temps, il eût été de l'avis qu'on pouvait le prêter. On observe encore qu'il vota constamment avec le côté gauche.

On trouve son nom parmi les signataires de la protestation du 12 septembre 1791. Il demeura à Paris pendant la session de l'Assemblée législative, et l'on prétend qu'il allait souvent à la cour et qu'il donnait des conseils à Louis XVI.

Echappé aux dangers du 10 août et aux massacres de septembre 1792, il passa en Angleterre, où il résida jusqu'à la mort de Robespierre. Après la cessation de la terreur, il revint en France pour continuer sa correspondance avec Louis XVIII, dont il était, en quelque sorte, le ministre.

Nous lisons dans des *Mémoires*, que ce prince chargea l'abbé de Montesquiou de remettre à Buonaparte une lettre dans laquelle il était question et d'usurpation et de légitimité. Buonaparte lui envoya sa réponse pour la transmettre à Louis XVIII.

Lorsque Napoléon eut reçu de la part des princes de la maison de Bourbon le refus d'une abdication qu'il avait sollicitée, l'abbé de Montesquiou fut exilé à Menton, près de Monaco, à

cause de ses liaisons bien connues avec le chef de cette maison. Mais, ayant représenté qu'il manquait de moyens d'existence dans la ville qui lui était assignée, et d'après les réflexions que l'on suggéra qu'il était d'un caractère trop pacifique pour devenir dangereux, on le laissa tranquille dans l'asile qu'il s'était choisi.

Ici va commencer un nouvel ordre de choses, la *Restauration*.

Le 1er avril 1814, le sénat établit un gouvernement provisoire chargé de pourvoir aux besoins de l'administration et de présenter un projet de constitution. Ce gouvernement, composé de cinq personnes, compte parmi les cinq M. de Montesquiou, ancien membre de l'Assemblée constituante. Tout le monde sut, suivant son expression, de quoi il s'agissait, quand on vit paraître celui qui avait été agent général du clergé, celui qui fut si long-temps ministre *in partibus* de Louis XVIII. Le gouvernement provisoire débuta par deux proclamations, l'une à l'armée, l'autre au peuple français ; et Fontanes se plaisait à dire : « J'ai fait l'une, l'abbé de Montesquiou a fait l'au« tre, et je me félicite tous les jours du doute « qui hésite ou de l'erreur qui s'y trompe. »

Lorsque, le 4 et le 5 avril, le projet de constitution fut apporté au gouvernement provisoire, l'abbé de Montesquiou montra du mécontentement et dit au rapporteur : « Je suis comme un « homme qui pense à faire son paquet pour ne

« pas se retrouver sous le Comité de salut public « que ceci ramène inévitablement...... Une consti- « tution sans le roi et sans la nation, voilà, je « crois, la chose la plus étrange qui se soit jamais « faite... *en résumé;* les quatre articles de M. le « duc d'Angoulême, un sénat à la nomination du « roi, et *illimité*, avec tous les arrangements par- « ticuliers, publics ou secrets à faire pour les sé- « nateurs actuels. » Cette conclusion ne choqua personne. On obtint la nomination illimitée du sénat, l'entrée des ministres aux assemblées, le pouvoir exécutif dans la main du roi, sans aucune réserve; mais rien ne put faire consentir à retrancher les mots: *appelé librement*, ni le marché qui est à la fin: *de la royauté au prix du serment*, quoique l'abbé de Montesquiou répétât: « Il est constant que la nation ne veut pas « plus d'une monarchie illimitée que d'une dé- « mocratie royale. »

Il ne paraît pas que l'abbé de Montesquiou ait jamais manifesté des sentiments de divergence avec ses collègues dans les actes du gouvernement provisoire; tout ce qu'ils ont fait doit donc lui être attribué solidairement; il en a assumé la responsabilité aux yeux de la postérité.

Le 16 avril il est nommé membre du Conseil d'état provisoire, et, le 13 mai, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur.

On sait qu'il a puissamment contribué à la rédaction de la *Charte constitutionnelle* du 4 juin

1814 et de son *préambule*. On y trouve, en effet, son esprit conciliant. Quant aux ordonnances de la même date, relatives aux étrangers, au sénat et à la chambre des pairs, elles sont incontestablement de lui. Il en est de même du projet de réglement sur les relations que la chambre des pairs et la chambre des députés doivent avoir avec le roi, et celles qu'elles peuvent avoir entre elles, présentées peu de jours après.

Le 5 juillet 1814, il présente un projet de loi relatif à la liberté et à la police de la presse. Après des modifications faites par les deux chambres, ce projet devient loi.

Le 12 juillet, exposé de la situation du royaume, présenté à la chambre des députés par l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur.

Le 8 octobre, il présente un projet de loi qui prescrit l'observation extérieure des jours de repos et des fêtes reconnues par le gouvernement.

Le 11 mars 1815, une proclamation du roi, contresignée *Montesquiou*, est adressée au peuple français.

Le 13, ce ministre expose à la tribune de la chambre des députés la situation des départements.

Dans la séance du 14, il annonce que le ministère a cru devoir accélérer l'effet des propositions qui ont été discutées dans la chambre au sujet de la Légion-d'Honneur et des récompenses

nationales. Il fait encore part de quelques mesures prises par le gouvernement.

Le 15, il indique pour le lendemain une séance royale, qui eut effectivement lieu.

Le gouvernement impérial publia dans le *Moniteur* du 15 avril 1815 des *Mémoires* découverts aux Tuileries. Quelques-uns de ces Mémoires sont de la main de l'abbé de Montesquiou; mais je ne les examinerai pas, parce qu'ils roulent sur des matières politiques.

Au retour des Bourbons, il refusa l'indemnité de cent mille francs que Louis XVIII accorda à chacun de ses ministres, mais il accepta une pension de vingt mille francs sur la dotation de l'ancien sénat et ne reprit pas son portefeuille.

Le 17 août, il était créé pair de France; tandis que le département du Gard le députait à la chambre.

Le 19 septembre, il devint membre du conseil privé.

Le 16 octobre, pour son début à la chambre des pairs, on le plaça dans la commission chargée de la révision du réglement.

Le 20 janvier 1816, il fit un rapport sur le clergé, au nom d'une commission spéciale; et, le 20 novembre, il en fit un autre sur le même sujet. Les deux fois, ses conclusions furent adoptées.

Il fit partie de la commission de sept membres

pour examiner la loi des finances de 1816, et de celle de trois membres, chargée de l'examen des lettres de grande naturalisation accordées par le roi au duc de Dalberg et au comte de Grefulhe. La chambre adopta ses conclusions.

Le 21 mars 1817, il obtint la parole pour soumettre à la chambre des pairs quelques réflexions en faveur de la loi des finances.

Opinion de l'abbé de Montesquiou sur la liberté des journaux, le 29 décembre 1817.

Autre *opinion* sur la liberté de la presse, le 23 janvier 1818.

L'abbé de Montesquiou a été nommé, par ordonnance royale, deux fois président du collége électoral du département du Gers, en 1820 et 1822. La première fois qu'il remplit ces fonctions, il prononça à Auch, le 16 novembre, un discours que l'on croit être le dernier qu'il ait fait en public.

Nous n'avons pas voulu interrompre l'indication de ses travaux politiques pour énumérer les honneurs qui lui ont été décernés, les dignités dont il a été revêtu; nous allons y suppléer en suivant l'ordre chronologique.

Au commencement de la Restauration, le 5 octobre 1814, l'abbé de Montesquiou obtint du roi Louis XVIII pour notre Société des *Antiquaires* de France, le titre de *Société Royale*, et par reconnaissance, Messieurs, vous inscrivîtes son nom parmi ceux de vos membres résidants, plus tard

dans la liste des membres honoraires, et c'est en cette qualité que sa mémoire reçoit aujourd'hui ce faible tribut dans cette enceinte.

Par ordonnance du 21 mars 1816, il fut nommé à l'Académie française.

Le 2 août de la même année, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres l'élut *académicien libre.*

M. Arnaud a observé que l'abbé de Montesquiou s'abstint de paraître dans les assemblées de l'Académie française, où il n'avait point été appelé par son choix, mais qu'il assista plusieurs fois aux séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans laquelle le suffrage de ses membres l'avait appelé.

Une ordonnance du 31 août 1817 unit le titre de comte à la pairie dont il est revêtu; et une autre, du 12 septembre suivant, transmet héréditairement à M. le vicomte de Montesquiou-Fezenzac, son neveu, les rang, titre et qualité de pair du royaume.

Le 30 septembre 1820, il est fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

A l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, il est créé duc, le 30 avril 1821, avec la faculté de transmettre ce titre à son héritier. Les lettres-patentes qui attachent le titre de duc à la pairie sont présentées à la chambre des pairs le 13 mars 1822, et enregistrées le 17 avril de la même année à la Cour royale de Paris.

« M. l'abbé de Montesquiou, dit M. Jay, avait assisté à la naissance de la Restauration, il en a vu le dernier soupir; il vivait dans la retraite, désabusé de toutes ses espérances, n'ayant plus d'autre ambition que celle du repos, d'autres jouissances que les charmes de l'amitié. Acteur retiré de la scène du monde, il est mort au château de Marsan où il était né, et sa mort n'a produit qu'une médiocre sensation dans le monde; mais ceux qui l'ont connu dans l'intimité, qui ont pu apprécier ses vertus privées et l'élévation de son caractère, chériront toujours sa mémoire.» M. Jay se trompe : l'abbé de Montesquiou est mort au château de Cirey, le 4 février 1832.

M. l'abbé de Montesquiou a laissé un grand nombre de fragments historiques du plus haut intérêt. Je vais faire le dénombrement de ceux qui m'ont été communiqués avec beaucoup d'obligeance par son neveu, M. le duc de Fezenzac, pair de France, et qui seront un jour imprimés.

Une table chronologique raisonnée des guerres civiles et religieuses dans le Languedoc depuis 1560 jusqu'à 1596. L'auteur a porté dans cet essai son habituelle modération. Quoique prêtre et royaliste, il ne dissimule pas plus les horreurs commises par les catholiques et les ligueurs que celles dont se souillèrent les protestants et les partisans du roi de Navarre. Il dit souvent des uns et des autres, qu'ils exercèrent de leur côté les mêmes cruautés, les mêmes ravages.

Mœurs et anciens usages. Tel est le titre de deux manuscrits assez volumineux qui contiennent divers traits historiques, à commencer au ve siècle jusqu'au XIIe, et des réflexions de l'abbé de Montesquiou, dont ces traits sont accompagnés. Ces réflexions, qui supposent une érudition aussi étendue que variée, ne sont pas moins remarquables par la solidité et la justesse du raisonnement que par les charmes du style. Ces articles, déterminés par des époques, sont autant de dissertations qui éclaircissent des points obscurs de l'histoire de notre patrie ou de notre droit public et canonique. Il y a quelque sévérité à l'égard des hommes dont la réputation est la mieux établie; on en jugera par le portrait qu'il trace de Charlemagne, année 814.

Mort de Charlemagne. « Ce prince, trop vanté « comme législateur, puisqu'il ne sut rien établir, « laissa aux Français un empire immense; il fut « aussi sage que peut l'être un conquérant d'une « ambition sans bornes, c'est-à-dire qu'après « s'être rendu maître de toute l'Europe connue, « à l'exception de la Grèce et de l'Espagne, il sut « maintenir dans l'obéissance tous ces peuples « divers, il leur donna même des lois qu'on « célèbre encore aujourd'hui, parce qu'on les « ignore, mais qui sont dignes des temps barbares « qui les ont vu naître. Son génie était trop gi- « gantesque, son caractère trop ennemi du repos, « son cœur trop volontaire et son âme trop avide

Gauthier fit évêque son fils Guérin, pendant que son père Tetbald était encore abbé de Saint-Melaine. Guérin étant mort, il eut pour successeur dans l'évêché son oncle Triscanon, fils de Tetbald et frère de Gauthier, père dudit Guérin... Suivent des terres qui furent données par eux.

Il est probable que ces évêques étaient des laïques qui tenaient ces évêchés en fiefs, et qui, selon l'usage du temps, portaient le titre d'évêques; cependant, il faut convenir que celui que l'on dit prêtre devait l'être en effet, car je ne sache pas que l'on ait jamais nommé prêtres ceux qui s'étaient emparé des paroisses et en avaient fait des fiefs.

Ce qu'il y a de plus remarquable ici, c'est le grand-père Tetbald qui, fils de prêtre, se fait évêque, laïque si on veut, qui donne cet évêché à son fils et se retire avec une abbaye. Peut-être avait-il fait encore de cette abbaye un fief laïque. A cette époque, on ne connaissait que le matériel de la religion; on était persuadé que l'absolution emportait toutes les fautes, pourvu qu'on fît exactement la pénitence imposée; encore croyait-on que le prêtre pouvait en dispenser; il ne s'agissait que d'en trouver un facile. La perfection de la charité chrétienne était de faire un pèlerinage ou des dons aux églises.

Année 1038.

Vente de l'évêché d'Alby par le vicomte de la ville et son frère, évêque de Nîmes.

Cet acte est fort curieux, parce qu'il nous montre dans toute leur étendue les mœurs du temps.

Cet évêché est vendu pendant la vie du titulaire pour en jouir après sa mort.

Il est vendu à un enfant, ou, pour mieux dire, à son père, qui contracte pour lui.

Cet enfant est libre de se faire évêque ou de mettre à sa place un autre évêque pour en faire les fonctions.

Les vendeurs se réservent pour le prix de la vente la moitié de l'évêché pour gage de la somme stipulée.

Cette somme est de cinq mille sols pour les vendeurs, sans compter une pareille somme qui doit être remise sur-le-champ au comte de Toulouse, seigneur suzerain.

Enfin, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable, l'un des vendeurs est un évêque. Ainsi, on peut regarder cette espèce de vente comme en usage à cette époque. Tel était donc alors l'état de la chrétienté; c'est ce qu'auraient dû observer les historiens qui ont parlé si légèrement de la fameuse querelle des investitures.

Année 1080.

Les légats de Grégoire VII se répandent dans tous les pays et décident de toutes les affaires, tandis que lui-même surveille toute la chrétienté du haut de sa chaire.

Epoque heureuse, quoi qu'on en puisse dire, du rétablissement de la police ecclésiastique, de l'ordre judiciaire, de la procédure, du respect des propriétés, de la soumission aux lois; mais telle a été la destinée de ce pape que la postérité n'a conservé que le souvenir de la pénitence humiliante d'Henri IV dans la forteresse de Canosse, et l'a regardé comme le plus insolent et le plus ambitieux des souverains pontifes. Il est certain que sa conduite avec l'empereur doit choquer toutes les idées d'ordre, de police et de bienséance; mais si l'on veut observer l'état de l'Europe dans le XIe siècle, l'insubordination du régime féodal, ses ravages, ses oppressions, la justice réduite au seul droit de la force, la religion défigurée par toutes les institutions de la féodalité, la royauté sans pouvoir, les grands de l'Etat n'exerçant partout qu'un brigandage honteux, les provinces sans communication, les routes impraticables, le peuple réduit à une tyrannie sans frein et sans bornes, telles étaient les mœurs et la police de ce malheureux siècle; et peut-on douter que celui qui a le plus contribué à les changer, pour ramener l'ordre et les lois, n'ait

pas été un bienfaiteur de l'humanité? Il a été facile à M. de Voltaire de nous peindre Grégoire VII occupé des charmes de la comtesse Mathilde dans la forteresse de Canosse, tandis que l'empereur était nu-pieds dans la cour, criant pendant trois jours miséricorde; mais je demande s'il existait dans aucun pays une autorité reconnue, si l'anarchie pouvait cesser sans l'établissement d'une puissance qui se fît respecter, s'il n'était pas désirable que cette autorité fût remise dans les mains les plus habiles, dans le pays le plus éclairé, et à des hommes intéressés à détruire ce système de force et de violence qui était celui de tous les sujets et de tous les rois. Sans doute les papes ont été ambitieux, mais pouvait-on passer d'un état si violent à de sages lois sans un intermédiaire qui imprimât le respect et donnât quelque habitude d'obéissance? Cet abaissement de l'autorité royale dans l'empereur nous révolte, mais quel usage faisait-il de son autorité? Toute l'Europe croulait depuis deux siècles, il n'y avait plus que tyrannie et servitude. Le peuple avait-il donc quelque chose à regretter dans l'abaissement des rois? Mais s'il n'avait rien à perdre, il avait beaucoup à profiter dans l'établissement d'une puissance qui allait en imposer à tous les Etats. Et, en effet, on vit tout à coup le clergé soumis à une meilleure discipline, les grands vassaux moins indépendants, les rois plus obéis, les tribunaux se rétablir, l'Europe retrou-

ver un centre d'unité; et quelle qu'ait été la cause de cet heureux changement, il est également insensé de disputer sur les moyens qui furent pris que de regretter les maux dont nous fûmes soulagés ou de contester les avantages qui en ont été le fruit.

Sous l'année 1099, l'abbé de Montesquiou a fait un long article, plein de sens et de raison, sur l'affranchissement des esclaves et des communes, que nous regrettons de ne pouvoir insérer dans cette notice. La bulle de Calixte II, qui excommunie, en 1122, le comte de Toulouse, les seigneurs de Baux, de Sabran et de Castries, et soustrait leurs sujets à la fidélité et à l'hommage, pour les torts qu'ils avaient faits à l'abbaye de Saint-Gilles, lui fournit l'occasion de montrer que, trente ans après la mort de Grégoire VII, le pape ne *procédait encore que féodalement*, et que la domination universelle de la puissance spirituelle et du vicaire de Jésus-Chrit ne devint le principe de toutes les écoles que lorsqu'on eut établi que le spirituel avait sur le temporel la même autorité que l'âme avait sur le corps, et par d'autres sophismes de cette force. Il fait voir ensuite comment l'église gallicane s'est préservée de cette doctrine, et par quels degrés elle est parvenue à développer les *maximes* qu'elle professe maintenant. C'était un vrai gallican qui gémissait des excès de la cour de Rome et qui se plaisait à proclamer les services que les papes avaient

rendus à l'Europe; cet article le prouve jusqu'à l'évidence.

3° Une dissertation sur les *maires du palais*. On y remarque de l'érudition et des pensées neuves.

4° Des recherches sur la *loi Salique*. C'est incomplet.

5° Une espèce de *Voyage* dans quelques-unes de nos provinces voisines de la capitale. Ce genre convenait parfaitement à l'abbé de Montesquiou, qui était éminemment doué de l'esprit d'observation et qui se laissait rarement entraîner à ses préjugés. On y lit ces paroles remarquables: « J'ai « le désir de consacrer ma retraite à écrire les « *Mémoires de mon temps;* triste occupation, « qui ne peut offrir pour repos à la vieillesse que « le souvenir des maux qui ont tourmenté la vie; « mais vaut-il mieux s'abandonner à ses ennuis « que de méditer avec courage sur cette longue « suite de malheurs et de fautes? Ne faut-il pas « adorer enfin cette justice éternelle qui départit « aux empires leurs châtiments et leurs récom- « penses? Les convulsions politiques ne sont pas « comme celles de la nature, qui ravagent la terre « sans raison et sans objet. Les désordres de la « société appartiennent toujours au désordre de « nos passions, et il suffit d'observer les mœurs « d'un peuple pour en prédire ou en expliquer « les catastrophes. » Je ne pense pas, Messieurs, qu'il ait exécuté ce projet; il n'en reste aucun vestige dans ses papiers.

6° Des réflexions sur la soustraction de la France à l'obédience de Benoît XIII (Pierre de Lune).

7° Beaucoup de recherches sur les finances, sur les monnaies à différentes époques de la monarchie, l'état des dépenses de saint Louis en œuvres pies; des inventaires des diamants, de la vaisselle d'or et d'argent, des livres et autres effets précieux de Charles V. L'abbé de Montesquiou avait un goût de prédilection pour ces matières; il en faisait l'objet de ses études les plus assidues. Ses excursions s'étendaient aussi jusque dans le domaine des Romains et des peuples les plus anciens.

Il a recueilli un si grand nombre de faits relatifs aux finances et au commerce, notamment dans l'histoire de France, sans oublier néanmoins l'antiquité et les autres Etats de l'Europe, qu'on aurait pu croire qu'il se proposait d'écrire une histoire commerciale et financière de l'univers. C'est une chose réellement curieuse de voir avec quel soin il enregistre le prix des terres et des denrées dans tous les pays et dans tous les temps, la quotité des rentes pour telle mesure de terre, les dépenses des grands festins, les dots des princesses, le salaire des officiers, les frais de construction, les journées des ouvriers, les appointements de tout genre, l'estimation exacte des donations ou des legs testamentaires, l'état de la maison de chacun de nos rois, l'évaluation des monnaies, et mille autres faits qu'il accom-

pagne de réflexions qu'un financier même ne lirait pas sans fruit. En voici une qui me paraît assez caractéristique.

Année 1190.

« C'est une chose étrange que nos rois aient « cru avoir le droit de changer les monnaies et de « dénaturer les contrats. Les seigneurs avaient « donné leurs terres à une redevance de deux « sols et deux sols et demi par arpent. Ces sols « étaient des pièces d'argent assez semblables à « notre franc. Peu à peu les rois, en baissant les « monnaies, en ont diminué la valeur. Bientôt ces « sols ont été si affaiblis qu'il a fallu les faire en « cuivre, afin que ces pièces eussent quelque con« sistance. Mais ce qui est merveilleux, c'est « qu'une dette contractée en deux pièces d'ar« gent a été jugée bien acquittée par deux pièces « de cuivre. Quelques seigneurs ayant voulu se « plaindre d'une fraude si excessive et demander « qu'on les payât dans la monnaie de leur con« trat, furent condamnés, et le roi ainsi que les « tribunaux trouvèrent juste que le droit de faire « de la fausse monnaie emportât celui de falsifier « les contrats. »

8o *Règnes et principaux événements de la troisième race.* Cet ouvrage ne va pas jusqu'au retour de saint Louis après la première croisade, et il est superficiel. Je n'en citerai qu'un passage très court.

« Le règne de Louis-le-Jeune fut remarquable « par la renaissance des lettres; on établit des « écoles dans toutes les cathédrales et dans les « principales églises. L'Université de Paris se ren- « dit illustre dans toute la chrétienté; on dit même « qu'on commença à jouer des comédies dans les « colléges; c'était le fruit des croisades; l'Asie « étant alors bien plus éclairée que l'Europe, nos « Français y polirent leurs mœurs. »

Je me suis borné à parler des manuscrits de l'abbé de Montesquiou, que j'ai lus. Je sais qu'il en existe d'autres. Je tiens de M. Rives, un des amis de l'illustre abbé, conseiller à la cour de cassation, qu'il avait composé une histoire de Louis XVI, et une de Marie-Antoinette, outre celle de Louis XV, dont j'ai déjà parlé. Ce savant magistrat m'a assuré que l'abbé de Montesquiou avait composé, dans sa jeunesse, un ouvrage dans lequel il faisait voir *comment se sont formées les sociétés*, servant d'introduction à l'*Esprit des Lois* de Montesquieu; que dans un voyage à Londres il l'avait communiqué à Pitt et à Fox, et qu'après l'avoir lu, ces deux hommes célèbres l'avaient engagé à le publier, mais qu'il avait répondu que pendant sa vie il ne ferait rien imprimer.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. N.-X. WILLEMIN,

MEMBRE HONORAIRE.

Par M. GILBERT, membre résidant.

Nicolas-Xavier Willemin naquit à Nancy (patrie de plusieurs graveurs célèbres) le 5 août 1763, et fut amené à Paris fort jeune. Il s'y livra à l'étude de la gravure en taille-douce, et eut pour maître de dessin, Taillasson et Lagrénée, membres de l'ancienne Académie de Peinture. Le jeune Willemin manifesta de bonne heure un goût décidé pour l'étude des antiquités. Le premier ouvrage que cet artiste publia, sous le titre de *Meubles et ustensiles des Grecs et des Romains*, fut accueilli avec intérêt; il se répandit promptement dans nos fabriques et nos manufactures, et bientôt on en vit sortir des meubles, des vases et d'autres objets de luxe, dont les formes élégantes et le bon goût rappelaient celles des anciens.

Continuant à exploiter le vaste domaine du

passé, cet artiste mit au jour, en 1798, un ouvrage intitulé : *Choix de costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité,* en deux volumes in-folio. Dessiné et gravé avec le plus grand soin, ce travail, dont le texte fut rédigé par le savant abbé de Tersan, exerça une heureuse influence sur les arts en général, et contribua à opérer une réforme salutaire dans les costumes dramatiques, en fournissant les véritables types des vêtements des anciens.

Ces deux publications servirent pour ainsi dire d'introduction à un travail beaucoup plus étendu et qui exigea, de la part de l'auteur, d'immenses recherches dans les manuscrits de la Bibliothèque royale, et des voyages dans plusieurs de nos départements[1]. L'étude de nos mœurs et de nos usages aux différentes époques de la monarchie, et celle des antiquités nationales avaient toujours été pour M. Willemin un sujet de prédilection. L'entreprise qu'il méditait présentait trop d'intérêt pour ne pas avoir été essayée plusieurs fois, mais jamais elle ne fut conçue ni exécutée avec autant de soin, d'exactitude et de talent. Cet artiste avait senti la nécessité de compléter les travaux des Montfaucon et des Legrand d'Aussy. Il

(1) Ce fut à cette occasion que M. Willemin forma une collection précieuse de meubles et d'ustensiles du moyen-âge et de la renaissance, dont plusieurs furent publiés dans ses *Monuments français inédits*, etc. Depuis, des pertes pécuniaires forcèrent cet artiste de se défaire de ces objets curieux.

publia, en 1806, la première livraison des *Monuments français inédits, pour servir à l'histoire des costumes civils et militaires, armes, armures, instruments de musique, meubles de toute espèce et décorations intérieures et extérieures des maisons, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Louis XIV*, etc.[1] Cet ouvrage rendit un service éminent aux arts et à différentes branches de l'industrie, en faisant sortir de l'oubli une multitude de monuments curieux, reproduits par la gravure avec toute la fidélité et la naïveté du temps. Mis en parallèle avec les monuments de la monarchie française de Montfaucon, il ne fit que mieux sentir l'inexactitude et l'imperfection des planches de ce dernier ouvrage. Cette belle collection devait être divisée en trois volumes in-folio, dont deux de planches et un de texte. Quarante-neuf livraisons de planches ont paru, et la cinquantième, qui est sous presse, complétera cette publication que la mort de l'auteur ne lui permit pas d'achever, mais qui le sera par les soins de sa fille. M. Pottier, bibliothécaire de Rouen, termine en ce moment la rédaction du texte.

Pour prix de tant de travaux aussi importants, M. Willemin reçut, en 1825, de Charles X, une médaille d'or, et le ministre de l'intérieur sous-

(1) Indépendamment de ces publications, M. Willemin est auteur des *Monuments Antiques inédits de France et d'Italie*, dont il n'a paru que la première livraison.

crivit pour un certain nombre d'exemplaires de ses *Monuments français*, etc., destinés à enrichir les bibliothèques publiques de nos départements. Admis dans le sein de la Société des Antiquaires en 1821, il s'associa à ses travaux jusqu'en 1831, époque à laquelle ses infirmités le firent classer parmi les membres honoraires. Près de trente années employées en travaux, en voyages et en recherches de toute espèce avaient sensiblement altéré la santé de cet artiste, qui reçut un nouveau coup par la perte d'une partie de ses souscripteurs, occasionnée par de récents événements politiques. Le chagrin que lui causa cette perte et l'épuisement de ses ressources pécuniaires l'affectèrent tellement, que ses facultés intellectuelles en souffrirent beaucoup. Après plus de deux années de souffrance et de langueur, il succomba à une attaque de paralysie, le 23 janvier 1833, à l'âge de soixante-neuf ans et demi, laissant une fille inconsolable de sa perte.

Un grand nombre d'amis du défunt accompagnèrent sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière de l'Ouest. Dans cette dernière demeure, notre confrère, M. Jorand, s'est rendu, dans un discours improvisé, l'interprète des regrets de la Société royale des Antiquaires de France, et a exprimé en même temps ses sentiments personnels pour un artiste qui mérita à plus d'un titre l'estime des amis des arts, et dont la vie fut occupée par tant d'utiles travaux.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. TEISSIER,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Par M. le baron LADOUCETTE, membre résidant.

Guillaume-Ferdinand Teissier, né à Marly-la-Ville (département de Seine-et Oise), le 29 août 1779, fut successivement chef de division à la préfecture de la Moselle, conseiller de préfecture du même département, sous-préfet de Toul, sous-préfet de Thionville, sous-préfet de Saint-Etienne et enfin préfet du département de l'Aude. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1815, il appartenait à la Société royale des Antiquaires de France, à la Société Philotechnique, à la Société royale et centrale d'agriculture, aux Sociétés Linnéennes de Paris et de Caen, à un grand nombre d'Académies de France et de l'étranger.

En 1818, M. Teissier a été l'un des fondateurs de l'association fondée à Metz pour l'encouragement de l'enseignement élémentaire, suivant la méthode mutuelle, et il a rempli les fonctions de

secrétaire de cette compagnie jusqu'au moment où il devint sous-préfet de Thionville.

Les divers ouvrages qu'il a successivement publiés sont :

1° Une brochure in-8°, intitulée : *Direction sur les recherches archéologiques à faire dans l'arrondissement de Thionville* (1820). D'après la demande de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ce savant opuscule fut réimprimé dans le recueil des circulaires du ministre de l'intérieur, qui l'adressa à tous les sous-préfets, en les engageant à régler, d'après les vues de l'auteur, la recherche des antiquités dans les lieux où d'autres plans n'auraient pas été adoptés encore.

2° *Note sur Ricciacum, station militaire sur la voie de Metz à Trèves ;* elle a été insérée dans les Mémoires de l'Académie de Metz (1821).

3° *Manuel du garde-champêtre* (1821). Mis au jour en seconde édition (dans le courant de 1829), cet ouvrage obtint l'approbation de la Société royale et centrale d'Agriculture, et celle du ministre qui le recommanda à tous les préfets.

4° *Note sur un pavé de mosaïque*, découvert à Audun-le-Tiche, et *Digression sur l'ancienneté probable de ce village et d'Audun-le-Roman.* On trouve ces opuscules dans les Mémoires de l'Académie de Metz (1822).

5° *Traduction en français moderne de la charte d'affranchissement de la ville de Thion-*

ville, octroyée le 15 août 1239 par Henri II, comte de Luxembourg. Cette pièce importante, et jusqu'alors inédite, est enrichie de notes et imprimée avec un extrait des Mémoires de M. Teissier, dans le recueil de l'Académie de Metz (1825).

6° *Etymologie des noms de lieux dans l'arrondissement de Thionville.* Cette dissertation est insérée dans nos Mémoires.

7° *Histoire de Thionville,* suivie de divers articles sur l'origine et l'accroissement des fortifications, les établissements religieux et de charité, l'instruction publique, la typographie, la population, le commerce, l'industrie, et de notices biographiques, de chartes et actes publiés dans les langues romane et teutone (Metz, 1828). Cet écrit a remporté le premier des prix décernés par l'Institut royal de France aux meilleurs ouvrages sur l'histoire et les antiquités nationales.

8° *Essai philologique sur les commencements de l'imprimerie, à Metz, et sur les imprimeurs de cette ville* (1828). L'auteur puisa son essai dans les matériaux d'une histoire littéraire, biographique et bibliographique de Metz et de sa province. La mort l'a empêché d'exécuter ce grand travail, que son érudition aurait su rendre complet et intéressant.

9° *Les Ephémérides mosellanes* (1829) sont dues en grande partie à la plume de M. Teissier, qui se proposait de publier sous cette forme une histoire de Metz et de son département.

10° *Lettre sur les monnaies anciennes trouvées à Bougainville, en* 1825, et *Note sur des monnaies frappées à Sierck pour les ducs de Lorraine*. Ces deux pièces ont paru dans les Mémoires de l'Académie de Metz (année 1828).

M. Teissier laisse inachevés un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels plusieurs devaient tenir un rang distingué dans les sciences, et qui prouvent toute l'étendue et la variété de son érudition. Nous signalerons de préférence un *Mémorial de l'officier de l'état civil;* un *Mémorial du garde forestier;* des *Notices sur les routes romaines de la Moselle*; un *Précis historique sur Metz et ses évêques;* de nombreux documents sur les *Monnaies et médailles de France*, sur celles *de Metz, des ducs de Lorraine et de Bar, de l'abbé de Gorze, de l'archevêque de Trèves*, etc.; plusieurs *Notices biographiques;* des renseignements sur l'*ancienne Académie de Metz* et sur la *Société dite des Philellhènes*; un travail sur *Martial et ses imitateurs;* un essai de *Traduction du poème d'Ausone* et d'une *Ichthyologie de la Moselle;* une *Flore des auteurs latins;* deux *Nouvelles*, l'une intitulée *Hermanfroy*, et l'autre *Ide*, celle-ci paraissant faire suite à la première, etc.

Narbonne, chef-lieu d'un arrondissement de l'Aude, ne pouvait échapper à l'amour éclairé de M. Teissier pour la science archéologique; il y fonda une commission d'antiquités, y ordonna

des fouilles, y prépara l'érection d'un musée, qui aurait sans doute rivalisé avec celui qu'on a, depuis quelques années, fondé dans la ville d'Arles. Notre confrère nous avait promis de nous tenir au courant de ses découvertes; mais, à la suite d'une maladie douloureuse, il nous fut prématurément enlevé, le 3 février 1834. Nous avons perdu, dans M. Teissier, l'un de nos correspondants les plus laborieux; souvent la Société a dû applaudir aux travaux du savant; toujours elle a dû estimer les nobles qualités de l'homme et les relations affectueuses d'un confrère, qui était mon ami.

MÉMOIRES
ET DISSERTATIONS
SUR LES
ANTIQUITÉS NATIONALES.

MÉMOIRE
SUR
LES MONUMENTS CELTIQUES
DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
ET DE QUELQUES CANTONS ADJACENTS DES DÉPARTEMENTS DE LA MEURTHE ET DES VOSGES.

Par M. SCHWEIGHÆUSER, associé correspondant.

Les provinces de l'Est de la France sont en général moins riches en monuments druidiques que celles de l'Ouest; mais il est à présumer que cette différence n'a pas toujours existé, car pourquoi le culte druidique aurait-il été moins puissant et aurait-il érigé moins de monuments dans une partie des Gaules que dans l'autre? Mais dans l'Ouest de la France, ces monuments

ont été préservés de la destruction par le respect que la superstition populaire a continué à y rattacher, tandis que dans l'Est de la France le changement total de la population sur l'extrême frontière, et peut-être d'autres raisons encore, ont détruit ce respect et livré les monuments à la cupidité de tous ceux qui trouvaient de l'avantage à en employer autrement les pierres. Cette manière de voir ne m'est point dictée par la seule réflexion ; j'ai appris que, de mémoire d'homme, on a détruit aux environs de Saint-Dié un beau dolmen dont la pierre principale fut roulée de la montagne où elle se trouvait dans la vallée de la Meurthe, pour être taillée en pièces et employée à des constructions nouvelles. Auprès de Lettenbach, dans le pays de Dabo, département de la Meurthe, trois pierres levées ont successivement disparu; du temps de Schœpflin celle du milieu était encore debout, et l'on voyait la partie inférieure des deux autres, ainsi que l'on peut s'en convaincre par la planche XIII du premier volume de l'*Alsatia illustrata*, *fig.* C. Depuis ce temps les trois pierres ont entièrement disparu et l'on ne voit à leur place qu'un crucifix. Enfin notre Specklin qui, en 1585, a dressé une carte d'Alsace fort soignée, dit dans les manuscrits qu'il a laissés, qu'il a trouvé au haut de nos Vosges plus de cent pierres levées, de douze à treize pieds de haut et d'environ quatre pieds de diamètre, formant de telles masses qu'il avait de la

peine à concevoir comment elles avaient pu être dressées par les mains de l'homme, ce qui cependant était évidemment leur origine. De toutes ces pierres levées, les investigations les plus exactes ne m'ont pu faire retrouver que deux; l'une appelée le Breitenstein, c'est-à-dire la pierre large, et représentée dans l'ouvrage pittoresque sur les monuments de l'Alsace que j'ai publié conjointement avec M. de Golbéry; elle a à peu près les dimensions indiquées par Specklin et elle était un peu plus haute qu'elle n'est aujourd'hui, lorsqu'en 1787, à la suite d'un vœu fait par des marchands de bois, l'on en égalisa la partie supérieure pour l'entourer des figures des douze apôtres sculptés en bas-relief sur cette pierre autrefois toute brute; l'autre, appelée Spilzstein, c'est-à-dire pierre pointue, n'a qu'environ six pieds de haut, et, comme l'indique son nom, elle se termine en pointe. Celle-ci semble avoir été consacrée en quelque sorte au culte chrétien; du moins on y voit une petite niche où paraît avoir été placée une image de la Vierge ou d'un saint; l'une et l'autre se trouvent dans les forêts à l'ouest du fort de Lichtenberg. Mais si j'ai été peu heureux pour les pierres levées, en compensation les mêmes recherches m'ont fait découvrir un beau cromleach ou cercle de pierre appelé le *Jardin des fées* par les habitants des environs; il est situé sur la sommité d'une montagne qui s'avance transversalement

dans la vallée de la Bruche, près des villages de Viche et de Lützelhausen. Le cercle a environ cent pas de diamètre; l'enceinte est formée d'un côté par des dalles brutes ou fragments de rochers aplatis, de l'autre par un mur en pierre sèche qui, aujourd'hui, ne présente plus l'aspect que d'une sorte de digue; tout l'intérieur est rempli de roches brutes de différente grandeur, dont quelques-unes, d'une forme allongée, étaient peut-être levées autrefois. Cela me paraît d'autant plus vraisemblable, qu'aujourd'hui, où elles sont toutes couchées, l'enceinte en est tellement encombrée, que l'on a de la peine à y marcher, et que dans cet état il eût été bien difficile d'y tenir une assemblée ou d'y célébrer des cérémonies religieuses. Une chose qui donne à ce monument un caractère plus pittoresque et plus imposant, est une roche très singulièrement façonnée par les mains de la nature, qui s'en trouve à quelque distance, mais précisément au-dessus du prétendu jardin. Au haut de l'une des montagnes principales qui ferment au midi la vallée de la Bruche, cette roche, vue de près, présente une sorte de trépied gigantesque, trois piliers naturels et ondulés étant surmontés d'une grosse roche plate; du fond de la vallée, où l'on n'aperçoit que deux piliers, cette pierre offre quelque ressemblance avec une porte; aussi les habitants français des environs l'appellent-ils la porte de pierre; les habitants

allemands (car ces monuments sont situés précisément sur les confins de ces deux langues) l'appellent *das Thürgestell*, c'est-à-dire le montant de porte. Il est assez remarquable que la population allemande semble ignorer totalement toutes les traditions relatives aux fées, tandis que la population française s'en occupe beaucoup. L'on dit que ces fées voulaient construire des ponts gigantesques par-dessus toute cette large vallée, et l'on montre, non loin de la porte de pierre, des ruines paraissant provenir d'un château du moyen-âge comme étant la culée d'un de ces ponts; l'on dit que la cessation du pouvoir des fées les a empêchées d'achever leur ouvrage, et l'on se dispute sur la question si elles ont entièrement disparu, étant mortes, ou bien si elles ne sont qu'assoupies et reprendront un jour leur pouvoir. Un peu plus loin, dans la partie des Vosges où l'on parle français et notamment à Saint-Dié, l'on attribue à ces mêmes fées la construction d'un château du moyen-âge dont les ruines sont encore assez bien conservées, et l'on ajoute qu'elles ont été changées en taupes, alléguant comme témoin de cette métamorphose la ressemblance que les pattes de cet animal ont avec les mains humaines. A quelques lieues de notre Jardin des fées, dans le pays de Dabo, et tout près de la verrerie appelée au Grand-Soldat, département de la Meurthe, un monument, désigné sur la carte de Cassini par le nom

bizarre de château égyptien, m'a paru être également un monument druïdique et peut-être une sorte de temple ou enceinte sacrée. L'extrémité d'une crête rocailleuse est isolée du reste par un fossé et est entourée en partie par un mur en pierres sèches; d'un côté de cette petite enceinte l'on voit une roche bizarrement façonnée par les mains de la nature; de l'autre côté un arrangement singulier de roches brutes ressemble beaucoup aux monuments que l'Archéologie britannique appelle des chaires druidiques, c'est-à-dire qu'aux deux extrémités d'une roche couchée à terre s'élèvent d'autres morceaux de rochers, dont quelques-uns étaient disposés de manière que le prêtre placé sur la pierre couchee pouvait y appuyer le dos, tandis que les autres formaient devant lui une sorte de pupitre.

Je viens de signaler en deux endroits les roches naturelles d'une forme bizarre jointes à des monuments druidiques. Ce voisinage et d'autres exemples encore me font présumer que, dans nos contrées, où ces roches abondent et sont en réalité des monuments des catastrophes de la nature, elles ont pu quelquefois être vénérées par nos aïeux, soit précisement à cause des bouleversements qu'elles rappellent, soit du moins à cause de leur singularité, et la fréquence de ces sortes de roches pourrait être une cause de ce que les monuments artificiels de ces temps reculés sont plus rares. Souvent aussi ces roches d'une forme

étrange présentent un aspect tel, qu'il est difficile de décider si l'on voit devant soi un simple accident de la nature ou bien l'ouvrage des hommes. Ce genre de singularités m'a surtout frappé sur les hauteurs voisines de notre Schneeberg, montagne fort élevée, au haut de laquelle l'on voit sur une roche solide et naturelle une roche branlante que, dans l'Ouest de la France, on croirait bien certainement druidique, mais qui, ici, me paraît naturelle. Ailleurs la main de l'homme semble avoir aidé à la nature; telles sont notamment plusieurs grottes qui se trouvent près de notre enceinte de Sainte-Odile, et dont l'une a une ressemblance frappante avec une grotte dessinée dans l'ouvrage intitulé *Monuments anciens de la monarchie française*, et devant laquelle on a placé un druide, apparemment parce que cette grotte est désignée comme druidique par les traditions locales. Aucune tradition de ce genre ne se rattache aux grottes dont je parle ici, et qui sont placées dans un pays où l'antique population gauloise a été remplacée deux fois par des populations germaniques; néanmoins elles contribuent avec d'autres raisons à donner un caractère celtique à cette enceinte fort singulière. Schœpflin, qui en traite dans son *Alsatia illustrata*, la croit romaine, mais il n'en possédait qu'un plan fort inexact et s'en faisait une idée tout-à-fait fausse. J'en ai dressé un plan très correct, tant par des opérations trigonométriques, qu'à la chaîne et à

la boussole. Ayant passé pour cette opération une quinzaine de jours logé au centre même de cette enceinte, j'en ai examiné toutes les parties avec le plus grand soin; elle est construite sur les bords rocailleux du plateau supérieur de trois montagnes contiguës, et elle est séparée en trois compartiments par des murs transversaux placés aux endroits où ces plateaux sont les plus étroits et présentent en quelque sorte des étranglements. Le mur de l'enceinte est construit, ainsi que ces murs transversaux, en quartiers de rochers grossièrement équarris et liés entre eux par des tenons en bois en forme de queue d'aronde, dont quelques-uns existent encore et dont l'on voit partout les entailles dans les pierres. L'épaisseur du mur est un peu plus de cinq pieds, et souvent toute cette épaisseur est fournie par un seul bloc de rocher, ordinairement cependant elle l'est par deux blocs formant deux assises jointes entre elles comme il vient d'être dit; presque jamais cette épaisseur ne comprend un plus grand nombre d'assises. Nulle part l'on ne trouve une construction différente, nulle part une trace de tours ou d'autres fortifications artificielles; et c'est là surtout ce qui la distingue des fortifications romaines, toujours garnies de tours de distance en distance.

L'ensemble du plan de cette enceinte forme une sorte de demi-lune et offre une ressemblance frappante avec le plan des anciens murs de la

ville étrusque de *Volterra*, publiés dans l'ouvrage de Micali sur les monuments italiens antérieurs à la domination romaine. Là aussi, de même que dans les autres villes anciennes de l'Etrurie, l'on ne voit point de tours, et la construction en gros blocs de rochers est aussi à peu près la même que celle de notre enceinte, à l'exception des queues d'aronde, qui sont particulières à celle-ci. Ces tenons se trouvent à la vérité dans quelques constructions romaines, et l'on en a aussi trouvé en Egypte de parfaitement semblables aux nôtres; mais les monuments romains qui les présentent sont des théâtres ou d'autres édifices d'une étendue médiocre et non des enceintes du genre de celle-ci qui, dans sa plus grande dimension, a plus d'une lieue de longueur et par conséquent environ trois lieues de circuit. Notre Schœpflin n'a pu découvrir nulle part une enceinte pareille à celle dont je parle et je n'en ai point trouvé non plus; sa ressemblance avec d'anciens murs étrusques est un fait fort singulier qui mériterait, ce me semble, de donner lieu à des recherches ultérieures sur les liaisons qui peuvent avoir existé entre les Celtes et les Etrusques; il serait curieux aussi de comparer notre enceinte avec ce qui peut rester des murs de quelques anciennes villes gauloises, telles qu'Alesia ou Gergovia; non toutefois que je veuille prétendre que cette enceinte fût aussi celle d'une ancienne ville gauloise, car d'une part elle n'est point mention-

née par l'histoire, et de l'autre l'on n'y trouve point de traces d'habitations intérieures ou de sépultures. Plus je la considérai et plus sa destination m'a paru problématique. Plusieurs personnes ont pensé que c'était une sorte de camp de refuge où la population de la plaine pouvait se retirer en cas d'invasion; mais le manque d'eau et de vivres devait opposer de grandes difficultés à une telle destination, et, au bout du compte, malgré l'aspect militaire qu'elle présente sous certains rapports, ce n'était peut-être qu'une enceinte religieuse fortifiée jusqu'à un certain point pour y garder les trésors sacrés, et très propre en même temps à y nourrir le bétail destiné aux sacrifices ou à la nourriture des prêtres; car il est à remarquer que l'on trouve dans l'intérieur un bel abreuvoir taillé dans le roc et un autre très solidement construit, tandis que je n'y ai pu découvrir qu'un seul puits d'eau potable, vraisemblablement moderne, et qu'une très belle source qui porte le nom de Sainte-Odile, laissée en dehors sans qu'aucune fortification en assure l'approche.

Je place à la fin des monuments celtiques les bas-reliefs de notre Donon, qui ont été considérés comme druidiques par Montfaucon et dom Calmet, mais parmi lesquels se trouve un bas-relief portant une inscription romaine. L'on peut donc élever des doutes raisonnables sur l'origine des autres; cependant quelques-uns

présentent de telles singularités que, moi aussi, je les crois celtiques.

Ces monuments ont acquis une grande célébrité; plusieurs ont été publiés par Montfaucon et dans l'ouvrage de dom Martin sur la religion des Gaulois; un plus grand nombre l'a été dans la notice de la Lorraine de dom Calmet et dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin; mais toutes ces gravures présentent une inexactitude singulière, et la description de la montagne elle-même laissait beaucoup à désirer jusqu'à la publication d'un excellent mémoire rédigé par M. Jollois et imprimé dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Vosges*. Toutes les gravures plus anciennes des bas-reliefs de cette montagne ont été exécutées d'après d'anciens dessins, faits vers la fin du dix-septième siècle pour dom Alliot, abbé de Moyen-Moutier, dessins dont des copies manuscrites ont été conservées à Senones, aux archives de Saint-Dié et dans la bibliothèque de Schœpflin, léguée à la ville de Strasbourg. Dans ce dernier exemplaire Schœpflin a noté de sa main leur origine, et il est évident que ce sont les originaux de ces gravures, qui d'ailleurs sont les mieux exécutées que je connaisse. C'est l'ancien dessinateur, qui était vraisemblablement un religieux de l'abbaye de Moyen-Moutier, qui, par inhabileté ou inadvertance, ou peut-être par un caprice monacal, a remplacé les parties génitales de ces figures par deux anneaux entrelacés

l'un dans l'autre; d'où dom Calmet a cru que c'était un symbole de la chasteté des druidesses ou peut-être une infibulation, tandis que les mêmes anneaux ont fait dire à Schœpflin que les Mercures du Donon étaient sans sexe. En réalité, tous ces bas-reliefs ont des parties sexuelles masculines dont le signe ne peut présenter aucun doute, quoiqu'elles soient indiquées par de simples contours et presque sans relief. C'est dans le mémoire de M. Jollois qu'on a représenté pour la première fois quelques-unes de ces figures dessinées avec exactitude et présentant des parties masculines; l'auteur en a fait la remarque dans son texte, mais s'est peu étendu à ce sujet. Les dessins publiés par lui ne comprenant pas toutes les figures, il y a encore à glaner après son excellent travail, et je prendrai la liberté de soumettre à cet estimable savant une observation que j'ai faite lorsque j'ai visité cette montagne, quelques années après le jour où j'ai eu le bonheur de l'y rencontrer moi-même, et à une époque où j'étais éclairé par son mémoire et rendu attentif par ses dessins. J'ai remarqué que quelques-unes de ces figures ont sur la pierre elle-même la conformation féminine des seins et des hanches qu'on peut remarquer dans les gravures de dom Calmet et surtout dans celles de Schœpflin, mais que ces figures n'en ont pas moins des parties sexuelles masculines et sont en conséquence androgynes. Cette remarque me paraît assez curieuse en ce

qu'elle fournit une indication inattendue et singulière au sujet de l'ancien culte druidique. Pour mieux la constater, j'ai envoyé, il y a quelques années, sur cette montagne, un dessinateur habile et intelligent, en lui enjoignant de dessiner avec la plus grande exactitude toutes les figures qu'il trouverait, et notamment la plus féminine de toutes, celle qui tient à la main les serpents entrelacés penchés vers la terre et n'étant accompagnée d'aucune verge formant un caducée. Cette figure était, lorsque je visitai pour la dernière fois la montagne, à la fois la plus facile à trouver et celle dont les caractères androgynes étaient les plus évidents. Malheureusement mon dessinateur ne la trouva plus sur place et ne put en général découvrir au haut de cette montagne que d'assez petits fragments des figures que l'on y voyait autrefois; en sorte qu'aujourd'hui la remarque du caractère androgyne de plusieurs de ces figures ne repose que sur mes souvenirs et sur mon assertion, à moins que M. Jollois ne se rappelle également d'avoir fait cette remarque, quoiqu'elle ne se trouve pas explicitement mentionnée dans son travail. Je serais très flatté si elle pouvait être constatée, soit par les souvenirs de ce savant, soit par la découverte de l'endroit où ont pu passer ces figures, objet sur lequel mes recherches et les informations que j'ai prises à Épinal ont été jusqu'ici tout-à-fait infructueuses. La chose prend peut-être encore un intérêt de

plus par une application particulière que permet cette remarque générale. L'on voit dans les figures du Donon publiées par dom Calmet un bas-relief compris aussi dans les dessins de M. Jollois, qui représente un personnage tenant par les cornes un animal de l'espèce du cerf et qui aurait une ressemblance frappante avec la belle Diane du musée de Paris, si ce personnage ne présentait point des parties sexuelles masculines, reconnaissables aussi dans la gravure de dom Calmet, pour lequel cette figure paraît avoir été dessinée par un artiste différent de celui dont les autres dessins ont été copiés, et sinon plus habile, du moins plus consciencieux; mais si plusieurs autres figures du Donon sont androgynes, celle-ci peut l'être aussi, et l'on peut y reconnaître une Diane malgré les indices du sexe masculin. Une Diane androgyne ou masculine peut sans doute paraître au premier coup d'œil un paradoxe absurde ou monstrueux; mais on changera peut-être d'avis à ce sujet en se rappelant le *Deus lunus* de plusieurs monuments classiques, et dont, si je ne me trompe, quelques-uns proviennent plus spécialement des Galates ou Gaulois de l'Asie-Mineure. La ressemblance avec une célèbre statue de Diane, que me paraît présenter le bas-relief du Donon dont je parle ici, prend, ce me semble, un intérêt particulier par un rapprochement que je me permets d'y rattacher. L'on sait que, d'après les ingénieuses re-

cherches de M. Visconti, l'animal qui accompagne la Diane du Musée est cette biche aux cornes d'or et aux pieds d'airain, consacrée à Diane par la nymphe Taygète et qu'Hercule a poursuivie par l'ordre d'Eurysthée. Or, d'après la troisième ode olympique de Pindare, cette poursuite conduit le héros jusqu'auprès des sources de l'Ister, dans le pays des Hyperboréens, où il trouve l'olivier sauvage, qu'il transporte à la carrière d'Olympie. Déjà les véritables sources de l'Ister ou du Danube sont au haut de la Forêt-Noire, à deux journées de marche seulement et précisément en face de notre Donon; mais on peut conclure d'un passage d'Hérodote et d'autres indications que du temps de Pindare on croyait que ce fleuve traversait tout le pays des Celtes, et il paraît même qu'on pensait qu'il prenait sa source dans les Pyrénées. Cette biche semble donc avoir eu, selon Pindare du moins, un rapport quelconque avec la Gaule, et il est assez curieux de la retrouver, non sans quelque probabilité, sur un monument celtique, ou du moins mêlée à des monuments celtiques. Les réflexions auxquelles ce rapprochement peut donner lieu prennent encore quelque intérêt de plus lorsqu'on se rappelle le grand nombre de traditions classiques qui semblent rattacher aux Hyperboréens le perfectionnement du culte d'Apollon et la naissance même de ce dieu et de sa sœur Diane, pour peu que l'on acquiesce au système de Fréret, d'après

lequel l'histoire des dieux de la Grèce indique, sous un voile transparent, celle de leur culte. On pourrait être fort tenté de croire que le culte d'Apollon, comme dieu des Muses, et celui de Diane, en sa qualité de déesse de la chasse et de chasseresse, sont venus aux Grecs de nos contrées occidentales, où l'on a d'autres raisons de croire que Diane était révérée sous le nom d'Artuina, c'est-à-dire comme déesse des forêts et des hauteurs, tandis que l'Orient avait porté aux Grecs cette Diane sanguinaire de la Tauride, à laquelle on offrait des sacrifices humains et dont Iphigénie a failli être la victime. Il est, ce me semble, assez satisfaisant de pouvoir opposer quelques témoignages d'un culte humain et gracieux, établi chez nos ancêtres, au témoignage malheureusement trop irrécusable qui leur attribue un culte sanguinaire et cruel. Je ne me dissimule point qu'une telle observation relative à Diane ne peut être fondée que sur des rapprochements plus ou moins hasardés et sur des conjectures contestables; mais du moins un culte musical d'Apollon dans le pays des Celtes est positivement attesté par plusieurs auteurs anciens dont les témoignages méritent, sinon une haute confiance, du moins une attention sérieuse. Diodore de Sicile, livre II, chap. 47, dit que, d'après Hécatée et d'autres auteurs qui se sont occupés à recueillir les antiques traditions, il existait dans l'Océan, vis-à-vis le pays des Celtes, une île plus grande que la Si-

cile, dont les habitants, nommés Hyperboréens, prétendaient que Latone était née chez eux et révéraient Apollon par-dessus tous les autres dieux par des hymnes journalières accompagnées du son de la lyre; qu'il y avait dans cette île un magnifique temple d'Apollon de forme sphéroïde et orné d'un grand nombre de pieux dons; que ces Hyperboréens avaient beaucoup de bienveillance pour les Grecs et surtout pour les Athéniens et les habitants de Délos. Dans une île située vis-à-vis du pays des Celtes et plus grande que la Sicile, il est difficile de méconnaître l'île que nous appelons anjourd'hui l'Angleterre; peut-être même est-il permis de reconnaître les restes du temple sphéroïde d'Apollon, dont parlent les auteurs que je viens de citer, dans les étonnantes ruines appelées Stonehenge, qui sont effectivement d'une forme circulaire et renferment des lignes orientées avec une surprenante précision astronomique. Autant que je sache, cette remarque a échappé aux auteurs qui jusqu'ici ont traité *ex-professo* des ruines de Stonehenge; mais elle m'a frappé dès la première fois que j'ai lu le chapitre de Diodore de Sicile que je viens de citer, et je l'ai vue depuis avec plaisir indiquée aussi, quoique fort succinctement, par M. Mone, savant Allemand qui a publié une continuation de la *Mythologie symbolique de Creuzer*, relative à la mythologie et aux monuments religieux des peuples du Nord. Les Iles Britanni-

ques ayant été peuplées anciennement par les Celtes, et les druides y ayant voyagé, selon Jules-César, pour approfondir l'étude de leur religion, il est vraisemblable, par cela même, qu'un culte établi dans ces îles était répandu aussi dans les Gaules; mais le résultat de cette induction, ainsi que la tradition recueillie par Hécatée elle-même, est encore confirmé par la dixième ode pythique de Pindare, où ce savant poète, parlant des Hyperboréens, qu'il place sur le chemin de Persée allant combattre les Gorgones, dit qu'ils révéraient surtout Apollon, en ajoutant ces mots remarquables : « La muse n'est point étrangère à leurs habitudes; partout l'on voit des chœurs de vierges, partout résonne la voix de la lyre et le bruit des flûtes, etc. » Déjà nous avons vu que, d'après la troisième olympique de ce poète, les Hyperboréens paraissent être les Celtes. Cette induction est encore confirmée par l'ode que nous venons de citer; car si, d'une part, ce qu'il dit ici des Hyperboréens a un rapport évident avec ce que Hécatée dit de ceux de l'Ile Britannique, de l'autre il serait absurde de faire passer Persée en Angleterre pour combattre les Gorgones, qu'on croyait habiter l'extrémité de la Libye, tandis que le poète a fort bien pu supposer que le héros avait passé dans cette expédition par le pays des Celtes et par la péninsule ibérienne. Je pourrais encore étendre mes observations et fortifier mes conjectures en faisant remarquer que les célèbres dons

des Hyperboréens, envoyés au temple d'Apollon à Délos, et dont parlent Hérodote et Pausanias, passaient, selon ces auteurs, au golfe Adriatique. Ce chemin serait de toute absurdité si ces dons étaient venus, comme le suppose Hérodote, des Hyperboréens d'Asie; mais cet auteur avoue lui-même qu'il n'a pu trouver en Asie que peu de renseignements sur ces Hyperboréens dont lui avaient parlé les prêtres de Délos.

L'incertitude de ces renseignements était même telle que le père de l'histoire nie l'existence de ces Hyperboréens asiatiques, tandis que tous les auteurs qui les ont cherchés à l'Occident en parlent comme d'une nation réelle dont le nom seul a changé dans le cours des siècles; mais je m'arrête ici, ayant peut-être conduit depuis trop long-temps déjà mes lecteurs sur le sol glissant des antiques traditions et des conjectures. Puissé-je du moins n'avoir pas été tout-à-fait égaré moi-même par le faible rayon d'une douce lumière que ces traditions me semblent porter dans notre antique nuit cymérienne et qui contraste d'une manière si satisfaisante avec l'affreuse et sanglante barbarie que d'autres témoignages attribuent à nos ancêtres.

ANTIQUITÉS

D'AIX-LA-CHAPELLE,

Par M. le Baron de LADOUCETTE, membre résidant.

Le but principal de cette dissertation est d'examiner si Aix-la-Chapelle a été connue des Romains; ce qui n'empêcherait pas de lui supposer une origine plus ancienne, et ne nous porte point à décider si elle avait des habitations et une population permanente, plus ou moins considérables. Cependant, d'après les monuments que nous indiquerons, on sera fondé à croire que, sous le peuple-roi, elle jouissait déjà d'une assez grande importance. Son nom latin est *Aquis-Granum*[1]. La tour orientale de l'Hôtel-de-Ville se dit encore tour de Granus, et il paraît hors de doute que ce Romain doit être regardé comme le fondateur d'Aix-la-Chapelle. Mais quel était son rang, et dans quel siècle vivait-il? Charlemagne le croyait prince, et même frère de Néron. Cette opinion se trouve exprimée dans

(1) On l'a quelquefois appelée *Aquis Granensis*, *Aquæ*, *Aquis palatium*, *Aquis villa*, *Aquæ Graneæ*, *Thermæ Grani*, *Grani palatium*.

l'inscription qui a été placée sur le bassin de bronze de la fontaine, au milieu de la grande place. On la retrouve dans Munster, auteur de la Chronique d'Utrecht, dans Wassenberg et autres, qui font de Granus un frère de Néron et d'Agrippa, duquel la Chronique de Cologne a même publié la généalogie. Jean de Leyde, dans ses Annales de la Belgique, et Jean de Beka, amènent dans les Gaules, sous Néron, un illustre proscrit, de l'une des familles de Granius, appellation commune chez les Romains; ce sénateur bâtit, suivant eux, un château ou une métairie au milieu d'un désert où se trouvaient les eaux thermales qui l'y avaient fixé, et ce fut *Aquis-Granum*. Plusieurs géographes et critiques, tels que Bertius, Audiffret, Jean Sianda et Vaissette prétendent qu'Aix-la-Chapelle a été fondée par Serenus Granus, sous Adrien, vers l'an 124 de l'ère vulgaire; mais leurs idées ne reposent que sur le goût de cet empereur pour les monuments, et l'histoire ne dit rien de Serenus Granus; on pourrait aussi bien attribuer ces bains à Alexandre-Sévère qui, d'après Lampride, en construisit un grand nombre. Conrad Celtes, dans son poème sur les mœurs des Allemands, fait honneur de la fondation de cette cité à Apollon, surnommé Granus. Le dieu du Parnasse se plaisait sans doute à inspirer l'écrivain, qui reçut le laurier poétique; mais au lieu de donner son nom à des villes, c'est d'elles qu'Apollon recevait des dé-

nominations, *Delphinius*, de Delphes, *Clarius*, de Claros, *Patareus*, de Patare, *Delius*, de Délos; s'il avait été particulièrement adoré dans *Aquis-Granum*, il en aurait pris lui-même le surnom de *Granus*. On rapporte que, lors du fameux incendie de 1686, on trouva à Aix-la-Chapelle les débris d'une inscription, n° 1, ainsi expliquée par M. Meyer, qui a publié en allemand un gros in-folio de 886 pages sur la chronique de cette ville[1] : *Castellum cum suis turribus ante Cæsaris in Gallias adventum civitas aduatica fossam fecit*. Il s'ensuivrait qu'avant l'arrivée de Jules-César dans les Gaules, il y avait là un château avec des tours, une cité des Aduatiques; mais pour décider un fait aussi important, il faudrait avoir sous les yeux cette inscription dont on n'a plus la pierre, et qui a été reproduite dans le Mercure de la Roër, avec des variantes assez considérables.

Aux environs d'Aix-la-Chapelle était une chaussée romaine, et je vais ici traduire littéralement Ch. F. Meyer, auquel je ferai beaucoup d'emprunts dans le cours de cette notice. « Nous avions souvent ouï dire que, dans le bois d'Aix, les paysans appelaient un certain endroit *le chemin des pierres*, et la curiosité nous porta à aller le reconnaître. On nous y montra un lieu solitaire où nous fîmes enlever le gazon et les

(1) *Chronique d'Aix-la-Chapelle*, chez Schœttler; — Mulheim-sur-le-Rhin.

terres à la profondeur d'une palme, et alors parut un pavé qui cédait à peine à la houe, et qui consistait en de petites pierres liées par une fusion bleuâtre[1]. Après la dissolution de cet ouvrage, qui avait environ un pied d'épaisseur, nous découvrîmes un lit de sable d'environ trois pieds de hauteur, et l'ayant percé, nous en vîmes sortir l'eau ; d'ailleurs le terrain nous parut assez marécageux, et c'est ce qui a pu donner lieu d'y faire cet ouvrage. Le pavé avait quatorze à quinze pieds de largeur, et semblait se continuer pendant un long espace à travers le bois. A en juger par la situation, on dirait que c'était une voie militaire qui conduisait à Juliers et au-delà. Quelque temps après, on nous raconta qu'il existait un autre ancien pavé du côté de Stahlbourg. Nous nous y rendîmes, et le trouvâmes à un mille de distance d'Aix-la-Chapelle, sur la hauteur derrière le moulin forestier (Busch-Mühle). Mais les pierres n'en étaient pas liées par une fusion comme pour le précédent; il était fait de la manière ordinaire et entièrement découvert, le terrain en étant levé et ferme. Nous le regardâmes à œil nu, et nous aperçûmes qu'en partant du pays de Cornely-Munster, il se dirigeait sur la route que nous venions de reconnaître.

(1) C'était probablement un béton. Dans les fouilles pour le canal du Nord, près de Neuss, nous avons retrouvé du béton romain.

Nous en conclûmes qu'elle était une voie construite par les Romains, qui ne connurent que trop cette contrée. » Ils y ont laissé d'autres témoins de leur séjour; mais comme il n'existe presque aucun des monuments qui l'attestent, je crois intéressant de vous les faire connaître dans des notes. Les inscriptions (nos 2, 3 et 4) furent trouvées en 1409, sur la hauteur hors de la porte Saint-Adalbert. La base de la première et de la dernière était en pierre grise, et celle de la seconde en porphyre. Le no 5 appartenait à une colonne construite de grosses pierres, ayant de chaque côté, à sa base carrée, douze pieds de large; de là, cette colonne allait toujours en se rétrécissant jusqu'à une hauteur de soixante-dix pieds; terminée en pointe, elle soutenait un globe sur lequel on voyait les débris d'un aigle qui paraissait avoir eu une flèche dans la poitrine. Ce monument était placé sur le marché du cloître; au moyen-âge il ne s'y trouvait qu'en fragment; et, détruit en 1356, il n'en resta que des mots inintelligibles.

Jean Lunzen, secrétaire de la ville, allait, le 19 février 1549, chasser dans les bois d'Aix; il y rencontra un paysan occupé à exhumer un tombeau qui renfermait une urne cinéraire avec d'autres objets en dissolution et méconnaissables (no 6). Il le fit transporter chez lui, rue de la Rose, et il s'en servit comme d'un réservoir; cette urne subsistait encore au XVIIIe siècle. Les nos 7 et 8

sont des inscriptions découvertes, les 18 mars et 13 novenbre 1624, dans le jardin de l'hôtel des comtes de Hatzfeld, qui appartint ensuite à M. Scheins, au sortir de la rue des Anes et à l'entrée de celle des Ursulines. La pierre sur laquelle était la première avait trois pieds de long; elle remontait à l'an de Rome 942, et 189 de l'ère chrétienne, puisque c'est la seule année où il y eut deux consuls du nom de Silanus, dont il est question dans l'inscription. Les monuments 5 et 6 concernaient la famille des Secundinus, qui paraît avoir eu une grande existence sur les bords du Rhin, puisqu'à Bollendorf, non loin de Trèves, on a trouvé une inscription votive de Cl. Secundinus, à Jupiter et au génie du lieu, et qu'à Igel, village à trois quarts de lieue de Trèves, sur la voie de cette ville à Reims, et au confluent de la Sarre et de la Moselle, est une tombe magnifique avec une épitaphe en l'honneur de D. Secundinus. A Aix-la-Chapelle, dans le même jardin de la maison Hatzfeld, on découvrit, en 1645, un *ex-voto* aux dieux mânes (nº 9). On trouva à Weyden, en 1718, un monument (nº 10) dédié à Jupiter par Faustinianus, centurion de la trentième légion ulpienne; ce monument a exercé l'esprit des critiques. Dans le chant soixante-huit de l'Allemagne[1], on lit que la trentième ulpienne était campée à Aix-la-Chapelle. Mais dans le

(1) Édition d'Amsterdam, 1747.

Voyage entre Meuse et Rhin[1], nous avons remarqué (p. 215) qu'elle occupait Vetera (Xanten); il est plus simple de croire que Faustinianus était venu prendre les eaux à Aix-la-Chapelle, ou qu'il commandait un détachement momentanément stationné à Weyden, qui en est éloigné de quatre lieues, ou bien qu'il y possédait une habitation. La pierre n° 11 a été autrefois comprise dans le mur extérieur de l'église Notre-Dame, vers la grande porte, et dans la suite elle fut enterrée. Cette inscription est singulière: *Aux dieux mânes, Ninnius Drausonis, vivant, s'est élevé ce monument.* On prétend qu'une semblable se voit, taillée dans le roc, à Namur[2].

Le n° 12 était sur un marbre blanc, qu'on a trouvé en 1409 hors de la porte Saint-Adalbert, avec les nos 2, 3 et 4. Dans la maison Braumann, sur la grande place, vers la rue de Cologne, on lut sur une pierre fort délabrée l'inscription n° 13. Tous ces monuments ont été, je crois, élevés par la piété conjugale ou filiale à des baigneurs romains qui avaient succombé à leurs maux, ou dédiés aux dieux par la reconnaissance de ceux qui avaient éprouvé les salutaires effets des eaux. J'ai vu à Drimborn, maison de plaisance, voisine d'Aix-la-Chapelle, des tombes, urnes et autres objets d'antiquité. Je n'en pos-

(1) Publié en 1818, à Paris; vol. in-8°. Chez Eymery.

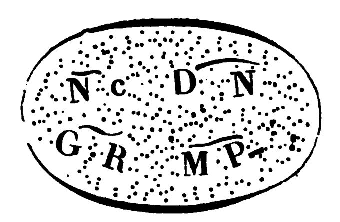
(2) *Ortelius, in Itinerario Gallo. Brabant.*, pag. 209.

sède en ce moment qu'un *ex-voto* des chefs et des soldats de la dixième légion (n° 14).

En 1756, lorsque l'architecte italien Moretti reconstruisit la chapelle de Hongrie, attenant à l'église de Notre-Dame, il découvrit dans ses fondations un bain que l'on regarde comme antique, et qui était revêtu de beaux carreaux de pierre; dans l'enceinte circulaire, quelques ouvertures servaient au passage des eaux thermales, dont la veine est encore connue dans plusieurs maisons de la petite rue de Borcette; du fond il s'élevait un tuyau de plomb qui paraît avoir appartenu à une pompe destinée à fournir de l'eau froide, suivant l'inscription du bassin de la fontaine de Charlemagne. Cette même source qui en jaillit coule auprès des bains de ce prince. Nous donnons le dessin du bain, suivant Meyer, qui l'a vu, ainsi qu'un grand nombre d'habitants. Il nous annonce que, sur une foule de médailles trouvées dans la ville et aux environs, quelques centaines ont passé par ses mains; il y en avait de Tetricus, ce Gaulois sénateur, et d'une famille consulaire, à qui Aurelia Victorina avait fait donner en 268 la pourpre impériale à Bordeaux. Après quelques années de règne, Tetricus, dégoûté des grandeurs, écrivit à Aurélien qu'il y renonçait; et, n'ayant pu décider son armée à se soumettre, il se rendit à l'empereur dans les champs Catalauniens. Aurélien le fit marcher avec son fils, revêtu d'ornements impé-

riaux, à la suite de son char triomphal et près de la fameuse Zénobie; cependant il le traita souvent de collègue et lui donna le gouvernement de la Lucanie. Tetricus était si renommé pour ses vertus qu'après sa mort on le mit au rang des Dieux. Ses soldats lui avaient érigé à Aix-la-Chapelle une statue qui se voyait encore du temps de Louis-le-Débonnaire. Vous en lirez avec intérêt la description faite par Walafride-Strabon, bénédictin, mort en 849, et dont les poèmes, d'abord compris en divers recueils, ont été imprimés séparément en 1604 (n° 15).

Jetez un moment les yeux sur la représentation d'une agate trouvée à Aix-la-Chapelle, et dont Jean Coberg a fait présent à l'empereur François Ier.



Pendant l'automne de 1822, en faisant des études préliminaires auprès des bains de l'empereur, dans la rue des Anes, déjà citée, et où l'on voulait placer des conduits de l'eau sulfureuse pour la fontaine d'Élise, élevée sur le graff des Capucins, on trouva à sept ou huit pieds de profondeur un grès taillé, fracturé en trois morceaux, et de un pied et demi de largeur sur un

pied de hauteur, avec l'inscription suivante, due à M. Quix, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Aix :

FORT . . . . . .
TV-LI E. LOCI. CA
IT
ADDNIVS. CAIVS
IIII IVIR. AVV

Lorsqu'en 1823 on entreprit la pose des tuyaux, on toucha à des fondations romaines d'une solidité remarquable, et qui consistaient en deux petites voûtes l'une sur l'autre, comme affaissées sans être brisées, et sous lesquelles on ne pouvait marcher qu'en se baissant beaucoup; elles reposaient sur plusieurs petits piliers carrés, entourant un espace de dix-sept pieds en longueur et d'autant en largeur. On y trouva nombre de briques de forme antique et dont une portait l'empreinte presque illisible de la sixième légion. Ces fondations, voisines de la source de l'empereur, ont été regardées comme appartenant à des bains antiques.

Il nous paraît démontré qu'Aix-la-Chapelle était en haute estime chez les Romains. Suivant Beeck, l'ancien prétoire était la maison sise sur le marché aux poissons, vulgairement nommée *grass*, et servant d'entrée à la halle aux blés. On a trouvé à Cologne des médailles frappées au

type de Dioclétien, de Maximien Hercule, Constantin, Constance, et qui avaient pour type A Q S : supposera-t-on qu'il y est question des eaux d'Aix-la-Chapelle? On explique par *signata moneta aquis* les lettres S. M. A. Q sur des médailles qui existent, aux types de Valentinien, de Valens, de Gratien, d'Honorius.

Lorsque les Romains furent chassés de cette ville, elle fit partie du royaume des Ripuaires et passa sous le sceptre des rois francs. Le 15 mai 653, Sigebert se trouvait dans ses murs lorsqu'il y accorda un diplôme aux monastères de Saint-Maximien et de Saint-Mathias, à Trèves[1]. Un autre, donné en 754 à celui de Sorèze par Pepin-le-Bref, porte : *Datum* VII *kalend. septemb.* (26 août) *anno* II *Pepini regis, indict.* VII, *actum Aquis-Grani palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen.*

Au cabinet des médailles de Paris, dans la collection de celles qui viennent des Mérovingiens, on en trouve une en or, d'un petit module, dont la légende porte : AQVI SFIT. L'espace entre l'I et l'S est occupé par le haut du buste d'un prince dont le col est découvert; autour de sa tête sont indiqués des cheveux, et quelques points passent pour représenter un bandeau royal orné de pierreries : le travail en est grossier. Au re-

(1) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, pag. 257.
(2) Baluze (Steph.) *Capitul. Reg. Franc.*, t. II, pag. 1391.

vers, une croix assez bien faite est appuyée sur deux bases ou degrés, figurés par deux traits; on lit à l'exergue : ERPONE MONETARIO.

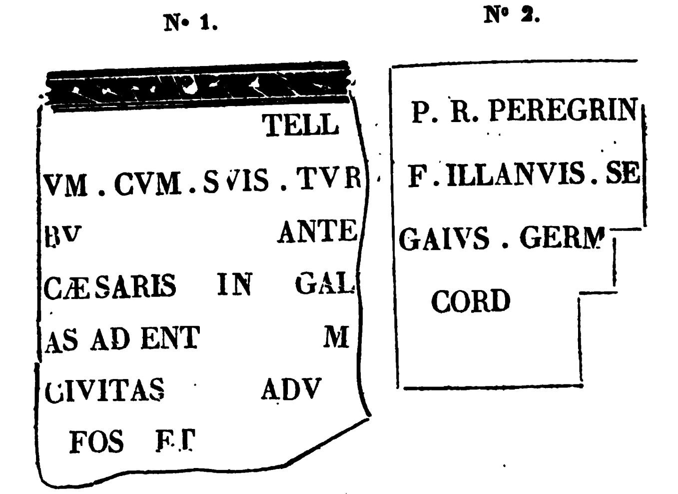
Eccard et Hartzheim ont décrit une pièce d'argent représentant une croix dont les quatre panneaux sont remplis de boules; à l'entour est la légende PIPINVS REX EO; le revers désigne une église devant laquelle s'élèvent quatre colonnes; il y a une croix au milieu, une autre au haut, et une inscription : AQVIS VRBI.

Mirœus [1], traduisant *Novum Castellum* par Aix-la-Chapelle, en attribue la construction à Pepin d'Héristal, maire du palais, et dont la famille, dit-il, en faisait ses délices long-temps avant Charlemagne. On lui a répondu que ce nom s'applique à Chêvremont, ancien château-fort situé auprès de Liége, et que l'évêque Norgère fit détruire en 980, sans en excepter l'église, dédiée à Notre-Dame, comme celle d'Aix-la-Chapelle, où ses douze chanoines furent transférés, avec tous les revenus de cette collégiale.

Nous pensons, comme Eccard, « que les bains d'Aix-la-Chapelle, fréquentés par les Romains, ont été ensuite dévastés par les Francs [2], lors de leurs irruptions dans la Belgique et les Gaules, et que pendant un assez long espace de temps on ne s'en est pas beaucoup occupé. » Nous avons

(1) Aubert-le-Mire, *Donat. Belg.*, t. I, liv. 2, cap. VIII.
(2) Ou par les Huns.

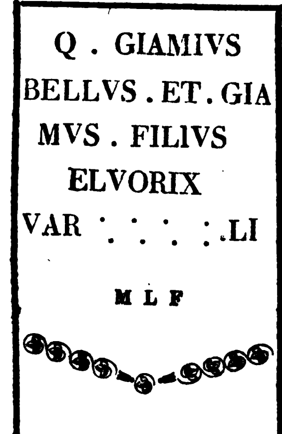
vu les Mérovingiens y conserver ou rétablir un palais que Pepin a habité. Mais Aix-la-Chapelle dut une seconde fondation, une illustration bien plus grande à Charlemagne. Peut-être, dans une autre dissertation, vous entretiendrai-je de cette cité sous les Carlovingiens et dans le cours du moyen-âge ; je pourrais étendre cette notice jusqu'à nos jours.



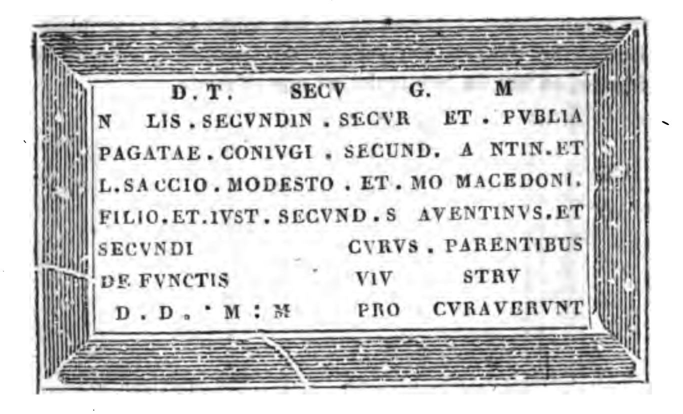
N° 3.


M . MACIRIVS
TRECTVS
MANI . PR
AETIVM
DONAVI

N° 4.


Q . GIAMIVS
BELLVS . ET . GIA
MVS . FILIVS
ELVORIX
VAR .LI
M L F

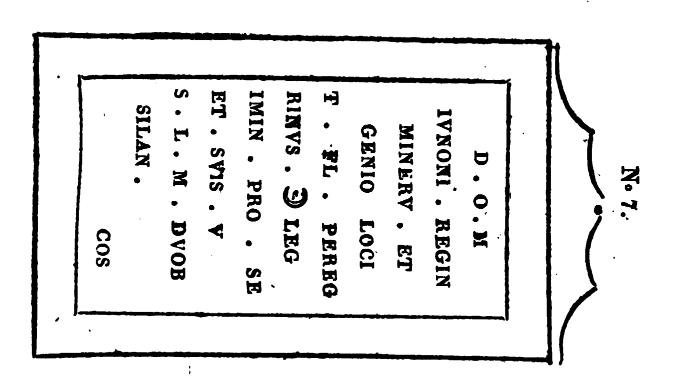
N° 5.


D . T . SECV G. M
N LIS . SECVNDIN . SECVR ET . PVBLIA
PAGATAE . CONIVGI . SECUND. A NTIN.ET
L.SACCIO . MODESTO . ET . MO MACEDONI.
FILIO.ET.IVST . SECVND . S AVENTINVS.ET
SECVNDI CVRVS . PARENTIBUS
DE FVNCTIS VIV STRV
D . D . M : M PRO CVRAVERVNT

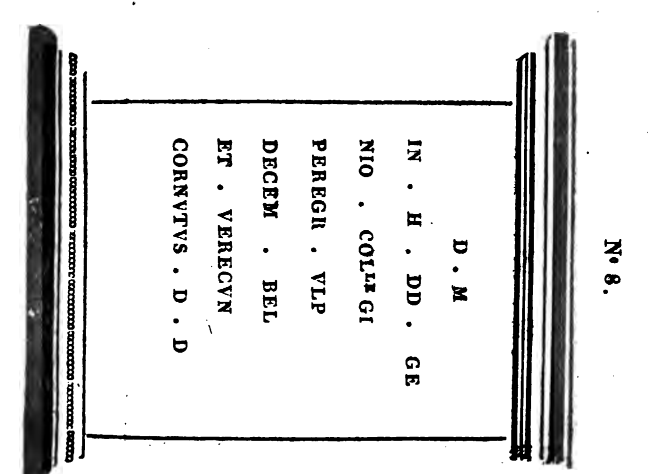
N° 6.



A gauche est représenté un guerrier qui de la main, montre le monument; à droite, un esclave soutenant l'inscription. De ce côté, dans la perspective, on aperçoit une figure de femme; au bas du cénotaphe est une chouette.


D . O . M
IVNONI . REGIN
MINERV . ET
GENIO LOCI
T . FL . PEREG
RINVS . Ↄ LEG
IMIN . PRO . SE
ET . SVIS . V
S . L . M . DVOB
SILAN .
COS

N° 7.


D . M
IN . H . DD . GE
NIO . COLLEGI
PEREGR . VLP
DECEM . BEL
ET . VERECVN
CORNVTVS . D . D

N° 8.

N° 9.

D . M
MAT . MARINUS
SIBI . ET . CENSOR
INIAE . FAVSTINAE
CONIVGAE . DEF
V. S . M

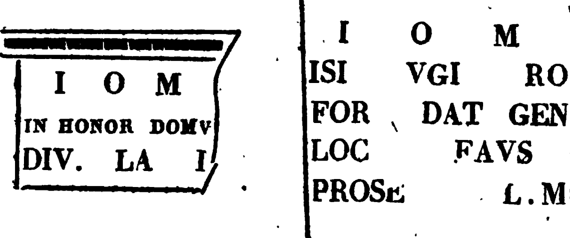
N° 11.

D M
NINNIVS
DRAVSONIS
VIVVS . SIBI.M.F

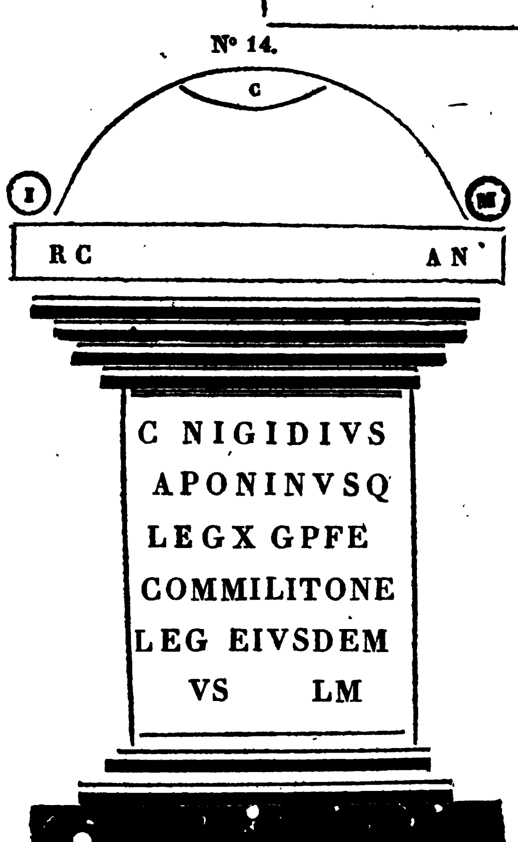
N° 10.

I O M
FAVSTINIANVS
CENTVR . LEG.
XXX . VLP . MON . E
D M

N° 12. N° 13.


I O M
IN HONOR DOMV
DIV. LA I
I O M
ISI VGI RO
FOR DAT GEN
LOC FAVS
PROSE L. M

N° 14.


C
I
M
RC AN
C NIGIDIVS
APONINVSQ
LEGX GPFE
COMMILITONE
LEG EIVSDEM
VS LM

N° 15.

« A la tête de la statue il y avait des colombes qui semblaient dire quelque chose à l'oreille de Tetricus. La statue tenait de la main droite une sonnette de laiton, et elle était habillée d'une peau velue, à l'instar des dieux et des héros de l'antiquité ». Après cette description Walafride-Strabon a écrit les vers suivants.

Tetricus Italicis quondàm regnator in oris,
Cui nihil in mundo, nisi vix fama arida restat,
Quanquam thermarum vulgus vada præparat olli,
Quam statuam vivo artifices si fortè dederunt,
Credito blanditos insano hâc arte leoni,
Aut etiam, quod credo magis, miser ipse jubebat
Hæc simulacra dari, quod sæpè superbia dictat.

(*Carmen in Aquis-Gr. palat.*, édit. t. XV. Biblioth., P. P., édit. Lugd., pag. 221 et 222.)

NOTICE

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES

LORS DE L'OUVERTURE DU CANAL DE BOURGOGNE,

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

ENTRE ROUGEMONT ET AVROLLES.

Par M. JOLLOIS, membre résident.

Nous devons à M. Robillard, ingénieur en chef chargé des travaux du canal de Bourgogne dans le département de l'Yonne, les documents qui font l'objet de la présente notice. Nous avons d'ailleurs nous-même une connaissance particulière des localités, que nous avons souvent parcourues dans notre jeunesse. Nous remarquions à cette époque le chemin de César ou la voie romaine d'Alise à Sens dont il va être question, le camp romain de Flogny, connu dans toute la contrée, et nous recueillions les traditions qui plaçaient une station romaine à Avrolles, où l'on a trouvé en différents temps des antiquités de l'époque des Romains. Pour mettre de l'ordre dans cette notice, nous traiterons, dans des paragraphes particuliers, de la route romaine coupée plusieurs fois par le canal de Bourgogne dans

son trajet d'Alise à Sens, ainsi que des monuments et des divers objets d'antiquités que l'ouverture de ce canal a mis à découvert.

§ I.

Route romaine d'Alise (Alesia) à Sens (Agedincum.)

Cette voie romaine part du mont Auxois, où l'on reconnaît encore l'emplacement de l'ancienne *Alesia*, si célèbre dans l'histoire par le siége que César lui a fait subir, et qui a été le dernier boulevard de la liberté gauloise. Elle monte à Alise par une seule rampe; de toute autre part cette localité était et est encore inaccessible. L'ancienne ville gauloise est située sur un contrefort qui se détache de la montagne principale, sur la rive droite de la vallée de la Brenne, qui verse ses eaux dans l'Armançon, un peu au-dessous de Montbard. Ce contrefort, aux bords et aux flancs déchirés, est d'une forme tout-à-fait irrégulière et offre des escarpements plus ou moins considérables; il présente presque partout des rochers à pic. Si des talus se montrent quelque part, ils sont tellement roides qu'on ne pourrait les gravir qu'avec les plus grandes difficultés. Le contrefort va en se rétrécissant et en s'abaissant entre l'Oze et l'Ozerain, en remontant le cours de ces deux ruisseaux. Comme c'est par-là que se serait trouvé le côté faible de la position, on reconnaît,

Planche 1.ère

Molosn
Vaulichère
A.de
emoine
Epineuil
Maison
Soulan
Pt. Bru
Granges
Tonnerre
gnelles
Ste Anne
Ravières
Anières
St Roch
Canal
Ste Marie
Nuis
de
Cry
Bourgogne
Marnay
Perrigny
les Essarts
St Sébastien
Rougemont
Alise
Aisy
Armançon R.
mètres.

Gravée p. A. Benitz.

de la partie du Cant.t de l'Yonne.

à n'en pas douter, qu'un travail y a été fait de main d'homme, travail qui a consisté à créer de ce côté un escarpement factice. Par ce moyen, le plateau sur lequel est situé Alise est isolé de toutes parts, et la voie romaine est l'unique chemin par lequel on peut y arriver. Cette voie est encore aujourd'hui fréquentée comme chemin de la localité jusqu'à une lieue ou une lieue et demie de Montbard. Elle est pavée en très grosses pierres irrégulièrement jointes et d'un aspect tout-à-fait rustique, si on la compare à nos chaussées actuelles.

La voie romaine d'Alise à Sens passe à Fain-les-Montbard, probablement une ancienne limite de territoire, ainsi que l'indique ce nom, dérivé certainement de *fines.* Elle se dirige ensuite sur Marmagne, Montbard et Rougemont. Elle traversait, non loin de là, une première fois l'Armançon, entre Rougemont et Perrigny, après avoir gagné directement Fulvy par les bois, en laissant à droite les villages de Perrigny et de Cry. Au-dessus du village de Fulvy la voie romaine est pratiquée encore comme bon et excellent chemin; elle est là pavée de pierres calcaires, posées par carreaux et boutisses. On la reconnaît très bien dans le flanc de la montagne, vis-à-vis Argenteuil.

Sur le sommet de la montagne (voir *la carte au point* A), entre Nuis et Fulvy, on trouve de nombreux vestiges de constructions romaines.

Les traditions du pays placent là une ville dont on ne peut donner le nom.

La voie romaine traversait une seconde fois l'Armançon, à la hauteur d'Ancy-le-Franc, près de Cusy. Là, sans aucun doute, on devrait trouver les ruines d'un pont romain, si l'on s'appliquait à les chercher. Après avoir côtoyé les murs de l'ancienne abbaye de la Charité, elle traversait une troisième fois l'Armançon pour arriver à Lezines, où on a trouvé, comme nous allons le voir bientôt, les restes d'un pont romain. La voie romaine gagnait ensuite la ville haute de Tonnerre. Dans la traversée du vallon qui est vis-à-vis de Passy, la route romaine est pavée en petites laves semblables à celles dont on couvre les maisons des villages environnants. Ces laves, qui n'ont pas plus de deux pouces d'épaisseur, sont toutes posées de champ. Dans le bois de Tonnerre on voit la route romaine à gauche et contiguë à la grande route actuelle, ou en faisant partie.

De la ville haute de Tonnerre le chemin de César gagne Dyé, passe non loin de Jaulges, et vient traverser une quatrième fois l'Armançon, près du moulin Poulet, où l'on a trouvé les fondements d'un ancien pont. Toute cette portion de la voie romaine n'a jamais cessé de servir aux communications du pays, où elle est connue sous la dénomination de chemin ferré. Entre Dyé et

la garenne de Tonnerre la voie romaine est établie sur la ligne de faîte, puisque le terrain s'incline sensiblement de chaque côté. Au moulin Poulet on voit sur la rive droite, et en arrivant au sommet de la côte, un grand ban de grès qui était en surplomb, et que l'on a tranché proprement sur la largeur de la voie pour arriver au plateau et de là se diriger sur Avrolles; elle atteignait ce village après avoir traversé l'Armançon. Avrolles est, à n'en pas douter, l'*Eburobriga* de la carte de Peutinger, indiqué comme point intermédiaire sur la voie romaine d'Auxerre (*Autissiodurum*) à Troyes (*Augustobona*), de la manière suivante :

Autessioduro... Eburobriga XVIII Augustobona...

L'itinéraire d'Antonin fixe la position d'Eburobriga de cette manière :

Autesiodoro
Eburobrica. M.P.XVIII. leugas XII.
Tricasis M.P.XXXIII. leugas XXII.

Dans cette localité on a découvert, en effet, dans différentes circonstances et à diverses époques, des restes d'antiquités romaines. Mais, d'ailleurs, la montagne qui domine Avrolles, et qui n'est qu'un contrefort avancé d'une chaîne principale séparant le bassin de l'Armançon de celui du ruisseau de Créanton, offre sur son sommet les vestiges d'un camp romain (voir *la carte*

au point XII). La montagne est abrupte dans toute sa partie avancée sur Avrolles; mais elle va en s'abaissant dans la partie par laquelle elle se rattache à la chaîne principale. Là la main de l'homme est venue au secours de la nature pour en faire une position des plus fortes, en creusant une ravine profonde dont les déblais ont été rejetés sur la montagne. Cette ravine, qui n'a pas plus de 200 à 250 mètres de large, isole ainsi le camp romain de toutes parts. Il n'est pas inutile de faire remarquer que les Romains ont fait ici ce que les Gaulois avaient exécuté bien plus en grand au mont Auxois, ainsi que nous l'avons décrit. Le camp romain de la montagne d'Avrolles est connu dans le pays sous le nom de *Barcenna*.

Si l'on considère que sous la montagne d'Avrolles passait non-seulement la voie romaine que nous décrivons, d'Alise à Sens, mais encore la voie romaine d'Auxerre (*Autissiodurum*) à Troyes (*Augustobona*), et non loin de cette localité une autre voie romaine partant de Joigny pour rejoindre à Villeneuve au chemin cette même voie romaine d'Auxerre à Troyes, on concevra sans peine toute l'importance que les Romains ont dû attacher à cette position. De leur camp de la montagne d'Avrolles ils dominaient et surveillaient un pays d'une vaste étendue; aujourd'hui encore on jouit de ce point du plus beau panorama qu'on puisse imaginer, et l'on

découvre au loin Joigny, Troyes et Tonnerre, dans un rayon de huit à dix lieues.

Au-delà d'Avrolles la route romaine d'Alise gagnait Vaudupuits, Prunelle, et à travers la forêt Arce, autrefois *Arces*, ainsi dénommée probablement à cause d'un poste fortifié ou d'un simple camp retranché qui existait là à l'époque des Romains. D'Arce la voie romaine passait à Cerisiers, où l'on retrouve encore l'ancienne chaussée presque intacte jusqu'à Vaumort. Elle arrivait enfin à peu de distance de là à Sens (*Agedincum*).

La voie romaine que nous venons de décrire ne se trouve indiquée ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger; mais, d'après ce que nous venons d'exposer, elle ne peut être méconnue. D'Anville et l'abbé Belley la signalent dans leurs éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, et M. Grivault de la Vincelle en donne une note assez détaillée, depuis Alise jusqu'à Avrolles, dans son Recueil des monuments antiques de l'ancienne Gaule.

Notre but principal étant de considérer cette voie romaine en tant qu'elle se rattache aux antiquités découvertes lors de l'ouverture du canal de Bourgogne dans le département de l'Yonne, nous ne nous occuperons guère que de sa portion comprise entre Rougemont et Avrolles.

§ 2.

Restes d'une mosaïque sous le village de Passy.

Au point marqué v sur la carte générale (*planche* Ire), le canal est adossé au pied de la montagne, dont la pente est roide. En le creusant on ne trouva d'abord que des portions de maçonnerie de peu d'importance; mais l'eau ayant été mise dans le canal, et des infiltrations se manifestant de toutes parts, la plaine fut inondée. Il fallut remédier à ce grave inconvénient. Pour y parvenir, l'ingénieur fit faire un contrefossé vis-à-vis le point indiqué, et dans cette fouille on brisa une très grande mosaïque dont on enlevait des morceaux de près d'un mètre de longueur, sans qu'ils se rompissent. Tous ces débris furent jetés sur la berge du contrefossé avec les déblais mêlés de briques et de tuiles romaines en quantité considérable. Le bâtiment où se trouvait la mosaïque avait plus de 100 mètres de longueur. On a pu reconnaître dans la tranchée du contrefossé quelques murs de refend indiquant des divisions de l'édifice. La portion de la mosaïque détruite par l'ouverture du contrefossé était toute en petits cubes blancs d'un centimètre environ de côté, enchâssés dans un mortier dur et solide. Pas un petit cube d'une autre couleur ne s'est présenté, ce qui doit faire présumer que la mo-



Dessins de dive

l'ouverture du

saïque n'a été entamée que dans un côté de son encadrement. Cette mosaïque se prolongeait évidemment sous le sol de la vallée. On a pu s'assurer que le soc de la charrue, qui remue continuellement ce sol, ne peut atteindre la mosaïque, parce qu'elle est recouverte d'une épaisseur de terre végétale suffisante pour l'en garantir. Elle restera donc là intacte et bien conservée jusqu'à ce qu'une main amie des recherches archéologiques la produise au grand jour. Il résulte de tous ces faits qu'au lieu que nous venons de signaler il y avait un grand établissement. Était-ce une simple *villa* ou maison de campagne, ou cet établissement gallo-romain dépendait-il d'un village ou même d'une petite ville? Ce sont des questions qu'il est très difficile de résoudre, les faits recueillis n'étant pas assez nombreux.

§ 3.

Restes d'un pont romain près de Lezines.

En faisant des fouilles pour les remblais du pont de Lezines, établi sur le canal de Bourgogne, on a trouvé, dans l'alignement de la voie romaine qui vient d'être décrite, et dont il subsiste des vestiges à droite et à gauche de la vallée dans laquelle coule l'Armançon, deux petites arches qui portent tous les caractères d'une construction romaine. Les voûtes, en effet (voir *planche* II, *fig.* 1 et 2), sont extradossées et construites en

plein cintre avec des matériaux d'assez fortes dimensions. Elles ont une ouverture de $1^{m},90$ et une épaisseur à la clé de $0^{m},37$. Le dessus du pont était bien dressé. Sur les reins des voûtes et jusque vers les contreclés il était pavé en pierres minces ou laves posées de champ, comme l'est la voie romaine dans toute la traversée du vallon vis-à-vis Passy, ainsi que nous l'avons indiqué. Les clés et contreclés étaient dressées de niveau avec ces laves posées de champ. Les ornières, dont le dessus du pont était sillonné, étaient régulièrement formées d'un bout à l'autre des arches; elles ont été produites par les roues des chars qui fréquentaient la voie romaine. Rien n'indique qu'autrefois une autre rangée de pierres ait occupé la place de celles que l'on voit ainsi sillonnées (voir *planche* II, *fig.* 2). On remarque quatre rangées d'ornières se correspondant deux à deux. Les unes ont une largeur de $0^{m},06$ et une profondeur de $0^{m},18$. Elles ont entamé d'une manière notable les claveaux des voûtes, qui n'ont plus que 0,19 d'épaisseur. Il est probable que l'on a jugé alors que la solidité du pont serait compromise si l'on continuait à suivre les mêmes ornières. C'est pourquoi, sans nul doute, on a ouvert un nouveau frays, composé des deux autres rangées d'ornières que nous avons signalées. Ces ornières ont la même largeur de $0^{m},06$ que les premières, mais leur profondeur n'est que de $0^{m},05$. La longueur des deux petites arches

est de 3^{m},82. Les ornières, telles qu'elles sont établies, offrent le moyen de constater la largeur de la voie des chars romains, qui est de 1^{m},46.

Ces deux petites arches ont été trouvées à 100 mètres du lit actuel de l'Armançon, et si l'on considère que leur radier est plus élevé que le fond de cette rivière, il sera aisé d'en conclure qu'elles entraient dans le système de l'établissement du pont romain qui existait certainement en cet endroit sur l'Armançon, et dont on retrouverait probablement encore des vestiges, si l'on faisait les recherches et les fouilles nécessaires. Nos deux petites arches faisaient partie, nous n'en doutons pas, d'une digue établie en prolongement de la voie romaine au travers de la vallée, pour arriver au pont; elles servaient incontestablement de débouché à la rivière dans le temps des hautes eaux et à l'époque des débordements. Nous pourrions justifier par un assez grand nombre de faits analogues ce que nous avançons ici; mais nous nous bornerons à en citer un seul que nous avons observé à vingt-cinq ou trente lieues du point qui nous occupe, dans le département du Loiret. Là on peut observer les restes d'un pont romain qui subsiste encore sur la rivière de Loing, en face du village de Dordives, et qui continue la voie romaine, partant de Sens (*Agedincum*) pour aboutir à Orléans (*Genabum*), en passant par *Vellaunodunum*, dont les ruines existent à peu de distance du

village de Sceaux, ainsi que nous l'avons fait voir dans notre mémoire sur les antiquités du département du Loiret. Ces restes consistent dans le pont proprement dit, composé de cinq arches jetées sur le lit de la rivière tel qu'il existe dans les eaux moyennes, et de sept arches élevées dans la partie la plus basse de la vallée, du côté de Sens. Du côté d'Orléans, la voie romaine se réunit au pont par une levée dans laquelle se trouvent, à peu près à 30 mètres de la première arche, deux petites arches absolument semblables, pour la forme et pour la position, à celles dont nous nous occupons, et établies certainement dans le but de procurer un écoulement aux eaux de débordement de la rivière de Loing (voir *notre Mémoire cité sur les Antiquités du département du Loiret*).

Le pont antique qui existait dans la localité de Lezines, sur la rivière d'Armançon, a été remplacé par un pont, déjà ancien, situé à 100 mètres en amont de la voie romaine. Ses deux petites arches annexes, lorsqu'elles ont été démolies dans les circonstances dont nous venons de parler, ont montré tous les détails de leur construction. C'est ainsi qu'on a pu observer qu'elles étaient bâties en beaux libages piqués seulement à la grosse pointe, et que le mortier qui reliait les pierres était, contrairement à ce qui se remarque ordinairement dans les constructions romaines, de la plus mauvaise qualité; et cependant les pierres em-

ployées dans cette construction sont de la nature de celles qui, graces à la précieuse découverte de M. Robillard, produisent les excellentes chaux hydrauliques naturelles employées avec tant de succès dans la construction des ouvrages d'art du canal.

Les restes de la voie romaine aux abords des petites arches qui nous occupent offrent un pavage en laves posées de champ, tel que nous l'avons déjà décrit; ces mêmes laves sont employées, ainsi que nous l'avons dit, à la couverture des habitations. On voit donc, comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'observer, que les Romains employaient à la construction de leurs chaussées tous les matériaux qu'ils trouvaient sous la main.

En démolissant les deux petites arches romaines dont il est ici question, on a trouvé dans les joints des pierres qui formaient le corps de la chaussée un fer à cheval qui y était comme soudé au moyen de l'oxide dont il est enveloppé. Nous donnons (*planche* II, *fig.* 17) le dessin de ce fer à cheval, qui diffère un peu de ceux maintenant en usage; mais son antiquité remonte-t-elle à l'époque gallo-romaine? c'est ce que nous ne pourrions positivement affirmer.

§ 4.

Sépultures antiques, cimetières, ustrinum, etc., découverts dans les environs de Tanlay.

Dans une chambre d'emprunt, ouverte pour des remblais exécutés au pont établi sur le canal à Tanlay (voir *la carte générale au point* VIII), on a trouvé deux squelettes couchés l'un à côté de l'autre et près de la tête desquels était placé un vase destiné aux usages ordinaires de la vie (voir *planche* II, *fig.* 13), une espèce d'écuelle en poterie rouge, qui porte tous les caractères de ces vases de terre rouge que l'on fabriquait dans plusieurs localités de la Gaule, à l'époque des Romains. Les deux squelettes ne paraissaient pas avoir été renfermés dans des cercueils de bois, qui auraient pourri en terre et dont on aurait retrouvé des traces. Les corps avaient été probablement placés à nu ou enveloppés dans des linceuls seulement ; ils étaient enfouis à $0^m,50$ au-dessous du sol. On ne peut s'empêcher toutefois de reconnaître que la présence du vase que nous venons de signaler ne soit un indice de sépulture gallo-romaine, car il est lui-même gallo-romain, et sa présence auprès des deux squelettes rappelle un usage généralement suivi par les Romains, de placer dans les sépultures les ustensiles qui avaient été à l'usage du mort ou qui lui avaient plu pendant sa vie. On est donc

fondé à croire que si, au lieu des fouilles tout-à-fait fortuites que la construction du pont de Tanlay a fait entreprendre, on en avait exécuté dans le dessein de faire des recherches archéologiques, on aurait probablement trouvé là un cimetière antique, ce qui aurait annoncé dans le voisinage l'existence d'un hameau ou d'une bourgade, ou peut-être même d'une ville gallo-romaine.

Entre Saint-Vinnemer et Argentenai, au point marqué III sur la carte générale (*planche* Ire), et sur le flanc du coteau dont le pied est battu par la rivière d'Armançon, les fouilles ouvertes pour le canal ont montré, à 18 à 20 millimètres seulement au-dessous de la surface du sol, des tombes en pierre d'un seul morceau, proprement évidées à la pointe et recouvertes par un couvercle de même matière, aussi d'un seul morceau, et refouillé en dessous. Le couvercle, toutefois, n'est pas à recouvrement. Leurs dimensions et leurs formes sont à peu près les mêmes que celles de nos cercueils en bois. Elles ont deux mètres de longueur hors œuvre, une largeur à la tête de six décimètres et demi, et aux pieds de trois décimètres et demi; l'épaisseur de leurs parois est de six centimètres (voir *planche* II, *fig.* 3 et 4). Elles ressemblent toutefois à des tombes de même espèce bien reconnues pour antiques, et qui ont été trouvées dans beaucoup de localités en France. Nous en avons dé-

couvert de pareilles dans le cimetière antique de Briare et sur plusieurs autres points du département du Loiret.

Les tombes dont il est ici question sont rangées les unes à côté des autres et séparées par un intervalle peu considérable; elles offrent une particularité remarquable; c'est que sur dix à douze tombes qui ont été ouvertes et qui ne renfermaient qu'un squelette, une seule offrit la réunion d'os de différents sujets qui y étaient placés pêle-mêle. On y a compté trois os sacrum et six fémurs, dont deux remarquables par leur grande dimension. A ces os étaient mêlés des charbons. Nous avons observé un fait analogue à Orléans, lorsque l'établissement des promenades à l'extérieur de cette ville, en face de Saint-Euverte, a mis à découvert les restes d'un ancien cimetière romain de *Genabum* (voir *notre Mémoire sur les Antiquités du département du Loiret*).

Il est probable que le mélange d'os que nous venons de signaler n'a été fait qu'à une époque très postérieure aux sépultures primitives, et il est très vraisemblable aussi que c'est par respect pour la dépouille des morts que ces os, épars dans le cimetière par des circonstances que nous ignorons, ont été réunis dans une même tombe. La présence du charbon au milieu de ces débris humains nous porte à croire que cette réunion d'os ne peut pas avoir eu lieu avant le seizième

siècle; car c'est vers cette époque que l'on enfermait les morts dans des cercueils de bois, et que l'on plaçait à leur tête de petits pots d'une poterie très commune qu'on remplissait de charbon. Nous avons été à même d'observer nombre de ces faits lors de l'établissement de la halle au blé dans le grand cimetière d'Orléans.

Il résulte des faits que nous avons exposés jusqu'ici, que les tombes trouvées dans les différentès localités dont nous venons de parler sont d'époques diverses. Les sépultures qui renferment des vases en poterie sont certainement les plus anciennes; les tombes en pierre peuvent remonter jusqu'au quatrième siècle, mais l'usage s'en est conservé dans les siècles postérieurs. Des tombes en plâtre ont succédé aux tombes en pierre dans des temps beaucoup plus rapprochés de nous; nous en avons découvert sur plusieurs points du département du Loiret. Tout récemment, à Paris, lors de l'établissement de la nouvelle rue qui vient d'être ouverte dans le quartier de la Mortellerie, en face du pont Louis-Philippe, nous avons observé et recueilli de ces tombes en plâtre avec des empreintes de croix de Malte à la tête et aux pieds. Enfin les sépultures qui renfermaient de petits pots remplis de charbon doivent être mises au nombre des plus récentes.

Au point II marqué sur la carte, entre Ravières et Cry, la tranchée ouverte pour les fouilles du

canal a montré l'ancien sol, sur une longueur de 60 mètres environ, coupé par des excavations assez profondes présentant une figure à peu près semblable à celle que l'on voit (*planche* II, *fig.* 20). Les excavations offrent cette particularité très remarquable que le fond en est garni d'une couche de charbon et de cendres de 40 à 50 centimètres d'épaisseur, au-dessus de laquelle sont épars une assez grande quantité d'os humains mêlés de débris nombreux de ces vases de terre rouge qui étaient d'un usage si général à l'époque gallo-romaine, et d'ustensiles tels, entre autres, que le style en os représenté *planche* II, *fig*. 23. Cet instrument a été retiré entier de l'espèce de poudingue formé de cendres, de charbon et d'os dont nous venons de parler; mais il a été brisé par les ouvriers et nous ne pouvons en offrir que les fragments. D'après toutes les circonstances que nous venons de rapporter il n'est pas douteux qu'il n'existât, à l'endroit que nous avons décrit, un *ustrinum*, un lieu où l'on brûlait les corps à l'époque gallo-romaine. Les rapprochements que l'on peut faire de cet *ustrinum* avec celui que nous avons découvert à Gièvres, dans le cimetière de l'antique Gabris, situé sur les bords du Cher (voir *notre Mémoire sur l'exploration d'un cimetière romain situé à Gièvres, département de Loir-et-Cher, et sur la découverte de l'emplacement de l'ancienne Gabris, inséré au tome* XI *des Annales de la So-*

ciété royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, pag. 49 et suivantes), ne laisse aucune incertitude sur la vérité de l'opinion que nous émettons ici. Ainsi il y avait, sans aucun doute, au-dessus de Ravières, un lieu où l'on brûlait les corps, un véritable *ustrinum*. Cet établissement se trouvait certainement dans un cimetière antique, qui était nécessairement alimenté par une population existant non loin de là. Voilà les conséquences immédiates et inévitables de ce que le hasard des fouilles du canal de Bourgogne a montré, et nous ne pouvons douter que, si d'autres fouilles étaient entreprises exprès dans la localité que nous avons désignée, pour rechercher et le cimetière antique, et la ville ou le bourg gallo-romain situé dans son voisinage, les recherches auxquelles on se livrerait seraient certainement couronnées de succès.

Notre intention ayant été de faire mention dans ce paragraphe de toutes les sépultures que l'ouverture du canal a donné l'occasion d'explorer, nous devons parler d'une tombe unique, découverte dans un lieu tout-à-fait isolé, entre Cry et Perrigny. Cette tombe est située au bord du bois et au pied du coteau. Rien n'indique qu'il y ait eu des habitations ou des lieux de sépulture aux environs. On a trouvé parmi les ossements une plaque de cuivre doré, exécutée avec un certain soin (voir *la planche* II, *fig.* 7). Le mort enterré là était-il un chevalier? Il y a quel-

que raison de le croire; car cette plaque de cuivre dont les ornements sont dorés pourrait être un écusson aux armes du défunt. Elle n'offre pas un contour continu, mais bien un entourage formé de portions de courbes circulaires dont les naissances sont marquées par de petites proéminences qu'on prendrait tout d'abord pour des clous, mais qu'on reconnaît bientôt pour n'être autre chose que le métal repoussé par-derrière la plaque. L'intérieur de la plaque présente, dans la partie supérieure et vers le côté de droite, un ornement composé de feuilles de plantes. On voit à gauche un losange formé de quatre losanges plus petits, et au milieu de ces ornements une lettre qui paraît être un *y*. Tout cela est placé au-dessus d'un lévrier accroupi, les pattes étendues en avant et la tête retournée en arrière. Le contour de l'écusson est tout doré; l'ornement de feuilles de plantes, l'*y*, le losange et le lévrier le sont également. Le fond est une espèce de mastic noir, altéré aujourd'hui, et qui faisait que les ornements se détachaient parfaitement bien. Cette plaque ou ce blason pouvait être suspendu au col, ou attaché, comme marque distincte, au vêtement du chevalier, ou même faire partie d'un meuble.

§ 5.

Camp romain situé entre Flogny et Percey.

Une des antiquités les plus remarquables qui existent dans toute l'étendue de pays que nous avons voulu considérer, et qui est indiqué sur notre carte générale (*planche* Ire), est sans contredit le camp romain situé entre Flogny et Percey, presque en face de Villiers-Vineux. Ce camp est appuyé à la rivière d'Armançon. Il offre la forme d'un quadrilatère irrégulier qui présente, dans sa plus grande longueur, suivant le profil AB, une longueur de 464 mètres, et dans sa largeur moyenne, suivant le profil CD, 386m,50 (voir *le plan particulier de ce camp et les profils*, *planche* II, *fig.* 8). Ce camp est traversé, à sa partie supérieure, par la route royale n° 5, de Paris à Genève, et en Italie par le Simplon. Sa partie inférieure était limitée par la rivière d'Armançon elle-même, ainsi que nous venons de le dire; mais elle est coupée aujourd'hui par le canal de Bourgogne. En jetant les yeux sur le plan du camp (voir *planche* II, *fig.* 8), on y remarquera, pour ainsi dire, un double canal. Mais ce qui porte la dénomination d'ancien canal n'est autre chose que le canal de Bourgogne lors de son établissement primitif. Il s'est trouvé alors posé sur un banc de glaise qui l'a fait couler dans la rivière, et l'on s'est vu forcé de le reporter à

l'endroit où on le voit maintenant. Le camp dont il est ici question porte, dans le pays, le nom de Camp de César. Il est fermé au nord, à l'est et à l'ouest par un fossé large et profond, d'une conservation parfaite, qu'on ne cultive point et qu'on laisse à l'état de pâture. Près du côté de l'est du camp coule le ru de la Villeneuve, espèce de torrent durant les pluies d'orage et d'hiver, et qui se trouve tout-à-fait à sec au temps des sécheresses.

Lors de l'ouverture du canal de Bourgogne dans la partie inférieure du camp, les ouvriers trouvèrent diverses armes antiques, et notamment un carquois en fer, dans lequel les flèches étaient encore. L'entrepreneur des travaux en fit hommage à M. Perronet, dans une tournée que fit sur le canal ce célèbre ingénieur.

Les dimensions du camp, que nous avons rapportées, nous portent à croire qu'il n'était guère propre qu'à contenir une seule légion romaine.

§ 6.

Statue équestre en pierre, clefs de bronze et de fer, fibules et autres ustensilles antiques, trouvés dans diverses localités le long du canal de Bourgogne.

Au point marqué IX sur notre carte générale (*planche* Ire), après la courbe du canal en aval de Tonnerre, on a découvert une statue en pierre

représentant un homme à cheval, de proportion demi-nature. Les ouvriers qui la trouvèrent la réduisirent en morceaux et la jetèrent dans les déblais. Ce n'est que bien après la découverte que l'ingénieur, averti trop tard, en put observer quelques débris. Le plus grand morceau qu'on lui en ait présenté était un fragment du corps du cheval, contre lequel était collée la cuisse du cavalier, à peu près depuis la hanche jusqu'au genou. Il a été facile de reconnaître le costume tout-à-fait romain, consistant en une espèce de cotte d'arme qui descendait jusqu'à moitié de la cuisse. Nous ne doutons pas, d'après cette indication, que la statue en question ne soit celle d'un chevalier ou d'un général romain. Voilà tout ce que nous pouvons dire de ce morceau d'antiquité qu'il aurait fallu voir lorsqu'il était entier et complet.

On a trouvé dans les fouilles du canal plusieurs clefs, dont une en bronze et deux en fer (voir *planche* II, *fig.* 24 et 25). L'antiquité de la clef de bronze est incontestable; celle des clefs de fer ne peut guère dater de l'époque gallo-romaine, et doit tout au plus remonter au moyen âge. La clef de bronze a été trouvée au point marqué 1 sur notre carte générale, entre Perrigny et Rougemont. Elle a cela de remarquable que la tige en est courte et que l'anneau circulaire qui la termine est petit, de sorte qu'on ne pouvait guère tenir la clef que du bout des doigts.

Très probablement on n'ouvrait pas la serrure en tournant la clef, mais bien en la traînant horizontalement, lorsque les trois dents implantées perpendiculairement sur son panneton avaient dérangé ou soulevé de petites chevilles mobiles qui fermaient la serrure. Nous nous figurons qu'il en était de cette clef comme de celles dont on fait encore usage aujourd'hui en Égypte, et qui était aussi usitée dans ce même pays dès la plus haute antiquité, ainsi qu'on en peut juger par les bas-reliefs gravés sur les monuments égyptiens. Dans la serrure, égyptienne, le pène s'ouvrait en soulevant avec la clef de petites fiches en fer qui fermaient la serrure, et en tirant le tout horizontalement avec cette clef (voir la serrure égyptienne, planche xxx du volume II de l'*État moderne* dans la *Description générale de l'Égypte*). Malheureusement aucune serrure de l'époque gallo-romaine n'est parvenue jusqu'à nous, de manière que nous manquons de faits pour justifier notre conjecture.

Quant aux deux clefs en fer nous n'avons rien de particulier à en dire, car très certainement elles s'adaptaient à des serrures semblables à celles dont nous faisons encore usage aujourd'hui.

Une antiquité assez remarquable trouvée dans les fouilles du canal est une espèce de crochet figurant un bec de canne (voir *la planche* II, *fig.* 5 et 6). La nature de la matière, qui est de

bronze, la belle patine antique dont elle est recouverte, nous font présumer qu'elle est de l'époque gallo-romaine. Mais quel était l'usage de ce crochet? était-il destiné à accrocher les traits d'un char, ou bien servait-il dans l'intérieur d'une habitation à suspendre des objets précieux? c'est ce que rien n'a pu nous indiquer. Cette antiquité a été trouvée à 2^{m},40 de profondeur au-dessous du sol, dans le pré en aval d'Ancy-le-Frêne, vis-à-vis le point marqué IV sur notre carte générale.

Les fouilles du canal ont mis à découvert une fibule d'une assez forte dimension (voir *pl.* II, *fig.* 14 et 15); elle est en bronze, revêtue aujourd'hui d'une belle patine antique. Elle servait sans doute à fermer un manteau ou à rapprocher quelques parties d'un vêtement. Une autre fibule d'une forme différente, et représentée *pl.* II, *fig.* 18 et 19, nous paraît avoir eu aussi une semblable destination; elle a été également trouvée dans les fouilles du canal, sans que nous puissions assigner la place. Elle est toute en bronze, qui a presque conservé sa couleur jaune primitive. Sa face est partagée en huit secteurs égaux, remplis par des ornements dont il est difficile d'assigner la forme.

Enfin on peut voir sur la *pl.* II, *fig.* 26, une antiquité d'un autre genre. C'est une espèce de cuillère en bronze trouvée au point II de la carte

générale. Nous pensons que c'est un style employé à écrire sur des tablettes de cire; la terminaison pointue de cet instrument nous porte à adopter cette opinion, et l'usure qu'a éprouvée la cuillère avec laquelle on effaçait les caractères nous semble la confirmer entièrement. Il est probable aussi que le cuilleron qui termine le style servait à faire fondre la cire pour garnir les tablettes.

On a encore trouvé dans les fouilles du canal, au point marqué I sur la carte générale (*pl.* I), trois meules en granit noir; l'une d'elles avait 18 pouces de diamètre; les deux autres, l'une concave et l'autre convexe, qui s'adaptaient parfaitement, n'avaient guère que 12 à 14 pouces de diamètre. Elles formaient par leur ensemble un moulin à bras complet et laissaient voir encore des restes de l'armature en fer au moyen de laquelle la meule supérieure roulait au-dessus de l'inférieure. La première meule d'une dimension plus grande était une meule inférieure; on aurait sans doute retrouvé la meule supérieure correspondante si on l'eût bien recherchée.

Nous devons faire ici mention d'une sorte d'amulette représentée *pl.* II, *fig.* 11 et 12, et trouvée dans le voisinage du point IV de la carte générale. Nous qualifions cet objet d'amulette parce qu'il se suspendait au cou, et qu'on l'a trouvé encore attaché à une chaîne tellement oxidée qu'elle se

réduisit en poussière au moment où on l'a touchée. Cet objet de peu d'intérêt ne peut pas remonter à une bien haute antiquité.

Puisque nous avons jugé convenable de signaler cette amulette, nous ne pouvons guère nous dispenser de faire mention d'un cachet dont nous donnons le dessin *pl.* II, *fig.* 22 et qui montre des armoiries. Il peut remonter jusqu'au XVI[e] siècle. Tout autour de ce cachet on lit écrit en caractères gothiques. *S. Ysabel dame de St-Luc.*

§ 7.

Médailles trouvées sur toute la partie du canal de Bourgogne comprise entre Rougemont et Flogny.

Les médailles dont nous allons donner la description ont été recueillies dans toute la partie du canal comprise entre Rougemont et Flogny. Quelques localités sur cette ligne en ont fourni plus ou moins abondamment. On en a trouvé plus d'une douzaine au point marqué I sur la carte générale. Elles étaient mêlées à des restes de maçonnerie et à une quantité considérable de débris de tuiles romaines. On en a recueilli à peu près autant au point marqué VI près de Lezines. Toutes ces médailles ont été ramassées à une assez grande profondeur au-dessous du sol. Les médailles d'argent ont été trouvées éparses sur toute

la ligne. Nous ferons l'énumération de toutes ces médailles en parlant de celles d'or d'abord, puis de celles d'argent et de bronze, et dans cet ordre nous les rangerons toutes par règne.

Or.

Tête laurée d'Hadrien, à droite. IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG.

Rev. Jupiter assis armé du foudre. P. M. TR. P. COS. III.

Cette médaille est de la plus belle conservation, et nous avons jugé à propos de la faire graver, *pl.* III, *fig.* 1. Elle a été trouvée au point marqué 1, sur la carte générale, *pl.* I[re].

Argent.

Tête nue d'Auguste, à droite. CAESAR. AVGVSTVS.

Rev. Un bouclier dans une couronne civique. OB. CIVIS. SERVATOS. Sur le bouclier, S. P. Q. R. CL. V.

Cette médaille est d'une conservation parfaite, et ce que l'on appelle en termes de numismatique fleur de coin. Nous avons cru devoir en donner la gravure (voir *pl.* III, *fig.* 2). Elle a été trouvée au point marqué x sur la carte générale à Cheney, tout-à-fait au fond de la fouille de l'écluse du canal établie en ce lieu.

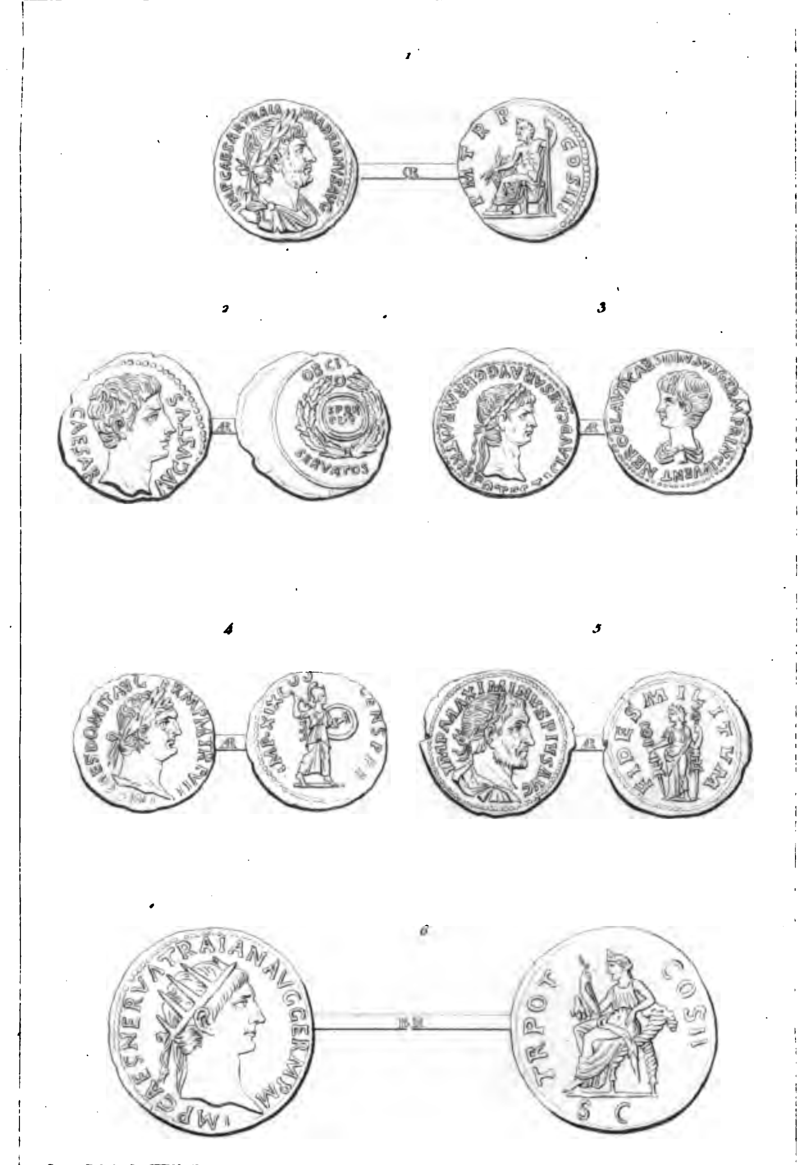
Tête nue de Germanicus, à droite.

Rev. Un autel surmonté d'un dauphin.

Tête laurée de Claude, à droite. TI. CLAVD. CAESAR. AVG. GERM. P. M. TRIB. POTEST.

Rev. Tête imberbe de Néron, à gauche. NERO. CLAVD. CAES. DRVSVS. GERM. PRINC. IVVENT.

Cette médaille est fleur de coin, d'une conservation parfaite. Nous en avons donné la gravure (voir *pl.* III, *fig.* 3). Elle a été trouvée au point marqué XI sur la carte générale, sous la chapelle Flogny. C'est



Muret del. *Simonet sc.*

dans le flanc du coteau sur lequel le canal est suspendu qu'elle a été recueillie.

Tête laurée de Domitien, à droite. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. VI.

Rev. Minerve debout sur une proue, armée d'une lance et d'un bouclier. IMP. XIX. COS.... CENS. P. P. P.

Voir la gravure de cette médaille, *pl.* III, *fig.* 4.

Tête laurée de Trajan, à droite.... TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P.

Rev. Cérès debout. COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI.

Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite. ANTONINVS. AVRELIVS. CAES. AVG.

Rev. Une femme assise. SALVS. AVGVSTI.

Tête laurée d'Hadrien, à droite. IMP. CÆSAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG.

Rev. fruste. Une figure debout avec la corne d'abondance.

Tête laurée de Septime-Sévère, à droite. SEVERVS. AVG. PART. MAX.

Rev. L'Empereur debout, appuyé sur la haste, et sacrifiant sur un autel placé devant lui. RESTITVTOR. VRBIS.

Tête laurée de Sévère Alexandre, à droite. IMP. SEV. ALEXANDER. AVG.

Rev. Femme assise donnant à manger à un serpent. SPES. PVBLICA.

Tête laurée de Sévère Alexandre, à droite. IMP. SEV. ALEXANDER. AVG.

Rev. Femme debout. ABVNDANTIA. AUG.

Tête radiée de Gordien III, à droite. IMP. GORDIANVS. PIVS. FELIX. AVG.

Rev. La Fortune assise regardant à gauche. Elle tient à la main droite un gouvernail et porte à la gauche une

corne d'abondance. Une roue est à droite au pied du siége. FORT. REDVX.

Tête radiée de Gordien III, à droite. IMP. GORDIANVS. PIVS. FELIX. AVG.

Rev. Guerrier armé d'une lance et d'un bouclier, marchant à droite. P. M. TR. P. II. COS. II. P. P.

Tête radiée de Philippe père, à droite. IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG.

Rev. Figure debout vêtue de la *stola*, tenant des épis de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche. ANNONA. AVGG.

Une autre médaille entièrement pareille pour la face et le revers.

Tête radiée de Philippe, à droite. IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG.

Rev. La Justice debout, tenant dans la main droite une balance et dans la main gauche une corne d'abondance. AEQVITAS. AVGG.

Une autre médaille entièrement pareille pour la face et le revers.

Tête radiée de Philippe père, à droite. IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG.

Rev. La Félicité debout, la main gauche appuyée sur un gouvernail. FELICITAS. AVGG.

Tête radiée de Philippe père, à droite. IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG.

Rev. La Libéralité debout. LIBERALITAS. AVGG. II.

Tête nue d'Otacilia, à droite. M. OTACIL. SEVERA. AVG.

Rev. Femme assise, tenant à la main droite une patère et dans la main gauche une corne d'abondance. CONCORDIA. AVGG.

Tête radiée de Philippe fils, à droite. IMP. PHILIPPVS. AVG.

Rev. Philippe le père et son fils, assis sur la chaise curule. LIBERALITAS. AVGG. III.

Tête radiée de Trajan Dèce, à droite. IMP. C. M. Q. TRAIANVS. DECIVS. AVG.

Rev. Figure debout, le modius sur la tête, tenant une patère et une corne d'abondance; à côté, une enseigne militaire. GENIVS. EXERC. ILLYRICIANI.

Une autre médaille absolument semblable pour la face et le revers.

Tête radiée de Trajan Dèce, à droite. IMP. C. M. Q. TRAIANVS. DECIVS. AVG.

Rev. L'Empereur à cheval. ADVENTVS. AVG.

Tête radiée de Trébonien, à droite. IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLVS. AVG.

Rev. La Fidélité debout. FELICITAS. PVBLICA.

Tête radiée de Trébonien, à droite. IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLVS. AVG.

Rev. Apollon debout, la main gauche appuyée sur une lyre, et tenant à la main droite une branche de laurier. APOLL. SALVTARI.

Tête radiée de Volusien, à droite. IMP. CAES. VIB. VOLUSIANVS. AVG.

Rev. Soldat debout marchant à gauche, la main droite appuyée sur un bouclier et la main gauche sur une haste. VIRTVS. AVGG.

Tête radiée de Volusien, à droite. IMP. CAE. C. VIB. VOLUSIANUS. AVG.

Rev. Femme debout, présentant une branche d'olivier de la main droite. PAX. AVGG.

Tête radiée de Volusien, à droite. IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANVS. AVG.

Rev. Femme debout, sacrifiant sur un autel. P. M. TR. P. IIII. COS. II.

Tête radiée de Valérien, à droite. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS. AVG.

Rev. Une Victoire debout, avec la palme et la couronne. VICTORIA. AVGG.

Tête radiée de Gallien, à droite. GALLIENVS. AVG.

Rev. Personnage debout, casqué, la main droite appuyée sur la haste. VIRTVS. AVG.

Dans le champ, la lettre. P.

Tête diadémée de Salonina, à droite. SALONINA. AVG.

Rev. Vesta assise. VESTA.

Tête radiée de Salonina, à droite. VALERIANVS. CAES.

Rev. Enfant sur une chèvre IOVI. CRESCENTI.

Une autre médaille absolument semblable pour la face et le revers.

Tête radiée de Postume, à droite. IMP. POSTVMVS. PIVS. AVG.

Rev. Tout-à-fait fruste.

Tête laurée de Maximin, à droite. IMP. MAXIMINVS. PIVS. AVG.

Rev. Une femme debout, entre deux enseignes militaires. FIDES. MILITVM.

Cette médaille est de la plus belle conservation, et nous avons jugé à propos de la faire graver (voir *pl*. III, *fig*. 5).

Bronze.

Moyen Bronze. Tête nue de Germanicus, à gauche. GERMANICVS. CAESAR. TI. AVGVSTI. DIVI. AVG. N.

Rev. Dans le champ. S. C.

La légende est en grande partie illisible. On distingue seulement.... P. M. TR. POT. COS...

M. B.—Deux médailles frustes d'Auguste, ayant pour revers l'autel de Lyon entre deux Victoires.

M. B. — Tête laurée d'Auguste, à droite. CAESAR. AVGVST. IMPERAT. VII.

Rev. L'autel de Lyon entre deux Victoires.

A l'exergue, ROM. ET. AVG.

M. B.—Tête nue de Claude, à gauche. Légende entièrement effacée.

Rev. Figure assise. Légende illisible.

Grand Bronze. — Tête laurée de Claude, à droite. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. P. P.

Rev. Femme debout. SPES. AVGVSTA.

G. B. — Tête laurée de Néron, à gauche. IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. P. P. P.

Rev. Une Victoire ailée debout. Légende effacée.

Dans le champ, S. C.

M. B. — Tête laurée de Néron, à gauche. IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. P. P. P.

Rev. Victoire ailée, marchant à gauche. Sa main droite est appuyée sur un bouclier avec l'inscription S. P. Q. R.

Dans le champ, S. C.

M. B. — Tête radiée de Nerva, à droite. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III.

Rev. Deux mains jointes. CONCORDIA EXERCITVVM.

M.B. — Tête radiée de Trajan, à droite. IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. P. M.

Rev. L'Empereur assis. TR. POT. COS. II.

A l'exergue, S. C.

Nous avons fait graver cette médaille à cause de sa belle conservation (voir *pl.* III, *fig.* 6).

G. B. — Tête laurée d'Hadrien, à droite. IMP. CAESAR. TRAIANVS. HADRIANVS. AVG.

Rev. Figure debout, au-devant d'une proue de vaisseau.

Elle tient à la main gauche une corne d'abondance, et à ses pieds est une ruche. Légende illisible.

G. B. — Tête laurée d'Hadrien, à droite. IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG.

Rev. Femme debout, la main gauche appuyée sur la haste, et tenant des épis dans la main droite. P. M. TR. P.

Dans le champ, S. C.

M. B. — Une médaille d'Antonin-le-Pieux, entièrement fruste.

G. B. — Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite. M. AVREL. ANTONINVS. AVG. ARMENIACVS.

Rev. Victoire ailée passant à droite. Elle porte en avant un bouclier, un captif est à ses pieds. VICT. AVG. TR. P.... COS. III.

G. B. — Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite. AVRELIVS. CAESAR. AVG. PII. F. COS.

Rev. Entièrement fruste. On y distingue une figure debout. Dans le champ, S. C. Légende entièrement effacée.

M. B. — Tête nue de Faustine jeune, à droite. FAVSTINA. AVGVSTA.

Rev. Femme debout..... LVCIF.

Dans le champ, S. C.

G. B. — Tête laurée d'Alexandre-Sévère, à droite. IMP. SEV. ALEXANDER. AVG.

Rev. Femme assise, tenant dans la main droite une patère et dans la main gauche une corne d'abondance. IVSTITIA. AVGVSTI.

A l'exergue, S. C.

M. B. — Tête laurée de Maximin, à droite. IMP. MAXIMINVS. P. F. AVG.

Rev. L'Empereur debout, la main gauche appuyée sur la

haste, et portant dans la main droite le globe du monde surmonté de la Victoire; à ses pieds est un aigle qui lui présente une couronne. VICTORIA. GERMANICA. AVGVSTI.

Dans le champ, la lettre C.

Petit Bronze.—Tête laurée de Constantin-le-Grand, à droite. IMP. CONSTANTINVS. AVG.

Rev. Le Soleil debout, passant à gauche. SOLI. INVICTO. COMITI.

Dans le champ, T S.

A l'exergue, E T R.

P. B. — Tête laurée de Constantin-le-Grand, à droite. CONSTANTINVS. MAX. P. F. AVG.

Rev. Une couronne de chêne au milieu de laquelle on lit $\frac{VT}{X}$. Légende illisible.

P. B. — Tête laurée de Constantin-le-Grand, à droite. CONSTANTINVS. AVG.

Rev. Femme debout, dans une attitude animée. SECVRITAS. PVBLICA.

A l'exergue, T R P.

P. B. —Tête laurée de Constantin, à droite. CONSTANTINVS. AVG.

Rev. Le Soleil debout. SOLI. INVICTO.

A l'exergue, P T R.

M. B. — Tête laurée de Constantin, à droite. IMP. CONSTANTINVS. AVG.

Rev. Le Soleil debout, passant à gauche. SOLI. INVICTO. COMITI.

Dans le champ, T S.

A l'exergue, E T R.

P. B. Tête laurée de Crispus, à droite. CRISPVS. NOB. CAES.

Rev. Globe et trois étoiles sur un cippe orné de cette inscription : VOTIS. XX. BEATA. TRANQVILLITAS.

Dans le champ, C R.

A l'exergue, P L C.

P. B. — Tête casquée de Constans, à gauche. CONSTANS. AVG.

Rev. Figure ailée debout, la main droite appuyée sur un bouclier. Sans légende.

A l'exergue, T R P.

Il résulte de la description de toutes ces médailles que, dans la localité que nous avons signalée, on a rencontré des médailles depuis Auguste, dont le règne a commencé l'an 723 de Rome, 31 ans avant Jésus-Christ, jusques et y compris Constans, dont le règne a commencé en l'an 337 de Jésus-Christ. Ainsi, en admettant que la dernière médaille soit des premières années de Constans, on peut conclure que les Gallo-Romains ont occupé le territoire dont nous avons fait mention pendant la longue période de 368 années, ou qu'au moins les armées gallo-romaines l'ont traversé à différentes époques durant ce long intervalle de temps.

DES MONUMENTS CELTIQUES

APPELÉS

PIERRES BRANLANTES.

Par feu M. DULAURE, membre honoraire.

C'est en rapprochant sous le même point de vue les monuments de la même espèce, c'est en comparant leurs variétés, en examinant leur position, les circonstances qui les accompagnent, en rapportant les traditions qui se sont conservées sur l'origine et la destination de ces monuments, qu'on peut parvenir à les expliquer.

Je ne me flatte point d'atteindre ce but dans le travail que je vais entreprendre, mais si en hasardant quelques conjectures je n'atteins pas la vérité, j'aurai du moins, en réunissant les matériaux, facilité sa découverte.

L'espèce de monument celtique appelé *pierre branlante* est ordinairement composé de deux rochers : le premier, enfoncé en terre, sert de base au second ; ce second rocher, superposé, ne touche à cette base que par une partie étroite et presque angulaire, de sorte qu'il est dans un tel équi-

libre qu'une légère pulsation lui imprime un mouvement oscillatoire qui dure quelques minutes; il en est même auxquels l'impression du vent suffit pour produire des oscillations sensibles.

Ces pierres branlantes ont encore d'autres formes. On en voit dont la pierre mobile, plus longue que large, est posée sur une partie angulaire de sa base et présente une espèce de bascule; d'autres, élevées sur plusieurs piliers rustiques, inégalement supportées ou ne touchant qu'à deux de ces supports, s'y trouvent en équilibre et éprouvent à la moindre pulsation des balancements successifs.

Le hasard ou plutôt les causes ordinaires qui altèrent, dégradent et régénèrent la surface du globe auraient-ils mis à découvert deux rochers, dont un se trouverait naturellement posé sur l'autre dans un parfait équilibre et se trouverait disposé de manière à éprouver par la moindre impression un balancement de quelque durée? Cette coïncidence d'accidents n'est pas impossible; mais si elle existait naturellement, ce serait un phénomène très peu commun, un de ces jeux de la nature qu'on pourrait regarder comme n'offrant que de très rares exemples. Mais les monuments dont je parle sont nombreux, et se retrouvent dans plusieurs pays avec les mêmes caractères et des formes semblables.

Je conçois que des rochers détachés de la cime

d'une montagne, brisés en se précipitant dans un vallon où ils s'entassent en désordre, pussent offrir quelques exemples qui approchassent des oscillations des *pierres branlantes*; mais il ne s'agit point ici d'un entassement confus de rochers, mais de deux pierres superposées avec art, à l'aide de combinaisons distinctes et formant un seul tout.

Ces pierres branlantes ne peuvent donc être l'ouvrage du hasard ou de la nature. Elles ont été évidemment érigées par la main des hommes.

Plusieurs *pierres branlantes* se trouvent dans le voisinage d'autres monuments, sépulcraux ou religieux, dont les caractères ne sont pas douteux, et cette position doit faire présumer qu'elles sont au nombre de ces monuments.

Les traditions relatives a ces pierres branlantes ont toutes un caractère surnaturel et religieux, ce qui ferait croire que le culte a été le motif de leur érection, ou qu'elles servaient aux cérémonies religieuses.

Ceux qui ne se sont point familiarisés avec les monuments des premières sociétés humaines, font à ce système une objection tirée de la difficulté qu'il devait y avoir à élever une masse de pierre sur une autre masse et à l'y poser en équilibre. Mais l'érection du *Stone-henge* en Angleterre, celle des pierres de Carnac en France, présentaient des difficultés bien plus grandes à vaincre, et cependant on ne peut douter que l'un

et l'autre monuments ne soient l'ouvrage des hommes. Le Stone-henge a une régularité que la nature ne produit jamais. Les pierres de Carnac présentent onze rangs très étendus, parallèles et parfaitement alignés. La nature seule ne peut produire un tel parallélisme et de tels alignements.

Ainsi ce sont les hommes et non la nature ou le hasard qui ont produit les *pierres branlantes*. Les détails que je vais donner de celles qui sont connues mettront cette vérité dans un plus grand jour.

M. *Strutt*, d'après Borlasse et Camden, parle ainsi de cette espèce de monument : « Les pierres « branlantes sont composées de grandes pierres « mises les unes par-dessus les autres dans un « équilibre si juste qu'elles pouvaient être re- « muées très aisément. Il en reste bien peu en ce « royaume (l'Angleterre); on ne sait à quel usage « étaient destinés ces monuments anciens : les uns « ont dit qu'ils étaient consacrés à des cérémo- « nies religieuses, les autres les ont regardés « comme des monuments funéraires [1]. »

Dans l'Archéologie britannique se trouvent la description et la gravure d'un monument de cette espèce. M. Cambry reproduit cette description dans son volume des *Monuments celtiques*. Il est situé en Angleterre dans le comté de *Sussex*, à West-hoad-Ley; le peuple le nomme *Great upon*

(1) *Angleterre ancienne*, tom. Ier, p. 152.

little, grand sur petit. On croit qu'il pèse un million de livres.

Dans le Yorkshire, sur le coteau de Golcar, est une pierre branlante (*Rocking-Stone*); elle a dix pieds et demi de long sur neuf pieds quatre pouces de large. M. Cambry l'a fait aussi graver.

Le canton de *Stanton-Moor* contient, parmi plusieurs autres monuments druidiques, des *Rocking-stone*, ou pierres branlantes; on en remarque une au-dessus du marais de *Stanton-Moor* qui porte le nom de *Router*, signifiant *assemblée*; ce qui fait présumer que ce lieu était celui d'une réunion dont le culte était l'objet. Cette dernière pierre est longue, et soutenue vers le milieu de sa longueur par une partie aiguë de sa base.

M. d'Hancarville, cité par M. Cambry, dit que dans le nord de l'Angleterre il est de ces pierres branlantes que le doigt d'un enfant peut agiter sans effort. Le même auteur ajoute qu'il en existe en Espagne. Il n'en donne pas d'autre indication, mais un membre correspondant de l'Académie celtique, entre autres détails curieux sur les antiquités de cette partie de l'Europe, nous décrit ainsi une pierre branlante.

« Entre les pierres mémorables, dit-il, que l'on « voit dans ce pays, il en est une d'une grosseur « énorme qui se trouve près du cap Finistère dans « l'endroit où est située une chapelle nommée « *Notre-Dame-de-la-Barque*. Un enfant peut avec « facilité la faire mouvoir, et ce phénomène sin-

« gulier est regardé par les habitans comme un « miracle. » Le même correspondant ajoute à ces détails, ceux qu'il a recueillis de personnes qui ont visité ce monument. « C'est, continue-t-il, une énorme roche posée dans un équilibre si parfait que l'impulsion la plus légère la met en mouvement, ce qui passe pour un miracle aux yeux du vulgaire. Un jeune officier de marine étant venu visiter ce monument, il lui prit fantaisie de jeter de grosses pierres dans la concavité de la base de cette roche branlante, de manière qu'il parvint à lui faire perdre son mouvement. Les habitants du pays, très crédules, en furent alarmés et crurent voir la colère de Dieu prête à éclater sur leur tête. On voit que les gens du pays y attachent des idées confuses de religion, et que la cessation du mouvement de cette pierre est regardée comme une calamité et un effet de la colère divine. »

M. d'Hancarville dit qu'il existait des pierres branlantes en Grèce, en Phénicie, et il se borne à cette simple énonciation. Il n'est guère plus satisfaisant lorsqu'il parle de pareils monuments qui se trouvent sur les côtes de la Chine. Dans la province de Fokien, dit-il, on retrouve de ces pierres immenses, elles y sont disposées de manière à se mouvoir par le seul contact de l'air. M. Cambry nous assure qu'il existe des pierres branlantes dans le nord de l'Europe, sans désigner leur forme ni les lieux où elles se trouvent. (*Voy. la note qui suit ce mémoire.*)

Mais passons à la France et nous trouverons notre pays plus abondant en monument de cette espèce.

« Dans les Pyrénées, dit M. Cambry, on trouve « une pierre branlante. Si vous la mettez en mou- « vement, le peuple croit qu'aussitôt se forment « des orages, des tonnerres et des pluies[1]. » On voit qu'ici le peuple attribue une vertu merveilleuse au mouvement de ces pierres.

M. Cambry dit encore, d'après M. *Héricart de Thury*, que, dans les Alpes, en remontant la vallée de la Romanche, par la nouvelle route de Grenoble en Italie, près du torrent de *Rioupeirou*, on trouve, parmi plusieurs rochers éboulés, des pierres dressées qui s'élancent, dit-il, dans les airs avec autant de majesté que les obélisques les mieux proportionnés. « A côté et par oppo- « sition, sur des blocs amoncelés, des masses me- « naçantes sont suspendues par un seul point, et « elles conservent un tel aplomb que le plus léger « mouvement les fait osciller sur leur point d'ap- « pui[2]. »

Dans le département de la Loire-Inférieure, paroisse de *Ste-Pazanne*, sur le bord d'une petite rivière appelée le *Tenu*, à l'endroit nommé *Portfessan* « est un monument qui consiste en « trois pierres énormes, dont une moitié à peu

(1) *Monuments celtiques*, pag. 200.
(2) *Id.* p. 239.

« près est enfoncée en terre. La moitié qui paraît « hors de terre peut avoir dix à douze pieds de « hauteur. Ces pierres ont dans leur largeur huit « à dix pieds, et un pied et demi ou deux pieds « d'épaisseur. Au sommet de ces trois pierres était « établie une quatrième de forme triangulaire « de la même épaisseur que celles sur lesquelles « elle était appuyée. Elle y était posée de manière « à être mue par la moindre force. Je crois, con- « tinue le même auteur, que depuis la révolution « cette pierre triangulaire a été dérangée de l'é- « quilibre qu'elle conservait depuis des siècles et « qu'une de ses pointes donne contre une des « pierres latérales[1] ». On désirerait dans cette description plus de clarté, mais on y trouve néanmoins l'indication d'une pierre branlante.

A trois lieues d'Autun, près du village *Duchon*, dans un bois de haute-futaie, est une pierre branlante que les paysans nomment *Pierre qui croule;* c'est un bloc de granit d'environ 30 pieds de circonférence; sa partie inférieure, de forme ovoïde, pose sur une autre masse granitique. La plus légère impulsion met cette pierre en mouvement[2]. Le même savant dit qu'il en existe un grand nombre dans le *Finistère* et que quelques pierres de Carnac sont mobiles. Enfin il parle de quelques pierres druidiques dont la mobilité est imaginaire; telles

(1) *Monuments celtiques, par M. Cambry*, p. 267.
(2) *Id.* p. 211.

sont la pierre située entre Pontlevoy et le château de Roger, et la *Pierre de minuit*, qui se trouve à Saint-Bohaire près de Blois. Le peuple croit qu'au moment de la messe de minuit ces pierres font une révolution sur elles-mêmes[1].

M. Cambry nous indique aussi, mais sans entrer dans aucun détail « les masses mouvantes de « l'étang du Huelgoat de la route de Concarneau.».

M. Barailon, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains*, va nous fournir quelques documents précieux sur l'existence des pierres branlantes. Dans la première partie de son mémoire sur la ville celtique de Toull située dans le département de la Creuse, il parle de nombreux monuments celtiques qui environnent ce lieu. Entre ces monuments sépulcraux et religieux, situés dans le voisinage de Toull et sur le mont Barlot, monuments appelés vulgairement *pierre de jomatre*, il a observé une pierre branlante. Non loin d'une pierre dressée ou statue informe qu'il regarde comme un simulacre de la divinité « est, dit-il, une pierre « énorme en équilibre sur une autre. Son point « d'appui est très peu de chose en comparaison de sa « masse[2].» Remarquons que cette pierre branlante fait partie d'une grande réunion de monuments sépulcraux et religieux. Le même auteur nous

(1) *Monuments celtiques*, p. 211.

(2) *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains*, p. 334, n° 83.

dit encore que, près des pierres de *jomatre*, dans le village de la Roussille, commune de Saint-Silvain, « on admire une pierre brute assez consi-« dérable et si parfaitement en équilibre que le « moindre vent l'agite et lui fait produire un bruit « continuel [1] ».

M. Barailon a eu connaissance de plusieurs autres pierres branlantes, mais il n'en parle point dans l'ouvrage que je viens de citer, il se réserve d'en parler une autre fois. « Je citerai dans un au-« tre mémoire, dit-il, plusieurs de ces pierres en « équilibre [2]. »

Je vais maintenant parler de pierres branlantes, dont j'ai pu me procurer une connaissance particulière. A l'est et au-dessus de la ville de Thiers, département du Puy-de-Dôme, sur la cime du coteau qui domine la rive droite de la *Durole*, parmi plusieurs pierres qui paraissent monumentales, il en est une qu'on nomme la *Pierre qui danse*. J'avoue que je l'ai vue dans un temps où je ne m'occupais pas de travaux archéologiques; je dois ajouter que je n'ai encore reçu aucun des renseignements que je désire sur ce monument; je n'affirmerai donc point qu'elle soit mobile, mais son nom doit faire penser qu'elle l'est, qu'elle l'a été ou qu'on a cru qu'elle l'était.

J'ai des renseignements plus certains sur deux

(1) *Recherches sur plusieurs monuments celtiques*. Addition à la fin du volume.

(2) *Id.* p. 334.

autres monuments semblables, situés dans le même département. A quatre lieues et à l'ouest de Clermont, à peu de distance et à droite de l'ancienne route de cette ville à Limoges, est le village de Mont-la-Côte, commune de Gelle. A cent toises environ et au nord de ce village est une pierre branlante; voici les détails qu'un homme, aussi habile observateur que savant médecin, m'a adressés [1].

« C'est, dit-il, une énorme masse de granit tellement en équilibre sur une moins considérable, « qu'en la poussant avec la main à son extrémité « occidentale on lui imprime un mouvement de « bascule très perceptible. La force de cinquante « hommes ne rendrait pas ses oscillations plus « grandes que celle d'un enfant; elle est si inclinée « sur son extrémité orientale qu'on dirait que, « cédant au moindre effort, elle va se précipiter « dans le vallon de Cey, qu'elle domine. Cette « masse de granit a environ 20 pieds de longueur; « elle est couverte de lichen et particulièrement « de lichen brûlé. Il en est tombé plusieurs éclats, « et d'autres qui menacent de s'en détacher lui « feront probablement perdre son équilibre. »

Les habitants du voisinage, qui la nomment la *Roche branlaire*, attachent à cette pierre quelques idées religieuses. C'est, disent-ils, la sainte Vierge qui, en filant sa quenouille, apporta de fort loin

(1) M. Mercier, docteur en médecine, à Rochefort.

cette pierre dans son tablier, et la posa telle qu'on la voit aujourd'hui. C'est ainsi que, suivant la tradition conservée en Poitou, sainte Radegonde apporta dans son tablier les pierres énormes qui composent le monument druidique des environs de Poitiers, appelé la *Pierre levée;* c'est ainsi encore que, dans la Haute-Auvergne, les pierres d'un pareil monument, appelé la *Tioule de las fadas* ou la *Tuile des fées*, furent apportées d'un village du voisinage par des fées, qui en chemin filaient leur quenouille[1].

Au midi et au nord du monument sont deux autres masses de granit non moins considérables, l'une desquelles présente un énorme rocher posé sur trois ou quatre autres, et qui rappelle les monuments appelés pierres levées.

Observons ici que cette *pierre branlante* est avoisinée d'autres monuments druidiques, que la tradition lui attribue une fable qui a de la ressemblance avec les monuments appelés *pierres levées*, et que cette fable rappelle des idées religieuses.

(1) Notre collègue M. Jorand a donné, dans les *Mélanges d'archéologie* de M. Bottin, la description et le dessin d'un dolmen situé à deux lieues de Mende (Lozère), et connu sous le nom de *Bertel de las fadas*, ou fuseau des fées; il a aussi donné dans le même ouvrage (pl. 23 et 24) les dessins de deux autres pierres branlantes également situées dans les environs de Mende, sur la route qui conduit de cette ville à Châteauneuf de Randon.

(*Note de la commission des Mémoires.*)

A trois lieues et au sud de cette pierre branlante en est une que j'ai vue, mesurée et dessinée; elle est située à une demi-lieue et au sud-est de la ville de Rochefort, à l'extrémité méridionale d'un plateau qui domine un large vallon et au nord d'un domaine appelé *Chez-Barrat*, qui se trouve dans ce vallon.

Cette pierre a 22 pieds dans sa plus grande longueur, 8 pieds d'épaisseur et 16 pieds 4 pouces de hauteur, en y comprenant le rocher qui lui sert de base et qui ne sort de terre qu'à environ un pied et demi. La face occidentale de cette pierre la présente à peu près comme un ballon aérostatique qui commence à s'enfler et tend à se détacher de la terre où il est retenu. Sa partie supérieure est beaucoup plus large que l'inférieure, et la partie qui est en contact avec sa base est si étroite qu'au premier abord on croit que le moindre effort suffirait pour renverser cette pierre et la faire crouler dans le vallon qui est au-dessous.

Si l'on considère cette masse sur sa face méridionale du côté du vallon qu'elle domine, on est rassuré sur la solidité de son assiette. La ligne de contact entre la pierre supportante et la pierre supportée, se présente sur cette face environ cinq fois plus longue que sur la première face.

On remarque tout autour de cette pierre supportée, et dans les parties qui avoisinent sa base, des échancrures, évidemment faites par la main

des hommes, dans le dessein de la mettre en équilibre et de lui procurer des balancements.

En se posant vers la pointe orientale, une secousse légère faite avec l'épaule ou même avec la main lui imprime un mouvement de bascule; alors cette masse suspendue, abandonnée à elle-même, éprouve des balancements très sensibles, qui durent une douzaine de secondes.

Cette pierre est isolée; aucun autre monument semblable ne l'environne; aucune tradition, que je sache, ne s'est conservée sur son ancienne destination.

Dans la province du Quercy et sur les bords du Lot, près de Livernon, est une pierre branlante d'une forme différente de celles dont je viens de parler; c'est une énorme table de pierre, posée sur deux piliers rustiques; elle a 35 pieds de long, 20 de large et 2 d'épaisseur. Quoique portée par deux piliers, la moindre pulsation la met en mouvement. Les habitants la nomment *lo Peyro Martino*, la *Pierre Martine*[1].

Je m'arrêterai sur cette dénomination, parce qu'étant commune aux monuments druidiques

(1) On peut joindre à cette indication de différentes pierres branlantes, donnée par MM. Cambry, Barailon et Dulaure, celle qui se trouve sur les hauteurs voisines de Schneeberg, en Alsace, dont M. Schweighæuser a parlé ci-dessus, p. 7 dans son *Mémoire sur les monuments celtiques du département du Bas-Rhin*. (*Note de la commission des Mémoires*.)

d'un autre genre, elle indique un nouveau rapport entre eux et les pierres branlantes. En effet si la pierre levée et branlante de Livernon porte le nom de *Pierre Martine*, plusieurs autres monuments religieux en portent de semblables.

Dreux du Radier, dans son *Histoire littéraire du Poitou*, parle d'un lieu où était un autel rustique, qui dans une ancienne charte est nommé *Crac-Martin*. M. Barailon décrit une grande réunion de tombeaux et d'autels rustiques situés dans le département de la Creuse dans l'ancien pays de Combraille, et ce lieu porte le nom de *Jomatre*.

Une pierre levée située à Saint-Plantaire, département de l'Indre, et dont parle M. Cambry, est appelée *Pierre à la Marthe*.

Les noms de *Martin*, *Martinville*, *Marthe*, *Martre*, *Martrel*, *Mortorey*, *Martroy*, *Morterol*, *Mortrey*, *Mortery*, *etc.* indiquent des lieux où les morts étaient enterrés, et les criminels exécutés; ils ont du rapport avec le mot martyr, quoique venu du grec *martyrion*, et ils paraissent avoir la même origine, puisqu'ils ont un son et une signification semblables[1].

Mais revenons à la pierre de Livernon, appelée la *Pierre Martine*; on voit que sa dénomination lui donne des rapports avec les autres monu-

(1) Supplément au *Glossaire de Ducange*, au mot *Martyrium*.

ments druidiques; les pratiques des peuples, conservées jusqu'à nos jours, l'assimilent davantage avec ces monuments et prouvent que leur érection avait un motif religieux. Ecoutons le dernier historien du Quercy. Après avoir parlé de plusieurs pierres adorées encore en Quercy sur la fin du XVII[e] siècle, et sur lesquelles, comme sur la pierre de *Bethel* sur celles appelées *Betilles* (*Termes*, *Mercures*), les habitants répandaient des fleurs et de l'huile, il dit, à propos de la pierre colossale de Livernon : « Le peuple leur attribue « encore des effets surnaturels; il ne s'en appro- « che qu'avec une vénération religieuse, en ob- « servant certaines pratiques régulières. Les lu- « mières du christianisme, depuis ce long espace de « temps, n'ont pu à cet égard effacer totalement des « esprits les idées superstitieuses du paganisme [1].»

Des renseignements particuliers m'apprennent que les habitants du voisinage croient être préservés de la fièvre s'ils peuvent, sans être aperçus, déposer des fleurs sur la pierre de Livernon.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur les monuments appelés pierres branlantes. Je suis loin d'avoir parlé de tous ceux qui existent, et je n'ai donné qu'une description imparfaite de ceux que j'ai indiqués; mais le temps et le zèle des sec-

(1) *Hist. du Quercy*, par M. Cathola-Coture, tom. I[er], dissertation préliminaire, p. 5.

tateurs de l'antiquité suppléeront sans doute à ce qui nous manque.

Il résulte néanmoins des rapprochements que je viens de faire que l'usage des pierres branlantes a été presque général sur notre globe, puisqu'il se trouve établi chez des nations séparées entre elles par de grandes distances et qu'il existe de ces monuments depuis les Iles Britanniques jusqu'à la Chine inclusivement, ainsi que dans les régions qui leur sont intermédiaires. L'usage général de ces pierres les assimile aux autres monuments grossiers qu'on trouve également sur plusieurs points de la terre et qui étaient destinés principalement à la religion et aux sépultures.

Mais quelle était la destination de ces pierres branlantes? à quelles pratiques religieuses étaient-elles employées? Cette question qui n'est pas indigne d'exercer la plume des savants qui étudient spécialement l'antiquité, me semble difficile à résoudre. Le silence absolu des anciens sur cette espèce de monument, le défaut de renseignements suffisants sur ceux que je viens d'indiquer, ne permettent que de hasarder des conjectures.

Le mouvement de ces pierres avait un motif, car ce n'était ni sans intention ni sans un but considéré comme nécessaire, qu'on leur procurait avec tant de peine un équilibre et une situation propres à se mouvoir facilement.

Nous trouvons dans l'antiquité quelques prati-

ques qui paraisent avoir dû rapport avec le mouvement imprimé à ces pierres ; les Grecs et les Romains avaient leurs *oscilles* ou figures suspendues à des arbres, à des colonnes, et qu'on mettait en mouvement pour détourner les enchantements. Les Romains avaient leur *pierre monale* que, dans des temps de sécheresse, les prêtres mettaient en mouvement et portaient même autour des champs pour obtenir de la pluie.

Le mouvement imprimé aux pierres branlantes avait-il pour objet d'éloigner les enchantements ou d'amener une température favorable à la récolte ? avait-il pour objet quelques autres opérations superstitieuses? C'est une question sur laquelle je ne me permettrai pas de prononcer, et je crois qu'avec le secours des seuls documents que j'ai réunis il y aurait de la témérité à le faire.

Laissons au temps à nous révéler le secret que nous cherchons ; il nous restituera sans doute des lumières dont ses longs ravages nous ont privé.

P. S. Ce mémoire a été trouvé dans les papiers de M. Dulaure, qui paraissait l'avoir destiné à la Société royale des Antiquaires de France. Il est facile de voir que sa rédaction remonte au moins à vingt années, et que notre savant confrère ne l'avait pas complété, à l'aide des documents qui ont été publiés depuis sur ce sujet. Tel qu'il est, la Société a cru devoir l'admettre dans sa collection, comme un hommage rendu à l'un de ses

fondateurs, et comme présentant d'ailleurs une réunion de faits curieux et de conjectures qui ne sont pas sans vraisemblance, sur des monuments qui se rattachent au culte de nos ancêtres. Ceux des lecteurs qui voudraient compléter les notions réunies par feu M. Dulaure sur les *pierres branlantes*, peuvent consulter les renseignements suivants : dans une lettre que M. Baudoin a fait insérer au tome III des *Mémoires de l'Académie celtique*, concernant des recherches sur l'Armorique, il donne (p. 217) des détails sur la pierre branlante du Yaudet, appelée ROC'HWERE 'HET, *la roche aux vierges;* il ajoute qu'en Bretagne on appelle les pierres branlantes la *Pierre aux cocus;* il croit trouver l'origine de cette dénomination bizarre dans une ancienne tradition qui suppose que ces pierres étaient destinées à faire connaître les maris dont les femmes avaient violé la foi conjugale et les filles qui avaient manqué à l'honneur. Il présume que, dans ses doutes sur la fidélité de son épouse, un Gaulois s'adressait aux druides, qui conduisaient les époux ou les amants à la pierre d'épreuve. « Le charlatanisme du ministre, ajoute M. Baudoin, la rendait probablement à son gré remuable ou immobile, et le résultat, avantageux au sacerdoce druidique, était de tenir dans sa dépendance un sexe dont l'influence est si grande dans la société. »

Le tome II, p. 186 des *Mémoires de l'Académie celtique*, contient la description donnée par

M. Lareveillère-Lepaux de deux pierres branlantes situées auprès de Montfaucon, département de Maine-et-Loire. Enfin, Legrand d'Aussy, dans un mémoire sur *les sépultures nationales*, publié par M. de Roquefort (1 vol. in-8°; Paris, 1824), a consacré un chapitre aux *Roches mobiles*.

Le savant M. Münter, évêque de Séelande, a fait insérer dans le tome Ier des *Mémoires philosophiques et historiques de la Société royale danoise des sciences* (Copenhague, 1823) une dissertation sur les pierres branlantes appelées en danois *rokkestenene*. Dans le Nord, dit-il, on ne connaissait qu'un monument de ce genre; il est placé dans le domaine royal à Stavanger en Norwège; mais il en a trouvé deux autres dans l'île de Bornholm, où depuis on en a trouvé un troisième. Ils sont à peu de distance l'un de l'autre et situés dans la partie la plus élevée de l'île : chacun d'eux repose sur deux pierres. Ils ont un mouvement, de deux à quatre pouces, deux d'entre eux se meuvent du nord au sud et le troisième du nord-est au sud-ouest. M. Münter ne doute pas que ces monuments ne soient antérieurs à la religion d'Odin et croit pouvoir en tirer, par présomption, la conclusion que, dans la plus haute antiquité, des races celtiques se sont établies dans le Nord.

(*Note de la commission des Mémoires.*)

LA ROCHE-AUX-FÉES,

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Par M. de la PILLAYE, associé correspondant.

Ce monument druidique, situé à quelques lieues de Rennes, auprès de la forêt du Teil, dans le canton de Rhétiers, est sans contredit le plus remarquable de tous ceux que possède l'Armorique et par conséquent la France entière. C'est un jugement que je peux prononcer, m'étant livré depuis plus de quinze années à la recherche des antiquités de cette espèce, et peut-être avec autant d'étendue et d'exactitude qu'aucun de ceux qui ont écrit sur les monuments de la Bretagne.

La Roche-aux-Fées se distingue de tous les grands dolmens analogues, en ce qu'étant plus élevée elle devient praticable dans toute sa longeur sous ses couvertures, et c'est ainsi qu'elle se présente intérieurement, sous la forme d'un corridor assez rectiligne, long de 56 pieds, ayant en général une largeur de 12 pieds vers le fond. Sa direction était nord-sud de la boussole, au mois de juin 1826, ou bien sans déclinaison du nord-nord-ouest au sud-sud-est, ainsi qu'à tous

les grands dolmens que j'ai observés à Locmariaker, aux environs de Carnac, et sur d'autres points de notre province.

On distingue dans ce monument cinq tables proprement dites, ou grandes couvertures, établies au-dessus de la partie qui constitue le temple; en avant de celle-ci se trouvent deux prétables plus basses, qui en composeraient le péristyle et qui sont de hauteur et de proportions inégales. Tandis que la première forme un bloc carré, plus étroit et aussi long que les tables, la seconde prétable est plus large et en même temps moins élevée et beaucoup plus courte. L'intervalle que le dessous de ces prétables laisse entre elles et le sol est moitié moins haut que sous le reste des autres couvertures. La seconde prétable nous offre en outre la particularité d'être la seule pierre de tout le dolmen, reposant sur trois supports à chacune de ses extrémités. Ce péristyle est à l'extrémité sud-sud-est du monument; le fond, au bout opposé, est clos par une pierre transversale haute de 5 pieds, placée sur champ, et qui le ferme en totalité.

Un intervalle d'environ 3 pieds sépare le péristyle du corps principal de l'édifice. L'entrée de celui-ci, sous la première couverture, n'a que le tiers environ de la largeur totale du corridor, se trouvant resserrée par deux pierres établies transversalement comme des murs de refend. La pierre du côté qui regarde le nord-est est, sur

cette face, la seule placée de cette manière; mais du côté opposé on en compte trois autres, lesquelles forment trois compartiments destinés comme à dérober quelque partie mystérieuse des cérémonies, ou bien à servir de retraite aux prêtres selon leur ordre hiérarchique. Ces compartiments correspondent au côté qui reçoit directement le soleil vers les trois heures de l'après-midi. La dernière de ces pierres de refend correspondant au point de contact de la troisième à la quatrième couverture, tout l'intervalle jusqu'à la pierre qui forme la clôture, c'est-à-dire le fond du dolmen, compose ensuite une paroi très uniforme; cette partie, qui forme une longueur d'une vingtaine de pieds, devient aussi égale à celle qui se trouve partagée en trois compartiments. Peut-être pourrions-nous désigner ceux-ci par le nom de demi-cellules?

Le monument se compose de huit pierres en recouvrement, dont deux appartiennent au péristyle; elles reposent sur treize supports qui se trouvent placés dans le sens de la longueur de l'édifice sur la face qui regarde le nord-est; mais on n'en compte que dix sur le côté opposé; au lieu d'être verticales comme les précédentes, toutes celles-ci sont obliques. Outre les pierres dont on vient de parler, il en est sept autres placées dans une direction transversale, dont trois constituent les demi-cellules; deux autres resserrent l'entrée du corridor, et deux autres enfin supportent la première prétable ou la couverture antérieure du

péristyle. Leur nombre se monte à vingt-huit, somme à laquelle il faut ajouter la pierre du fond et une autre petite fixée au-dessus, entre la deuxième et la troisième couverture, et qui n'a tout au plus que la moitié de la longueur de celles-ci. Voilà donc trente pierres en totalité, ou bien trente-une, si nous considérons encore comme se rattachant au monument une pierre de forme conique, longue de quatre pieds et demi et gisant à quatre pas de l'angle oriental du péristyle. Nous devons ajouter à cette quantité deux autres pierres imp »rtantes par les noms que la tradition leur a conservés; l'une d'elles s'appelle le Berceau, l'autre le Poëlon. On m'a dit qu'elles avaient été transportées à la métairie de Rouveray.

Nous devons indiquer enfin une autre pierre, quoique l'on n'en découvre que le bord supérieur, à fleur de terre. Cette pierre occupe une place remarquable, en ce qu'elle se serait trouvée mise là comme pour former une barrière qui eût clos à moitié environ le devant de la dernière demi-cellule du côté du fond, dans le cas où le niveau du sol eût été plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce sol est d'une nature argileuse, graveleux, entremêlé de pierres brutes plus ou moins grosses; il n'offre aucun rocher, ni pierres notables s'élevant à la superficie de la terre autour du monument, et n'a qu'une hauteur moyenne relativement aux principales éminences de la contrée, dont la série forme une chaîne particulière qui

se prolonge dans le département en suivant une direction à peu près du sud-est au nord-ouest.

Cette chaîne de hauteurs est formée par un rocher de couleur vineuse que je ne connais nulle part ailleurs; elle appartient à la classe des phyllades d'une texture solide, et par cette qualité approche beaucoup de la nature du grès. Nulle pierre ne convient mieux ainsi que le granit, pour ces sortes de monuments, en raison de la grandeur des masses dont ses bancs se composent. Toutes les pierres de la Roche-aux-Fées sont de cette espèce, et comme je n'en connais d'autres masses plus rapprochées que celles que j'ai rencontrées dans la forêt du Teil, c'est de là sans doute qu'elles auront été extraites : mais il y a au moins une demi-lieue de trajet depuis celles-ci jusqu'au monument.

Les renseignements que j'ai pris sur les lieux ne sont pas, il est vrai, d'accord avec mes présomptions ; selon les paysans des métairies voisines, ces pierres auraient été extraites de la lande de Marie, située sur la route du Teil au Fougerai, à deux lieues du dolmen. On rencontre dans cette lande plusieurs menhirs hauts de douze à quinze pieds, situés aux environs du moulin à vent qu'on nomme moulin du Chênot ; ces menhirs sont faits avec la phyllade vineuse qui compose les pierres de la Roche-aux-Fées.

Selon la tradition, les fées, prenant les pierres de ce dolmen, dans la lande Marie, en portaient

deux à la fois, l'une sur leur tête et l'autre dans leur devantière, nom par lequel on désigne le tablier qui est d'un usage général pour les femmes du peuple. Leurs mains étant libres, elles en profitaient pour filer leur quenouille en transportant leur fardeau jusqu'au champ du dolmen, lequel s'appelle simplement champ de la Roche. Lorsque l'une des fées qui construisaient cet édifice le vit achevé, elle s'écria qu'il ne fallait plus de matériaux, et pour lors les autres fées qui se trouvaient en route l'entendant, baissèrent la tête et la pierre qu'elles portaient se planta en terre en tombant. Quand ces fées ne filaient pas elles soutenaient quatre pierres à la fois; mais, malgré la grande distance qui existe entre le champ de la Roche et la lande Marie, les fées, encore occupées dans cette lande, entendirent la voix de celle qui les prévenait que le monument était terminé.

Ces fées, ajoute la tradition populaire, prenaient un soin particulier des petits enfants, dont elles pronostiquaient même le sort futur. Elles descendaient dans les maisons par la cheminée, et remontaient de même pour s'en aller. L'une d'elles, ayant eu le malheur de se brûler, poussa, du haut de la cheminée, des cris de douleur qui parvinrent jusqu'aux autres fées du canton, et celles-ci d'accourir aussitôt pour connaître la cause de son accident.

Voulant mettre leur sagacité à l'épreuve, un

mari se déguisa un jour en femme. Pendant qu'il donnait les soins d'une mère à son enfant, qu'une de ces fées avait pris sous sa protection, la fée arriva. Celle-ci, reconnaissant la supercherie : « Non, dit-elle, tu n'es point la belle d'hier au soir; tu ne files ni *ne vogues*[1], ni ton fuseau n'enveloppes (c'est-à-dire ne se recouvre de fil). » Pour le punir elle se borna à changer en pois les pommes qui cuisaient au feu. On ne doit pas s'étonner que le lieu fréquenté par ces fées ait été consacré plus tard à la Vierge, sous le nom de *lande Marie*, puisqu'elles étaient pareillement l'objet de la plus grande vénération.

Je m'attendais à rencontrer quelques autres monuments druidiques dans les environs de la Roche-aux-Fées, surtout dans la forêt du Teil, où se trouvent les rochers de la phyllade dont nous avons parlé; mais toutes mes recherches furent vaines, ainsi que les informations que je pris à ce sujet.

La Roche-aux-Fées est donc un monument entièrement isolé et qui devait être autrefois comme soustrait aux yeux du vulgaire par l'étendue et l'épaisseur de la forêt; cet état d'isolement est même d'autant plus digne de remarque que les grands monuments semblables ont leur Carnac,

(1) Je ne sais pas ce qu'on peut entendre ici par ce mot *vogue ;* peut-être veut-on dire *tourner*.

leur Locmariaker, etc. Mais si la Roche-aux-Fées rentre dans la classe de ceux-ci par sa direction, par son péristyle, par ses pierres transversales en mur de refend, elle en diffère par une grandeur de parties plus uniforme, par une identité de nature de toutes les pierres qui entrent dans sa composition, identité qu'on ne rencontre point à Locmariaker entre la pierre qui recouvre la partie que nous pouvons considérer comme le véritable sanctuaire et le reste de l'édifice; enfin parce que, malgré des investigations particulières, je n'ai pu découvrir aucune trace de caractères gravés intérieurement, soit sur les montants, soit sous les couvertures. Néanmoins, étant un des mieux caractérisés, il peut être pris à juste titre comme type pour cette espèce de dolmens, que nous nommerons alors Roches-aux-Fées ou grands dolmens chaque fois que nous aurons à traiter de monuments analogues.

En revenant à Rennes par le bourg d'Essé, j'aperçus dans le cimetière de cette paroisse une croix appartenant, par sa forme, à la classe de celles qui peuvent remonter aux premiers temps où la religion chrétienne fut apportée dans l'Armorique. Cette croix, d'un travail soigné, est haute de quatorze pieds, large seulement de sept pouces et demi environ, sur quatre pouces d'épaisseur. Les angles du fût sont abattus et remplacés par un petit plan large de vingt et une lignes, ce qui réduit les surfaces intermédiaires à

deux pouces trois lignes de largeur. Les deux branches transversales formant la croix sont extrêmement courtes, et élargies un peu en forme de croix grecque à leur extrémité, de même que la branche supérieure, laquelle se trouve environ trois fois plus longue.

On m'apprit à Essé qu'il existe encore une croix pareille à celle-ci à Coesmes, autre bourg situé à deux lieues de distance[1].

(1) Les Mémoires de l'Académie celtique contiennent (t. V, p. 371) une description de *la Roche-aux-Fées*, par M. de Noual de la Houssaye, avec un plan gravé de ce dolmen. Legrand d'Aussy, dans son ouvrage sur les Sépultures nationales, p. 216, lui a aussi consacré quelques détails.

(*Note de la commission des Mémoires.*)

DISSERTATION

SUR

RÉGULUS.

Par M. REY, membre résidant.

Marcus Attilius Régulus, général romain, après quelques succès obtenus sur les Carthaginois durant la première guerre punique, écoute des propositions de paix que lui font les vaincus; mais dur, hautain, implacable dans la prospérité, il prétend exiger d'eux des conditions telles que, lors même qu'il fût entré dans Carthage après un assaut, il n'en eût pas demandé de plus ignominieuses. Les Carthaginois indignés refusent ces conditions et recommencent la guerre, commandés par Xantippe, général lacédémonien, qui bientôt ramène la victoire sous leurs enseignes. Régulus à son tour est vaincu près des lieux où Tunis fut bâti depuis, tombe vivant au pouvoir des ennemis qu'il a imprudemment exaspérés, se voit réduit à implorer pour lui-même une pitié qu'il n'a point eu pour les autres, et c'est désormais sur cette captivité que toute sa célébrité se fonde.

Selon quelques historiens, postérieurs toutefois à la première guerre punique, les Carthaginois, éprouvant de nouveau le besoin de la paix, conçurent l'idée singulière d'envoyer à Rome, parmi leurs ambassadeurs, ce même Régulus, de l'inflexibilité duquel ils avaient eu tant à se plaindre, et qu'ils chargèrent de leurs plus chers intérêts auprès du sénat. Mais avant de le laisser partir ils lui firent promettre que, s'il ne réussissait ni à leur ménager la paix ni à leur obtenir au moins l'échange des prisonniers, il reviendrait reprendre des fers dont on s'étudiait cependant déjà à lui rendre le poids insupportable. Régulus partit donc pour l'Italie; mais, répondant mal à une confiance aussi étrange, il fit si bien par ses discours, qu'il détermina le sénat romain à rejeter au contraire toute espèce d'accommodement avec les Carthaginois. Puis, avec une rigueur que dans les mœurs actuelles on ne comprend guère, il s'obstina à ne vouloir pas mettre les pieds dans sa maison, se refusa aux embrassements de sa famille et de ses amis, fendit avec une orgueilleuse dureté la foule qui se pressait sur son passage, et courut se rembarquer pour Carthage, où l'attendaient, avait-il dit lui-même en plein sénat, les plus cruels supplices.

Tel est, à une foule de variantes près, le fond du trait principal de l'histoire de Régulus. Voyons maintenant dans quelles autorités cette surprenante histoire a pris naissance.

C. Sempronius Tuditanus, l'un des consuls de l'année 625 de Rome, a écrit des commentaires historiques dont Pline cite le XIII[e] livre, et dans lesquels on retrouvait, dit Cicéron, l'élégance et la propreté que l'auteur affectait dans ses habits. Y a-t-il mis autant de sincérité? c'est ce qu'on ne saurait assurer. Voici l'un de ses fragments, qu'Aulugelle nous a transmis. « Régulus, après avoir parlé fortement au sénat pour « l'empêcher de consentir à l'échange des prisonniers, ajouta que les perfides Carthaginois lui « avaient fait prendre un poison lent et qui devait « lui donner la mort dans quelque temps, afin de « ne lui laisser de vie qu'autant qu'il en faudrait « pour consommer l'affaire de l'échange des prisonniers, et qu'alors, le venin ayant corrompu « tout son sang, il lui donnerait promptement le « coup de la mort [1]. »

Ou Régulus en imposait aux sénateurs et n'avait pas bu du poison comme il le disait, ou il avait usé de quelque antidote afin d'en neutraliser l'effet; car, de retour à Carthage, ce ne fut pas de poison qu'il mourut. «Fort long-temps on l'empêcha de se livrer au sommeil, et ce grand homme,» c'est toujours Tuditanus qui parle, « succomba « à ce nouveau genre de supplice. Dès qu'on « l'apprit à Rome, le sénat fit livrer aux enfants

(1) Aulugelle, *Nuits attiq.*, l. I, chap. 33.— Schœll, *Hist. de la littér. rom.*, I, 163.

« de Régulus les plus illustres d'entre les prisonniers carthaginois. On les fit enfermer dans des machines armées de pointes de fer, où ils périrent à la suite d'une longue et cruelle insomnie. »

Q. Ælius Tubéron, autre historien estimé, selon Cicéron[1], qui était l'ami de sa famille, comme le prouve ce qu'il en dit dans son plaidoyer pour Ligarius, Tubéron, qui était en même temps jurisconsulte et qui appliqua la philosophie du Portique à l'étude du droit, Tubéron, dans un fragment cité aussi par Aulugelle, s'exprime ainsi : « Régulus, de retour à Carthage, y souffrit les tourments les plus barbares et les plus inouïs. Il fut d'abord jeté dans des prisons profondes et ténébreuses ; après l'y avoir laissé fort longtemps, on se faisait un jeu cruel de l'en tirer tout-à-coup pour l'exposer aux rayons du soleil le plus intolérable, en l'obligeant de lever la tête et de fixer un ciel tout en feu ; et de peur que le mouvement des paupières n'adoucît cet horrible supplice, on en vint à cet excès d'inhumanité de les coudre et de les tirer en haut et en bas, pour laisser l'œil exposé à tous les traits brûlants du soleil. »

Cette version ne parle déjà plus du poison allégué par Tuditanus.

Dans les soixante-dix années qui s'écoulèrent

(1) Cicéron, *Discours pour Ligarius*, 3,5.—Schœll, I, 173.

entre Tuditanus et Tubéron, l'histoire de la captivité de Régulus s'enrichit de circonstances curieuses et agréables ; en effet, plus tard on entendit Cicéron appliquer à Régulus même la machine dans laquelle Tuditanus s'était contenté d'assurer que les enfants du général romain avaient fait mourir les Carthaginois captifs, et lui couper les paupières de sa propre autorité, au lieu de les lui coudre, comme l'avait fait Tubéron, et le laisser mourir d'insomnie, lié dans la machine de Tuditanus. Il est vrai qu'il ne parle ni de pointes de fer, ni de prisons ténébreuses, ni d'exposition au soleil. Du reste, ce sujet était si favorable à la démonstration des doctrines philosophiques et au fond très louables de l'orateur romain, le dévouement de Régulus, considéré comme vrai, lui sembla toujours une action si généreuse, si sublime, qu'il y revint sans cesse, ainsi que nous le verrons bientôt [1].

Horace, en sa qualité de poète, ne pouvait pas moins dire que les prosateurs. Ici il invoque sa muse pour acquitter envers Régulus la dette de la reconnaissance publique. Là, dans une ode qu'il lui consacre tout entière, il lui prête les plus belles raisons du monde pour déterminer le sénat romain à repousser l'échange des prison-

(1) Cicéron, *Discours pour Sextius*, ch. 49. — *Discours contre Pison*, ch. 19. — *Tusculanes*, liv. V, ch. 5. — *Des devoirs*, liv. I, ch. 13, liv. III, ch. 26. — *De la Vieillesse*, ch. 20.

niers; puis il le loue de sa farouche vertu à dédaigner toutes les démonstrations d'amitié de ses proches et à retourner à Carthage, quand il savait quels affreux supplices lui réservaient ses barbares ennemis [1].

Mais qu'est-ce que l'autorité des rhéteurs et des poètes en comparaison de celle du prince des historiens, de Tite-Live? Cet oracle des lecteurs confiants dit donc, entre autres choses : « Les Carthaginois, dès qu'ils se furent emparés « de Régulus, ne mirent de bornes ni à leur co- « lère contre lui, ni aux cruautés qu'ils lui firent « subir; car ils lui fournissaient des aliments in- « sipides et sans substance, moins pour con- « server sa vie que pour éloigner sa mort et pro- « longer par-là ses calamités et ses tourments... « Ils avaient coutume d'amener en sa présence « un éléphant dont les hurlements affreux et « l'horrible aspect ne lui permettaient pas de « jouir d'un seul moment de repos. Enfin, après « lui avoir fait subir mille autres mauvais traite- « ments et l'avoir réduit à la dernière extrémité, « ils le jetèrent dans les prisons publiques. »

Il y avait long-temps que Régulus endurait ces indignes traitements, quand la fortune devint tout-à-coup contraire aux Carthaginois; ils souhaitèrent la paix, heureux s'ils l'obtenaient à des

(1) Horace, ode XIII, liv. I, ode V, liv. III.

conditions moins dures que celles qu'on leur avait déjà proposées.

Alors ils se souvinrent de Régulus, et comme ils ne pouvaient pas soupçonner que les indignités dont ils l'abreuvaient eussent indisposé en rien contre eux un si grand philosophe, ce fut à lui précisément qu'ils imaginèrent de confier la mission délicate d'aller négocier à Rome, soit une paix définitive, soit au moins un échange de prisonniers. Mais ils ne savaient point à quel homme ils avaient affaire. Régulus accepta la mission et partit pour Rome avec les ambassadeurs de Carthage. Arrivé aux portes, il commença à développer les avantages de son caractère conciliant. D'abord il se proclama lui-même l'ennemi de ses compatriotes puisqu'il était ambassadeur des Carthaginois ; il prétendit ensuite que comme tel il ne pouvait être introduit dans la ville, et enfin il demanda que le sénat lui donnât audience hors de l'enceinte de Rome, selon la coutume des ancêtres en pareil cas. Les sénateurs n'eurent rien de plus pressé que d'obtempérer à l'injonction de ce singulier ennemi, qui reprit sa place parmi eux. Mais quel fut leur étonnement, et surtout quel dut être celui des Carthaginois de l'ambassade, lorsque l'on entendit Régulus, tout à la fois esclave et ambassadeur, ami et ennemi, carthaginois et romain, déclarer que ses maîtres étaient si mal dans leurs affaires

qu'il fallait bien se garder de signer la paix avec eux ni de traiter même de l'échange des prisonniers, à moins qu'ils n'acceptassent toutes les conditions qu'on voudrait leur imposer et qu'ils ne se tinssent absolument pour vaincus, ainsi qu'il avait lui-même voulu l'exiger au temps de sa gloire. Il ne manqua pas de belles raisons pour motiver un conseil aussi inattendu, et les sénateurs, qui le goûtaient assez, s'y seraient rangés de suite s'ils n'avaient craint d'en compromettre l'auteur. Mais Régulus les mit à leur aise en les assurant que son parti était pris; qu'il ne resterait pas dans Rome, où, après avoir été esclave, il ne pouvait plus vivre avec honneur; que d'ailleurs il avait promis de retourner à Carthage et qu'il voulait tenir sa promesse; qu'il savait bien qu'on lui préparait de rigoureux supplices à son retour, mais qu'il n'avait jamais considéré la servitude, le mépris, les veilles, la douleur, la faim, comme de vrais maux; que c'étaient seulement des accidents incommodes d'abord, et qu'il avait cessé de trouver tels, depuis que l'habitude les lui avait rendus familiers; qu'au surplus les tortures dont il était menacé étaient l'affaire des dieux et non la sienne. Toutefois les sénateurs hésitaient encore, et quelques-uns même opinaient à le retenir malgré lui, lorsque enfin il compléta leur conviction en leur déclarant qu'ils ne gagneraient rien à cette violence, puisqu'avant son départ les Carthaginois, qu'apparemment il avait mis

dans le secret de la manière dont il s'acquitterait de son ambassade, l'avaient engagé à prendre un poison lent qui ne lui permît pas de survivre long-temps à sa négociation, quel qu'en fût le succès, et qu'il s'était complaisamment prêté à cette invitation. Il fallait bien se rendre à tant de sages raisons; le décret du sénat fut conforme au vœu de l'ambassadeur ennemi, qui demandait avec instances la ruine de ceux mêmes qui avaient mis en lui l'espoir de leur salut, et les envoyés de Carthage sortirent de l'assemblée tristes et indignés. Pour Régulus, il suivit les Carthaginois comme ses maîtres et sans changer de visage. Il repoussa Marcia sa femme, ses enfants, ses amis, qui étaient accourus pour se jeter dans ses bras, et il partit pour Carthage, impatient des tortures qui l'y attendaient avant que le poison eût produit son effet. A peine fut-il arrivé à Carthage qu'on lui coupa les paupières et qu'on le jeta dans une prison obscure, d'où on le tirait pour l'exposer aux rayons ardents du soleil qu'on le contraignait de regarder fixement. Enfin on l'enferma dans une espèce de tonneau hérissé de clous et si étroit qu'il n'y tenait que debout, et dans lequel, après avoir long-temps souffert des atteintes de ces pointes meurtrières, il expira, miné par les souffrances comme il s'en était flatté.

Telle fut, selon Tite-Live, la mort de Régulus, à qui l'on ne peut rien reprocher, dit-il naïvement, si ce n'est d'avoir manqué de modération

dans la prospérité, et, par sa hauteur à rejeter les prières et les soumissions des Carthaginois, d'avoir été pour les deux peuples la cause d'une guerre longue et sanglante ; ce qui en effet n'est qu'une bagatelle.

Mais, pourrait-on dire, pourquoi citer Tite-Live dans cette affaire, quand le passage où il en traitait peut-être est perdu, et quand on sait que son dix-huitième livre en particulier est une restitution par Freinshemius? Je repondrai : c'est par ce que Tite-Live, par le genre d'esprit qu'on lui connaît, a dû dire ce que Freinshemius, pénétré de cet esprit, a dit, c'est parce que Florus, qui a long-temps passé pour l'auteur des sommaires des livres de Tite-Live, l'a annoncé implicitement dans celui du dix-huitième et l'a dit explicitement dans sa propre histoire de Rome[1] ; c'est parce que Valère Maxime, copiant Tite-Live, dit-il, au sujet du serpent de cent vingt pieds mis à mort par les légions de Régulus sur les bords du Bagrada, et dont Polybe, historien des guerres puniques, n'a pas parlé, a dû y copier aussi les circonstances du supplice de Régulus qu'il rapporte comme nous allons le voir[2]; enfin c'est parce qu'une autorité de plus, quelque forte qu'elle paraisse contre la thèse que je vais soutenir, n'augmentera pas mon embarras.

(1) Florus, *Hist. rom*,. liv. II.
(2) Valère Maxime, liv. I, ch. 8.

Il fallait bien que Tite-Livre eût adopté le sentiment de Cicéron et d'Horace sur Régulus, pour qu'à leur tour la plupart des écrivains postérieurs l'aient adopté en copistes serviles quant au fond, mais avec des différences dans le détail dont on ne saisit bien ni la filiation ni le but. Voici comme ces auteurs paraissent dans l'ordre des temps.

Valère Maxime, débitant avec un grand sérieux que les Carthaginois se servaient des corps vivants de Romains prisonniers comme de rouleaux pour tirer leurs navires à sec sur le rivage, ne devait pas faire et ne fait point en effet de difficultés pour croire qu'ils coupèrent les paupières à Régulus et qu'ils le firent mourir autant d'insomnie que de tourments, dans une machine toute hérissée en dedans de pointes aiguës[1].

Sénèque parle aussi de clous et d'insomnie; mais, par une variante inattendue, il fait mourir le général romain du supplice infamant de la croix[2].

Silius Italicus, malgré l'étendue de son épisode de Régulus, n'a rapporté qu'une partie des tortures inventées par ses devanciers; mais il est fidèle à la version du coffre garni de pointes de fer, et dans lequel, déchiré jusqu'aux entrailles, il ne pouvait goûter le sommeil dont le besoin l'accablait. On s'attendrait à l'y voir périr; cependant

(1) Valère Maxime, liv. IX, ch. 2.
(2) Sénèque, *De la Provid.*, lettr. 98, ch. 3.

le poète ne parle pas de sa mort comme d'une conséquence de ses tourments, puisque, quelques vers auparavant, il met dans la bouche de Serranus, son fils, blessé à Thrasymène, cette invocation: « O mânes de mes aïeux, je vous prends à « témoin que j'ai cherché à mourir dans le com« bat avec toute la grandeur de Régulus mon « père!» et qu'il finit par dire que la postérité n'apprendra pas sans effroi les cruels destins que le courage de son héros a surmontés[1].

L. Annæus Florus, que l'on croit avoir été de la famille de Sénèque, du moins à en juger par le nom d'Annæus qui leur est commun, n'entre point dans les détails du supplice. Il parle de la mission à Rome, du retour à Carthage, des horreurs de la prison, et finit, comme Sénèque, par crucifier Régulus. Ceci est peut être une autorité de plus en faveur de ceux qui refusent de reconnaître dans Florus l'auteur des sommaires de Tite-Live, puisque comme tel il paraîtrait ignorer le genre de mort de Régulus, tandis que comme historien lui-même il le spécifie[2].

Aulus-Gellius, en rapportant, sans les critiquer, les fragments de Tuditanus et de Tubéron qu'il a sauvés du naufrage des temps, peut être envisagé comme une des principales autorités qui penchent pour les tourments atroces; mais on

(1) Silius Italicus, liv. VI.

(2) Florus, *Hist. rom.*, liv. II.

peut dire que, lorsqu'il les inséra dans ses propres écrits, l'opinion qu'il émettait était celle qui semblait le plus généralement adoptée, puisque Tuditanus et Tubéron avaient été dans l'origine les garants de Cicéron et d'Horace[1].

Appien d'Alexandrie, Dion Cassius, Aurelius Victor, Eutrope, Saint-Augustin, Paul Orose, d'accord sur le fond, diffèrent seulement sur les circonstances. Enfin Zonare, écrivain grec du XIIe siècle, qui s'attache à suivre les pas de Dion Cassius, dont on possédait encore de son temps l'ouvrage entier, adopte sans examen le sentiment de son modèle[2].

C'est ainsi que, traversant les siècles, la croyance au dévouement et aux souffrances de Régulus est arrivée jusqu'à nous. Une foule d'écrivains modernes, qu'il serait superflu de nommer, confiants dans leurs devanciers, ont reçu d'eux une opinion toute faite et l'ont en général adoptée sans discussion.

S'il est des historiens ou des littérateurs qui admettent sans critique toutes les sortes de faits, il en est aussi qui, même en rapportant comme vrais ceux de ces faits qui paraissent le moins vraisemblables, ont soin de parler du doute que d'autres écrivains ont manifesté à leur occasion.

(1) Aulugelle, *Nuits attiques*, liv. I, ch. 33.

(2) Appien d'Alexandrie, *Lybic.*, 14.—Dion Cassius, l. 74. —Aurelius Victor, *De Viris illust.*—Eutrope, liv. II, ch. 27. — Paul Orose, liv. IV. — Zonare, liv. VIII.

Il est juste de les tirer de la foule. Plus tard on verra comment ils ont exprimé le doute au sujet de Régulus.

Sanadon, traducteur d'Horace, parle de Régulus comme d'un exemple rare de générosité envers sa patrie, de fidélité pour sa parole donnée, et de constance dans les tourments. De retour à Carthage, son beau caractère lui coûta la vie [1].

Rollin rapporte, comme Vertot, qu'avant de quitter Carthage on avait fait entendre à Régulus que sa vie dépendait du succès de son ambassade; qu'à Rome il se fit donner audience hors des murs; qu'il opina contre les intérêts de ceux dont il était mandataire; qu'il repartit de Rome sans être touché ni de la vive douleur de ses amis, ni des larmes de sa femme et de ses enfants, mais avec la liberté d'un magistrat qui, dégagé du souci des affaires, part pour sa campagne, quoiqu'il n'ignorât pas à quels supplices il était réservé. Du reste, cachot obscur, paupières coupées, exposition au soleil, coffre hérissé de pointes, Rollin rapporte tout; mais selon lui, les Carthaginois, après avoir ainsi tourmenté Régulus, l'attachèrent à une croix, supplice le plus ordinaire chez eux [2].

(1) Sanadon, notes à l'ode v, liv. III.

(2) Rollin, *Hist. ancienne,* liv. II, ch. 2. — *Hist. rom.*, liv. XI, ch. 2.

M. de Chateaubriand dit que Régulus, fait prisonnier, éprouva les tourments les plus inhumains; qu'envoyé en ambassade, il refusa d'entrer dans Rome; qu'il opina contre l'intérêt de ses maîtres; qu'on lui fit boire un poison lent; qu'il s'éloigna des siens sans en regarder aucun, et qu'il finit ses jours dans d'affreux supplices [1].

Confiants dans les historiens parce qu'ils passent pour être assurés de ce qu'ils avancent, les philosophes ont fait de l'action attribuée à Régulus le texte de raisonnements plus ou moins justes, et qu'ils ont adaptés, dans des sens opposés, à des thèses plus ou moins raisonnables, comme lorsqu'Helvétius rapporte à l'intérêt personnel le dévouement du Romain; lorsque Montaigne élève jusqu'aux nues sa *fin exemplaire et glorieuse à merveille*; lorsqu'un écrivain de nos jours, ayant à prouver que l'homme, par la supériorité de son action cérébrale, peut suivre la vertu à travers les tempêtes des passions, assimile l'idolâtre au chrétien et Régulus à saint Louis, etc., etc. [2].

Les peintres ont traité le sujet de Régulus; l'un, Salvator Rosa, l'a représenté au moment où il entre dans un tonneau garni de couteaux et de pointes; l'autre, l'Anglais Welt, lorsqu'il sort du

(1) De Chateaubriand, *Itinér. de Jérusalem*, III, 134.

(2) Helvétius, *De l'esprit.* — Montaigne, *Essais*, liv. III, ch. 7. — Virey, *Mœurs des animaux*, leçon IV.

sénat romain sans lever les yeux sur sa femme et ses enfants qu'il repousse, etc., etc.[1].

Enfin les poètes en ont fait la base de déclamations plus ou moins philosophiques, savoir: Pradon, Dorat, M. Arnault, etc., sur la scène tragique; Métastase sur le théâtre lyrique, etc., etc.

Si donc une histoire peut être considérée comme généralement adoptée, c'est celle des tourments et de la mort de Régulus.

Cependant quelques-uns de ces esprits qui ne s'arrangent point de jugements tout portés se sont avisés d'opposer à cette histoire le flambeau de la critique. Ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que le témoin le plus voisin de la première guerre punique et le témoin le plus compétent puisqu'il avait écrit l'histoire de cette guerre, ne faisait mention ni de l'ambassade de Régulus ni de sa fin tragique. Cet écrivain, c'est Polybe, dont personne ne contestera l'importance dans la conjoncture. S'il n'a point rédigé son histoire dans Rome même, durant le long séjour qu'il y fit, et dans le sein de la famille des vainqueurs de Carthage, dont il était le commensal et l'ami, il en a du moins amassé les matériaux sous leurs yeux et avec leur aide. Un fait de la nature de celui-là ne pouvait lui échapper s'il était vrai; et si, quoiqu'il circulât et qu'il le connût, il ne l'a point

(1) Lalande, *Voyage en Italie*, IV. 420. — D. Welt, Londres, 1769.

adopté, n'est-ce pas une forte présomption qu'il lui semblait trop décrié pour l'admettre ?

Écoutons-le. « Régulus, après les deux victoires « qu'il venait de remporter, se regardait presque « comme maître de Carthage ; mais de crainte que « le consul, qui devait bientôt arriver de Rome, ne « s'attribuât l'honneur d'avoir fini cette guerre, il « exhorta les Carthaginois à la paix. Il fut écouté « avec plaisir. On lui envoya les principaux de « Carthage, qui conférèrent avec lui ; mais loin « d'acquiescer à rien de ce qu'on leur disait, ils « ne pouvaient sans impatience entendre les « conditions insupportables que le consul vou- « lait leur imposer. En effet, Régulus parlait en « maître et croyait que tout ce qu'il voulait bien « accorder devait être reçu comme une grace et « avec reconnaissance. Mais les Carthaginois, « voyant que, lors même qu'ils tomberaient en la « puissance des Romains, il ne pouvait rien leur « arriver de plus fâcheux que les conditions qu'on « leur proposait, se retirèrent, non-seulement « sans avoir consenti à rien, mais encore fort « offensés de la pesanteur du joug dont Régulus « prétendait les accabler. Le sénat de Carthage « résolut, quoique les affaires fussent désespérées, « de tout souffrir et de tout tenter, plutôt que de « rien faire qui fût indigne de la gloire que leurs « grands exploits leur avaient acquise[1]. »

(1) Polybe, liv. I, ch. 6.

Ce fut alors qu'ils mirent le Lacédémonien Xantippe à la tête d'une armée nouvelle; ce fut alors qu'ils défirent entièrement celle de Régulus et qu'ils le firent lui-même prisonnier. « Que l'on « fasse de sérieuses réflexions sur cet événement, « ajoute Polybe; il fournit de belles leçons pour « le réglement des mœurs. Le malheur qui arrive « ici à Régulus nous apprend que, dans le sein « même de la prospérité, l'on doit toujours être « en garde contre l'inconstance de la fortune. Il « n'y a que quelques jours que ce général dur et « impitoyable ne voulait se relâcher sur rien ni « faire nulle grace à ses ennemis, et aujourd'hui « le voilà réduit à implorer leur compassion et « leur clémence[1]. »

Là se borne tout ce que Polybe dit de Régulus. Il semble que, tandis qu'il était en train de présenter des réflexions morales sur un événement aussi remarquable, il n'aurait pas manqué de les pousser jusqu'à leurs conséquences les plus rigoureuses, c'est-à-dire jusqu'à montrer l'intraitable Romain, de captif devenu ambassadeur et trahissant son mandat, recevant enfin dans une mort qu'il se serait lui-même attirée, la juste punition de l'excessive dureté de cœur dont il aurait fait preuve à l'égard des Carthaginois. Que si, à cause de sa prévention habituelle pour les Romains, Polybe avait pensé que Régulus envoyé

(1) Polybe, liv. I, ch. 7.

en ambassade avait dû, par amour pour son pays, informer le sénat de la situation critique de Carthage, et l'avait fait au risque de ce qui pouvait lui arriver à son retour, il l'aurait certainement loué de cette action et de l'ensemble de sa conduite dans la conjoncture, lui qui est le type des historiens probes, et il aurait déféré au tribunal de la postérité l'injuste et atroce vengeance des Carthaginois. Enfin, si, du temps de l'historien spécial des guerres puniques, on eût su la moindre chose de tout ce que depuis on a publié de merveilleux sur Régulus, Polybe en aurait fait mention si c'eût été vrai, l'aurait combattu si c'eût été faux, et de toute manière on aurait son témoignage sur des faits d'une étrangeté si grande.

Ce qui rend le silence de Polybe à ce sujet plus remarquable encore, c'est qu'il loue dans les Romains leur religion à la foi jurée, précisément à l'occasion d'un trait de loyauté qui a de l'analogie avec la conduite qu'on prête à Régulus. « Annibal, après la bataille de Cannes, prit huit mille « hommes qui avaient été laissés à la garde du « retranchement. Il leur permit d'envoyer à Ro-« me pour y ménager leur rachat. Dix des plus « considérables ayant été choisis, il les fit partir « après en avoir exigé le serment de venir le re-« joindre. L'un de ces députés fut à peine sorti « du retranchement que, prétextant avoir oublié « quelque chose, il y rentra, prit ce qu'il avait « laissé et repartit aussitôt, croyant par ce

« premier retour avoir gardé sa foi et satisfait à « son serment. » Arrivés à Rome ils supplièrent le sénat de consentir à la rançon de leurs compagnons d'infortune, puisqu'on ne pouvait leur reprocher nulle action déshonorable, « et que, « laissés à la garde du camp, c'était par malheur « qu'après la défaite de l'armée ils étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. Les Romains avaient « fait alors de très grandes pertes ; ils n'avaient « presque plus d'alliés; jamais leur pays n'avait été « menacé d'un plus grand péril. Cependant, après « avoir entendu les députés, toujours attentifs à « ce qu'il convenait de faire, ils tinrent bon con« tre leur mauvaise fortune. Voyant que le des« sein d'Annibal dans cette circonstance n'était « que de se procurer de l'argent et d'éteindre « dans ses ennemis l'ardeur de combattre, en « leur montrant que, quoique vaincus, ils ne de« vaient pas désespérer de leur salut, ils ne se « laissèrent ébranler ni par la compassion qu'ils « ressentaient pour leurs concitoyens, ni par la « considération des services qu'ils tireraient de « ces prisonniers. Ils frustrèrent les intentions « et les espérances d'Annibal, en refusant de ra« cheter ces soldats, et firent par-là une loi à ceux « qui restaient de vaincre ou de mourir. Cette « résolution prise, ils rendirent les neuf députés « qui, de bon gré, voulaient bien, à cause de leur « serment, retourner au camp d'Annibal, et ayant « fait garrotter celui qui avait prétendu éluder son

« serment, ils le firent conduire aux ennemis; de « sorte que ce héros n'eut pas autant de joie d'a- « voir vaincu les Romains qu'il ne fut effrayé « de la constance et de la grandeur d'ame qui « éclatait dans leurs délibérations[1]. »

Si l'on ne trouve pas un mot dans Polybe qui favorise l'opinion du vulgaire sur l'ambassade, les souffrances et la mort de Régulus, peut-être recueillera-t-on plus de lumières dans Diodore de Sicile. Voici ce que lui fait dire Terrasson, traducteur souvent infidèle et qui aurait bien voulu, sur ce sujet, découvrir dans son auteur plus qu'il n'y a réellement.

« Les Romains, ayant passé en Afrique sous la « conduite du consul Attilius Régulus, furent « d'abord supérieurs aux Carthaginois...... Mais « dès que les Africains eurent à leur tête Xan- « tippe de Sparte..... ils remportèrent une grande « victoire sur les Romains et leur détruisirent « une grande armée. Il se donna plusieurs batail- « les navales où les Romains perdirent un grand « nombre de vaisseaux et jusqu'à cent mille sol- « dats, de sorte que toute la gloire de Régulus « qui les commandait fut changée en une cruelle « ignominie, et devint pour tous les généraux une « leçon de modération dans les plus grands suc- « cès. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour lui, est « qu'il fut réduit à essuyer les insultes et les op-

(1) Polybe, liv. VI, ch. 9.

« probres dont lui-même avait accablé les Car-
« thaginois qu'il avait d'abord vaincus, s'ôtant
« ainsi toute espérance de modération de la part
« de ceux qui pouvaient le vaincre et qui le vain-
« quirent effectivement à leur tour[1]. »

Il y a plusieurs réflexions à faire sur ces divers passages de Polybe et de Diodore. D'abord on est frappé de l'accord des deux historiens à ne parler ni du voyage de Régulus à Rome, ni de son retour à Carthage, ni de son supplice ; et un tel silence sur des circonstances si importantes est capable de donner naissance à bien des doutes. Ensuite rien n'est plus remarquable que l'uniformité des traits dont ils peignent le caractère de cet inflexible Romain; enfin on ne saurait trop s'étonner de la conformité de sentiments honnêtes exprimés dans la leçon qu'ils tirent de l'humiliation du guerrier vaincu, pour l'instruction des autres hommes. Tous deux représentent Régulus réduit à implorer dans son malheur une clémence qu'il aurait dû pratiquer lui-même durant sa prospérité; mais ni l'un ni l'autre ne le montrent victime d'indignes traitements de la part de ses vainqueurs. S'il en eût réellement éprouvé, ils n'eussent pas manqué de faire remarquer que ces mauvais traitements n'étaient que de justes représailles.

On sait tout ce qu'il manque aujourd'hui des

(1) Diodore de Sicile, liv. XXIII.

quarante livres de Diodore; on convient que cet historien a pu parler de Régulus dans ceux qui étaient consacrés à l'histoire de Rome et qui sont précisément du nombre de ceux dont on déplore la perte; mais on peut conjecturer qu'il n'y rapportait rien qui fût favorable à l'opinion aujourd'hui reçue. On en a pour garant l'autorité du silence de l'empereur Constantin Porphyrogénète, prince qui avait le goût de l'étude et à qui l'on attribue, entre autres œuvres, de volumineux extraits des auteurs anciens. Plusieurs de ces extraits ont rapport à Régulus et à son époque; on va voir s'il est loué dans un seul.

« Nous croyons qu'il est du devoir d'un historien de relever les actions de ses personnages, singulières en bien ou en mal; la condamnation des mauvaises détourne ses lecteurs de les imiter, et les louanges qu'il donne aux bonnes leur inspire l'amour de la vertu. Qui ne condamnerait pas par exemple l'imprudence et la témérité d'Attilius Régulus, pour qui un succès heureux, étant un poids au-dessus de ses forces, le priva lui-même d'une grande gloire et jeta sa patrie en de très grands maux? Car pouvant procurer une paix avantageuse aux Romains, honteuse pour les Carthaginois, et prête à lui donner à lui-même une réputation immortelle d'équité et d'humanité, il foula aux pieds tous ces avantages, et, insultant avec un orgueil insupportable à la misère des affligés, il leur im-

« posa des conditions si honteuses qu'il excita « l'indignation du ciel et qu'il anima les vaincus « à faire des efforts extraordinaires pour se rele-« ver. Aussi, par la faute d'un seul homme, les « choses changèrent-elles bientôt de face... Cette « guerre recommença et fut la plus longue de « toutes celles dont l'histoire ait fait mention. Elle « dégénéra en combats de mer dans lesquels fu-« rent perdus des vaisseaux sans nombre et plus « de cent mille hommes, tant des Romains que des « alliés, sans parler de l'énormité des dépenses. « Mais, pour dire le vrai, l'auteur même de tant « de maux en essuya dans sa personne une partie « considérable; car, outre la perte de sa réputa-« tion changée pour lui en opprobre et en infa-« mie, son malheur devint pour tous les hommes « une leçon vivante de modération et de modes-« tie dans la prospérité; et ce qu'il y eut de plus « terrible pour lui, il fut livré par la fortune aux « mains de ceux même qu'il avait insultés dans « leurs malheurs et auprès desquels il s'était ôté « toute espérance de commisération[1]. »

Il n'est guère possible de tirer de ce premier extrait un argument qui favorise Régulus; en voici un second qui ne le servira pas mieux.

« La mère des jeunes Attilius, qui attribuait à « la négligence de ses fils la mort *cruelle* de son

(1) Constantin Porphyrogénète, Extraits du liv. XXIII de Diodore.

« mari, leur persuada de s'en venger sur deux pri-
« sonniers carthaginois qu'ils avaient à Rome.
« Ils les enfermèrent donc ensemble dans un
« lieu serré, où ils étaient l'un sur l'autre comme
« des animaux dans une étable trop étroite. Les
« ayant laissés là cinq jours entiers sans leur
« donner aucune sorte de nourriture, le Cartha-
« ginois Bostar mourut le premier de faim et de
« suffocation. Amilcar, plus courageux et d'une
« plus forte constitution, vivait encore, quoique
« sans espoir de délivrance. Il tâchait en vain de
« fléchir cette femme en lui racontant les soins
« qu'il avait lui-même pris de son mari. Bien loin
« de se laisser fléchir, elle fit enfermer avec lui
« pendant cinq jours le corps de Bostar, et ne lui
« fournit dans cet intervalle que le peu de nour-
« riture qu'il lui fallait pour souffrir plus long-
« temps. Amilcar, n'espérant plus rien des prières,
« attesta à haute voix Jupiter hospitalier, et tous
« les dieux qui s'intéressent aux hommes, et
« surtout ceux qui souffrent de la part de ceux
« mêmes auxquels ils ont fait du bien. Il ne
« mourut pourtant pas dans ce supplice, et la
« providence ou la compassion des dieux lui
« fournit un secours inespéré; car étant presque
« à l'article de la mort, soit par l'odeur du cada-
« vre qu'il avait auprès de lui, soit par les autres
« circonstances de sa situation, la Providence le
« sauva. Quelques domestiques qui s'intéressaient
« à lui, allèrent rapporter la chose aux tribuns.

« Ils la regardèrent comme une atrocité sans « exemple, et peu s'en fallut que les parents d'Attilius, cités par le conseil de guerre, ne fussent « condamnés à la mort pour avoir exposé le nom « romain au reproche d'une cruauté pareille. La « sentence leur ordonna de traiter désormais « leurs prisonniers de guerre avec plus d'humanité. Ceux-ci, rejetant sur leur mère une partie « de ce qu'ils avaient fait, renvoyèrent à Carthage « les cendres de Bostar mis sur le bûcher et s'employèrent eux-mêmes à rétablir peu à peu la « santé et les forces d'Amilcar[1]. »

L'expression *mort cruelle*, dont l'abbé Terrasson se sert dans la traduction de ces extraits, est remarquable ; toutefois elle est loin d'avoir, par la raison qu'on verra bientôt, l'importance qu'au premier abord on serait tenté de lui attribuer, tandis que l'ensemble de ce fragment nous fait voir au contraire le sénat, qui n'avait nulle vengeance à exercer par rapport à Régulus, prendre la défense de deux malheureux Carthaginois traités avec une cruauté inouïe par la femme et les enfants du général romain. Si jamais occasion de parler du supplice de Régulus fut favorable, c'était ici, et cependant il n'en est pas dit un mot. Le silence de Constantin Porphyrogénète, ou plutôt de Diodore, sur un fait de cette importance, n'est-il pas décisif?

(1) Constantin Porphyrogénète, extraits du liv. XXIV de Diodore.

Aux témoignages négatifs de deux historiens, dont l'un avait assisté au dénouement des guerres puniques et dont l'autre avait pu voir encore des vieillards qui eux-mêmes y avaient assisté aussi, il faut joindre les témoignages, également négatifs, de Plutarque et de Pline. Quoique venus un peu plus tard, il semble qu'ils auraient dû connaître, n'eût-ce été que par les écrits de Cicéron et d'Horace, l'histoire étonnante de Régulus. Or, Plutarque ne le nomme qu'une seule fois, et c'est pour dire qu'il fut pris vivant par les Carthaginois, comme Aristomènes l'avait été par les Lacédémoniens et Philopœmen par ceux de Messène, mais qu'il ne fallait point s'étonner de cet accident, puisque des lions, des léopards, des tigres se laissent aussi prendre vifs; raisonnement, au surplus, assez singulier[1]. Pline ne cite également Régulus qu'une fois, non comme homme de guerre, mais comme laboureur, et lui met dans la bouche un précepte fort sage, dont Columelle d'ailleurs l'avait déjà loué, et qui dit: « N'acquiers pas un domaine dans les lieux les « plus fertiles s'ils sont malsains, ni dans les lieux « les plus sains s'ils sont stériles[2]. » Comment ces deux écrivains célèbres, qui, par la droiture de leur caractère et l'excellence de leur cœur, se complaisent à recueillir les exemples de sentiments

(1) Plutarque, malignité d'Hérodote, ch. XI.

(2) Pline, *Hist. natur.*, liv. XVIII, ch. 4. — Columelle, *De re rusticâ*, liv. I, cap. 4.

généreux et honorables pour l'espèce humaine et à les donner à l'appui des questions de morale qu'ils traitent d'habitude, surtout Plutarque, comment ne font-ils pas une seule fois allusion, dans leurs immenses ouvrages, à l'héroïsme de dévouement prêté à Régulus? Ou ils ne le connaissaient pas, et ce serait une certitude que le fait n'est point vrai, ou ils savaient ce qu'en publiait la renommée, et alors l'étude qu'ils ont mise à n'en point parler serait encore une preuve sans réplique que le conte était trop grossier pour qu'ils crussent pouvoir l'admettre dans leurs écrits.

Voilà donc déjà cinq grandes autorités, en y comprenant Constantin Porphyrogénète, qui, par leur silence absolu sur ce dévouement, donnent à la critique un avantage tel qu'il ne serait pour ainsi dire point nécessaire de combiner d'autres raisonnements pour achever la démonstration de la fausseté du fait en lui-même. Toutefois, après avoir fait connaître les écrivains, tant de l'antiquité que des siècles postérieurs qui l'ont admis comme vrai, il est juste de citer ceux d'entre les modernes qui l'ont examiné et qui le rejettent.

Denis Petau, dès le commencement du XVIIe siècle, semble avoir déjà des soupçons; dans ses *Tables chronologiques des rois, des hommes illustres*, etc., il ne rapporte de Régulus que sa dé-

faite et ne dit rien de son ambassade ni de son supplice[1].

Paulmier de Grentemesnil, connu aussi sous le nom de Palmerius, a, le premier, examiné ce sujet en critique exercé, vers le milieu du même siècle. A l'aide des fragments de Diodore que j'ai cités, il conjecture que Régulus mourut de maladie étant en captivité, mais que Marcia, sa femme, affectant de croire qu'il avait succombé à de mauvais traitements, se servit de ce prétexte pour martyriser des prisonniers carthaginois qui lui étaient échus en partage[2].

Toland, s'appuyant sur les raisons fournies par Palmerius, a fait une dissertation qu'il a intitulée: *La mort de Régulus n'est qu'une fiction.* Il est vrai que Toland, écrivain peu estimable, a été accusé de ne rejeter un sentiment que parce qu'un auteur célèbre l'avait adopté[3].

Wesseling, dans son beau travail sur Diodore de Sicile, joignit ses propres remarques à celles de Paulmier sur les auteurs grecs; il fut frappé comme lui du trait de lumière fourni par les fragments conservés par Constantin Porphyrogénète, et comme lui il repoussa la fable débitée sur Régulus[4].

(1) Denis Petau, *Tabulæ, chronologicæ regum*, etc.

(2) Paulmier de Grentemesnil, *Exercitat. in auctor. græcos in Appian.* p. 151.

(3) Toland, *Bibliot. anglaise*, tom. XIV, 2me part.

(4) Diodore de Wesseling, Amst., 1745, in-fol.

Guérin, traducteur de Tite-Live, fit l'un des premiers la remarque du silence de Polybe, et trouvait dans Diodore de quoi atténuer la version de tous les autres historiens. Il soupçonne que les Romains ont employé ces invectives outrées contre les Carthaginois pour se faire pardonner à eux-mêmes l'excessive rigueur avec laquelle ils les ont traités, en détruisant leur capitale et en renversant leur empire; tant il est vrai qu'on ne pardonne jamais à ceux avec qui l'on a une fois eu de grands torts[1].

Folard, commentateur de Polybe, est si surpris de ne rien trouver dans son auteur sur la fin de Régulus, qu'il suppose une lacune au chapitre où sa défaite est rapportée; mais, averti par les contradictions qui règnent dans ce que racontent quelques anciens à ce sujet, il est ramené au sentiment que le fragment de Diodore a suggéré à Palmerius. « Si les Carthaginois, dit-il, avaient « été assez insensés pour faire mourir leur pri- « sonnier, les Romains n'eussent-ils pas usé de « représailles sur ceux qu'ils tenaient en leur « pouvoir[2] ? »

Beaufort a développé l'avis ouvert par Paulmier de Grentemesnil, contesté la mort de Régulus comme elle est rapportée communément, et accusé les Romains, du moins la famille des

(1) Guérin dans Tite-Live, suppl., liv. XVIII.
(2) Folard dans Polybe, liv. I, ch. 7.

Attilius, de l'invention des supplices par lesquels on a voulu rendre les Carthaginois odieux[1].

Voltaire, que je trouve rarement à citer dans un sens qui me soit favorable, parle des fragments de Diodore et du silence de Polybe dans les mêmes termes que Guérin, et comme d'autant d'arguments contraires à l'opinion commune. Il ne doute pas que ce conte n'ait pris naissance à Rome et dans la haine du nom carthaginois. Il fut inventé tard et ne s'établit qu'à la longue; Cicéron et Horace le célébrèrent et l'on n'en douta plus[2].

Levesque, s'il n'a point ajouté de considérations nouvelles à tout ce qui avait été dit avant lui sur cette matière, l'a du moins fortifié par son approbation[3].

Enfin M. Daunou, dans l'excellent article Régulus, de la *Biographie universelle*, fortifie de toute l'autorité d'un grand savoir les critiques tentées par les bons esprits antérieurs à lui. C'est là qu'est relevé ce que l'on peut appeler un faux en traduction, et que nous avons fait pressentir. Voici le texte grec de Diodore : *ὅτι ἡ μήτηρ τῶν νεανίσκων βαρέως φέρουσα τὴν τἀνδρὸς τελευτὴν, καὶ νομίσασα δι' ἀμελέιαν αὐτῶν ἐκλελοιπέναι τὸ ζῆν, εποίησε*

(1) Beaufort, *Incertitude de l'hist. de Rome*, II[e] part., ch. 12.

(2) Voltaire, *Essais sur les mœurs*, etc., tom. XVI, 291.— *Dictionn. philosophique*, au mot *Histoire*.

(3) Levesque, *Hist. critique de Rome*, II, p. 1.

τοὺς υἱοὺς κακουχεῖν τοὺς αἰχμαλώτους[1], ce qui signifie littéralement : « La mère des jeunes gens, qui « était vivement affligée de la perte de son mari « et qui attribuait sa mort à la négligence de ses « fils, leur persuada de sévir contre les prison- « niers. » C'est sur cette phrase cependant que l'abbé Terrasson se fonde, en y introduisant de son chef l'expression *mort cruelle*, pour prouver que Diodore croit à la fable de la mort de Régulus et pour motiver, par la réciprocité, l'atrocité que l'auteur grec reproche à Marcia. On ne saurait trop approuver M. Daunou quand il dit à cette occasion : « Une des plus graves infidélités « qu'un traducteur puisse commettre, est d'attri- « buer tout exprès à l'auteur qu'il interprète des « expressions qui favorisent une tradition con- « testée et que cet auteur n'énonce point. »

Mais cette phrase, dégagée même de la falsification introduite par le traducteur de Diodore, n'en est pas moins embarrassante. Il est bien difficile d'expliquer en quoi la négligence attribuée par Marcia à ses fils, qui étaient à Rome, a pu occasionner la mort de Régulus qui était à Carthage, et comment les mauvais traitements qu'elle leur persuadait d'exercer sur les prisonniers atténueraient les conséquences terribles que leur négligence avait eue sur le sort de leur père. L'histoire est remplie de ces difficultés; il faut bien en prendre son parti.

(1) Henri Valois, *Excerpta ex Diodoro*, p. 273.

Quoi qu'il en soit, aux graves et nombreuses autorités que nous venons d'invoquer il est temps de rallier celles de Rollin, de M. de Chateaubriand, etc., dont nous avons fait une classe à part, à cause de la forme dubitative sous laquelle ces deux illustres écrivains se sont exprimés. Avant d'avoir transcrit les textes de Polybe et de Diodore, nous n'aurions pas pu dire, sans intervertir l'ordre du raisonnement, en quoi consistait ce doute. Comme il est universellement fondé chez eux sur le silence des deux historiens grecs, silence dont chacun a pu s'assurer, il dépose du cas qu'ils auraient fait de ces témoignagnes s'ils eussent été favorables à ce que l'on a débité sur Régulus. Ne les ayant pas pour eux, il est évident que des esprits de cette trempe ne sauraient ajouter une foi absolue à un sentiment qui s'est formé sans l'autorité de Polybe et de Diodore; Rollin, M. de Chateaubriand ne sont pas explicitement de l'avis de Cicéron et d'Horace, ils sont donc de celui de Paulmier de Grentemesnil.

Après avoir exposé fidèlement les opinions de chacun dans ce point contesté de l'histoire, il n'est pas sans intérêt de rechercher quel est, entre les écrivains primitifs, celui qui a le plus contribué à le faire considérer comme vrai. Les éléments dont il se compose sont l'empoisonnement avant le départ de Carthage, l'ambassade à Rome, les paupières cousues ou coupées, la

mort par insomnie, enfin la mort par le supplice du coffre garni de pointes. Or, voici un tableau dont une des colonnes porte le nom de ceux qui ont parlé de l'une des circonstances du supplice, et l'autre le nom de ceux qui n'en ont pas fait mention.

	Oui.	*Non.*
Empoisonnement.	Tuditanus.	Tubéron. Cicéron. Horace.
Ambassade. Implicitement.	Tuditanus. Tubéron. Horace.	
Explicitement.	Cicéron.	
Paupières cousues.	Tubéron.	Tuditanus. Cicéron. Horace.
Paupières coupées.	Cicéron.	Tubéron. Tuditanus. Horace.
Mort par insomnie.	Tuditanus. Cicéron.	Tubéron. Horace.
Mort dans le coffre.	Cicéron.	Tubéron. Tuditanus. Horace.

A juger chacune de ces circonstances d'après le nombre des autorités qui la rapportent, l'empoisonnement, les paupières coupées, les paupières cousues et la mort dans le coffre ne seraient pas des vérités; la mort par insomnie

serait douteuse ; l'ambassade seule serait presque vraie ; enfin, à compter tous les votes sur l'ensemble de cette histoire, elle serait fausse, car pour nous la faire croire ce ne serait pas trop de l'unanimité.

Pour ne s'arrêter qu'à la circonstance la plus célèbre, la mort dans la machine garnie de pointes aiguës, on voit que Cicéron seul en parle. Or, comme Polybe, Diodore, Plutarque, Pline, etc., n'y ont pas plus fait allusion qu'à aucune des autres, parce qu'ils ne l'ont pas connue, ne pourrait-on pas soupçonner l'orateur romain d'être l'inventeur de ce supplice? Tuditanus, il est vrai, a dit que, lorsqu'on eut appris à Rome que les Carthaginois avaient fait mourir Attilius d'insomnie, le sénat fit livrer à ses fils les plus illustres d'entre les prisonniers de Carthage ; qu'ils furent enfermés dans des machines armées de pointes de fer, où ils périrent à la suite d'une longue et cruelle insomnie ; mais il ne dit pas que ce fut par représailles d'un supplice pareil qu'on aurait fait subir à Régulus, et il n'y eût point manqué, ne fût-ce qu'afin de renvoyer aux Africains le reproche de barbarie qu'ils n'étaient que trop fondés à adresser eux-mêmes aux Romains. Maintenant, si l'on veut bien se souvenir que Diodore de Sicile, en rapportant la conduite de la cruelle Marcia envers Amilcar et Bostar, ne parle point des machines à pointes aiguës où Tuditanus dit que Régulus avait péri, nous serons amenés à la

consolante obligation de rejeter tout-à-fait ce conte, et de reconnaître, pour l'honneur de l'humanité, que ni Romains ni Carthaginois n'ont eu l'horrible idée de ce supplice. D'ailleurs, dans quel but les Africains auraient-ils maltraité Régulus avec un tel raffinement de cruauté? Est-ce parce que dans son ambassade il avait agi contre ses instructions et leurs intérêts? Pourquoi ont-ils eu l'étrange idée de l'en charger? Ils connaissaient son caractère intraitable et qui excluait tout espoir de trouver en lui un de ces ennemis généreux dont il y a pourtant des exemples; ils devaient donc s'attendre à ce qui arriverait. En effet, ils y étaient si bien préparés qu'ils l'avaient empoisonné avant son départ, tandis que Régulus, sachant, à n'en pas douter, puisqu'on le tient de lui-même, que quelle que fût l'issue de sa négociation à Rome, il portait dans son sein une mort inévitable, ne devait pas avoir prodigieusement à cœur de servir utilement des commettants aussi inhumains envers leurs mandataires. Est-ce parce que, malgré le poison si complaisamment bu, il ne mourait point assez vite? Mais puisque la mort était infaillible, une longue agonie devait mieux convenir à leurs idées de vengeance. Tout cela est le comble de la déraison. Sans doute Régulus avait été dur et impitoyable à l'égard des Carthaginois suppliants, il n'y a qu'une voix à ce sujet; mais s'ils l'avaient martyrisé comme on l'a dit, les

Romains auraient pu s'en venger aussitôt sur la personne de onze généraux de Carthage qu'ils tenaient alors en leur pouvoir, et cependant ils ne l'ont pas fait. Si les Carthaginois ont envoyé vers les Romains pour obtenir d'eux la paix et réclamer leurs prisonniers, c'est qu'ils avaient besoin de leurs prisonniers et de la paix. Mettre à mort avec un si grand raffinement de cruauté, et parce qu'il n'avait point réussi dans sa négociation, un ambassadeur qui, par la plus bizarre des combinaisons, était Romain, n'eût pas été le moyen d'adoucir un ennemi tel que celui dont on cherchait alors à capter la bienveillance. Enfin il ne paraît pas que ce fût la coutume à Carthage d'assassiner les prisonniers. Peu d'années avant la défaite de Régulus, le consul Cornelius Scipion avait été pris à Lipara et emmené à Carthage. A-t-on dit qu'il y ait été seulement insulté? Il fut délivré par les victoires de Régulus. Elevé une seconde fois au consulat, il combattit de nouveau les Carthaginois en Sicile et leur enleva Panorme. L'histoire dit-elle quelque part qu'il ait proféré une plainte des mauvais traitements qu'il aurait éprouvés durant sa captivité? non, tandis qu'elle dit au contraire, par la bouche de Diodore, que les Carthaginois prodiguaient les plus tendres soins à leurs prisonniers. Amilcar étendu sur le cadavre à demi pourri du compagnon de ses infortunes, Amilcar mourant dans d'horribles tortures, implore la

pitié de l'inexorable Marcia ; il essaie de la fléchir en lui parlant des soins que lui-même a pris à Carthage de son mari captif; la cruelle n'entend rien et redouble de fureur. Il invoque Jupiter hospitalier, il invoque tous les dieux, il invoque surtout celui qui s'intéresse aux infortunés que frappe la main même de ceux auxquels ils ont été secourables. Prières inutiles tant qu'elles ne s'adressent qu'à cette femme dénaturée! Le ciel enfin les entend et suscite contre elle les tribuns qui délivrent Amilcar des serres du vautour attaché à sa proie. Que l'on réfléchisse sur ce que vaut en ceci le témoignage de Diodore, et l'on conviendra que s'il avait fallu, à des critiques de mauvaise foi, forger exprès un argument qui leur fût favorable, ils n'auraient pu en imaginer de plus décisif. Ce ne sont pas les Carthaginois qui sont atroces, ce sont les Romains ; ce n'est point à Carthage qu'on viole le droit sacré d'un malheureux, qu'un prisonnier de guerre meurt d'insomnie et de faim, c'est à Rome! Y avait-il donc prévision dans Diodore? s'attendait-il qu'il serait un jour appelé à défendre les Carthaginois d'une accusation injuste de cruauté? Et ces tribuns qui sont sur le point de condamner à mort toute une famille consulaire comme coupable envers des prisonniers d'une atrocité sans exemple, n'est-ce donc rien? Sans exemple! quel argument en faveur de Carthage! Régulus n'y avait donc point péri, les Attiliens étaient donc inhu-

mains par pure inhumanité! Oui; car s'ils eussent agi pour venger la mort de leur parent, on eût pu les blâmer encore, mais non leur faire le reproche qu'ils déshonoraient le nom romain en commettant une atrocité sans exemple.

Dans les discussions de la nature de celles-ci, on tire souvent une grande lumière de la comparaison des historiens entre eux, mais on n'a pas toujours le bonheur de pouvoir opposer un auteur à lui-même. Lorsque le cas s'en présente, l'avantage qui peut en résulter est trop grand pour qu'on le dédaigne. J'ai fait voir que Cicéron est le premier qui fasse périr Attilius dans le supplice des pointes de fer, du moins implicitement, mais je n'ai rapporté aucune de ses expressions. Je vais le faire maintenant et j'examinerai s'il y a uniformité dans ses nombreuses versions. Je suivrai l'ordre des temps de la composition de ses admirables écrits.

Le tribun P. Sextius que Cicéron défendit dans trois circonstances différentes, fut un de ceux qui s'employèrent le plus efficacement à le faire rappeler de cet exil qu'il avait si impatiemment supporté. Clodius, ce type des séditieux, osa faire un crime à Sextius de son zèle pour le bien public et l'accusa juridiquement de violence contre l'État. Cicéron; animé par la reconnaissance, voulut le défendre. Tullius Albinovanus parla pour Clodius, et il paraît que dans son plaidoyer il se plaignit maladroitement de ce que Cicéron

n'avait point imité l'exemple de Régulus. Voici quelques fragments de la réponse de l'orateur romain.

« Et vous, Albinovanus, vous me parlez encore « d'Attilius Régulus, qui aima mieux retourner vo« lontairement à Carthage, où le supplice l'at« tendait, que de rester à Rome sans les prison« niers par qui il avait été député vers le sénat ? « Et vous ne m'accordez pas que j'aie pu désirer « de rentrer dans ma patrie sur le vœu de mes « amis et sous l'escorte d'hommes armés ! Quoi ! « j'aurais espéré mon salut de la violence, moi « qui n'ai rien fait tant qu'il y a eu violence, et « qui, s'il n'y eût eu violence, n'aurais jamais été « banni de la patrie ? Je devais renoncer à un retour « pour moi si flatteur que je crains bien qu'on « ne m'accuse de m'être éloigné par vanité, afin de « revenir ainsi !... Est-il un citoyen que le peuple « ait plus regretté, pour qui le deuil ait été aussi « général, dont les temples de la justice aient plus « vivement désiré le retour ? Tout devint désert « à mon départ, tout fut lugubre et muet, tout « fut abîmé dans la tristesse et la douleur. »

L. Calpurnius Pison, personnage consulaire, et qui depuis son consulat avait eu le gouvernement de Macédoine, d'où ses prédécesseurs n'étaient jamais revenus sans obtenir les honneurs du triomphe, venait de rentrer à Rome chargé au contraire de honte et d'opprobre ; mais comme il était beau-père de César il croyait pou-

voir tout braver. La première fois qu'il parut au sénat, ce fut pour y insulter Cicéron et lui reprocher son exil, comme Albinovanus l'avait déjà fait. Cicéron lui adressa sur-le-champ une réponse si vive à la fois et si belle, qu'elle rendra le nom de Pison méprisable aussi long-temps que les écrits de l'orateur romain trouveront des lecteurs. Entre autres propositions, il y soutient qu'une peine est la punition d'un délit, et que, lorsqu'elle est infligée sans le délit obligé, elle cesse d'être une peine et n'est plus qu'un accident; que la vertu a le don de rendre heureux l'homme de bien dans toutes les circonstances où il se trouve, et que pour lui, s'il était enfermé dans le taureau brûlant de Phalaris, il dirait toujours que ce traitement n'est point rigoureux. Enfin il s'écrie : «Ce Régulus que les Carthaginois, « après lui avoir coupé les paupières et l'avoir lié « dans une machine, firent mourir d'insomnie, « peut-on dire qu'il ait subi un supplice? Non! « et l'on ne le dira pas davantage de Marius, ce « grand homme que l'Italie, qu'il avait sauvée, « a vu contraint à se cacher dans les marais de « Minturnes, et que l'Afrique, qu'il avait vaincue, « a vu banni et jeté sur ses côtes par la tempête. « Ce sont là des coups de la fortune et non les « conséquences d'un crime [1]. »

Dans les questions tusculanes Cicéron cite

(1) Cicéron, *contre Pison*, ch. 19.

seulement le nom de Régulus à côté de ceux de Q. Cépion et de Manius Aquilius comme un exemple que tous les gens de bien ne sont point heureux, et il ne dit rien en cet endroit de la manière dont il mourut[1].

Dans le dialogue sur la vieillesse il émet cette proposition : qu'un vieillard ne doit pas trop tenir à un reste de vie, mais qu'il ne doit pas non plus y renoncer sans un solide motif, et c'est alors qu'il dit : « Souvenons-nous de Brutus qui « sacrifia sa vie pour délivrer son pays, des deux « Décius qui, de toute la rapidité de leurs che- « vaux, se précipitèrent à une mort volontaire, de « Régulus qui courut au supplice pour tenir la « parole donnée à l'ennemi[2]. »

Dans le traité *De officiis*, Cicéron dit : « Les « hommes privés même, si leur position vient à « exiger qu'ils fassent une promesse à l'ennemi, « doivent tenir à leur parole comme fit Régulus « dans la première guerre punique. Pris par les « Carthaginois et envoyé à Rome sur sa parole « pour y traiter de l'échange des prisonniers, il « commença par opiner dans le sénat pour qu'on « ne fît point cet échange. Ensuite, résistant aux « sollicitations de sa famille et de ses amis, il

(1) Cicéron, *Tusculan.* liv. V, ch. 5.

(2) Cicéron, *De la Vieillesse*, ch. 20.

« aima mieux retourner au supplice que de man-
« quer à la parole donnée à l'ennemi [1]. »

Plus loin Cicéron examine si Régulus devait agir ainsi, et conclut avec raison pour l'affirmative. Il dit : « Atilius n'ignorait pourtant pas qu'il « retournait vers l'ennemi le plus cruel, et qu'il « partait pour les supplices les plus raffinés ; mais « il voulait par-dessus tout garder la foi jurée. « Aussi, mourant d'insomnie, sa condition était « meilleure que si, consulaire parjure, il fût resté « chez lui pour y vieillir captif encore [2]. » Tous ces raisonnements sont fondés et vrais en principe, pourrait-on dire à Cicéron, mais avant tout le fait est-il vrai aussi ? Et d'ailleurs Régulus pouvait-il trahir sans scrupules la confiance de ses commettants quels qu'ils fussent ? Il eût été intéressant d'entendre le philosophe traiter et résoudre cette question.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ces divers rapprochements que Cicéron était bien persuadé que la fin de Régulus avait été violente. Pourquoi donc, lorsqu'il traite des vrais biens et des vrais maux, cesse-t-il de parler de mort et se contente-t-il de faire mention de souffrances? Il raconte à Torquatus, son interlocuteur, l'histoire d'un épicurien célèbre. « Lucius Thorius Balbus,

(1) Cicéron, *Des devoirs*, liv. I, ch. 13.
(2) *Des devoirs*, liv. III, ch. 26. 27.

« de Lanuvium, dit-il, connaisseur en jouissances « raffinées et possédant assez de richesses pour se « les procurer, vivait dans une telle mollesse qu'il « n'était pas possible d'inventer une délicatesse « dont il n'eût déjà largement usé. Il n'était pas « tellement superstitieux qu'il ne blâmât la mul- « titude des petits oratoires de sa ville natale, et « des sacrifices qui s'y offraient, ni si dépourvu « de courage qu'il ne soit mort sur le champ de « bataille et au service de la chose publique. Il « ne réglait pas rigoureusement ses désirs d'après « les enseignements d'Épicure, mais seulement « d'après ses propres goûts. Du reste il soignait « sa santé; il faisait de l'exercice avant ses repas « afin d'y arriver ayant faim et soif. Il ne vivait « que des choses les plus succulentes et les plus « faciles à digérer. Il buvait avec modération « d'excellent vin qui ne pouvait l'incommoder. « Du reste il se procurait tous ceux des plaisirs « sans lesquels Épicure niait qu'il y eût rien de « bon. Exempt de maux, il les eût cependant sup- « portés sans faiblesse, quoiqu'il fréquentât da- « vantage les médecins que les philosophes. Enfin « son teint était frais, sa santé parfaite, sa grâce « charmante et sa vie un tissu de toutes les vo- « luptés. Un homme tel que je vous le dépeins « est heureux selon vous; pour moi je n'ose vous « dire qui je lui préfère. La vertu elle-même vous « le dira pour moi, car elle n'hésite pas à lui pré- « férer Atilius. Il retourne volontairement de

« Rome à Carthage parce qu'il l'avait promis à « l'ennemi; et malgré ce qu'il souffre par les « veilles et par la faim, la vertu le proclame plus « heureux que Thorius buvant dans sa coupe en- « lacée de roses. Régulus, consul deux fois, avait « commandé de grandes armées et avait reçu les « honneurs du triomphe; mais il prisait moins « ces avantages que l'état où il s'était abaissé « pour garder sa parole. Ce qui nous paraît misé- « rable seulement à en entendre parler, était pour « lui le souverain bien, car on n'est pas heureux « uniquement par les plaisirs et la joie, par les « jeux et les ris, cortége de la frivolité, mais on « l'est aussi par la constance et la fermeté de « l'ame[1]. »

Ici l'assurance disparaît et le langage n'est plus le même, quoique le vrai soit un et ne doive souffrir de variation dans aucune de ses circonstances. Par la nature du sujet qu'il traite sous le titre du souverain bien et du souverain mal, il ne devait point suffire à Cicéron d'offrir l'exemple d'un homme qui souffre seulement d'insomnie et de faim pour l'amour de la foi jurée; il aurait fallu encore que cet homme poussât la passion de la vertu jusqu'à mourir pour elle au milieu des plus horribles supplices. Ce qu'il avait explicitement dit de la mort de Régulus dans le discours contre Pison dix ans auparavant, ne

(1) Cicéron, *Des vrais biens*, etc., liv. II, ch. 20.

pouvait avoir cessé d'être vrai au temps où il écrivait son traité des biens et des maux et devait naturellement y trouver sa place pour y faire davantage opposition à la mollesse de l'épicuréisme de Thorius. Il semble qu'il y ait là, contre l'art de raisonner, une faute à laquelle on ne devait pas s'attendre de la part d'un écrivain aussi habile.

Et puis, l'exemple est-il heureusement choisi? Peut-on établir une comparaison entre ce qu'a fait un homme et ce que n'a pas fait tel autre? Pour bien juger Thorius il aurait fallu qu'il eût été mis à la même épreuve, et ne lui préférer le vieux Romain que si, dans une situation pareille, il avait agi plus mal que lui. Cicéron affaiblit même son propre raisonnement en traçant de l'épicurien un portrait qui donne à penser qu'il n'aurait point reculé devant l'éclat d'une mort solennelle; du moins il convient qu'il eût été capable de supporter le mal sans faiblesse et même qu'il est mort avec courage sur un champ de bataille. Si donc cet épicurien s'était trouvé dans la position de Régulus, il aurait peut-être fait aussi ce que l'on prête à ce sauvage stoïcien, et alors il eût été mille fois plus admirable. La vie était pour lui chose douce et à regretter; le beau mérite à Régulus, au contraire, de quitter celle qu'il menait! Et ce poison qu'il avait bu à Carthage, et cette mort qu'il couvait dans ses entrailles, n'y pense-t-on plus? Tout le secret de sa conduite est

pourtant là. Ses conseils aux sénateurs, son insensibilité avec sa famille, son départ subit de Rome, ce tissu d'extravagances qu'en sa faveur on a décoré du nom usurpé de grandeur d'ame, qu'est-ce que tout cela, sinon le résultat de la conscience qu'il avait de sa position désespérée? Il sentait sa fin venir, il était mourant; il a voulu faire bonne contenance jusqu'au bout. Cette considération neuve détruit à elle seule tout l'échafaudage des fastueuses déclamations de la philosophie païenne et tout le prestige attaché par la niaiserie scolastique à la mort de Régulus.

Otez le masque, *l'homme reste*
Et le héros s'évanouit.

Au surplus, référons-nous à Cicéron; lui-même n'est pas ferme dans la croyance des choses qu'il a le plus contribué à répandre, et dans le traité des biens et des maux il renonce, contre les règles de l'art, à opposer la mort de Régulus à la vie voluptueuse de Thorius. Si donc le prince des orateurs n'a point aperçu ce qu'aurait eu de brillant ce contraste dans un travail très étudié, et où, toujours harmonieux et facile, toujours élégant et pur, il donne plus qu'ailleurs, selon la remarque d'un moderne, d'admirables exemples de cet art heureux à la faveur duquel on sort tout-à-coup du ton didactique par des mouvements qui deviennent eux-mêmes des preuves; s'il n'a pas cru devoir répéter dans ce bel ouvrage ce qu'autrefois l'indignation lui avait inspiré

dans son éloquente improvisation contre Pison, c'est que le fait n'était point absolument vrai. Ce qui est seulement vraisemblable, c'est que Régulus, qui ne revint pas même en ambassade à Rome, mourut à Carthage ou d'orgueil humilié, ou de maladie, ou de toute autre cause naturelle; car, encore une fois, on ne peut se persuader que Diodore disant positivement que Marcia s'en prit (assertion du reste inexplicable) à la négligence de ses fils de la mort que les Carthaginois avaient infligée à son époux et s'en vengea à l'insu du peuple romain sur deux des prisonniers qu'elle avait, on ne peut croire que Diodore eût omis de faire connaître la véritable cause de la mort de Régulus, si elle eût été réellement aussi atroce que Cicéron l'a d'abord dit, ou même si elle eût été connue.

Certainement cette discussion devrait se terminer par une conclusion décisive. Au lieu de preuves purement négatives, on devrait produire des faits et fournir des autorités qui démontrassent positivement ce que devint Régulus captif; mais il n'y a point à cela de possibilité. Les contemporains sont muets et nulle part on ne trouve le moindre élément qui mette sur la voie de preuves positives. L'histoire de Régulus, telle qu'on la sait par Cicéron, paraît être une de ces fables qui entourent le berceau de tout peuple dont l'origine se perd dans le vague des temps, mais que la critique n'est pas tenue de respecter

comme une arche sainte. Si j'ai exprimé le doute que fait naître dans les esprits l'amas d'invraisemblances et de contradictions dont elle est le plus étrange composé, ce n'est pas, vraie ou fausse, que je blâme la moralité qui en ressort, c'est-à-dire la religion à la foi jurée. A Dieu ne plaise! rien au contraire n'est plus digne d'éloges; mais ayant eu à faire l'histoire des nombreux prisonniers qui, relâchés sur parole, sont revenus d'eux-mêmes reprendre leurs fers, j'ai dû peser à la même balance les autorités qui nous ont transmis tous ces traits honorables. Je produirai un jour ce travail et l'on y verra que si je n'admets point comme vraie l'action prêtée à Régulus, et que si je tiens pour usurpée la gloire qu'on lui en attribue, j'exalte du moins autant qu'ils doivent l'être tous les autres exemples incontestables de fidélité à la foi promise, afin de justifier cette épigraphe qu'alors j'emprunterai à Properce : *Prius nihil fide.*

NOTICE

SUR

LES MONUMENTS ET LA MOSAIQUE

TROUVÉS A MIENNE, PRÈS MARBOUÉ (EURE-ET-LOIR).

Par M. de BOISVILLETTE, ingénieur de l'arrondissement de Châteaudun, membre correspondant.

Une découverte récente, et d'un intérêt tout archéologique, vient de constater la trace et de retrouver l'empreinte de la conquête romaine sur un point avancé vers l'Ouest, où la tradition effacée en avait depuis long-temps perdu le souvenir.

Le hasard d'une circonstance bien ordinaire a provoqué ce résultat.

Des ouvriers du petit hameau de Mienne, près Marboué (Eure-et-Loir), en cherchant dans les restes de constructions anciennes des matériaux propres à en ériger de nouvelles, atteignirent, dans le courant de mai 1834, sous une couche épaisse de terre et de décombres, un pavage à petits compartiments qu'une assez grande dureté préserva de leurs atteintes.

L'importance d'une découverte se mesurant,

en général, sur les avantages qu'elle promet à son auteur, et des débris de vieux mortiers ayant paru sans valeur aux terrassiers de Mienne, ils continuèrent pendant près d'un mois leurs fouilles irrégulières, arrachant des cailloux, ramassant des fragments de terre cuite, et parcourant successivement les diverses parties de l'édifice sans autre but que de se procurer des pierres et du ciment.

Averti, vers la fin de juin, que, sous les décombres de Mienne, il existait un pavage dont la composition rappelait celle des mosaïques antiques, je m'emparai, par une transaction spéciale, du terrain, et je fis faire immédiatement des fouilles, dont je signale le résultat à l'administration conservatrice des objets d'art, et aux antiquaires curieux de les explorer.

Quelques détails descriptifs feront connaître ce monument.

La mosaïque a une longueur de $13^m,25$ à $13^m,30$ et une largeur de $11^m,02$ à $11^m,18$, ces quatre dimensions donnant les côtés du cadre à peu près carré qui la renferme.

Elle est placée à $0^m,20$, ou une hauteur de marche environ, au-dessous de tous les pavages environnants.

(1) Toutes les dimensions sont données suivant les mesures métriques, en partie desquelles le pied romain antique $=0^m,294$.

Trois larges portiques et trois portes ordinaires y donnent accès. Sa surface assez bien conservée a peu souffert du bouleversement de l'édifice dont elle faisait partie, et des travaux récents qui en ont amené la découverte.

Elle est bombée en forme de segment sphérique, avec pente générale vers un caniveau ou petit conduit pratiqué dans l'angle nord-est, qui, après avoir traversé le mur dans toute son épaisseur, débouche à ciel ouvert, au niveau du sol extérieur.

Les compartiments qui la composent sont de quatre couleurs, rouges, bleus, jaunes et blancs; les premiers en terre cuite, les deux suivants en marbre commun, et la dernière en pierre de liais. Ils sont liés par un mortier blanc très fin formant avec eux une couche de $0^m,020$ à $0^m,025$, placée sur une aire en ciment épaisse de $0^m,08$.

Bien qu'ils soient taillés et assemblés avec peu de précision et de régularité, que leurs éléments de composition soient communs et même grossiers, et quoique des joints larges et inégaux viennent mêler leur ciment uniforme aux couleurs variées des divers encadrements, l'ensemble de la composition, d'un genre assez pur d'ailleurs, est du plus bel effet, surtout lorsqu'un lavage récent a rappelé les couleurs au ton primitif que leur assignait le poli et que l'altération due au temps leur a fait perdre.

Quelques lacunes ont atteint le monument, sans en faire regretter aucune partie du dessin général. Pour les apprécier il suffira de dire que leur surface annulée n'excède pas 6 mètres carrés, c'est-à-dire un vingt-cinquième environ de la surface totale.

Le mode de construction des murs, tant d'enceinte que de distribution, de l'édifice en général n'offre rien de particulier, ni sous le rapport de la composition ni sous celui de la solidité. Le corps des maçonneries est en cailloux ordinaires; les angles et baies sont revêtus en pierre crayeuse et tendre de bas appareil; les enduits, à mortier plein, sont décorés de fresques très communes.

De tous les pavages des parties voisines on ne trouve que quelques larges carreaux de terre cuite arrachés ou brisés.

Un résultat accessoire et assez remarquable des fouilles est l'énorme quantité (60 mètres cubes environ) de fragments de terre cuite, et notamment de larges tuiles, véritables médailles d'une époque aussi remarquable par la grandeur de ses constructions que par la régularité de leur forme et l'uniformité caractéristique de leurs éléments.

Les tuiles plates ont moyennement $0^{m},30$ de largeur, $0^{m},40$ de longueur, et $0^{m},025$ d'épaisseur; elles portent un fort onglet saillant de $0^{m},02$ sur chaque bord longitudinal, avec deux échancrures, l'une en dessus, l'autre en dessous, à chacun des bords

supérieur et inférieur, de telle sorte que, mises en place, elles formaient dans le sens de la pente, par la juxtaposition des bords, un bourrelet continu que recouvraient de minces tuiles creuses de même longueur, et dans le sens horizontal elles étaient à recouvrement de 0m,07 à 0m,08, ainsi que l'indique la longueur cumulée de deux échancrures opposées.

Les carreaux de pavage sont de forme et de dimensions assez diverses : les uns, rectangulaires, ont de 0m,20 à 0m,28 de largeur, sur 0m,32 à 0m,35 de longueur ; d'autres, semi-circulaires, ont 0m,30 de diamètre ; il en est enfin qui sont mi-partie circulaires et rectangles. Leur nature varie comme leur forme, différents en cela de la tuile qui paraît homogène et dans sa forme et dans sa composition.

Quelques débris d'objets d'art ont été extraits des fouilles, parmi lesquels un chapiteau de marbre blanc de forme corinthienne, qui, tout en accusant la décadence, n'est pas cependant sans quelque pureté ; un second chapiteau en marbre plus commun et à forme écrasée ; quelques fûts de colonne également en marbre ordinaire et de 0m,20 à 0m,23 de diamètre ; des bases en marbre blanc à profil dorique ; des fragments nombreux, plus ou moins altérés par le temps, d'autres marbres variés ; deux petites médailles en bronze, presque frustes, de 8 et 10 lignes, et 60 mètres

cubes environ de tuileaux et briques, ainsi que je l'ai déjà dit.

Les dessins, plans et relevés graphiques qu'accompagnait cette notice sont la reproduction fidèle de l'ensemble et des détails de la mosaïque. Le calque, de grandeur naturelle, relevé avec une attention scrupuleuse sur les lieux, et que la planche gravée a seule reproduit, corrige ce que le dessin réduit a de trop régulier, et rend au monument son caractère propre, ses compartiments à couleurs variées et l'imperfection souvent grossière de son exécution [1].

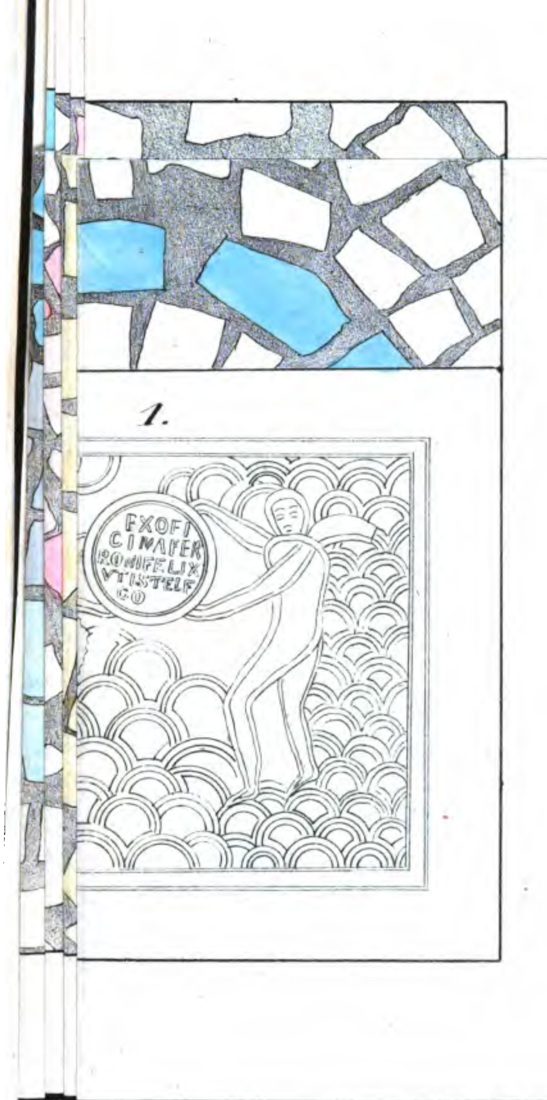
Le plan général de l'édifice laisse de grandes lacunes, mais aussi n'a-t-il rien hasardé de conjectural; ce que la dévastation primitive a épargné et ce que les travaux récents ont fait découvrir, il le reproduit avec exactitude; rien en-deçà, rien au-delà.

Il reste peu de choses à explorer encore, et c'est sur l'ensemble de ces documents que doit se baser la question archéologique.

Quelle a été la destination primitive de l'édifice en général et de la pièce en particulier qui renferme la mosaïque? A quelle date probable peut se rattacher cette construction? Tels sont les problèmes historiques dont les recherches sa-

(1) Ces dessins n'ont pu être gravés pour être joints à ce volume, parce qu'ils auraient été d'une trop grande dimension.

Planche 4.



Lith. de Thierry frères

vantes donnent tant de prix à la découverte des monuments du temps passé. Des études spéciales sont nécessaires pour les résoudre; des connaissances locales peuvent y suppléer pour les traiter; c'est sous ce dernier rapport seulement et à titre de renseignements que j'étends les bornes de cette notice au-delà d'une simple description.

Les décombres de toute espèce qui recouvraient le pavage sur un à deux mètres d'épaisseur sembleraient accuser la chute, non-seulement des murs d'enceinte, mais encore d'une voûte ou d'un plancher supérieur et d'une lourde toiture. La stratification légèrement inclinée des débris sur deux des faces extérieures diraient que cette toiture avait son faîte de l'est à l'ouest. D'un autre côté la faible épaisseur des murs ($0^m,70$), comparée aux vastes dimensions de l'espace inscrit ($13^m,28 \times 11^m,10$), l'absence de contreforts supplémentaires opposés à la poussée, la certitude acquise qu'aucun point d'appui n'a pu être pris dans l'intérieur, concourent à démontrer que si cet emplacement était une salle, au moins n'était-ce pas une salle voûtée.

Sa position centrale, l'impossibilité de l'éclairer autrement que par sa partie supérieure, le bombement du pavage, l'écoulement donné vers un orifice déterminé, le niveau inférieur à celui de tous les seuils voisins, sont autant de motifs tendant à prouver que ce vestibule n'était point

couvert et formait à proprement parler un *atrium* ou petite cour intérieure, avec son *tablinium* et ses ailes.

Sa conservation, exceptionnelle comme son usage, confirmerait plutôt qu'elle n'infirmerait cette conjecture; elle reste en outre un fait remarquable, un hasard heureux; car, je le répète, tout est détruit dans le reste de l'édifice, murs d'enceinte et pavages.

L'espace effacé dans la partie centrale de la mosaïque a pu être occupé primitivement par un cippe. Il est difficile d'y supposer autre chose que la trace d'une base de colonne, si l'on aime mieux admettre d'ailleurs qu'elle ait été pavée comme le reste. L'aire de ciment était intacte, et en la perforant on l'a trouvée reposant sur la terre végétale sans fondations; cette terre toutefois n'est pas primitive; elle a déjà été remuée, et est tranchée à peu de profondeur par une masse de matières incinérées sous forme lenticulaire, de $0^m,60$ de diamètre, et de $0^m,10$ d'épaisseur au milieu.

Supposer, contre l'usage antique, que là reposaient des cendres, et que les vases allongés et nombreux du grand encadrement représentent des lacrymatoires, serait étendre le champ des conjectures au-delà du probable.

L'inscription, document lapidaire authentique, est la partie capitale de la mosaïque. Si on la lit complète et formée des huit mots *EX OFI-*

CINA FERRONI FELIX UT IS TE LEGO, littéralement : « *De l'atelier de Ferronus, aussi heureux que lui, je te lègue,* » ou, par traduction libre : «*Elève de Ferronus, je lègue à la postérité cet ouvrage digne de lui.* » On y découvre un sens que la simplicité du style, l'orthographe du second mot et l'altération d'une lettre dans le dernier peuvent présenter faux ou tout au moins trivial.

Si on y cherche des abréviations et qu'entre autres variantes on admette : «*Extincto officinatore Ferroni, Felix, uti stelæ, consecravit;* » ou bien, « *Exegit officinator Ferronius, Felix, uti stelæ, consecravit,* » faisant de Ferronius et de Félix des noms propres, et écrivant le mot *stela* (colonne destinée à recevoir des inscriptions), on rétablit un texte douteux, sans élégance, et qui, comme le premier, n'est rattaché à aucun fait traditionnel.

Si enfin, ne voulant voir que le style lapidaire le plus sévère avec ses initiales ou monogrammes, on repousse une traduction trop facile pour se créer de ces difficultés qui plaisent aux savants, on pourra trouver dans les trente-une lettres inscrites des interprétations que l'apparence même de prétention à la science des conjectures m'empêcherait d'aborder.

Toujours est-il que, complète ou abrégée, simple ou compliquée, triviale ou d'un style sévère, toute grossière dans son exécution, toute de mauvais goût dans ses supports, l'inscription

doit être étudiée avec soin, tant sous le rapport de la composition de son texte que sous celui de la forme de ses lettres.

Cette question effleurée, si de l'*atrium* ou vestibule principal on passe aux autres parties de l'édifice, on trouve une succession de pièces souvent symétriques et de diverses dimensions, accompagnées d'un portique ou vaste corridor et composant une grande ligne que la rivière du Loir limite au midi, et dont les constructions modernes du petit hameau de Mienne ont utilisé quelques parties vers le nord. La dévastation a trop passé sur ces ruines et les fouilles n'ont pas reconnu avec assez de précision les détails pour qu'on puisse rendre avec certitude à toutes les parties leur caractère propre, à l'édifice en général sa destination première.

Une opinion commune transforme en thermes romains presque tous les restes des édifices antiques, apparemment parce que les thermes publics ou particuliers tenaient une grande place dans les besoins et les usages de la vie romaine, à peu près comme la tradition populaire appelle indistinctement chemins *de* César toutes les anciennes voies créées sous *les* César.

L'édifice de Mienne peut avoir offert à une colonie romaine la jouissance habituelle de thermes publics, comme il a pu former une riche habitation privée (*villa*). Sa position heureuse au bord de la rivière et au pied du coteau, sur une an-

cienne voie et au centre d'habitations nombreuses, justifient l'une et l'autre de ces assertions.

Si cependant l'on rattache, à la ligne nord-sud des constructions de Mienne, la ligne plus longue encore et perpendiculaire d'autres constructions voisines de la rivière, dont je fais chercher actuellement les traces ; si l'on admet du côté du coteau, ainsi que cela paraît très probable, une ligne parallèle et semblable, on sera conduit à l'indication d'un ensemble dont le développement et les formes indiquent ceux probables d'une opulente villa.

J'ajouterai que, vers le milieu des restes parallèles à la rivière, j'ai trouvé quelques traces d'une autre mosaïque centrale plus finie que celle de Mienne, et dont le riche dessin joint à la grande précision d'assemblage font vivement regretter la perte. D'une superficie semi-circulaire de 26 mètres environ, la vingtième partie à peine existe sur les bords. Une torsade d'encadrement très simple, un réseau de losanges, un champ d'écailles, quelques dessins de forme arabesque, et une riche guirlande de feuilles aux couleurs rouge, bleue et blanche, sont les seuls indices de sa composition.

Les découvertes dont je viens de parler établiraient sans autre preuve que l'édifice de Mienne et le nom de Mienne lui-même ne sont pas des fragments incomplets, des restes isolés ou des

traditions douteuses du passage aujourd'hui effacé d'anciennes colonies; d'autres traces révèlent dans la plaine de Marboué, et sur le plateau qui la domine, d'autres habitations, d'autres monuments.

Il en est un parmi ces derniers trop remarquable pour ne pas être signalé; l'usage moderne a donné un nom vulgaire au champ qui le renferme, mais le plan que j'en ai donné fait assez connaître son importance et son objet. Placé comme Mienne dans la vallée du Loir et à un kilomètre environ en la remontant, il est lié par une double ligne de murs parallèles et peu distants avec les constructions de Mienne. Arasé à moins d'un demi-mètre sous les terres, il a été plus complètement détruit; les fondations inférieures au pavage restent seules encore. Une luzerne nouvelle m'en avait accusé l'existence et dessiné les formes, par les contrastes de sa végétation, avec une telle précision que le plan pris sur cet édifice diffère très peu de celui constaté par les fouilles.

Là encore la pièce principale renfermait une mosaïque de même style que celle de Mienne; des fragments assez nombreux et plusieurs milliers de petits cubes que j'ai pu recueillir classent ce fait hors du doute. Cette salle, enfermée par des murs épais et très solides, coupée aux angles par quatre grandes niches circulaires, était évidemment couverte d'une voûte que consolidaient

encore deux points d'appui voisins du centre. Un quartier de cette voûte trouvé dans l'intérieur apprend qu'elle était construite en béton.

Les petits contreforts et murs d'enceinte indiquent une ligne extérieure de colonnes ou de pilastres, sur chacune des faces latérales.

La forme, l'ensemble, d'où ressort une vaste salle précédée et suivie de portiques fermés et latéralement accompagnée de portiques couverts, l'extrême solidité des murs et leur grande épaisseur, la disposition du terrain qui, limité par deux chemins coupés à angle droit, dessine en relief sur les champs voisins son enceinte carrée et primitivement close de portiques, tout concourt à placer sur ce point, légèrement élevé d'ailleurs, un édifice consacré au culte, un des temples périptères érigés par le paganisme, le *Sacrarium*, en un mot, de la villa de Mienne.

Deux petits fragments du plus beau marbre de Paros ayant fait partie sans doute d'un vase antique; la partie inférieure de la jambe d'une petite statue; une médaille constantine (bronze de 12 lignes); quelques tuiles plates et creuses, quelques ossements, notamment un squelette entier dans l'angle intérieur de l'un des portiques, et les débris d'un pavage en mosaïque, tels sont les résultats donnés par les fouilles peu profondes qui viennent de constater l'état actuel du monument.

Du reste, je le répète, tout est détruit, et, à moins

d'arracher les restes des fondations, il n'y a rien de plus à chercher dans ces ruines.

Une église voisine, vouée à Saint-Martin et actuellement détruite, peut guider les étymologistes vers l'induction d'un temple dédié à Mars.

Plus loin encore que ce temple, et en se rapprochant de la rivière, on trouve un vaste emplacement consacré jadis aux inhumations, et connu depuis long-temps dans le pays.

J'ai obtenu de quelques fouilles dirigées sur ce point la découverte d'un grand nombre de sarcophages en pierre calcaire tendre, généralement bien conservés et renfermant quelques ossements. Leur direction est de l'est à l'ouest; leur épaisseur est de $0^m,08$ à $0^m,10$; les autres dimensions varient de $1^m,70$ à $1^m,95$ extérieurement pour la longueur, de $0^m,30$ à $0^m,45$ pour la largeur, et de $0^m,40$ à $0^m,45$ pour la profondeur. Quelques morceaux de fer oxidé, une très petite médaille entièrement fruste, un petit ornement en métal allié, que sa forme et son emplacement peuvent indiquer comme une agrafe de pallium, sont les seuls résultats de ces fouilles.

Il reste bien établi d'ailleurs qu'à quelque époque qu'on fasse remonter les inhumations, ce lieu leur était consacré, et que les sarcophages dont il était fait usage sont le cachet d'un peuple civilisé.

Pour terminer la nomenclature des monu-

ments antiques connus jusqu'à ce jour, ou par tradition ou par recherches immédiates, aux environs de Mienne, j'ai quelques mots à dire sur ceux du plateau supérieur.

On sait depuis long-temps, par des accidents de culture et par des traces de fondations, qu'à Thuy et à Villessard, métairies distantes de quatre et deux kilomètres dans la direction du nord-ouest, de vastes constructions existaient, qui sont actuellement sous le sol et atteintes accidentellement par le soc de la charrue. Des pavés en marbre ont été trouvés, de longues lignes de murs sont connues; je n'ai point fait faire des fouilles et ne sais sur ce point que ce qui est généralement su; je consigne seulement un fait qui n'est pas sans importance.

Entre Thuy et Mienne, une voie, aussi envahie par la culture, aurait existé, et est encore connue sous le nom de chemin (*iter*) de Mienne. Elle descendait dans la vallée par la gorge de Grelard et donnait accès à quelques points habités vers la limite du plateau.

Sa direction, sinon de fait, au moins de présomption, est jalonnée par les noms modernes de Villarmoi, Villessard, Villetin, Villardon, Villards, Villars, etc., entés sur ceux de *Villa-remota*[1], *Villa-sarta*, *Villa-redundans*, *Villa-ardens*,

(1) *Locus ab arbitris remotus. Cic.* — *Sarta tecta exigere, probare, tradere.*

Villa-arsa, ou encore par celui de Saussay (d'après les titres *Saultée*), *Saltus-Cesaris*, et enfin par de nombreuses traces apparentes.

Je ne l'ai pas fouillée, et n'ai point de données sur son prolongement [1].

Le vaste édifice de Mienne, ceux des plaines de Thuy et de Villessard, le temple, la voie antique, les médailles et autres restes semés dans la vallée de Marboué, révèlent le passage d'une ère puissante de civilisation antique ; la forme et la grandeur des monuments, les ouvrages d'art qui en faisaient la décoration, les matériaux employés à les construire rappellent l'époque romaine dans ce quelle a de commun avec la Gaule.

Les médailles n'ont point été trouvées assez complètement liées aux fondations pour constituer une date.

Les ornements d'architecture, sans avoir la pureté du type grec, sont toutefois généralement l'ouvrage d'ouvriers habiles. Les marbres choisis et variés ont été nécessairement importés. Le style des formes ferait croire à leur mise en œuvre sur place plutôt qu'à la décadence qui signale la fin de l'occupation Romaine.

L'inscription de la mosaïque, en ne s'attachant plus qu'à la figure des lettres, reproduit les

(1) Des fouilles ont été faites, depuis la rédaction de cette note, à Thuy, où elles ont mis à découvert une villa de quelque importance et un grand nombre de médailles.

formes romaines avec toute la régularité que comporte la nature du travail.

La lettre A, en particulier, n'a point encore éprouvé cette altération qui plus tard lui a donné la figure d'un H dans le corps des mots; on l'a assemblée avec un E (Æ) dans les finales du datif et de l'ablatif; elle est antérieure évidemment au quatrième siècle et probablement au troisième.

Il ne paraît pas possible d'ailleurs d'attribuer la forme incorrecte et l'assemblage sans ordre des lettres en général à l'influence de la forme gothique qui, vers le cinquième siècle, a altéré l'écriture romaine[1]. La nature des matériaux, leur réunion peu soignée et la difficulté du travail en sont, je le répète, les principaux, et, je le crois, les seuls motifs.

Nul doute, en résumé, que les constructions et les mosaïques de Mienne ne soient l'ouvrage d'une colonie romaine.

Certitude acquise que leur date première est antérieure au quatrième siècle, probabilité grande qu'elle va se perdre dans les premier et deuxième, tels sont les faits archéologiques principaux de l'histoire de ces monuments. Je laisse aux antiquaires à resserrer les limites de mes conjectures, et à corriger ou à colorer mon esquisse; j'ajouterai seulement quelques notes historiques que

(1) Mabillon, *De re diplomaticâ;* Paris, 1681, pag. 46.

me fournit l'histoire manuscrite du comté de Dunois sur Mienne et Marboué[1].

La légende de saint Aventin, traduite de *Bollandus* porte entre autres détails : « *Aventin accepta très volontiers pour sa part le petit pays de dunois...... il se mit en chemin pour venir à Châteaudun...... mais étant prêt d'arriver à cette capitale du pays dunois et se trouvant très fatigué, il s'arrêta pour se reposer à une demi-lieue de la ville, en un lieu qu'on appelle aujourd'hui de Mianne, d'autres disent Marboué.* » Saint Aventin, évêque de Dunois, prend date au commencement du sixième siècle (il a fait partie du concile d'Orléans, en 511); il est possible et probable qu'il ait trouvé asile chez une congrégation religieuse déjà en possession des constructions romaines, non encore détruites à cette époque.

Les sarcophages de Marboué seraient d'une date postérieure, si l'on en croit le manuscrit Bordas. « *Il y a*, dit-il, *dans une maison du bourg, un mur avec des arcades, que l'on regarde comme un reste de lieux des religieux de Marmoutiers, que l'on croit y avoir été établis, et dont le cimetière, selon la tradition, en était éloigné et près d'une ferme appelée Saint-Martin.* »

(1) Manuscrit de l'abbé Courgibet et de M. Bordas.

Le mur à arcades existe réellement; la destination que lui assigne le manuscrit n'est point incontestable; le lieu des sarcophages est indiqué par le cimetière voisin de Saint-Martin.

Une question incidente s'est engagée sur l'ancienneté relative des noms de Mienne et de Marboué; le premier n'étant conservé que par un hameau de quatre maisons et le second désignant un chef-lieu de commune important, à ne consulter que l'état moderne, elle serait résolue en faveur du dernier.

Les étymologistes font partir Mienne de *Menennius* (Agrippa) ou tirent Marboué des vastes carrières souterraines voisines, dites le *cró, croc, crot-Marbó* (la pierre, la carrière de Marboê); les uns citent un contrat du moyen-âge passé à Mienne, rappellent le chemin de Mienne, dont la tradition s'est conservée, pour désigner la voie antique, et font valoir la grandeur des monuments de Mienne et l'importance qu'ils devaient lui donner dans l'origine pour que son nom traversât tant de siècles, attaché seulement à de pauvres chaumières.

Les adversaires répondent que l'établissement de la religion chrétienne a eu pour caractère de conserver précieusement les lieux et les noms; que le temple païen est précisément situé entre l'église principale et la chapelle Saint-Martin de Marboué; que le chemin de Mienne était aussi le chemin de Marboué, et qu'à un contrat du

moyen-âge il est facile d'en opposer un de même date.

J'ai posé la question sans la discuter et l'ai développée sans la résoudre ; c'est en quelque sorte une querelle de mots qu'il y aurait peut-être de la puérilité à prolonger.

Je termine par une dernière observation sur l'époque et le moyen probable de destruction des monuments que j'ai décrits.

Quelques couches de matières incinérées et mêlées de charbon, des fragments de marbre pulvérulents et qu'une demi-calcination aurait décomposés, des morceaux de silex à noyau transparent et enveloppe laiteuse, me feraient croire que non-seulement le fer, mais encore le feu ont passé sur ces ruines.

La force brutale qui détruit et l'incendie qui en hâte les ravages se placent si naturellement dans l'histoire des siècles de barbarie qu'il est presque superflu de les redire; encore fallait-il toutefois en retrouver les traces pour en mentionner le passage.

Si l'on accorde à la légende indication suffisante de conservation au sixième siècle, on sera conduit à placer la destruction dans l'invasion normande, aux neuvième et dixième.

Cette excursion dans le domaine conjectural, toute superficielle qu'elle soit, a déjà dépassé l'objet de cette notice. La force de transition qui m'a fait joindre des recherches archéologiques

aux faits matériels que je voulais seulement décrire aura du moins pour résultat de poser des questions et d'aider à les résoudre.

Les monuments de Mienne, s'ils restent inexpliqués, n'en demeurent pas moins une trace incontestable de l'époque romaine et une page retrouvée de l'histoire du Dunois.

Le premier pas est fait vers cette étude pleine d'intérêt; la spécialité des antiquaires est appelée à reconstruire les formes, rétablir la destination primitive, ou repeupler l'enceinte de ces ruines autrefois si grandes, aujourd'hui si oubliées.

MÉMOIRE

SUR

UNE MÉDAILLE CONSULAIRE INÉDITE,

COMMUNE AUX DEUX FAMILLES

EPPIA ET POMPEIA.

Par M. André JEUFFRAIN, associé correspondant.

La médaille inédite de la famille Eppia, qui fait partie de ma collection et dont je joins ici le dessin, me paraît mériter de fixer l'attention des amateurs d'antiquités. Elle est en bronze, et par son poids et son diamètre elle semble devoir être classée plutôt dans le moyen-bronze que dans le grand.

La légende de la face est EΓΓIVS LEG (pour LEGatus) et le type est une proue de vaisseau.

La légende du revers est MAC (ou peut-être MGN pour Magnus) ΓIVS IMΓ (pour IMPerator). Le type est un Janus bifrons dont les deux têtes sont laurées, barbues et ornées d'une belle chevelure. Entre ces deux têtes est un autel en forme de colonne dont le sommet se termine

en pointe d'œuf. Ce sommet est entouré d'un serpent dont la tête domine la pointe.

Cette pièce étant un peu fruste et ses bords et son contour étant oxidés, on ne lit de la légende du revers que les lettres qui sont soulignées. Par conséquent, on ne distingue du premier mot que la lettre M, ou M, et on n'aperçoit que de faibles traces de la lettre P du second mot PIVS. Le type se ressent également de la dégradation de la pièce. La forme de l'autel est un peu indécise, surtout vers la base; mais on distingue aisément à son sommet la tête du serpent qui s'élève au-dessus de ce sommet et la volute qu'il fait avec son corps.

Cette médaille appartient à la famille Eppia; elle n'était connue ni d'Ursin, ni de Patin, ni de Vaillant, ni de Morellius, ni de M. Mionnet. Il est, par conséquent, probable qu'elle est inédite et peut-être unique.

Jusqu'à présent il paraît que l'on ne connaissait que deux médailles de cette famille, l'une en argent que l'on trouve gravée dans Morellius et dans Vaillant. La seconde est en bronze; c'est celle qui a le plus de rapports avec la mienne et elle a été un sujet de recherches et de discussions parmi les antiquaires.

A la face elle a, ainsi que ma pièce, pour type une proue de vaisseau; mais elle a pour légende *Eppius Roma*, légende qui donne lieu de croire qu'elle a été frappée à Rome par un membre de

la famille Eppia pendant qu'il exerçait dans cette ville la charge de questeur.

Le type de son revers est également le même que celui de ma pièce; mais elle n'a pas de légende. Cette médaille se trouve dans plusieurs auteurs; toutefois Morellius est le premier qui l'ait fait connaître d'une manière exacte. Avant lui, Vaillant et Patin l'avaient représentée très incorrectement.

Cette pièce, qui se voit également dans Schultz (*pl.* I, n° 16) et que cet auteur appelle *un magnifique reste de l'antiquité*, est attribuée par quelques savants à Eppius, qui fut légat en Afrique de Q. Metellus Scipion. Ce Scipion, dans la guerre civile entre César et Pompée, avait pris parti pour la république que ce dernier était censé défendre. Morellius et Schultz la croient plus ancienne. Les types, d'un côté la proue de vaisseau, de l'autre la tête de Janus, en sont pour eux un indice. Ces types sont effectivement des marques de haute antiquité; mais comme ils se trouvent, quoique plus rarement, sur des pièces qui appartiennent au temps de César et même d'Auguste, ils ne sont point des signes infaillibles que les pièces sur lesquelles ils se voient appartiennent à des temps antérieurs à César, et ma médaille en est une nouvelle preuve; car elle a été frappée évidemment par Eppius, légat de Q. Metellus Scipion, ou par un de ses descendants, mais vivants à une époque très rapprochée de lui.

Cicéron parle de cet Eppius, et dans une lettre à Pompée, qui est jointe à la onzième du liv. VIII[e] des *Lettres à Atticus*, il le dépeint comme un homme actif et industrieux. C'est cet Eppius qui a fait frapper le denier d'argent de la famille Eppia. Lorsqu'il fit frapper ce denier, il était alors sous les ordres immédiats de Q. Metellus Scipion. Si c'est lui qui a fait frapper ma médaille, il devait être alors sous ceux de Pompée père; ou, si l'Eppius qui l'a fait frapper se trouvait alors sous les ordres de Pompée fils, cet Eppius serait un descendant de l'autre; car celui-ci fut amnistié par César après la défaite du parti qu'il avait suivi (*voyez* Hirtius, *De Bell. Africano*, cap. LXXXIX). Ce ne serait point, toutefois, une preuve sans réplique; car, après la mort de César, et même de son vivant, le même Eppius avait pu prendre de nouveau parti pour la république et être nommé par Pompée fils légat dans une province.

Du reste, la légende du revers ne laisse aucun doute que cette pièce n'ait rapport soit à Pompée père, soit à son fils Sextus. Ce qui ajoute à la certitude de cette opinion, c'est l'analogie qui existe entre ses types et ceux des as que plusieurs auteurs rapportent à Pompée père et que généralement on regarde comme ayant été frappés par Sextus son fils. Ces as, ainsi que la plupart de ceux qui appartiennent à des familles consu-

laires, ont pour type, d'un côté, une proue de vaisseau, et de l'autre un Janus bifrons.

Quant aux questions s'il faut rapporter ces as à Pompée père, si, en les rapportant à Pompée père, il faut les considérer comme frappés par Sextus Pompée son fils, ou s'il faut simplement voir dans ces as des monnaies frappées par Sextus Pompée, voici les renseignements qui doivent concourir à les résoudre.

Pompée père eut le titre de *grand* (magnus), titre que lui ont mérité ses grandes actions; il eut celui d'*empereur* (imperator), titre que Sylla porta le premier et qui a été donné à Pompée à cause de ses victoires et des vastes commandements dont il fut revêtu. Mais Sextus son fils eut aussi le titre de *magnus* qui devint même un héritage dans cette famille; car on voit dans Suétone (*Vie de Caligula*, ch. xxxv) que cet empereur ôta le titre de *grand* à un descendant de Pompée. Il acquit le titre d'*imperator* par des succès qu'il remporta dans la lutte qu'il soutint après la mort de son père et de son frère.

Quant au titre de *Pius*, on croit qu'il est particulier à Sextus Pompée et qu'il lui a été donné à cause de la persévérance de ses efforts pour venger la mort de son père et de son frère, et encore à cause des secours qu'il porta et des refuges qu'il offrit aux citoyens romains qui avaient à fuir les proscriptions des triumvirs.

Havercamp et d'autres numismates ont cru reconnaître dans le Janus bifrons qui est sur les as de la famille Pompeïa que l'on rapporte à Pompée père les traits de cet homme célèbre. Ce Janus y est imberbe, et ils s'imaginent voir sur les deux faces le nez, la bouche, les yeux, le front de Pompée père, et surtout cette chevelure relevée qui lui donnait un air majestueux, et qui, d'après l'expression du poète Lucain, le faisait même respecter des rois.

Illa verenda
Regibus hirta coma et generosa fronte decora
Cœsaries.
(Lucani lib. VIII, v. 679.)

Au risque de former une conjecture dans le genre de celles du père Hardouin, ils auraient pu ajouter que Pompée fils, en mettant sur ces as la figure de son père ornée de cette belle chevelure, avait eu pour but de faire un rapprochement mortifiant pour César son adversaire, qui, le premier, osa mettre son effigie sur les monnaies. César était chauve; les Romains avaient une forte répugnance pour ce symptôme de vieillesse. César particulièrement y était très sensible; aussi témoigna-t-il une vive satisfaction du décret du sénat qui l'autorisait à porter une couronne de laurier.

Sans doute je trouverais mon excuse de m'attacher à établir de la ressemblance entre la figure

du grand Pompée et celles du Janus qui est sur ma pièce dans le désir bien naturel à tout numismate de donner de l'importance aux pièces qu'il possède; mais, je ne le cache point, cette ressemblance me paraît bien douteuse; cette chevelure relevée est un motif qui perd beaucoup de sa valeur lorsque l'on compare les Janus bifrons qui se trouvent sur les as d'un grand nombre de familles consulaires avec celui que l'on voit sur les as de la famille Pompeïa. Ces Janus ont également une chevelure abondamment fournie et relevée; le Janus des as de cette famille, que l'on attribue à Pompée père, offre seulement cette particularité; c'est qu'il est imberbe, particularité qui n'existe point sur les deux as de la famille Eppia, le mien et celui qui était déjà connu. Mais cette particularité se voit également sur des as de la ville de Rome (*voyez* Morellius, *tab.* 2, n° III). Ce ne peut donc être un motif pour voir dans ce type autre chose que l'image du dieu du temps. Aussi, je l'avoue, la ressemblance entre Pompée père et le Janus des as qui lui sont attribués me paraît tout-à-fait conjecturale.

Je vais maintenant m'occuper du type du revers de cette pièce. Ce type, qui est pareil à celui de l'as déjà connu de la famille Eppia, se distingue du type des as d'un grand nombre de familles consulaires en ce que les deux têtes du Janus bifrons sont séparées par une colonne ou

autel qui se termine en pointe d'œuf, ou qui supporte la moitié d'un œuf. Autour de cet autel est roulé un serpent dont la tête s'élève au-dessus de la pointe d'œuf.

On ne retrouve ce type que sur l'as d'une autre famille, la famille *Rubria*, as que Vaillant a également mal décrit et que Morellius a le premier représenté d'une manière correcte.

On sait que l'œuf et le serpent sont des symboles qui appartiennent à Esculape, dieu de la médecine. Morellius, s'autorisant d'un passage de Pline dans lequel il dit que la famille Rubria avait produit des médecins célèbres, pense y voir le motif de l'existence de ce type sur les monnaies de cette famille; mais Liébée croit que si ce type se trouve sur des pièces des familles Eppia et Rubria, c'est que des membres de ces familles ont probablement fait partie de la députation qui fut envoyée à Epidaure pour amener à Rome le dieu Esculape. Cette mission fut donnée à cette députation à l'occasion d'une peste qui vint affliger Rome vers la fin de la guerre des Samnites. D'après l'avis que les Romains crurent trouver dans les livres des Sybilles, ils pensèrent que le moyen d'arrêter les ravages de ce fléau était de faire venir d'Épidaure à Rome le dieu Esculape. Ils envoyèrent pour cela en Grèce une députation de dix membres ; cette députation ramena d'Epidaure, l'an de Rome 462, l'effigie de ce dieu, et un serpent qui était entré

dans le vaisseau qui l'apporta, s'étant refugié dans une petite île du Tibre lors de l'arrivée du vaisseau à Rome, on fit choix de cette île pour y placer le dieu et lui élever un temple qui, depuis, lui fut toujours consacré et qui est devenu célèbre. Le fléau de la peste ayant diminué, les Romains témoignèrent au dieu leur reconnaissance en lui immolant des poules. L'usage de lui sacrifier cet oiseau peut expliquer pourquoi l'œuf est placé au nombre des symboles qui lui sont consacrés.

Je terminerai ici ce que j'ai à dire sur cette médaille. Les détails dans lesquels je suis entré peuvent suffire pour faire apprécier l'importance de cette pièce, et peut-être ajouteront-ils de nouveaux moyens à ceux qui ont déjà servi à faire naître parmi les numismates des questions qui ne sont pas sans intérêt et sur la solution desquelles tous ne sont pas du même avis.

Nota. La médaille qui fait l'objet de ce mémoire est représentée sur la planche V.

NOTICE

SUR DES MONNAIES,

LA PLUPART INÉDITES (1),

DE LA PREMIÈRE ET DE LA DEUXIÈME RACE.

Par M. CARTIER, associé correspondant.

La numimastique est la base la plus solide de l'histoire; l'authenticité des chartes peut être contestée, les chroniques sont pleines de fables ou défigurées par les copistes, les inscriptions disparaissent tôt ou tard, ou, mutilées par les ravages du temps, elles n'offrent plus qu'un sens douteux. Toutes ces sources de l'histoire sont, pour ainsi dire, contrôlées par les monnaies d'or, d'argent et de bronze que la terre a reçues dans son sein depuis plus de vingt siècles et qu'elle nous rend successivement pour appuyer ou démentir les historiens. Les monnaies romaines que nous appelons aujourd'hui médailles déroulent devant nos yeux tous les faits remarquables de la république et de l'empire; chaque pièce

(1) Quelques-unes des pièces qui font l'objet de cette notice, ayant été communiquées par l'auteur à M. Lelewel, ont été publiées depuis par ce dernier dans sa *Numismatique du moyen-âge*. Ce sont principalement les n[os] 3, 4, 5, 7, 8.

est une leçon d'histoire, une collection en est un cours plus ou moins complet. Il n'en est pas de même des monnaies des peuples qui se sont établis sur les ruines de l'empire romain. La numismatique du moyen-âge n'offre ni dates, ni faits historiques, ni moyens certains de reconnaître les princes qui les ont frappées, et jusqu'à ce que les médailles modernes soient venues se charger de transmettre à la postérité les événements remarquables, nous ne trouvons dans notre numismatique européenne qu'un petit nombre de monuments historiques.

Les monnaies du moyen-âge offrent néanmoins un assez grand intérêt par leur comparaison entre elles sous le rapport de l'art, par l'origine et les vicissitudes de leurs types, par l'appréciation de leurs valeurs réelle, légale et relative, et par la possibilité, au moyen d'une critique éclairée, d'y retrouver la suite des princes qui ont régné dans chaque pays. En première ligne paraissent les monnaies royales, qui sont plus ou moins recherchées suivant leur ancienneté ou leur rareté, car cette dernière circonstance ne dépend pas toujours de l'autre; ainsi, un *Hugues Capet* est beaucoup plus rare qu'un *Charles-le-Chauve*, et, en se rapprochant de nous, les *François* Ier et les *Henri* II abondent, tandis qu'il faut emprunter aux monnaies d'Écosse un *François* II. Il n'est pas moins intéressant de réunir les monnaies *provinciales* frappées par les prélats,

ducs, comtes et seigneurs qui, à divers titres, ont joui du droit de monnayage. On trouve à chaque pas, en recueillant ces pièces, des points de contact avec l'histoire ; les recherches auxquelles on se livre pour les bien connaître vous font jouir continuellement de l'avantage d'apprendre ce que vous ignoriez ou du plaisir de vous rappeler des connaissances déjà acquises.

Il est certain que le nombre des collecteurs de nos anciennes monnaies a beaucoup augmenté depuis quelques années. La révolution française a été la cause première de ce progrès ; elle a considérablement démoli, et des opérations de la *bande noire* il a dû nécessairement résulter la découverte d'un grand nombre de vieilles monnaies enfouies à différentes époques de guerres civiles ou d'invasions étrangères. On doit, sans doute, en regretter beaucoup qui ont été fondues, mais le commerce d'antiquités et de curiosités en a sauvé ; plusieurs personnes à Paris en ayant fait un objet de spéculation, les orfèvres eux-mêmes des provinces et de la capitale ont eu du profit à leur céder ce qu'on était venu leur apporter. Les médailles romaines trop connues ont cessé d'être l'objet exclusif des études des numismates, et tandis que la mode ramenait le luxe aux meubles du moyen-âge, la science se dirigeait vers ses monnaies presque inconnues avant l'ouvrage de Duby. Les nombreuses sociétés savantes qui se sont établies en France s'occupent des an-

tiquités de leurs provinces respectives et ont répandu autour d'elles le goût des anciennes monnaies, dont il se forme partout des collections plus ou moins importantes.

Les vingt-cinq pièces de monnaie dont je vais donner la description formaient la somme de cinq sous pendant le cours de la première et de la deuxième race et représentent aujourd'hui à peu près vingt francs. La plupart de ces pièces sont inédites; elles m'appartiennent, excepté trois qui m'ont été confiées pour les examiner, mais qu'on m'a autorisé à faire dessiner.

N°s 1 et 2. *Tiers de sou d'or.*

Le n° 1 est un tiers de sou d'or frappé à Cambrai. Il me semble être des premiers frappés sous la première race par les monétaires ; il est d'une fabrique barbare. La tête porte une couronne radiée et la légende est rétrograde OƆAЯAMAƆ, deux circonstances assez rares sur ces monnaies. Le type du revers annonce également une époque assez reculée par la croix placée sur les degrés, et par la lettre R qui termine son sommet; c'est une imitation du type de plusieurs médailles du Bas-Empire et une dégénérescence du monogramme grec du Christ tel qu'on le voit placé sur les monnaies de Théodoric, de Théodebert et de Childebert. Ici le P grec est changé en son équivalent R. Le nom du monétaire est incomplet, le coin n'ayant pas frappé de manière



Dessiné sur les pièces par E. C

Lith. de Thierry frères à Paris.

à reproduire quelques lettres; on lit ALA..NCVS. Il serait possible, cependant, que ces débris de lettres ne fussent que des points placés au-dessus de la croix. Je n'ai trouvé aucun nom de monétaire qui ait rapport à celui-ci; le nom du monétaire connu de Cambrai est LANDEBERTVS. Cette pièce pèse 23 grains et demi.

Le n° 2 est un tiers de sou d'or qui porte pour nom de lieu CISOMOVI, pour CISOMAGO VICO, ainsi qu'on voit sur d'autres pièces ROTOMO pour ROTOMAGO, *Rouen*. Je ne trouve *Cisomagus* nulle part que dans Grégoire de Tours, pour désigner un ancien bourg de Touraine, sur le Cher, maintenant appelé Chisseaux. Il dit en parlant de Saint-Martin : *In vicis quoque, id est Alingaviensi, Solonacensi, Ambaciensi,* Cisomagensi, *Tornomagensi, Condatensi, destructis delubris baptizatisque gentibus, ecclesias ædificavit* (Greg. Tur. lib. x). Cette pièce a été trouvée non loin de Chisseaux et je crois pouvoir l'attribuer à ce lieu. J'y reviendrai en traitant des monnaies de la Touraine, et je montrerai une suite de monétaires appartenant à des lieux placés sur la route de Clovis pour aller combattre Alaric II, tandis qu'il n'y en a pas d'autres certains de Tours que ceux de l'église de Saint-Martin.

Notre pièce est bien monnayée et bien conservée quoique paraissant un peu rognée. La tête diadémée est petite et très barbue; elle est tournée

à gauche contre l'ordinaire. La croix a les bras presque égaux, ce qui s'éloigne de l'imitation des monnaies romaines et annonce une époque plus rapprochée des croix de la deuxième race. La fabrication, d'ailleurs, est évidemment plus moderne que celle de la plupart des monétaires; le type de la tête surtout est singulièrement petit. La pièce ne pèse que 21 grains.

Le nom du monétaire est DOMOLVS. Il existe dans le médailler de l'Hôtel des Monnaies de Paris un tiers de sou d'or portant pour nom de monétaire DOMOLO et pour légende de lieu NOVOVICO. Le catalogue l'attribuait à *Neufvic* suivi d'un D, vraisemblablement en signe de doute. Bouteroue donne bien à VICCO, qu'il croit être *Quentovic,* un monétaire qu'il écrit DOMOLVNO, mais sur l'empreinte la forme du D est douteuse. Ailleurs il donne NOVOVICO avec le monétaire THEODORICO, et cette pièce étant également au médailler de l'Hôtel des Monnaies, c'est sans doute sur l'autorité de Bouteroue qu'on aura attribué ces deux NOVOVICO à *Neufvic;* mais Bouteroue ajoute que beaucoup d'endroits en France portent ce nom. On trouve dans Adrien de Valois, p. 385, une citation d'Aimoin qui semble en déterminer la position et le nom actuel; ce serait Neuvi-sur-Loire, ancienne *mansion* romaine située entre Cosne et Briare. Cette localité n'est pas très éloignée de notre Chisseaux et ces deux pièces pourraient bien être du même monétaire.

Nos 3 et 4. *Deniers d'argent de la première race.*

Les deniers d'argent de la première race sont très rares; on trouve plutôt des tiers de sou d'or frappés en argent dédoré, ou en billon d'or à si bas titre qu'elles paraissent d'argent. Quelques savants présument que, sous les derniers rois mérovingiens, on frappa des monnaies d'argent sans nom de prince ni légendes. On a même donné des empreintes de pièces de ce genre attribuées à Clovis (*Notice sur une feuille de diptique d'ivoire représentant le baptême de Clovis*, par M. Rigollot, d'Amiens, 1832); mais je n'ai pas pu adopter cette opinion, qui ne m'a pas paru suffisamment appuyée. Les pièces citées me semblent être des monnaies anglo-saxonnes du genre de celle que donne Pinkerton (*Essay on medals*, 1808). Il est possible cependant qu'à la fin de la première race, dans ces temps d'anarchie qui ont précédé l'avénement de Pepin, l'or devenant rare, on ait commencé à frapper des monnaies d'argent à types barbares, précurseurs des monnaies grossières du commencement de la deuxième race. Mais il n'y a sur ce fait aucune certitude historique, tandis que nous avons, quoiqu'en petit nombre, des monnaies d'argent authentiques de la première race, et de diverses espèces. J'ai fait connaître en 1833 à la Société des Antiquaires de

Normandie une monnaie d'argent que je possède et qui a été frappée vers le VIII[e] siècle, au nom de l'Abbaye de Jumiège, GEMEDICO CAL-*etorum*.

Le n° 3 est un denier d'argent frappé à Rennes, REDONIS. La tête diadémée annonce une effigie royale; la croix montée sur des degrés a les bras terminés par des globules comme sur les monétaires d'Orléans; la forme des lettres des légendes est fort antique. On lit autour de la croix RACIO FIS.., *racio fisci*, droit du fisc, ce qui prouve qu'elle a été frappée sous l'autorité et au profit du souverain. On lit sur les tiers de sou d'or de l'église de Saint-Martin de Tours RACIO BASILICI, *droit de la basilique*. Ce sont les seuls exemples que je connaisse de pareilles légendes, excepté un monétaire du médailler de l'Hôtel des Monnaies, qui a d'un côté ABOLENVS et de l'autre RACIO DOM.

En 509 Clovis étendit sa domination sur la Bretagne; il établit des lieutenants dans le pays et il y fit battre monnaie. En 560 Clotaire I[er] fit la guerre à Canao ou Conobre, comte de Bretagne, qui avait donné asile à Chramne révolté contre son père; après les avoir vaincus et mis à mort auprès de Saint-Malo, il s'empara des comtés de Rennes, de Vannes et de Nantes, et abandonna le reste aux Bretons. En 636 Dagobert I[er] reçut la soumission de Judicael, qui pre-

nait le titre de roi des Bretons et qui retourna dans son cloître, dont il était sorti quelques années auparavant.

Notre pièce a été trouvée à Amboise. On lit dans la chronique de ce château que Louve (*Lupa*), descendante d'Anicien, le donna, avec tout son bien, à Clovis, lorsqu'il revint de la conquête de l'Aquitaine, après la bataille de Vouillé, et que les rois de France le gardèrent jusqu'à Charles-le-Chauve. Saint Baud, évêque de Tours et grand référendaire sous Clotaire Ier, était seigneur, non du château, mais de la ville d'Amboise. Ces différentes circonstances ne suffisent pas, sans doute, pour déterminer à quel roi cette monnaie appartient, mais elles peuvent expliquer sa présence sur le sol amboisien. Cette pièce est un monument curieux de notre histoire monétaire sous la première race; elle pèse 23 grains.

Le n° 4 a été frappé à Cahors, CADVRCA; il n'est pas d'une bonne fabrication et ressemble à un tiers de sou frappé en argent au lieu de l'être en or. La tête tournée à gauche paraît décorée des insignes de la royauté. Au revers est une croix placée sur des degrés, de l'espèce de celles qu'on est convenu d'appeler *ancrée*, quoique cette figure, ainsi placée, ne puisse avoir aucun rapport avec les attributions ordinaires de l'ancre. Je pense que c'est un double P grec,

reste du chrisme du Bas-Empire, ou une sorte de monogramme de l'alpha et oméga placé au-dessus de la croix. Quelques monnaies qui portent le nom de saint Eloi donnent beaucoup de vraisemblance à cette conjecture (*voyez* Leblanc, pag. 50 et 51, *Monnaies de Paris*).

La légende de la croix est FRANCVLTVS. Est-ce le nom du monétaire, ou serait-ce FRAN*corum* CVLTVS, le culte des Français, par allusion à la religion chrétienne qui s'établissait dans les Gaules depuis la conversion de Clovis et de ses Francs? J'avoue que cette sorte de légende est tout-à-fait insolite parmi les monnaies de la première race. En général, les rares monnaies d'argent qui nous restent de cette époque n'ont pas de nom de monétaire; ce serait une raison de plus, jointe à l'aspect de cette pièce et à son poids, qui n'est que de 21 grains, pour ne la regarder que comme une imitation ou une contrefaçon d'un monétaire; M. d'Ennery, dans sa collection, avait quelques pièces de ce genre d'or très bas ou d'argent.

N° 5. *Tiers de sou d'or au nom de Charlemagne.*

Avec la première race de nos rois disparaissent les monnaies d'or. Sous la seconde, Leblanc n'en donne qu'une de Charlemagne, qu'il attribue, peut-être légèrement, à la ville de Térouanne (*pl.* 88, n° 1); je crois qu'il ne la produit que sur la foi de P. Petau, dont on ne saurait discuter le

témoignage, puisque son ouvrage n'est accompagné d'aucun texte. Je suis persuadé de le *Munus divinum* de Louis-le-Débonnaire n'est qu'une médaille ou pièce de largesse.

Je ne connais aucune solution satisfaisante de cette première difficulté qui se présente à celui qui s'occupe de nos anciennes monnaies. Pourquoi n'a-t-on, à quelques exceptions près, que des monnaies d'or de la première race et d'argent de la seconde? On a dit que les monétaires avaient continué à frapper leurs tiers de sou d'or sans nom de roi, sous la seconde race. Est-il croyable que Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, dont il nous reste tant de monnaies d'argent chargées de leurs titres royaux et impériaux, eussent souffert qu'on frappât monnaie d'or, dans les plus petits endroits de leurs Etats, au seul nom d'obscurs monnayeurs. Il est positif que la loi salique et les ordonnances mérovingiennes ne parlent que de sous et de tiers de sou d'or, tandis que les capitulaires et édits de la deuxième race ne parlent que de deniers d'argent. On ne peut, à ce sujet, se livrer qu'à des conjectures générales, en avouant que les grandes catastrophes causées par les irruptions des Visigoths et des Normands nous privent des documents historiques propres à éclaircir cette question et beaucoup d'autres.

Il est vraisemblable que les tributs exigés par les premiers rois francs devaient être payés en

monnaies d'or romaines qui étaient de métal presque pur, tandis que celles d'argent étaient rares et de très bas aloi. Les moyens de purifier les métaux étant alors peu connus, il était naturel de se servir de ce qu'on trouvait sous la main tout prêt à être fondu et monnayé. Sous la seconde race, au contraire, ces moyens étaient usés; les vainqueurs établis dans le pays avaient pour richesses les terres et pour impôts le travail des vaincus. Comme les monnaies d'or se conservent long-temps sans altération, je ne doute pas qu'on ne se soit servi des tiers de sou de la première race pendant une partie de la seconde. On négociait souvent avec l'or au poids, surtout dans les grandes transactions; mais le commerce le plus ordinaire était celui d'échange, et il suffisait de deniers et d'oboles d'argent pour payer certains objets d'un besoin journalier, les amendes qui rachetaient les délits, les cens et redevances dues aux seigneurs. Il est probable qu'il y eut à cette époque quelques monnaies de billon et même de cuivre, diminutifs nécessaires du denier d'argent, mais il nous en est parvenu si peu qu'on pourrait difficilement en raisonner.

Si Charlemagne eût fait fabriquer des monnaies d'or en France, il n'eût pas manqué d'y mettre son nom, car il exigea de Grimoald II, duc de Bénévent, qu'il reconnût sa suzeraineté en ajoutant sur sa propre monnaie d'or la légende suivante : DOM CARLVS REX. Le n° 5 est un de ces

tiers de sou d'or. Il a été donné par Leblanc, mais son empreinte est mauvaise; celle-ci a été faite exactement sur la pièce. L'exergue, au-dessous de la croix, paraîtrait chez Leblanc être le nombre VII, ce qui serait fort difficile à expliquer, mais il y a bien réellement VIC pour *Victor* ou *Victoria*. Les deux lettres qui accompagnent la croix, C. R., peuvent être les initiales de CARLVS REX, ou, ce que je trouve plus probable, signifier *Crux Regnat*.

Cette pièce bien conservée pèse 22 grains; on peut la rapporter à l'an 787 ou 788, car bientôt après Grimoald voulut secouer le joug que lui avait imposé Charlemagne et fit frapper monnaie en son nom seul.

Nos 6 et 7. *Monnaies de Charlemagne.*

Le n° 6 est un denier d'argent frappé à Lyon, LVGDVN*um*, dans les premières années du règne de Charlemagne comme roi de France. Il est inédit quant à la ville, et ressemble, par la forme de ses lettres, par la manière dont est écrit CAROLVS et par sa fabrication, à ceux que Leblanc donne pag. 87. Comme d'ailleurs le poids de cette pièce, 23 grains, se rapporte à celui des deniers de Pepin et qu'alors un atelier monétaire suivait nos rois, il est vraisemblable qu'elle fut frappée vers 773, lorsque Charlemagne traversa une partie de la France pour aller combattre Didier, roi des Lom-

bards. A son retour le travail de ses monnaies se perfectionna; en 779 le système monétaire était changé, le poids des pièces augmenté et la fabrication perfectionnée.

Le nº 7 est une preuve de cette révolution monétaire; c'est un denier d'argent frappé à Arles, ARELATO, par Charlemagne empereur; il pèse 31 grains et c'est un chef-d'œuvre en comparaison de la précédente pièce. Cette monnaie impériale française est très curieuse, à cause de l'effigie de l'empereur et de la légende D N KARLVS IMP AVG REX F ET L. D*ominus* N*oster* KARLVS IMP*erator* AVG*ustus* REX F*rancorum* ET L*angobardorum*. Il y a eu sous la deuxième race trois empereurs, rois de France, du nom de Charles, savoir : Charlemagne, de 800 à 814; Charles-le-Chauve de 875 à 877, et Charles-le-Gros, de 885 à 887. La courte durée des règnes des deux derniers, l'un comme empereur, l'autre comme roi de France, et le peu de séjour que fit dans ce royaume Charles-le-Gros, doivent faire présumer que la plus grande partie des pièces qui portent le nom de Charles empereur appartiennent à Charlemagne; ce prince dans plusieurs chartes prend les titres de roi des Français et des Lombards.

L'effigie qui est gravée sur notre pièce paraît être celle d'un prince encore jeune, et Charlemagne avait 58 ans lorsqu'il fut couronné empereur; Charles-le-Chauve avait 52 ans et demi, et

Charles-le-Gros n'avait que 48 ans; mais, outre que ce dernier, depuis son élévation à l'empire, ne fut pas maître du royaume d'Arles, il ne faut pas compter, à cette époque, sur la ressemblance des portraits; on sait d'ailleurs que Charlemagne, avant son couronnement comme empereur, prit quelquefois ce titre, depuis son règne en Italie, qui remonte à 774. Leblanc, d'après Gretzer et Strada donne une monnaie tout-à-fait semblable à la nôtre pour la légende du côté de la tête, mais différente pour le revers, qui est au type de XPISTIANA RELIGIO; il l'attribue à Charlemagne et il avoue n'en avoir jamais vu de semblable.

Le type du revers est l'entrée d'une lice formée de deux poteaux surmontés d'une espèce d'ornement grossier et liés par des traits qui ressemblent à des cordes. Arles était renommé par les jeux qui se célébraient dans son amphithéâtre, et qui, du temps des Romains, étaient présidés par l'empereur; Justinien céda cette prérogative aux rois de la première race. Ce type est remarquable; il paraît pour la première fois et a donné naissance, non à celui du portail d'église ou autel chrétien qui a été employé concurremment, mais à celui de la porte dont les deux côtés sont surmontés comme ici d'une espèce de boule. On voit cette porte sur les monnaies à effigie de Louis-le-Débonnaire, frappées à Arles même, à Orléans, Tours et Toulouse; on la retrouve à Orléans sous Charles-le-Simple et sous Philippe Ier;

incertitude que je proposerais l'attribution à Pepin Ier, roi d'Aquitaine, en faisant remarquer qu'il serait tout aussi difficile d'y trouver CARLVS. J'ajouterai d'ailleurs, comme le fait souvent l'historien de nos monnaies : *Si quelqu'un veut la donner à un autre, je ne m'y opposerai pas.* Les imperfections de cette pièce ne viennent que de sa fabrication, car elle ne paraît pas avoir circulé, peut-être à cause de ses défauts; elle est du reste bien conservée et pèse 24 grains, ce qui n'annonce pas une monnaie de Charles-le-Chauve. Le dessin reproduit le plus fidèlement possible, au trait ce qui est certain, et au pointillé ce qu'on peut seulement entrevoir par un examen très attentif.

N° 10. *Monnaie de l'empereur Lothaire.*

Le n° 10. est un denier d'argent frappé à Bordeaux, BVRDIGALA, au nom de l'empereur Lothaire, HLOTARIVS IMP. En 817 Lothaire fut associé à l'empire par son père; on mit dès lors son nom sur les monnaies concurremment avec celui de Louis-le-Débonnaire, et Leblanc en donne une qui, contenant les deux noms, appartient certainement à cette époque. Lothaire fut presque toujours en guerre avec son père, auquel il succéda de droit en 840. Après plusieurs dissensions avec ses frères, il eut en 843, par un partage solennel, outre l'empire, l'Italie avec les provinces

situées entre le Rhin, le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut. Les monnaies connues jusqu'à présent de ce prince ne s'éloignent pas de ces limites, ainsi qu'on peut le voir dans Leblanc, p. 108; mais notre pièce, qui n'a pas encore été publiée, s'en écarte tout-à-fait, et comme il ne paraît pas que l'empereur Lothaire ait jamais exercé une autorité directe à Bordeaux, il faut qu'on y ait frappé monnaie en son nom en 817, comme pièce d'inauguration. Son second frère Pepin avait eu l'Aquitaine, et il aura pu rendre cet hommage à la dignité impériale dont son frère aîné venait d'être revêtu. Peut-être aussi cette monnaie aura-t-elle été frappée en 833, lorsqu'après la déposition de Louis-le-Débonnaire son fils aîné fut proclamé seul empereur et fut reconnu comme tel en France pendant quelque temps. Pepin alors avait été dépossédé de l'Aquitaine que Louis avait voulu donner à son fils Charles.

Le type du revers n'a rien de remarquable; c'est celui qui accompagne sur les monnaies de presque tous les princes carlovingiens la légende XPIANA RELIGIO. Ce type, qu'on nomme ordinairement un temple ou un portail d'église, me paraît être un autel chrétien; ses marches, ses colonnes, son petit fronton, sa croix placée au centre comme pour marquer le tabernacle, tout me paraît indiquer un autel. Cela est très sensible sur notre pièce; les colonnes en sont délicatement travaillées et conviennent beaucoup mieux

à un autel qu'à un portail. Charlemagne est le premier qui, à son retour d'Italie, a employé sur ses monnaies ce type qui rappelait ce qu'il venait de faire en faveur de la religion chrétienne (*voy.* ci-dessus, et Leblanc, p. 92, n° 7). Ce grand prince voulait témoigner par cette monnaie, commémorative et de ses dons à l'église romaine et de la consécration qu'il venait de recevoir, comme empereur, du vicaire de Jésus-Christ, que si la religion est le plus ferme appui des rois, ceux-ci doivent aussi honorer la religion. Tous les Carlovingiens ont imité son exemple et conservé ce type. Sous la troisième race la légende disparaît; mais alors toutes les monnaies prennent d'autres types religieux, dont le plus usité, celui des tournois, se rapproche de celui-ci.

Notre pièce bien conservée ne pèse que 28 grains.

N°s 11, 12, 13, 14 et 15. *Monnaies de Charles-le-Chauve.*

Il règne beaucoup d'incertitude sur les pièces qu'on doit spécialement attribuer à chacun des trois rois de la deuxième race qui ont porté le nom de Charles, sans parler de Charles-le-Gros qui, vraisemblablement, n'a pas fait battre monnaie en France où il n'a fait que paraître; s'il y en a eu de fabriquée en son nom, ce doit être avec le titre d'empereur. Quant aux mon-

naies purement royales, se fondant sur l'édit de Pistes, on a généralement attribué à Charles-le-Chauve toutes celles qui portent son monogramme. Il est certain cependant que Charlemagne l'a mis quelquefois sur ses pièces, puisqu'on le voit joint à des noms de villes qui n'ont appartenu qu'à lui et non aux deux autres. D'un autre côté, il est plus que probable que Charles-le-Simple en a également usé; on le rencontre sur des pièces demi-barbares qui ne peuvent être qu'à lui, et nous verrons tout à l'heure, sinon une preuve, au moins une très forte présomption que des deniers au monogramme de Charles peuvent également appartenir à ces deux princes. Le poids et la fabrication peuvent établir des exceptions quand il n'y a pas d'autres raisons de se déterminer.

Le fameux édit de Pistes, donné en 864, augmente plutôt qu'il ne dissipe l'obscurité sur cette matière. En effet, on y lit que les deniers auront le nom du roi autour de son monogramme, et le nom de la ville autour de la croix; les monnaies ainsi marquées sont introuvables. On ne devait battre monnaie que dans le palais du roi et dans les villes de Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-sur-Saône, Melle et Narbonne. Ces *villes* sont rares, et on en trouve un nombre considérable d'autres. Je pense, avec Leblanc, qu'il pourrait bien exister une faute de copiste dans le texte de cet

édit tel qu'il est parvenu jusqu'à nous; il est très probable qu'on voulait que le monogramme du roi fût entouré du nom de la ville et la croix du nom du roi, afin que l'autorité royale fût manifestée des deux côtés. Cette disposition, au reste, n'est pas commune, et plus ordinairement le monogramme du roi est entouré de la légende GRATIA DEI REX, et le nom de la ville est de l'autre côté. On avait sans doute frappé beaucoup de monnaies avant l'édit de 864, qui ne sera pas resté long-temps en vigueur; les autres ordonnances monétaires de cette époque ne nous seront pas parvenues.

Les cinq pièces suivantes sont attribuées à Charles-le-Chauve, les deux premières appartiennent au Mans. Le n° 11 offre un singulier exemple de la manière dont les monnayeurs de cette époque transposaient les lettres en gravant leurs légendes sur les coins; on y lit CHIOMAINS CATIVIS, qui n'est évidemment que CINOMANIS CIVITAS. Le trait de la liaison de l'H est incliné et n'est qu'un N. On s'en convaincra en comparant les nos 11 et 12 que nous avons rapprochés exprès. Ces deux pièces sont absolument de la même fabrication, du même titre et du même poids (33 grains). L'o seul est varié; on employait alors indifféremment ces deux formes.

Le n° 13 est une jolie obole d'Amiens, AMBIANIS. On y remarque des points qui partagent ce

nom en trois. Ce sont peut-être déjà des marques monétaires pour distinguer telle ou telle fabrication. Cette pièce paraît être à plus bas titre que les autres monnaies de ce règne; elle est petite et très légère, car, malgré sa bonne conservation, elle ne pèse que 13 grains.

Le n° 14 est un denier frappé à Beauvais, BELGEVACVS, que Leblanc mentionne comme appartenant à une variété rare des monnaies de Charles-le-Chauve; c'est cette variété que je crois être celle ordonnée par l'édit de Pistes. Il faudrait que le nom de la ville fût où est le nom du roi; mais nous venons de dire qu'une erreur de copiste est très probable dans cet endroit de l'édit. Il n'y a, selon moi, aucun doute sur l'attribution de ce genre de pièces à Charles-le-Chauve. J'ai le denier pareil de Tours, TVRONIS, et leur caractère se rapproche de celui des pièces des règnes précédents. Ce n'est que parmi les monnaies qui ont avec le monogramme la légende GRATIA DEI REX qu'il peut y avoir du doute, car Eudes, contemporain de Charles-le-Simple, a employé cette formule, tandis qu'on ne la voit pas chez Louis-le-Bègue et Louis III.

Paul Petau donne assez exactement cette monnaie de Beauvais; la nôtre est fort rognée et un peu fruste, quoique lisible. Son poids est réduit à 25 grains.

Le n° 15 est un denier au monogramme de Charles, qui a pour légende de lieu VENDENIS ou VENDEMIS CASTRO. Sur ces monnaies, les lettres N et M sont souvent difficiles à distinguer et sont quelquefois mises l'une pour l'autre. Cette localité m'est tout-à-fait inconnue; mais comme les antiquaires ont quelque privilége en fait d'attributions, je dirai qu'on pourrait donner cette pièce à Vendôme. Je sais que le nom latin de cette ville est *Vindocinum*, mais ce nom a été parfois altéré; des monnaies seigneuriales portent VEDOME; Ptolémée l'appelle VINDINVM; Charles-le-Chauve, dans ses capitulaires, appelle le Vendomois *pagus vindunensis* ou *Vindusnum*. On connaît des monnaies toutes pareilles à celle-ci, qui portent le nom de lieux situés dans les limites de l'ancien duché de France, depuis Paris jusqu'à la Loire, comme Orléans, AVRELIANIS CIVITAS, Blois, BLESIANIS CASTRO, Angers, le Mans, Chartres et Châteaudun, DVNI CASTELLO. Pourquoi Vendôme, qui dès lors avait le titre de *Castrum*, n'aurait-il pas eu aussi sa monnaie? Cela est d'autant plus probable qu'un peu plus tard nous voyons des monnaies seigneuriales s'élever dans presque tous les lieux où les rois de la deuxième race avaient monnayé, sans doute parce que les seigneurs qui avaient profité des troubles qui accompagnèrent la chute des Carlovingiens pour usurper ou se faire concéder un pareil privilége, se servirent des monnayeurs

noyaux restés dans ces résidences. Le nom de VENDENIS, que Vendôme ne paraît pas avoir porté, n'est pas une objection invincible; nous avons vu, par le n° 11, que les *artistes* de cette époque étaient sujets à des fautes qui dénaturaient plus encore le nom d'un lieu. Au reste, je ne donne pas cette attribution comme certaine, elle est à peine probable; mais je puis assurer que j'en ai vu passer, sans contestation, de plus difficiles à accorder.

N° 16. *Monnaie de Eudes, au monogramme de Charles.*

On trouva, il y a quelques années, en Sologne, un nombreux dépôt de monnaies aux monogrammes de Charles et de Eudes, avec quelques-unes de Louis-le-Bègue; aucunes, pour ainsi dire, n'étaient antérieures ou postérieures à ces règnes, qu'on peut étendre jusqu'à Charles-le-Chauve, mais pas au-delà de Charles-le-Simple. Parmi ces pièces, toutes assez bien conservées, mais altérées par leur long séjour en terre, il s'en est rencontré deux ou trois pareilles au n° 16, qui porte pour légende, avec le monogramme de Charles, GRATIA DEI REX ODO. Elles sont frappées à Orléans; il y en avait eu grand nombre de la même ville, avec les légendes ordinaires, au monogramme de Charles et à celui de Eudes. Cette pièce appartient donc au com-

mencement du règne de Eudes, lorsque son autorité semblait n'être que celle de régent pendant la minorité de Charles-le-Simple, de 888 à 893. On était accoutumé au monogramme de Charles-le-Chauve, qui n'était mort que depuis onze ans, et on sait que, dans cet intervalle, si Louis-le-Bègue s'était servi de son propre monogramme, ses deux fils Carloman et Louis avaient joint à leurs noms le monogramme connu en France depuis long-temps sur les monnaies courantes. Dans ce siècle d'ignorance, les légendes étaient peu pour le peuple; le monogramme etait un signe de reconnaissance plus certain et plus commode; aussi voyons-nous dans les monnaies des prélats et barons, le même monogramme placé sur les pièces de plusieurs princes de noms différents.

A la mort de Carloman (884), Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue, était l'héritier légitime de la couronne, mais il était trop jeune et la France avait besoin d'un chef capable de tenir tête aux Normands. L'empereur Charles-le-Gros, petit-fils de Louis-le-Débonnaire, fut appelé; il vint se faire reconnaître roi et retourna en Allemagne; revenu en France à la fin de 886 pour secourir Paris, assiégé par les Normands, il ne fit qu'une paix honteuse qui lui attira le mépris des Français et fut déposé en 887. Alors Eudes ou Odon, duc de France, fils du fameux Robert-le-Fort, fut choisi pour gouverner jus-

qu'à ce que l'enfant royal fût en état de régner, *quousque spatia regius puer nondùm ad regnum idonea percurrisset ætatis.* Eudes prit le titre de roi, comme c'était l'usage en cas de tutelle, et ce fut sans doute alors qu'on frappa une monnaie qui marquait l'autorité des deux rois.

Notre pièce est un monument historique très remarquable ; elle semble prouver qu'en effet Eudes ne devait d'abord se regarder que comme régent, tout en prenant le nom de roi. Une autre pièce moins rare, que je possède, pourrait également s'expliquer par celle-ci ; c'est une de ces pièces de fabrique barbare frappées à Melle, METALO, et qui sont avec raison attribuées à Charles-le-Simple ; on lit sur quelques-unes CARLVS REX O. Ne serait-ce pas encore une sorte de *contreseing* du roi de fait tout en conservant le nom du roi de droit?

Peu confiante dans les promesses de Eudes, la mère de Charles l'avait conduit en Angleterre; lorsqu'il eut atteint sa treizième année, les seigneurs français, fidèles au sang de leurs rois, le firent revenir en 893 et relevèrent sa bannière. Eudes alors devint usurpateur, en refusant de rendre à son roi le trône qu'il n'avait reçu qu'en dépôt; il marcha contre lui et la guerre continua pendant plusieurs années. Enfin, pour éviter de plus grands maux, on fit en 896 un traité qui partagea la France; Eudes eut tout le pays situé

entre la Seine et les Pyrénées ; une partie de ce territoire était déjà son patrimoine. C'était le duché de France, qui comprenait les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le pays Chartrain, le Blesois, le Perche, la Touraine, l'Anjou et le Maine; c'est là qu'on trouve presque toutes les monnaies frappées au nom de Eudes.

Ce roi ne jouit de ce partage que pendant deux ans; il mourut en 898, et Charles, qui avait fait frapper monnaie dans la partie du royaume que le traité de 896 lui avait laissée, à Rheims, à Sens, à Laon, dut en faire frapper dans la partie de son compétiteur depuis 898 jusqu'en 923, qu'il fut mis en prison par Herbert, comte de Vermandois. Il est vraisemblable qu'il se servit encore du monogramme de Charles, si connu dans les provinces du milieu de la France. Notre pièce doit le faire présumer; elle est en tout semblable pour la fabrication à beaucoup d'autres de Charles, frappées dans les mêmes villes que celles de Eudes. Elle pèse 33 grains.

Nos 17, 18, 19 et 20. *Monnaies de Eudes.*

Le règne de Eudes était naguère un des plus pauvres en monnaies. Leblanc n'en donnait que de Blois et d'Angers; M. d'Ennery en avait une de Toulouse, et j'en possède une de fabrique tout-à-fait barbare, qui porte le nom de Limoges, LIMOVICAS; mais le dépôt dont je viens de parler en a

fourni encore de Tours, de Chartres, d'Orléans et de Châteaudun, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que chaque localité a un monogramme différent, excepté Tours et Blois qui ont le même; encore Tours a-t-il une variété très distincte. On en peut juger en comparant les pièces déjà connues de Eudes avec les quatre suivantes que j'ai choisies parmi les inédites.

Le n° 17 est d'Orléans; son monogramme se rapproche de celui d'Angers donné par Leblanc; mais cette ville a un autre monogramme pareil à celui du n° 20, qu'on a trouvé en bien plus grand nombre que celui que je donne; c'était la localité qui dominait avec celle de Blois. Une particularité propre à Orléans seulement, c'est la manière dont les deux lettres du milieu d'AVRELIANIS sont liées sur ces monnaies; on la retrouve jusque sur les pièces frappées dans cette ville sous les règnes de Philippe Ier et de Louis VI.

Le n° 18 est de Tours; c'est une obole qui ne provient pas de la même découverte. Il y avait plusieurs deniers de Tours, mais avec le monogramme qu'on voit à ceux de Blois dans Leblanc. Cette communauté de type monétaire qu'on retrouve chez Louis-le-Bègue démontre que déjà la Touraine et le Blesois faisaient partie d'une même division territoriale quant à l'administration, et nous voyons plus tard Thibaut-le-Tri-

cheur devenir en même temps comte de Tours et de Blois. Le type de cette obole a quelque analogie avec celui que Petau a donné de Blois; il est mal dessiné dans cet auteur, et a été plus mal reproduit par Bernier dans son histoire de Blois. Notre pièce est très usée et ne pèse que 13 grains.

Le n° 19 est de Chartres. Le monogramme est très joli; cette ville, ainsi que la suivante, se trouvait en très petite quantité parmi celles d'Orléans, Blois, Tours et Angers; quoique très bien conservée, cette pièce de Chartres ne pèse que 28 grains.

Le n° 20 est de Châteaudun. Une singularité très remarquable sur cette pièce et sur la précédente est la présence d'un I dans le monogramme et dans les légendes; on voit aussi cette lettre parasite dans une variété d'Orléans. On trouve dans Leblanc une monnaie de Robert, frère de Eudes, où il prend le titre d'*inclytus*, et des monnaies d'Étampes et d'Orléans attribuées à Louis VI ou VII portent LVDOVICVS REX I. A-t-on voulu donner à Eudes comme à Robert et à Louis le titre d'*inclytus?* Mais alors comment expliquer le CARNOTIS CIVITAS I, le DVNI CASTELLO I? Quelques-uns de nos rois de la deuxième race ont pris dans leurs diplômes le titre d'*inluster*... De pareilles épithètes conviennent peu à des villes, surtout à

Châteaudun, qui n'était qu'un *castellum*. C'est encore une énigme numismatique.

N° 21. *Monnaie de Charles-le-Simple.*

Le n° 21 est une obole qu'on ne peut attribuer qu'à Charles-le-Simple; elle porte le nom de CARLVS avec la croix cantonnée de quatre besants et n'a point de monogramme. Le nom de ville n'est pas aussi facile à expliquer, BLEZONIS-BLESONIS-BLESONE. La forme de la quatrième lettre m'est tout-à-fait inconnue; en l'interprêtant par un *z* ou un *s* je crois m'éloigner de la vérité le moins possible. A quel lieu appartient ce nom? S'il y avait BLASONIS on pourrait l'attribuer à *Blaison*, lieu situé en Anjou sur la Loire, entre les ponts de Cé et Saint-Maur. C'était un domaine royal (*fiscus regius, villa regia*) sous la première race (*voy*. Ad. de Val, p. 68). Ménage, en son histoire de Sablé, mentionne plusieurs seigneurs de Blazon qui eurent le titre de proconsul ou vicomte, et parmi lesquels on distingue un Eble de Blazon, qui fut témoin dans l'acte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme en 1050, un Geoffroy de Blazon en 1105 chancelier de Foulques, comte d'Anjou. Mais il y a un E au lieu d'un A et une lettre dont je n'ose affirmer la véritable signification; ce n'est donc qu'en vertu du privilège d'interprétation dévolu aux antiquaires que je risque cette attribution; j'ai voulu d'ailleurs

donner cette pièce douteuse afin de provoquer de meilleures explications.

P. Petau donne une monnaie tout-à-fait pareille à celle-ci, excepté qu'on lit dessus RHEMIS; au milieu de ce mot se trouvent deux petits o qui semblent équivaloir à nos deux caractères intermédiaires. Notre pièce est fruste, mais les lettres BLE. ON... sont incontestables, ce qui exclut toute identité avec celle de Petau, à moins que sa pièce étant également fruste l'erreur ne vienne de lui.

Notre pièce est usée et pèse 14 grains; elle paraît un peu mieux monnayée que celles qu'on attribue ordinairement à Charles-le-Simple. Le portail d'église ou autel est très différent du même type tel qu'on le voit sur toutes les pièces précédentes.

N°s 22, 23 et 24. *Monnaies du royaume de Lorraine.*

L'empereur Lothaire Ier, quelques jours avant sa mort, en 855, forma pour son second fils, qui portait son nom, un royaume qui comprenait, outre le pays qui a conservé le nom de Lorraine, une grande partie de la Suisse, de la Bourgogne, des Pays-Bas et de la Hollande, avec les électorats de Trèves et de Cologne. On l'appela, du nom du nouveau roi, *regnum Lotharii, Lotharingia,* puis Lothierregne, et par corruption Loherregne,

Lorrene, et enfin Lorraine. Cette circonscription changea souvent, et vers 953 ce qui en restait fut partagé en deux duchés : la Haute-Lorraine, qui était à peu près la province actuelle, et la Basse-Lorraine ou Lothier, qui se confondit avec le Brabant. Les trois pièces suivantes appartiennent au royaume de Lorraine.

Le nº 22 est une monnaie du roi Lothaire, frappée à Verdun, VIRIDVNVM. Leblanc donne cette pièce, mais avec plusieurs différences; il écrit HLOTHARVS RX au lieu de HLOTHARIVS REX, et il omet, des deux côtés, des petites croix qui sont peut-être des marques monétaires pour distinguer cette fabrication, qui paraît à plus bas titre que les monnaies d'alors.

Leblanc donne, avec raison, cette monnaie à Lothaire Ier, roi de Lorraine; elle pourrait être de notre roi Lothaire, qui plusieurs fois fut maître de la Lorraine; mais le type de cette pièce et sa fabrication la rapprochent beaucoup plus de celle de l'empereur Lothaire, également frappée à Verdun, que j'ai dans ma collection, que de celle de Charles père du dernier Lothaire, que je donne au numéro suivant. C'est donc au second fils de l'empereur Lothaire, qui fut roi de Lorraine de 855 à 869, qu'il faut attribuer cette pièce. Elle ne pèse que 25 grains, mais elle est à bas titre, et quoique bien conservée elle a circulé et doit avoir perdu de son poids.

Le n° 23 est un curieux monument de notre histoire et la dernière monnaie de la dynastie de Charlemagne en France. Elle appartient à l'héritier légitime de la couronne de France qui, après la mort de son neveu Louis V, fut supplanté par Hugues Capet. L'élévation de ce prince ne doit pas être regardée du même œil que celle de Eudes; celui-ci avait gardé le souverain pouvoir au préjudice de l'orphelin royal dont il ne devait être que le premier lieutenant et le tuteur; Hugues au contraire avait rempli tous ses devoirs de fidèle sujet vis-à-vis de Louis V, et à la mort de ce jeune prince, qui ne laissa pas d'enfant, il monta sur le trône, parce que les seigneurs français avaient déclaré que Charles, oncle et héritier de Louis V, était indigne de régner sur la France pour s'être déclaré vassal de l'empereur Otton II en 975, en acceptant de lui le duché de Lorraine.

Notre pièce est un témoignage irrécusable de cette vassalité, qui a été sinon la cause, au moins le prétexte de l'avénement de la troisième race. D'un côté est le monogramme de Charles avec la légende GRATIA DI DVX, et de l'autre la croix, qui était alors le côté principal, avec ces mots OTTO REX.

Je pense que c'est le nom de Otton III qui paraît sur cette monnaie. En effet, lorsque Charles reçut le duché de Basse-Lorraine, en 975, des mains de Otton II, ce prince était empereur, tandis que son fils Otton III, roi de Germanie

presque à sa naissance et régnant à ce titre en Allemagne après la mort de son père, en 983, ne fut couronné empereur qu'en 996. Charles, qui disputa quelque temps la couronne à Hugues Capet, mourut en 993; le nom de Otton roi, accolé à celui de Charles, convient donc spécialement à Otton III.

Cette pièce est d'une fabrique très grossière et d'argent à bas titre; elle pèse 26 grains.

C'est à Otton Ier qu'on peut attribuer la pièce n° 24, frappée à Cologne, ville qui faisait partie du royaume de Lorraine. Otton, roi de Germanie depuis 936, fut empereur en 962, et dans cet intervalle il fit sans doute frapper monnaie à Cologne. La manière dont son nom est écrit sur cette monnaie, ODDO, n'est pas sans exemple dans la numismatique allemande du moyen-âge.

Cette pièce m'avait été vendue pour une monnaie de notre roi Eudes, mais c'était évidemment une erreur. Non-seulement Eudes n'a point possédé Cologne, mais notre pièce diffère totalement des pièces connues de ce prince; je l'ai donnée ici pour saisir l'occasion de réfuter l'opinion de Leblanc, qui donne à Louis-d'Outremer une monnaie semblable à celle-ci quant au nom de la ville et qui a de l'autre côté LVDOVICVS REX. Louis-d'Outremer n'a jamais possédé la Lorraine entière et ne fut maître pendant quelque temps que du pays jusqu'au Rhin. Cette pièce doit être

de Louis IV, roi de Germanie de 899 à 911, qui fut proclamé roi de Lorraine en 900. Il en est peut-être de même de la pièce qui précède dans Leblanc, p. 148, qui a au centre le nom de LVDOVICVS, tracé d'une manière tout-à-fait insolite sur nos monnaies ; elle a été frappée à Marsal en Lorraine. Au reste, cette dernière attribution de la monnaie de Marsal est certainement plus raisonnable que l'explication de la légende MARSALLO VICO, par le père Hardouin, qui en prenait chaque lettre pour l'initiale d'un mot et qui l'interprétait ainsi : *Mercatores Augustoduni Restitutori Sexagesimam Attulere* (*quinquagesimam*) *Lubentissime Obtulere Victori, Imperii Conservatori Octogesimam.* Il voulait trouver de même sur toutes les anciennes monnaies de la nation le souvenir des dons gratuits accordés par les marchands d'Autun, etc. (*voy.* le N. T. de Diplom., tom. I, pag. 60).

N° 25. *Monnaie de l'empereur Béranger.*

Cette pièce n'est pas française, mais elle appartient à l'époque de notre deuxième race et à la famille des carlovingiens, puisqu'elle est de Béranger, petit-fils de Louis-le-Débonnaire, qui fut couronné empereur l'an 915. Elle est inédite et très remarquable par l'emploi du chrisme avec la légende si usitée sous nos rois carlovingiens, XPISTIANA RELIGIO ; elle pèse 31 grains, ce qui

est en rapport avec les monnaies de Charles-le-Chauve.

Peu de règnes ont été aussi agités que celui de Béranger. Il était fils d'Eberhard, duc de Frioul, et de Gisèle, fille de Louis-le-Débonnaire et de Judith sa deuxième femme. Il fut couronné roi d'Italie en 888, par Anselme, archevêque de Milan, avec cette couronne de fer que Bonaparte de nos jours avait remise en honneur. Constamment en guerre et tour à tour vainqueur ou vaincu, il eut successivement à combattre Arnoul, roi de Germanie, qui prétendait à l'empire; Gui de Spolette, en 889, et son fils Lambert, en 896, qui avaient le titre d'empereurs; les Hongrois qui ravagèrent l'Italie en 889, 906 et 924; Louis, roi de Provence, en 905; Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, depuis 921 jusqu'en 923.

Il fut alors tellement battu par ce prince qu'il ne trouva pas même le moyen de s'enfuir; ayant quitté ses habits, il se coucha ventre à terre parmi les morts, couvert de son bouclier de la tête jusqu'aux cuisses. Un soldat ennemi lui piqua la jambe de sa lance, et voyant qu'il ne remuait pas il le crut mort et le laissa. Lorsqu'il fit nuit, Béranger se releva et gagna la ville de Vérone, la seule qui lui était restée fidèle. L'année suivante il fut assassiné, comme il sortait, suivant sa coutume, pour aller à l'office de la nuit.

Notre pièce, qui témoigne de son respect pour

la religion, dut être frappé de 915 à 921, puisqu'en cette dernière année Rodolphe fut couronné à Pavie roi d'Italie. Carli-Rubbi (*Delle monete d'Italia*, p. 122) parle de trois monnaies de Béranger qui lui étaient arrivées, sur lesquelles on lisait très distinctement XPISTIANA RELIGIO et non IN PAPIA CIVITATE, et il paraît que sur ses pièces il y avait pour types la croix et le temple chrétien; mais ici il y a bien au revers du chrisme, dans le champ, PAPIA CI pour PAPIA CIVITAS. On a des monnaies frappées à Pavie, avec des types différents, par Charlemagne, par Louis-le-Débonnaire, par Otton, et il ne serait pas étonnant que Béranger ait fait frapper, comme les autres empereurs carlovingiens, des pièces avec le type de l'autel chrétien et la légende qu'il a mise ici autour du chrisme. Au reste, les monnaies de Béranger en qualité d'empereur doivent être fort rares, par le peu de temps qu'il a régné et le peu de villes où il a été maître.

On peut considérer ces vingt-cinq monnaies, quant à leur valeur, sous quatre points de vue différents : 1° la valeur nominale, c'est-à-dire le nombre de deniers que forme leur réunion; il faut en trouver 60 ou cinq sous; 2° la valeur réelle qu'ils ont, d'après leur poids actuel; 3° la valeur qu'ils auraient avec leur poids légal; 4° la valeur d'amateur, suivant le degré de rareté. Mais il faut

d'abord établir le système monétaire de la première et de la deuxième race, autant que cela est possible.

Lorsque les Francs s'établirent dans les Gaules, depuis Pharamond jusqu'à Clovis, ils y trouvèrent les monnaies romaines, et conservèrent, pour l'or, leur division en sou, demi-sou et tiers de sou d'or. Il y a lieu de croire que les deux premières monnaies étaient pour ainsi dire normales et très peu usitées, car il nous reste à peine quelques pièces qui, par leur poids et leur module peuvent être considérées comme sous ou demi-sous, mais on trouve beaucoup de tiers de sou d'or; c'était la véritable monnaie de la première race. Il ne faut pas conclure rigoureusement, de certains passages des écrits contemporains, qu'il circulait réellement des sous d'or, parce que les stipulations ainsi énoncées pouvaient être acquitées avec les divisions du sou. C'est ainsi qu'en 1789 on stipulait en livres, monnaie de compte, et quelquefois en pistoles, monnaie imaginaire.

On sait qu'on taillait dans une livre d'or, depuis Constantin, 72 sous, 144 demi-sous, 216 tiers de sou. Pour déterminer le poids légal de ces pièces, il faudrait connaître exactement le rapport de la livre romaine avec la nôtre, et on ne peut y parvenir qu'en pesant les pièces romaines bien conservées, tant d'or que d'argent, qu'on savait être une division quelconque de la livre. Cette opéra-

tion a été faite à diverses reprises et a produit plusieurs résultats différents, suivant les pièces choisies et l'imperfection des balances, des poids ou des procédés; on conçoit que la plus petite différence sur le poids des pièces change l'appréciation de la livre. Voici la note des principales opinions sur l'évaluation en nombre de grains:

Budé, en 1514, 7200; Paucton, en 1780, 6312.; Dupuy, en 1757, Rochon, en 1792, 6300; Eisenschmist, en 1737, 6240; Letronne, en 1817, 6160; Leblanc, en 1689, de la Nauze, en 1760, 6144; Savot, en 1627, Romé de Lisle, en 1789, Bouteroue, en 1666, Jacques Capelle, en 1606, 6048; le comte Garnier, en 1819, 5976.

Je ne chercherai point à découvrir ici quelle est la meilleure évaluation, plus rapprochée certainement du taux le plus bas que des chiffres plus élevés; je prendrai pour terme moyen du poids des tiers de sou d'or celui de 27 grains, en faisant remarquer cependant qu'en général ces pièces ne pèsent pas au-delà de 24 à 25 grains, ce qu'on doit attribuer principalement aux rognures qu'ils ont visiblement tous subies.

Le titre de ces pièces est réputé fin (24 karats); il est certain néanmoins que plusieurs paraissent à plus bas titre; l'imperfection des procédés d'affinage à cette époque doit mettre les meilleurs un peu au-dessous du fin; ils seraient pris au change des monnaies au titre de 982 (23 k. $\frac{18}{32}$).

Quoi qu'il en soit, comme le titre légal exprimé dans plusieurs capitulaires est le fin, je les évaluerai sur ce pied à 843 fr. que vaut aujourd'hui le marc d'or fin ; nos tiers de sou d'or droits de poids vaudraient 4 francs 90 cent. (fraction négligée).

Outre le sou d'or il y en avait un d'argent, mais fictif, qui se divisait en 12 deniers. La livre romaine sous la première race était taillée en 24 sous d'argent ou 288 deniers. On sait par quelques passages de la loi salique que le sou d'or, dont je viens de parler, valait 40 deniers d'argent; la livre d'or faisant 72 sous d'or valait donc 2880 deniers d'argent, ce qui établissait le rapport de 1 à 10 entre l'or et l'argent. Chaque tiers de sou d'or valait 13 deniers un tiers d'argent.

Le poids légal de ces deniers varierait de même selon l'évaluation de la livre romaine; à 6048 grains il serait de 21 grains, ce qui, au prix de 54 fr. 39 c. le marc, donnera pour chaque denier 25 centimes.

A l'avénement de la deuxième race, Pepin-le-Bref avait un peu augmenté les poids des deniers; il ne taillait plus que 22 sous dans la livre ou 266 deniers, ce qui en portait le poids à environ 23 grains et la valeur actuelle à 28 cent.

Charlemagne ne tailla plus d'abord que 20 sous ou 240 deniers dans la livre romaine; ils pesèrent alors environ 25 grains et vaudraient 30 cent. Mais un peu plus tard, ayant adopté la livre fran-

çaise de douze onces, qui contient 6912 grains, et ne faisant toujours que 20 sous à la livre, ses deniers pesèrent 29 grains environ. Ce système fut suivi pendant toute la deuxième race.

Il est certain cependant que la plupart des monnaies bien conservées de la deuxième race pèsent plus de 29 grains; il faut peut-être l'attribuer à l'imperfection des procédés monétaires ou à un peu d'alliage qu'on y mettait en sus de la portion d'argent fin qui devait y entrer. On trouve beaucoup de ces pièces qui pèsent 33 gr. Au poids légal de 29 grains, ces deniers vaudraient 35 centimes.

Ces prix sont calculés sur le titre de douze deniers ou 1,000; il y a pourtant beaucoup de ces monnaies qui sont évidemment à moindre titre, mais peut-être faut-il s'en prendre à l'ignorance ou à la fraude des monnayeurs, et faute de documents sur ce point je les considérerai comme étant d'argent fin; les demi-deniers ou oboles seront évalués en proportion.

Nous aurons donc :

1° 3 tiers de sou d'or faisant	40 d.	valant droits de poids		14 fr.	70 c.
2° 2 deniers de la 1re race	2	à	25	»	50
3° 1 den. de Charlemagne roi	1	à	30	»	30
4° 15 deniers de la 2e race	15	à	35	5	25
5° 4 oboles	2	à	35	»	70
	60			21	95

Il est juste de retrancher de cette somme les tolérances ou *remèdes* de poids, ce qui réduit bien

à 20 francs la valeur actuelle de cinq sous des deux premières races. Je joins ici le tableau détaillé de mes 25 pièces, en y laissant une colonne en blanc pour que chacun puisse y mettre le prix qu'il estime chaque pièce en raison de sa rareté ou suivant le besoin ou l'envie qu'il aurait de la posséder.

En finissant, je demande grace pour les erreurs ou du moins pour les conjectures plus ou moins hasardées qu'on rencontrera ici; je ne chercherai point à les défendre. Il faudrait des volumes pour approfondir toutes les difficultés historiques et monétaires que je n'ai fait que soulever; je n'ai ni le temps ni les moyens de faire ici les nombreuses recherches que cela demanderait. Mon principal but était de faire connaître quelques pièces de monnaie rares et de prouver que l'étude de la numismatique du moyen-âge n'était pas si aride qu'on peut le supposer. Ce qui la rend quelquefois pénible, c'est le manque de documents spéciaux et de bons ouvrages sur cette matière. Nous n'avons d'ordonnances suivies sur les monnaies que depuis Philippe-le-Bel. Leblanc, pour les monnaies royales, et Duby, pour celles des prélats et barons, sont nos seuls historiens monétaires, et leurs ouvrages sont souvent fautifs et incomplets. Il serait très difficile de les refaire avant qu'on ait publié un grand nombre de pièces qui leur ont échappé et qu'on ait saisi toutes les occasions

de relever leurs erreurs et de reparer leurs omissions. Les sociétés d'antiquaires doivent encourager tous ceux qui sont en rapport avec elles, à publier ainsi tout ce qu'ils pourront amasser en

BORDEREAU ET ÉVALUATION DE 25 MONNAIES D'OR I

	DÉSIGNATION DES PIÈCES.		
1	Tiers de sou d'or, 1re race.		Cambrai.
2	*Id.*	*id.*	Chisseaux.
3	Denier d'argent,	*id.*	Rennes.
4	*Id.*	*id.*	Cahors.
5	Tiers de sou d'or, 2e race. Charlemagne.		Bénévent.
6	Denier d'argent,	Charlemagne roi.	Lyon.
7	*Id.*	Charlemagne empereur.	Arles.
8	Obole,	Charles-le-Chauve empereur.	Bourges.
9	Denier,	Pepin, roi d'Aquitaine?	*Id.*
10	*Id.*	Lothaire empereur.	Bordeaux.
11	*Id.*	Charles-le-Chauve.	Le Mans.
12	*Id.*	*id.*	*Id.*
13	Obole,	*id.*	Amiens.
14	Denier,	*id.*	Beauvais.
15	*Id.*	*id.*	Vendôme?
16	*Id.* de Eudes au monogramme de Charles.		Orléans.
17	*Id.*	Eudes.	*Id.*
18	Obole,	*id.*	Tours.
19	Denier,	*id.*	Chartres.
20	*Id.*	*id.*	Châteaudun.
21	Obole,	Charles-le-Simple.	Blaison?
22	Denier,	Lothaire, roi de Lorraine.	Verdun.
23	*Id.* Charles, duc de Lorraine, et Otton III, roi de		Germanie.
24	*Id.* Otton Ier roi de Germanie.		Cologne.
25	*Id.* Bérenger Ier, empereur.		Pavie.
			Nombre de deniers . .
			Valeur au poids légal, sauf les tolérances. . . . . . .
			Valeur actuelle sauf l'alliage. . . . .
			Valeur des pièces suivant leur rareté . . . . .

pièces inédites et renseignements utiles sur nos anciennes monnaies; ce seront des matériaux pour un ouvrage complet sur les monnaies de France, dont tout le monde sent le besoin.

'ARGENT FORMANT CINQ SOUS DE LA 1re ET DE LA 2e RACE.

POIDS légal.	POIDS actuel.	VALEUR nominale.	VALEUR du poids droit.	VALEUR actuelle.	VALEUR de rareté.	OBSERVATIONS.
grains.	gr.	d.	f. c.	f. c.		
27	24	13 ⅓	4 90	4 39		fabrique barbare.
27	21	13 ½	4 90	3 84		beau.
21	23	1	» 25	» 28		bien conservé.
21	21	1	» 25	» 25		mauvaise fabrique.
27	23	13 ½	4 90	4 20		bien conservé.
25	23	1	» 30	» 28		*id.*
29	30	1	» 35	» 36		doré du côté de la tête.
14 ½	14	» ½	» 17	» 17		usée.
29	24	1	» 35	» 29		très fruste du côté de la tête, douteux.
29	28	1	» 35	» 34		beau.
29	33	1	» 35	» 39		*id.* Légende transposée.
29	33	1	» 35	» 39		beau.
14 ½	13	» ½	» 17	» 16		titre un peu inférieur.
29	25	1	» 35	» 30		rogné et usé.
29	31	1	» 35	» 36		beau.
29	33	1	» 35	» 39		très beau.
29	33	1	» 35	» 39		*id.*
14 ½	13	» ½	» 17	» 16		usée.
29	29	1	» 35	» 35		beau.
29	31	1	» 35	» 36		*id.*
14 ½	14	» ½	» 17	» 17		usée.
29	25	1	» 35	» 30		bien conservé.
29	26	1	» 35	» 31		fabrique barbare.
29	23	1	» 35	» 28		beau.
29	31	1	» 35	» 36		bien conservé.
. . . .		60				
. . . . .			21 40			
. . . .				19 07		

NOTICE

SUR LORQUIN,

FINAGE DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE METZ.

Par M. BEGIN, associé correspondant.

Lorquin, autrefois *Lorking*, et en patois du pays, *Louarkine*, est un bourg considérable de l'ancien évêché de Metz, à demi-côte, éloigné d'environ un demi-kilomètre de la rive gauche de la Sarre-Blanche. Cet endroit portait jadis le nom de ville; il fut long-temps le chef-lieu d'une baronnie qui appartint successivement à la maison d'Haussonville, à celle d'Haraucourt, aux ducs de Lorraine et aux princes de Beauveau-Craon. On ignore l'origine précise de Lorquin. M. Michel prétend (*Statistique du département de la Meurthe*) que la tradition la fait remonter à 840. Nous avons vainement interrogé cette tradition; elle se montre aussi pauvre, aussi incertaine à cet égard que la plume de nos anciens historiographes. Voici ce qu'on peut dire de plus positif sur la localité en question.

Toutes les collines qui s'étendent depuis Hattigny jusqu'à Sarrebourg, dans la direction de

Fraquelfing, Hermelange, Immeling, à..., étaient habitées du temps des Romains, qui y avaient probablement élevé une seconde ligne de retranchements dont la grande muraille Vosgienne formait la première. Dans le canton de Lorquin dit la *Haute-Ville* on a trouvé beaucoup de tuiles et de briques romaines; il en a été de même entre Lorquin et Hermelange. Ce sont des témoignages irrécusables d'une origine de quinze à dix-huit siècles. Mais alors Lorquin n'était point placé comme il l'est aujourd'hui. Bâti sur la rive de la Sarre, il avait sans doute des rapports commerciaux et militaires fort directs avec l'Alsace par Voyer (*Via romana*), et le pays de Trèves par Sarrebruck (*Château sur la Sarre*), et servait peut-être, en raison de sa proximité d'un pays fertile (les rives de la Seille), de lieu de passage, d'entrepôt pour les vivres et les munitions de guerre que les Romains, campés dans les montagnes, tiraient de l'intérieur des terres.

Après la chute de l'empire, Lorquin dut changer de destinée ; pris, abandonné, repris, brûlé plusieurs fois, il passa en différentes mains, et se ressentit, sous tous les rapports, de ces vicissitudes. Il paraît qu'au moyen-âge des maisons couvraient le vaste canton de la *Haute-Ville*, partie orientale de la colline à laquelle est adossé le village de la *Neuve-Ville*, ainsi que le nord et la partie occidentale de la même colline qui s'approche de Zuffall. Cette vaste maison, toute mo-

derne, qu'on a dit avoir été élevée dans l'emplacement du château du *Hasard*, maison de plaisance des premiers ducs de Lorraine, en est éloignée d'environ 500 pas. Le *Hasard* existait encore en 1568. Les Suédois, selon la tradition vulgaire, le brûlèrent en 1636; restauré depuis en quelques-unes de ses parties, les seigneurs des trois baronnies de *Lorquin*, *Saint-Georges*, *Turquestin*, y rendirent la justice à leurs vassaux (*actes authentiques* dont la copie est entre nos mains); enfin, il fut entièrement abandonné, et il n'en reste plus qu'un souvenir confus dans la mémoire des vieillards du canton. Ils se rappellent, par exemple, qu'il y a environ soixante-dix ans, plusieurs débris énormes, remarquables par leur vétusté, étaient encore debout et semblaient défier les coups du temps. La main des hommes, plus puissante et souvent plus barbare, les a fait disparaître, et la charrue passe aujourd'hui sur leurs fondations, non sans ramener des briques, des tuiles, du fer travaillé, du cuivre et quelques monnaies du moyen-âge.

Non loin de ce château, et presque sur le même alignement, en tirant vers la *Neuve-Ville*, existait aussi une maison de Templiers dont il ne reste plus rien, mais dont on voyait encore, vers le milieu du siècle dernier, la distribution et partie des colonnes qui en décoraient la face et l'intérieur. Dans les champs cultivés autour de cet ancien couvent, on retire presque chaque année

des tombeaux en pierre, tous tournés vers l'orient, les uns avec, les autres sans inscription. Nous avons cherché vainement à voir une de ces tombes.

La *Haute-Ville* n'est pas la seule partie du finage de Lorquin présentant des débris antiques. Au-delà de Zuffall, près de la Sarre, dans le terrain occupé par une tannerie, on a vu des ruines assez considérables qu'on présume avoir été celles d'une verrerie. Au-dessus du canton des vignes ou des grandes haies, j'ai remarqué des traces de bastions et des parapets qui, partant des hauteurs de Fraquelfing, suivaient le bord occidental du bois de la *Minière*, allaient aboutir à plus d'une lieue de distance, vis-à-vis Immeling, et communiquaient par un souterrain, dont j'ai vu l'ouverture, avec un château-fort situé dans la vallée de Xouaxange. Enfin, à Lorquin même, on a découvert, à différentes époques, soit dans les caves, soit dans les jardins, des cadavres ayant ordinairement un sabre à leur côté. Il y a trente ans que feu Louis Barrabino père, en creusant dans sa cave, a retiré d'un tombeau de pierre un guerrier, apparemment de distinction, car il portait une croix enrichie de diamants qui était de la dimension d'un écu de 55 sols. Plusieurs pièces d'or ont été trouvées dans la même fouille. Dans ces dernières années, M. Gillot, curé de Lorquin, faisant réparer un conduit ou aquéduc, en retira un petit vase rempli de monnaies. Lor-

raines et épiscopales; cent cinquante de ces pièces sont entre nos mains; nous les décrirons plus loin.

Dom Calmet (*Notice de Lorraine,* I, p. 686) parle d'un prieuré fondé à Lorquin par Bencelin de Turquestein, pour y entretenir vingt religieux, prieuré qu'il dota richement en 1128. Mais Lorquin avait, comme nous l'avons déjà dit, une existence bien antérieure à cette époque. Le monastère de Bencelin ne remonte même pas à la reconstruction de la ville dans le moyen-âge, car nous avons remarqué une maison de Lorquin portant le millésime 1078, et des personnes dignes de foi nous ont assuré en avoir vu une autre, détruite depuis peu d'années, qui datait de 1006.

Les premières franchises ont été accordées aux Lorquinois le 4 septembre 1499, par les trois frères Gaspard, Jean et Simon d'Haussonville, qui étaient seigneurs des trois baronnies de Lorquin, Saint-Georges et Turquestein, avec titre de comtes, attendu, dit l'acte d'émancipation [1], *à l'ocaon de ladicte seruitude de mortement, iceux hans furent fort oppressés, et par ce diuerses fois fort négligens à la réparation et entretien de leurs maisons, édifices, héritages et possessions, en façon que, par succession de terres, la dicte seigneurie estoit fort amendrie et diminuée, au très grand préiudice d'eulx et desdicts*

(1) Acte inédit.

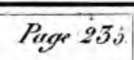
seignours. A dater de cette époque, les Lorquinois furent autorisés à posséder des terres en propre, à changer de demeure dès qu'ils le jugeraient convenable, etc.; mais ils demeurèrent *taillables à uolonté desdicts signours ung fois l'an à tousiours-mais*[1]. Un *mayour* et deux *eschauins faits par élection*, c'est-à-dire au choix du comte, eurent en main, comme précédemment, l'administration de la justice. On appelait de leur sentence à la volonté suprême du seigneur, qui décidait en dernier ressort, excepté toutefois dans ce qui touchait aux attributions souveraines de l'évêque de Metz. Ces lettres d'affranchissement, signées des seigneurs précités, des notables et de plusieurs témoins, furent scellées du sceau du tabellionage épiscopal de Metz et de sa cour, séante alors à Remberviller.

Lorquin prospéra sous l'administration paternelle des comtes d'Haussonville; la ville se peupla d'habitants, les campagnes furent défrichées, et l'on vit l'exploitation des forêts, devenue plus active, fournir aux pays de Trèves une immense quantité de planches et de bois de construction. Malheureusement, des guerres presque continuelles désolaient le pays, et vers la fin du XVII[e] siècle, lorsque le marquis de Bissy succéda aux comtes d'Haussonville dans la seigneurie de Lorquin, cette seigneurie n'était déjà plus ce qu'on l'avait vue auparavant. En changeant de

(1) Cette taille fut fixée à 300 francs.

maître les Lorquinois changèrent aussi de condition ; le nouveau seigneur exigea des prestations anéanties par les franchises de 1499, auxquelles d'ailleurs ils n'avaient été assujétis en aucun temps. Leurs réclamations furent rejetées avec hauteur, et leur misère était déjà fort grande lorsque l'armée de Turenne acheva de les ruiner. Au commencement du XVIIIe siècle, le prince de Beauveau-Craon, devenu acquéreur de Lorquin, ayant obtenu la baronnie de Saint-Georges du duc Léopold, joignit ces deux domaines l'un à l'autre et prétendit les astreindre à une juridiction tyrannique. Il voulait que les habitants se soumissent aux corvées et que les officiers de justice fussent exemptés de la taille seigneuriale, quoiqu'ils possédassent partie des héritages pour lesquels on l'avait établie. Ces prétentions provoquèrent de justes plaintes. Les habitants soutinrent leurs droits avec énergie ; un procès eut lieu au parlement de Metz à ce sujet, et comme rien n'avançait, le duc de Lorraine réunit à son domaine les trois baronnies de Saint-Georges, Lorquin et Turquestein. C'était reculer la difficulté sans la résoudre ; les officiers ducaux continuèrent de vouloir assujétir les habitants à des prestations illégales, sous prétexte de titres antérieurs à la transaction de 1499, et vers le milieu du siècle dernier cette contestation n'était pas encore vidée. En 1758, le prince de Beauveau-Craon était redevenu seigneur jus-

Page 235.





Page 174.



h. de Thierr.

ticier de la baronnie de Lorquin, descendu alors aux conditions d'un simple village ayant cent vingt feux et six mille soixante-douze livres cinq deniers de revenu seigneurial.

Voilà l'historique, exact et simple, d'un bourg aujourd'hui chef-lieu de canton, qui a plus que triplé d'étendue depuis soixante ans; je ferai grace des considérations minimes qui s'y rattachent, et je me hâte d'arriver à la partie la plus intéressante de ma notice, à celle qui est relative aux monnaies d'argent, toutes inédites, que j'ai eu le bonheur de recueillir dans cette ancienne localité. Elles appartiennent en partie, comme on le verra, à des membres de la même famille.

N° 1. Ferri. Grénetis extérieur; dans le champ, les trois alérions indiquant les armes de la maison de Lorraine.

Revers. Grénetis extérieur; dans le champ, une croix cantonnée à sa partie supérieure du mot *Nancei*, et, à l'inférieure, de deux fleurs de lys. Poids, 15 grains.

Observation. Les caractères de cette pièce la font évidemment remonter au XIII[e] siècle, et nous n'hésitons pas à l'attribuer à Ferri II, fils de Ferri de Bitche, qui, le premier, ajouta des alérions à ses armes. La présence des fleurs de lys n'a rien qui doive étonner, dès qu'on sait que les princes de la maison de Lorraine se faisaient gloire de descendre de Charlemagne, par saint Arnould,

origine dont les flatteurs ont de tout temps bercé leur vanité.

N° 2. Iacobvs. Grénetis extérieur; dans le champ, tête mitrée.

Revers. Grénetis extérieur; croix à double contour, chatonnée de fleurs de lys. Poids, 14 grains.

Observation. La ressemblance qui existe entre les lettres et les fleurs de lys des deux monnaies que nous venons de décrire doit les faire placer à une époque rapprochée l'une de l'autre. La seconde appartient sans doute à l'un des fils de Ferri II, Jacques de Lorraine, grand et vertueux prélat, qui occupa le siége épiscopal de Metz depuis 1239 jusqu'en 1269. Cette pièce a été omise par M. Saulcy, dans le recueil fort intéressant, quoique incomplet, des monnaies de nos évêques dont il vient de doter la ville de Metz. (Brochure in-8°, 1833. Metz, Lamort, 3 pl. lithographiées.) Nous avons plusieurs coins différents de la pièce n° 2, mais ils ne méritent pas un dessin spécial, quoiqu'ils aient paru à diverses époques de la vie du prélat en question et qu'ils le présentent, en conséquence, avec un caractère de physionomie différent.

N° 3. Gisles eveskes, et, sur une variété, avueskes. Grénetis extérieur; dans le champ, crosse épiscopale; une étoile à droite, et à gauche l'humérale, ornement particulier aux évêques de Toul.

REVERS. Grénetis extérieur; dans le champ, une croix à double contour, d'une large surface contre laquelle est adossée une main qui bénit; aux quatre cantons de la croix, les lettres TULO. Poids, 15 grains.

OBSERVATION. Cette monnaie appartient à Giles de Sorey, évêque de Toul depuis 1253 jusqu'en 1271. Son inscription, en langue romane, lorsque le latin était encore d'un usage général dans le style monétaire, est un fait intéressant à signaler.

N° 4. Type difficile à déterminer avec exactitude. Grénetis extérieur; figure d'un évêque mitré, tenant les mains élevées; caractères effacés au-dessus de la tête.

REVERS. Grénetis extérieur; dans le champ, une crosse épiscopale, et pour inscription, TVLLÆ ECCLESIÆ. Poids, 15 grains.

OBSERVATION. Cette pièce, unique jusqu'à présent, est d'une époque antérieure à Giles de Sorey; elle était probablement déjà devenue rare lorsque l'on a enfoui le petit trésor que nous avons conservé, puisque, sur cinq cents pièces, elle est la seule de son genre.

N° 5. Bractéate. Grénetis extérieur; tête de vieillard dans le champ.

REVERS. Crosse épiscopale; deux étoiles, une de chaque côté. Poids, 10 grains.

OBSERVATION. Les bractéates à deux types, comme celle-ci, sont fort rares; nous n'en con-

naissons même point parmi toutes les monnaies ducales et épiscopales de nos contrées. M. Mory d'Elvange, savant antiquaire qui s'était occupé d'un travail spécial sur ce genre de monnaie, n'en cite pas une seule à double type.

N° 6. Une autre bractéate que nous n'avons pas fait dessiner, ne pesant que 5 grains, présente tous les caractères de la précédente. Nous croyons devoir les ranger dans la série des monnaies épiscopales Touloises; elles pourraient fort bien être de Giles de Sorey ou de l'un de ses prédécesseurs les plus proches.

OBSERVATIONS

SUR L'ANCIENNE EXISTENCE

D'UNE COLONIE JUIVE,

DANS LE GÉVAUDAN.

Par M. CAYX, associé correspondant.

M. Ignon a fait insérer au tom. VIII, pag. 320, des *Mémoires de la société*, une notice sur l'ancienne existence d'une colonie juive dans le Gévaudan, actuellement département de la Lozère.

Je ne contredirai pas l'auteur de ce mémoire sur le fond de son opinion qui peut être vraie; mais je crois qu'il a été fortement induit en erreur dans les preuves qu'il met en avant pour la soutenir.

Ces preuves sont de trois sortes : *la dénomination des lieux*, *les noms de famille*, *les tombeaux*.

L'auteur cite cinq dénominations de lieux, *dont*, dit-il, *l'origine juive n'est pas douteuse;* examinons-les dans le même ordre que la notice.

Le premier est *Montjésiou*, qui, en effet, signi-

fie Mont-Juif, et que l'auteur traduit en latin par *Mons-Judeorum*. Mais à l'appui de sa traduction n'aurait-il pas dû produire quelque acte passé dans le temps où les tabellions instrumentaient en latin ?

On voit au contraire dans un engagement passé à Millau en avril 1204, par Pierre d'Aragon, que l'acte rédigé en latin, à l'article de *Montjésiou*, porte le nom de *Montviseu... in comitatu Gavaldano*.

Par acte de décembre 1265, Odilon, évêque de Mende, cède au roi, entre autres fiefs, celui de *Canonica* (la Canourgue), *de Duobus Canibus*, (Canillac), la moitié de celui de *Montejuseu*, que Pierre de *Mont-jeseu* tient du roi, etc.

Louis de Montjesieu, qui acquit assez de célébrité pendant le XVIe siècle et qui était lui-même antiquaire, traduisait son nom en latin par *Montejosius*.

Feu M. de Lichères, président du tribunal de Privas et auquel on doit plusieurs dissertations savantes sur l'Hercule gaulois et quelques monuments du département de l'Ardèche, pensait que *Montjesiou* venait de *Mons-Jovis*, désignation très commune dans toute la France. Dans ce cas elle aurait pu être changée en celle de *Montjésu*, lorsqu'on *permit*, selon l'expression de Baronius, *de transférer aux usages de piété ce que les païens employaient à des superstitions* (Bar., an 36). On pourrait appuyer cette opinion du sé-

jour que les évêques des Gabales, chassés de *Javons*, firent à la Canourgue, située à trois quarts-d'heure de chemin de Montjesieu; mais encore, si, dans la transition du latin au français, les notaires avaient vu Montjuif, dans *Montjesiou*, ils n'auraient certainement pas traduit une dénomination si reconnaissable par celle de Montjesieu.

La deuxième dénomination prétendue juive est *Saoumon.*

Lorsque le ruisseau qui a creusé le tuyau d'*ad Silanum* arrive à l'extrémité d'un monticule qu'il a formé avec le déblai du tuyau, il se précipite par une cascade à pic dans la grande prairie d'*Enbaous,* où il est distribué pour l'irrigation. Salmon n'est autre chose que *Saltus-Montis*, et en patois *saou* veut dire *saut*, et ne peut point servir d'étymologie à Salomon, pas plus que *Baous*, à Booz, article troisième de la notice.

Baous est un mot celtique qui, dans notre idiome, ne se prononce que précédé de la proposition *en*, ce qui fait *enbaous*, d'où la langue française a fait l'adverbe *enbas.* Telle est la position de *baous*, à l'égard de *Silanus. Baous* est la racine de *baouri*, qui veut dire lieu profond; c'est presque le synonyme d'abîme.

Reilhes, quatrième dénomination, n'a point éprouvé de corruption; mais elle en subirait une bien singulière si on en faisait Ruth. Une *reilhe*

est le coutre qui s'adapte au soc de l'araire, pour le labourage.

Reilhage est la redevance que prend le maréchal, par année et par paire de bœufs, pour pointer les *reilhes* par abonnement. Le cultivateur dit qu'il a fait une *reilhade* lorsqu'il a semé sur le chaume, sans labour préalable. *Reilhe* est le terme d'agriculture le plus usité dans la Lozère. La famille de Reilhan portait trois reilhes dans ses armoiries.

Bec, qu'on a écrit *becque* sur la carte de Cassini, est encore un mot de la langue originelle, qui a passé dans le français sans se dénaturer et qu'on employait dans le moyen-âge, au figuré, pour le mot composé *confluent*, qu'on a adopté depuis. Ainsi *Bec*, près de Rouen, *le Bec-d'Ambez*, près de Bordeaux, le Bec, hameau de la Lozère, sont situés sur des confluents. Notre bec, qui ne se prononce jamais qu'avec la préposition, se nomme *Enbec* et n'a aucun rapport avec l'Iduméen *Obed*.

Les salelles[1], *les salesses*, *les salces*, annoncent des lieux situés près des eaux et plantés de saules et d'osiers. C'est effectivement la position des lieux ainsi nommés et très communs dans la Lozère.

La terminaison de *banassac* annonce de l'eau,

(1) La notice porte *Salettes*; faute d'impression.

et peut-être le nom entier signifierait-il les *bonnes eaux* que fournit à ce village la superbe fontaine de Saint-Frezal, qui forme le ruisseau d'Urugne.

Je ne suivrai point l'auteur de la notice dans la vérification des noms de famille sur les rôles des contributions, parce que j'ai déjà annoncé que je n'attaquerais pas la présence des Juifs dans notre pays, quoique la race en soit éteinte. Mais si l'on pouvait en retrouver des traces dans les noms, ce serait plutôt à Marvejols, où paraissent héréditaires, dans plusieurs familles assez distinguées dans le commerce, les prénoms de *Noë, Isaac, Jacob, David, Samuel*, etc., bien plus clairs que ceux des rôles.

Le peintre David, restaurateur de l'école française, était originaire de Saint-Chély (Lozère), dont tous les habitants, à tort ou à raison, portent le sobriquet de *Barrabans*.

Et pour ce qui concerne les tombeaux décrits dans la notice, j'en ai parlé dans mon mémoire sur les tombeaux de la Lozère. Nous ne différons sur leur description avec la notice que par les trous qui environnent le bord de celui que j'ai dessiné, et qui annoncent une couverture plus probable que celle *de la simple terre,* peu propre à les préserver de la violation.

Mais personne, que je sache, n'a encore émis d'opinion sur ces sépulcres. A Veiras (Ardèche), on les attribue aux ouvriers qui y travaillaient

autrefois à une verrerie, d'où dérive le nom du village.

Si les Juifs ont habité le canton dont il est ici question, il est possible que ces tombeaux si soignés soient leur ouvrage et leur dernier asile.

Mais on ne les découvrira pas certainement dans le mot *termenasses*, que l'auteur de la notice écrit *tres menasses*, pour y retrouver des Manassés. Un *termenas* signifie un grand tertre; il dérive et est un augmentatif de terme ou borne, parce que les tertres servent de limites entre les propriétés. Ici ce mot est au pluriel et désigne un triage; il est fort en usage dans le pays, et il y a peu de domaines qui n'aient leur *termenas*.

Je ne pousserai pas plus loin la critique sur la notice, dont les erreurs de forme ne sauraient déprécier le fond, puisqu'il est certain que les Juifs ont habité Mende, d'où ils furent chassés en 1312; qu'ils y avaient des propriétés, puisque dans l'inventaire fait par ordre de l'évêque Duranti on porta la valeur de leurs biens à la somme de quatorze mille huit cent vingt-trois livres quinze sous, six deniers, plus dix-sept cent trente-un septiers et deux mines de blé, avec cette observation que *la recherche fut faite, chez tous les notaires, des obligations et contrats pignoratifs faits en leur faveur depuis l'an* 1300.

S'il y en avait de bien établis à Mende, il pouvait y en avoir dans les environs, puisque peu

de temps après leur dispersion ils inondaient déjà la France, surtout la partie du midi, qu'ils fatiguaient de leurs usures, au point de faire dire au poète Rutilius, dans le cinquième siècle, qu'il eût été plus avantageux pour ces contrées que Tite n'eût pas conquis et détruit Jérusalem.

Ce séjour des Juifs dans le Midi est constaté par une foule de documents et de monuments consignés en grande partie dans les Mémoires de la société (tom. VIII, p. 336). Mais en parlant des droits et des priviléges dont ils ont joui, notre savant collègue M. Dumège aurait pu ajouter à quel prix d'ignominie la barbarie et le fanatisme de nos pères les leur avaient accordés.

Mais pour revenir à l'objet de ce mémoire et sans sortir du canton dont nous discutons les dénominations, il nous sera facile de prouver, par celles dont nous n'avons pas encore parlé, que, soit qu'elles proviennent de la langue celtique, soit du latin, soit du patois, elles sont toutes tirées de la position des lieux.

Parmi les noms latins, *Argus*, qu'on a écrit *Arragous* sur la carte de Cassini, parce qu'on prononce encore *Argous* dans le pays, justifie pleinement son nom puisqu'il domine et semble surveiller toute la vallée.

Cardonnet, diminutif de *Cardo*, est placé le premier, et comme à la porte du tuyau. *Marijoulet*, diminutif de *Maruejols*, qui en patois, se prononce *Maruejous*, en latin *Mas-Regius*, ha-

meau royal, à cause de la beauté de son site. C'est à Marijoulet qu'est le tombeau romain décrit aux Mémoires (tom. VIII, p. 245).

Nous avons assez parlé *d'Aou-Sillac*. De l'autre côté du ruisseau et vis-à-vis cette ville antique est un hameau appelé le *Pavin* à *pavimento*.

La viole a viola, diminutif de *via*, veut dire sentier.

Parmi les noms patois dérivés des langues antiques, nous trouvons : *Bel-regard*, Beauregard; *Boudoux*, Boudeur, lieu isolé et caché.

Masbousquet, hameau du bosquet; *Badarous*, paraît être un nom d'homme.

Lay Pontet, diminutif de pont; *Prat-Noou*, pré neuf; *Laferreyre*, où était une fonderie; *lou Mazet*, petit hameau; *Montferrand*, montagne qu'on dirait être d'un seul rocher.

REMARQUES

SUR

PLUSIEURS MONUMENTS

DU MOYEN-AGE

ET DE LA RENAISSANCE DES ARTS,

OBSERVÉS DANS UN VOYAGE FAIT A BOURGES ET DANS SES ENVIRONS EN 1829,

Par M. GILBERT, membre résidant.

Il existe en France un certain nombre de contrées qui n'ont pas encore été l'objet des investigations des antiquaires, quoiqu'elles soient susceptibles d'intéresser la curiosité des voyageurs et des amis des arts. Le Berry, qui est de ce nombre, n'a été décrit que très superficiellement dans les différentes publications qui ont paru sur cette province[1]. Beaucoup plus occu-

(1) *Histoire du Berry*, par JEHAN CHAVMEAU, etc., Lyon, 1566, in-fol. *Recueil des Antiquités et priviléges de la ville de Bourges*, etc., par JEAN CHENU, Paris, 1621, in-4°. *Histoire du Berry abrégée dans l'éloge de la ville de Bourges*, par le père LABBE, Paris, 1647, in-12. *Opuscules de* NICOLAS CATHERINOT, *ou Recueil de différentes pièces*, dont un grand nombre concernant l'histoire du Berry, imprimée à Bourges

pés des généalogies et de l'histoire des familles nobles et des associations monastiques de cette contrée, ces auteurs ont négligé les détails relatifs aux sciences, aux mœurs et aux usages de ses habitants. On y chercherait en vain des renseignements sur l'état des arts dans le moyen-âge. Il est présumable que ces recherches auraient été consignées dans le grand ouvrage auquel avaient successivement travaillé les bénédictins Verninac, Gérou, Précieux et Turpin. Ce dernier avait pris l'engagement de revoir et de continuer les travaux de ses confrères, pour donner au public l'*Histoire générale du Berry*. Cet immense travail (ainsi qu'un grand nombre d'autres entrepris sur nos provinces par les bénédictins)

dans le XVIIe siècle, 2 volumes in-4°. Catherinot (qui savait beaucoup de choses) était un homme fort singulier. Il ne s'assujétissait point aux règles ordinaires de l'impression des ouvrages; il faisait imprimer les siens de sa propre autorité, et par feuilles séparées qu'il allait ensuite glisser dans des livres étalés sur les quais. Plusieurs savants et curieux les ont rassemblés, les uns en partie, très peu en totalité. *Histoire du Berry*, etc., par GASPARD THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, Bourges, 1689, in-fol. *Nouvelle histoire du Berry*, etc., par PALLET, etc., Paris et Bourges, 1783 et 1785, 5 vol. in-8°. *Statistique du département du Cher*, etc., par M. M. P. A. BUTET, etc., Bourges, 1829. M. HAZÉ, peintre, Conservateur des monuments du Cher, a déjà mis au jour deux livraisons d'un ouvrage qu'il publie sous le titre de *Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berry*, Bourges, 1835, in-4°, chez Just Bernard, libraire, Paris, Just Tessier, libraire, quai des Augustins, n. 37.

est resté en manuscrit. Lors de nos dissensions civiles, en 1793, le manuscrit de l'*Histoire du Berry* par les bénédictins devint, dit-on, la proie des flammes; c'est cette perte, difficile à réparer, qui a empêché de compléter l'histoire de cette province, entreprise en 1819 par M. de Barral, ancien préfet du Cher et membre de l'Académie Celtique.

La ville de Bourges, ancienne capitale du Berry, actuellement chef-lieu du département du Cher, l'une des plus centrales de la France, est située à cinquante-quatre lieues de Paris, avec lequel elle communique par deux routes, l'une passant par Orléans et l'autre par Montargis.

Cette ville, dont l'origine remonte à une haute antiquité, est l'ancienne *Avaricum* des Commentaires de César, désignée aussi sous le nom de *Biturix*[1]. Elle est arrosée par les rivières d'Auron, d'Yèvre et d'Yévrette, dont aucune n'est navigable. Vue du côté des portes d'Auron, Saint-Bonnet et Saint-Sulpice, cette ville se présente en amphithéâtre dont le sommet est couronné par le bâtiment de sa vaste métropole. Son enceinte, qui à différentes époques a reçu plusieurs accroissements, peut avoir environ une lieue de circonférence. La population de la ville

(1) Quant au nom latin *Avaricum* donné à la ville de Bourges, il dérive probablement de la rivière sur laquelle elle est bâtie et que les Celtes nos ancêtres appelaient *Aron*, *Avron* ou *Auron*.

est loin de répondre à son étendue; on y compte à peine dix-huit mille habitants. On entre dans cette ville par sept portes; les remparts, par les plantations que l'on y a faites, ont été convertis en une suite de promenades agréables.

Les rues, quoique assez larges, présentent le défaut ordinaire de celles des anciennes cités; elles sont tortueuses et mal pavées; plusieurs de ces rues sont contournées suivant la disposition et les sinuosités des anciens remparts, dont plusieurs tours, qui subsistent encore du côté du Cours, sont évidemment de construction romaine. Elles se composent d'assises superposées de pierres et de briques, portant sur une base formée de gros quartiers de pierres de taille, selon la grande manière des Romains, espèce de maçonnerie appelée *emplecton*. Les rues de cette ville sont désertes, et le peu d'activité de la plupart de ses habitants offre une image frappante de leur apathie, provoquée sans doute par les préjugés dont ils sont encore imbus contre toute espèce d'innovation; cela tient principalement au défaut de commerce et au manque presque absolu de communication. Privé d'émulation et de ressources industrielles, l'habitant de la ville et des campagnes reste engourdi dans une sorte d'indifférence qui disparaîtrait bientôt si le ressort de l'intérêt éveillait chez lui l'activité. Du reste, si le défaut de commerce et d'industrie paralyse la plupart des habitants de cette con-

trée, il ne porte aucune atteinte à ses sentiments moraux. Les étrangers remarquent à Bourges des mœurs pures, douces et paisibles. Plein de cette candeur et de cette simplicité de l'âge d'or, le Berruyer est sincèrement attaché à sa religion et à son souverain.

Bourges contient aujourd'hui quatre églises: Saint-Etienne, Notre-Dame, Saint-Bonnet et Saint-Pierre-le-Guillard.

L'église métropolitaine et primatiale de Saint-Étienne est le monument le plus remarquable que possède le département, et même l'un des plus hardis qui existent en France; son origine remonte aux premiers temps de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Saint Ursin, son premier évêque, vint y apporter la lumière de l'Évangile vers le milieu du IIIe siècle. L'édifice actuel, du style le plus riche et le plus élégant, a été construit en grande partie dans le cours du XIVe siècle, par les soins de Guillaume de Broce, archevêque de Bourges, et de ses successeurs, aidés de la munificence du roi Philippe-le-Bel et de Jean Ier, duc de Berry. Il ne reste de l'édifice précédent que les catacombes et les deux portiques latéraux, construits sous l'archevêque Gauslin, au commencement du XIe siècle, sous le règne de Robert Ier, dit *le Pieux*, roi de France.

La façade principale de cet édifice, du côté de l'ouest, résultat d'un immense travail de plu-

sieurs époques, présente de nombreux défauts d'unité. Les architectes qui ont été chargés de la construction de ses diverses parties ne se sont assujétis à aucun système d'ensemble, d'où résulte ce défaut d'harmonie dans les lignes que présente sa composition. Pour la rendre plus régulière il eût fallu démolir la tour du sud, qui menace ruine (depuis long-temps), et en élever une symétrique avec celle du nord, d'une composition noble et élégante; par cela même on eût évité de construire un énorme arc-boutant, dont l'aspect lourd et pesant produit une disparate très choquante et présente le spectacle alarmant d'un édifice près de s'écrouler.

Quels que soient ses défauts, cette façade offre une masse imposante de cent soixante-neuf pieds de largeur sur deux cent vingt-un pieds de hauteur dans sa partie la plus élevée, précédée d'un large perron de douze marches et flanquée de deux tours quadrangulaires. Cette façade est percée de cinq grands portails décorés de sculptures représentant le jugement universel, les derniers événements de la vie de la sainte Vierge et son Assomption, le martyre de saint Étienne, la mission de saint Ursin dans le Berry, et le baptême de Léocade, gouverneur des Gaules sous la domination romaine, ainsi que celui de saint Ludre ou Lusor son fils, par saint Ursin. Les statues qui décoraient les faces latérales de ces cinq portiques ont été détruites en 1562, par

les calvinistes iconoclastes, qui s'emparèrent de Bourges à cette époque et y commirent toutes sortes d'excès. Les bas-reliefs et les ornements des deux portiques pratiqués sous la grande tour (bâtie vers le commencement du seizième siècle, par le cardinal Bohier, archevêque de Bourges) se font remarquer par le fini et le bon goût de leur exécution. La grande fenêtre centrale de la façade est d'une délicatesse admirable.

Dans la cage octogone de l'escalier de cette tour, près de la porte de la charpente du beffroi, à l'un des angles, se voit une tête à longues oreilles ressemblant à celle de Midas, portant un phylactère sur lequel est gravée l'inscription suivante en caractères gothiques, dont l'abbé Romelot, auteur d'une description de cet édifice, n'a rapporté qu'une partie; la voici tout entière :

Ce fust l'an mil cinq cens et six,
De décembre le dernier jour,
Que par des fondements mal pris,
De Sainct-Estienne chust la tour.
1523, le VII[e] jour de juillet, fust assise ceste
première pierre.

Cette tour, qui est d'une fort belle structure, fut bâtie aux dépens du diocèse, et spécialement par les libéralités d'Antoine Bohier, sur les dessins de Guillaume de Pellevoisin, célèbre architecte de la ville.

Les deux portails latéraux de cette église méritent de fixer l'attention des antiquaires ; ils présentent un exemple aussi rare que curieux de l'état de la sculpture au commencement du XIe siècle. Les statues qui décorent les parties latérales de ces portails sont dans un assez bon état de conservation. Quoique d'une exécution moins soignée que celles de la cathédrale de Chartres, elles n'offrent pas moins d'intérêt sous le rapport des costumes et des détails d'ornements dont elles sont accompagnées; mais je ferai observer que leur forme allongée atteste que l'art statuaire n'avait pas encore été rappelé aux belles proportions qui le distinguèrent dans le XIIIe siècle.

La représentation de Jésus-Christ, environné des quatre animaux, avec des phylactères, symboles des quatre évangélistes, placés au-dessus de la porte du sud, sert à constater, d'après nombre d'exemples observés ailleurs, que ce sujet fut le thème que les artistes mirent préférablement en usage dans la décoration des temples, depuis le VIe siècle en Italie[1], jusqu'à la fin du XIIe siècle, où ce sujet fut remplacé par celui du jugement dernier dont les nombreuses représentations, tant en sculpture qu'en peinture, décorèrent les temples depuis la fin de cette période jusqu'à celle de la renaissance de l'art.

(1) CIAMPINI, *Vetera monumenta*, etc., Romæ, 1691 et 1693, in-fol., tom. II.

Près de ce portail se voit une porte du XVIe siècle, très élégamment décorée et qui conduit dans l'une des dépendances de l'église.

L'extérieur de ce vaste édifice est généralement d'une très grande simplicité; les murs sont lisses et sans ornements, et les piliers butants sont surmontés d'obélisques nouvellement construits. Une galerie, bordée d'une balustrade à jour, règne autour du grand comble de l'église. Mais si ses dehors n'offrent rien de très remarquable, on est frappé d'admiration en entrant dans l'intérieur de cette basilique et en considérant l'élévation de la grande voûte principale, de cent quatorze pieds de hauteur, l'élégance et la légèreté des piliers qui séparent la nef des bas-côtés, s'élançant avec grâce, et dont la hauteur est de cinquante-deux pieds, depuis la base jusqu'au chapiteau. D'autres églises de France peuvent être supérieures à celle de Bourges pour quelques détails, mais aucune ne l'égale pour la hardiesse et le caractère svelte de son ensemble. Elle n'est point bâtie en croix comme la plupart des monuments de ce genre, mais elle présente un grand parallélogramme, accompagné d'un double rang de bas-côtés étagés, et un rang de chapelles qui entourent cet édifice, dont la plupart ont conservé leur décoration primitive et présentent de magnifiques vitraux peints de diverses époques, de sorte que l'on peut suivre les progrès de cet art depuis son origine.

La longueur de l'église, dans œuvre, est de trois cent quarante-huit pieds, et sa largeur de cent vingt-trois pieds.

L'entrée de la sacristie se fait également remarquer par la richesse de sa décoration. Le bâtiment a été construit en 1446, aux dépens de Jacques Cœur, argentier de Charles VII et natif de Bourges.

Cette église est ornée de grands tableaux donnés sous le règne précédent : l'un représente le Martyre de saint Sébastien, par M. Garreau ; le second le Massacre des Innocents, par M. Champmartin ; le troisième la Nativité de Notre-Seigneur, et le quatrième le Martyre de saint Étienne, par M. Mauzaisse. Ces trois derniers tableaux sont placés dans le sanctuaire. Le martyre de saint Étienne mérite une attention particulière et doit être cité avec éloge.

Il existe une église souterraine d'une vaste étendue, pratiquée sous le sanctuaire et les bas-côtés du chœur et les chapelles ; sa construction date de la même époque que celle de l'église haute. Ces espèces de catacombes sont éclairées par un rang de vitraux peints qui proviennent de la Sainte-Chapelle de la même ville[1].

C'est dans une chapelle située sous le rond-point que se voit le tombeau en marbre de

(1) Les traits principaux de la vie du duc Jean Ier sont représentés sur les vitres des chapelles.

Jean Ier, duc de Berry, frère de Charles V, bienfaiteur de cette église, mort en 1416 et inhumé dans celle de la Sainte-Chapelle de Bourges qu'il avait fondée, et de laquelle ses dépouilles mortelles furent transférées dans l'église métropolitaine, lors de la suppression de la Sainte-Chapelle en 1757. L'effigie du duc, en marbre blanc, est d'une très belle exécution et l'un des plus précieux morceaux de la statuaire à cette époque.

Juste appréciateur des talents, ce prince fut le protecteur zélé des beaux-arts, et s'appliqua à en étendre l'empire par les nombreux travaux qu'il fit exécuter tant à Paris qu'à Bourges, jaloux de faire paraître partout une magnificence digne de son rang et de sa fortune.

Depuis plusieurs années on fait des réparations importantes à l'extérieur de cet édifice, dont toutes les parties seront successivement restaurées. M. Julien, architecte inspecteur, est chargé de la direction des travaux sous les ordres de M. Pagot, architecte du Loiret[1].

A droite de l'église se trouve le palais archiépiscopal, dont le jardin sert de promenade pu-

(1) *Voyez Description historique et monumentale de l'Église patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges* (ornée de gravures), par M. J.-L. Romelot, chanoine de cette église, Bourges, 1824, in-8°; l'*Album du Berry, lithographié*, par M. Hazé: *première partie, Bourges*, Église cathédrale, in-fol., 1829; les *Monuments de la France*, etc., par le comte Alexandre de la Borde, Paris, Giard, édit., 1816 et année suiv.

blique. On y voit un obélisque élevé au duc de Chârost, dont la mémoire sera toujours chère aux habitans de la province.

Rue du Poirier, près de la porte Saint-Michel, qui conduit à la promenade de Séraucourt, se voit à droite (avant de sortir de la ville) un portique très curieux et d'une composition assez remarquable, placé à l'entrée du jardin de la préfecture par les soins de M. de Barral, ancien préfet du Cher, lors de la démolition de l'église paroissiale de Saint-Ursin, qui était située à l'est de l'église métropolitaine. L'exécution de ce portique date de 1010, époque à laquelle Geoffroi-le-Noble, troisième vicomte de Bourges, fit construire cette église en l'honneur de son premier évêque.

Le chambranle de la porte est décoré de rinceaux d'ornements d'un très bon style, et les colonnes qui reçoivent les retombées de l'arc en plein cintre, sont également revêtues de rinceaux gravés et ciselés en relief, et semblables à ceux d'une étoffe damassée. Dans le tympan qui décore le fond de l'archivolte, au-dessus de la frise, sont sculptés trois bas-reliefs inscrits dans le même cadre. Dans le premier se voient les travaux agricoles des douze mois de l'année, commençant en Février, avec l'indication des mois gravés sous chaque figure. Ce calendrier rural est très curieux et très important pour l'époque à laquelle il appartient. 2° Au-dessus est une chasse de bêtes fauves, et dans la troisième partie du tympan

(chose assez singulière), le sculpteur a représenté la fable du Loup et de la Grue, de Phèdre. A droite est un petit tombereau traîné par un coq et dans lequel est un porc; à gauche se voit un âne dressé sur son derrière et placé en face d'un renard[1].

L'artiste qui a exécuté ces scènes grotesques, que l'on est tout étonné de retrouver sur le portique d'un temple chrétien, a pris le soin de nous transmettre son nom dans une inscription en caractères romains enclavés, gravée sur une pierre carée placée au-dessus de la frise, formant linteau et conçue en ces termes :

GIRAVLDVS

FECTIS ASA PORAS.

L'hôtel de Jacques-Cœur, situé rue de ce nom, peu connu des curieux, mérite un examen particulier.

Jacques-Cœur, ce célèbre marchand qui joua un si grand rôle vers le milieu du quinzième siècle par son opulence, par les services qu'il rendit à l'État et au commerce, et par ses malheurs, l'un de ces personnages historiques qui excitent un si vif intérêt, était fils de Pierre Cœur, marchand pelletier de Bourges. D'abord

(1) Ce portique, qui a été lithographié par notre confrère M. Jorand, a paru dans les *Siècles de la monarchie française*, par M. ACHILLES DE JOUFFROY. Cet ouvrage n'a pas été continué.

maître de la Monnaie de cette ville, sa réputation l'ayant fait connaître à la cour (qui s'y était réfugiée pendant l'invasion des Anglais), Charles VII l'appela auprès de sa personne et lui confia l'administration de ses finances, sous le titre d'*Argentier* [1]. Transporté du foyer domestique au séjour des grandeurs, de l'ambition et de l'intrigue, Jacques-Cœur en connut bientôt les dangers et toute l'amertume. Parvenu à une haute faveur et ayant acquis des richesses immenses, fruit de son génie et de ses spéculations commerciales, ce financier excita bientôt la haine et l'envie des grands. Jaloux de voir tant de prospérité et d'opulence chez un simple particulier, ils l'accusèrent de concussion et le perdirent dans l'esprit du monarque, trop faible et trop crédule pour repousser des suggestions aussi perfides que mensongères. Victime de l'intrigue des courtisans, ce généreux citoyen, auquel la France devait l'ordre établi dans ses finances, l'accroissement de son commerce et Charles VII la conquête de la Normandie, fut sacrifié à leur haine et condamné à mort par arrêt du 19 mai 1453. Mais, à la sollicitation du Pape, cette peine fut

(1) La charge d'*Argentier*, dans le principe, se bornait simplement à la direction des dépenses de la maison du roi; mais Charles VII lui donna plus d'extension, puisque celui qui en était revêtu réglait les contributions que chaque province devait fournir, et qu'il réunissait les fonctions de dépositaire des fonds royaux à celles de ministre des finances.

commuée en un bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Retenu prisonnier chez les Cordeliers de Beaucaire, Jacques-Cœur dut sa délivrance à l'adresse et à l'attachement de Jean de Village, l'un de ses facteurs, et se rendit à Rome. Sensible à son infortune, le pape Calixte III lui accorda sa confiance en lui donnant le commandement d'une partie de la flotte qu'il avait armée contre les Turcs, qui venaient d'envahir l'Empire grec. Jacques-Cœur mourut en arrivant à Chio, le 25 novembre 1456, loin de sa famille, loin de sa patrie qu'il avait empêchée par son dévouement d'être rayée de la carte de l'Europe!

Cependant Charles VII, éclairé par la suite sur les motifs qui l'avaient provoqué à condamner si injustement le Surintendant des finances, reconnaissant son erreur et touché d'un véritable repentir, réhabilita sa mémoire et fit restituer ses biens à ses enfants, par ses lettres du 5 août 1457[1].

(1) *Voy. Mémoires historiques sur la révision du procès de Jacques-Cœur*, par P. N. Bonamy, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, etc., tome XX. *Voy.* aussi la *Biographie universelle*, art. Cœur.

Il nous a paru tout-à-fait étrange de ne trouver dans l'ancienne capitale du Berry aucune trace de monument qui attestât la gloire acquise par le *Maistre de la monnaie de Bourges*, cet illustre négociant, dont le nom retentit aux extrémités du monde, et qui fit servir son immense fortune aux besoins de l'État, pour l'entière expulsion des Anglais du royaume.

L'hôtel de Jacques-Cœur fut bâti dans l'espace des années 1443 et 1453, et sa construction coûta la somme de deux cent quinze mille francs, sans les accessoires. Jacques-Cœur, ayant acquis l'une des tours des remparts de Bourges vulgairement appelée la *Tour de la Chaussée*, du fief de ce nom, fit construire en 1443 une autre tour sur la même ligne, mais d'une structure beaucoup plus belle que cette dernière, et entre ces deux tours il fit élever son hôtel, qui portait alors le nom *d'Hôtel de la Chaussée* et passait pour l'une des plus belles maisons particulières du royaume. Il se servit en partie pour sa construction des pierres tirées des anciens fondements des murs élevés sur son emplacement[1] sous la domination romaine, et que l'on avait commencé à démolir en grande partie en vertu d'une charte donnée par Louis VIII, en 1224, et par laquelle il avait permis de bâtir sur les remparts et les fortifications.

L'hôtel de Jacques-Cœur fut vendu en 1552,

(1) Les anciens murs romains de Bourges étaient bâtis dans l'étendue de la ligne suivante, sur l'emplacement du Palais-Royal des ducs, de la Sainte-Chapelle, du Bureau des Finances, de l'hôtel de Jacques-Cœur, de ceux de la Vieille Monnaie, et de Clamecy, de l'église de Saint-André, actuellement détruite, de l'hôtel des Lallement, du chœur de l'Église métropolitaine, du Palais archiépiscopal, de l'église de Notre-Dame de Salles, et de l'ancienne tour féodale de Bourges, qui, après avoir servi pendant long-temps de prison, fut totalement démolie en 1653. *Voy.* LA THAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry*.

par ses héritiers, à Claude de l'Aubespine, Secrétaire d'État, et resta à ses descendants jusqu'en 1679, époque à laquelle il fut cédé par le marquis de Châteauneuf (sur Cher) au ministre Colbert, qui le revendit à la ville de Bourges le 30 janvier 1682, moyennant la somme de trente-trois mille francs [1]. On l'érigea alors en *Hôtel-de-Ville*. Aujourd'hui la Mairie n'en occupe qu'une partie, ayant affecté le surplus du bâtiment au service de la Cour royale et des tribunaux. Il est à regretter que, dans les dernières constructions qui ont été faites, on n'ait pas suivi à l'extérieur le même système d'architecture; on eût conservé à cet édifice remarquable son caractère particulier, et évité l'association toujours bizarre de deux genres qui s'excluent.

Ce vaste hôtel, élevé entre les rues des Arènes et de Jacques-Cœur, a sa principale entrée sur cette dernière rue. Sa façade, composée d'un pavillon et de deux ailes, est remarquable par la richesse de sa structure. Elle présente au premier étage sept grandes croisées, dont une est pratiquée dans le pavillon du centre; toutes sont carrées et accompagnées de balcons décorés de trèfles découpés à jour, dans lesquels sont alternativement sculptés des cœurs et des coquilles, armes parlantes et monogrammes du célèbre fi-

(1) BUTET, *Statistique du département du Cher*, etc., pag. 272.

nancier[1]. Sur la même ligne, au-dessus de la porte d'entrée de forme ogive, est une espèce de dais en saillie formant niche, dans lequel était originairement placée la statue équestre de Charles VII; du côté de la cour se voyait anciennement celle de Jacques-Cœur, également placée sous un baldaquin soutenu par des colonnes. Au même étage, sur la rue, deux fenêtres sont entr'ouvertes, et sur le balcon de chaque fenêtre on voit un serviteur et une chambrière, regardant chacun d'un côté opposé par quel chemin doit arriver le maître de la maison. Cet épisode fait, dit-on, allusion à l'espoir que l'on avait conservé de voir revenir dans ses foyers l'infortuné proscrit. Dans la balustrade d'un balcon régnant au bas d'une tourelle attenante au pavillon du milieu est découpée en caractères gothiques, la devise de Jacques-Cœur, ainsi conçue :

A ♥♥ vaillans rien inpossible.

Les deux vantaux de la porte de cet hôtel ont conservé leur décoration primitive, et jusqu'aux moindres accessoires de sa ferrure s'y voient encore.

En entrant dans la cour de l'hôtel, qui est de forme oblongue, on remarque au-dessus de toutes

(1) Jacques-Cœur portait d'azur à la face d'or chargée de trois coquilles de sable, accompagnées de trois cœurs de gueules.

les portes des bas-reliefs relatifs à la destination des pièces auxquelles elles communiquent. Au bas du grand escalier qui conduisait à la chapelle sont trois bas-reliefs. Le premier présente un personnage sonnant la messe; dans le second on prépare l'autel, et dans le troisième on voit les fidèles qui arrivent à l'office divin. Au-dessus de l'entrée de la cuisine, est un bas-relief représentant l'intérieur d'une cuisine; une femme est occupée à écurer un chaudron. Sur la porte de la salle à manger se voit un autre bas-relief analogue à sa destination. Les différentes faces des tourelles octogones de l'intérieur de la cour présentent une suite de personnages occupés à des travaux agricoles, et plusieurs autres propres à rappeler le genre d'industrie auquel le maître s'était livré. Partout se retrouvent les armes et les emblèmes de Jacques-Cœur, qui se composent, comme nous l'avons déjà dit, de coquilles de pélerin de Saint-Jacques et de deux cœurs. Au-dessus de l'entrée principale était placée la chapelle de l'hôtel, qui se faisait remarquer par son heureuse disposition. De chaque côté de l'autel on avait pratiqué deux cabinets ou réduits, ayant chacun une cheminée et une petite fenêtre; c'était là que se plaçaient, pour entendre la messe, Jacques-Cœur et sa femme, Macée de Léodepart. La voûte de cette chapelle est décorée, entre les nervures, de figures coloriées qui semblent chanter l'office divin écrit sur des rouleaux. On y voit encore

des détails de sculpture gothique du fini le plus précieux et nombre de fleurs-de-lis, ces insignes inhérents de notre vieille monarchie. En l'appropriant à sa nouvelle destination, cette chapelle ayant été coupée dans sa hauteur par un mur de refend pour en faire le cabinet du procureur du roi, on a eu le bon esprit de lier à sa décoration intérieure les sculptures qui l'ornaient. Les peintures primitives de la voûte ont été conservées dans la partie supérieure servant de dépôt au greffe du tribunal de première instance. Cependant cette nouvelle distribution n'a pas reçu l'approbation générale; il eût été préférable sans doute de conserver cette chapelle dans son état primitif et de s'en servir pour célébrer la messe lors de la rentrée de la Cour royale et des tribunaux. Dans l'un des corridors se voit aussi une cheminée d'une grande proportion et enrichie de figures et d'ornements sculptés.

Du côté de la rue des Arènes les murs de ce vaste hôtel sont flanqués de deux grosses tours rondes crénelées, dont l'une plus élevée que l'autre est percée dans sa partie supérieure de plusieurs fenêtres qui procurent l'avantage d'observer dans toutes les directions et à une grande distance.

Enfin sur des vitraux peints, en partie brisés, qui garnissent l'une des fenêtres des greniers, on voit deux figures dont l'une porte un doigt sur sa bouche et l'autre a de longues oreilles. Ces fi-

gures allégoriques sont entourées de phylactères sur lesquels on lit ces mots sentencieux: Bouche close, neutre, entendre, dire, faire, taire. Ces mêmes mots sont répétés tout autour des panneaux, ainsi que la devise favorite du maître de céans:

A Coeurs vaillans rien inpossible.

Cette devise est également inscrite sur deux rubans ou rouleaux autour de ses armes. Dans la même croisée est un autre panneau de vitre, sur lequel se voit une grande galère chargée d'un écusson aux mêmes armes, montée par beaucoup de personnages, et représentant sans doute l'une de ces expéditions commerciales qui firent la fortune du célèbre négociant.

Dans une galerie dépendante de la mairie, ainsi que dans la salle des séances, on voit une longue suite de portraits fort médiocrement peints, la plupart représentant les hommes célèbres nés à Bourges et dans le Berry, et dont plusieurs l'ont illustré par leurs talents, leur savoir et leurs vertus. Tels sont Jacques-Cœur, Cujas, Bourdaloue, Thaumas de la Thaumassière, Jean Chenu, le père L'abbe, Chaumeau, Catherinot, Toubeau, Jean de la Chapelle, et Sigaud-de-la-Fond, célèbre professeur de physique de l'Université de Bourges. Dans une salle située à l'extrémité de la galerie des portraits on voit le modèle en petit de

la Sainte-Chapelle de Bourges, démolie en 1757[1], et la vue du château de Mehun-sur-Yèvre, tel qu'il était avant sa destruction. Nous en parlerons en son lieu.

Sortant de l'hôtel de Jacques-Cœur par la rue des Arènes, dans la même rue, n. 16, on voit la maison qui fut habitée dans le XVIe siècle par le célèbre Cujas, l'émule de Barthole.

Jacques Cujas, l'un de nos plus grands jurisconsultes, naquit à Toulouse en 1522 et vint se fixer à Bourges, où il professa le droit jusqu'en 1590, époque de sa mort. A son arrivée à Bourges, il acquit une fort belle maison nommée l'hôtel de Salvi, construite en 1515 par Guillaume Pellevoisin, célèbre architecte[2], aux dépens de Duranti Salvi, Italien, secrétaire du connétable de Bourbon[3]. C'est dans cette maison, devenue célèbre par le séjour qu'y fit ce savant légiste,

(1) Voilà un de ces actes de barbarie, auxquels on était loin de s'attendre sous le règne de la monarchie; il faut dire aussi qu'à cette époque, loin de savoir apprécier les beautés de l'architecture ogivale, on affectait une sorte de dédain pour ce style vers lequel l'attention se reporte aujourd'hui avec tant d'intérêt.

(2) Guillaume Pellevoisin est le même architecte qui construisit au commencement du XVIe siècle la plus haute des deux tours de l'église métropolitaine de Bourges, aux dépens du cardinal Bohier, archevêque de cette ville.

(3) *Vie de Suzanne Cujas, fille du jurisconsulte*, dans les opuscules de CATHERINOT.

qu'il composa la plupart des ouvrages qui ont illustré son nom. Il y réunit aussi ses nombreux élèves, auxquels il prodiguait non-seulement ses instructions, mais il fournissait encore à beaucoup d'entre eux les livres et l'argent dont ils pouvaient avoir besoin, et préludait ainsi par ses doctes leçons aux beaux jours du barreau français.

Après avoir appartenu autrefois aux religieuses Ursulines de Bourges, cette maison fut achetée par la ville en 1829 pour y établir une caserne de gendarmerie; étrange destination pour l'hôtel de Cujas! Il eût été beaucoup plus convenable sans doute de placer la bibliothèque publique dans ce sanctuaire originairement voué à l'étude.

L'extérieur de cette maison, quoique simple, se fait remarquer par le bon goût des sculptures qui la décorent. Elle est bâtie en briques et en chaînes de pierre. La façade est flanquée de deux tourelles en encorbellement et percée de deux portes en plein cintre, dont l'une ouverte et l'autre feinte sont décorées d'ornements et d'arabesques d'une composition aussi riche qu'élégante. La porte feinte se compose de deux pilastres ou pieds-droits, surmontés de chapiteaux décorés d'aigles et d'enfants ou petits génies ajustés avec infiniment de goût, supportant un linteau orné d'une frise composée de rinceaux d'ornements du meilleur style. Ce sont des espè-

ces de dragons montés par de petits génies armés de lances et de carquois.

Les fenêtres qui donnent sur la cour de cet hôtel sont richement décorées dans le style de celles de l'hôtel de Cluny, à Paris. Le mur de face, à gauche en entrant, est orné de fresques représentant des cavaliers armés de toutes pièces et portant des flambeaux. Ne serait-ce pas l'une des expéditions militaires du connétable de Bourbon, dont le secrétaire Duranti Salvi (qui fit construire cet hôtel) aurait voulu transmettre le souvenir à la postérité par cette peinture?

L'intérieur n'offre rien de remarquable. Il n'existe dans les appartements aucune trace de leur décoration primitive.

Rue des Vieilles-Prisons, n° 3, il existe un hôtel d'une structure très remarquable, dans lequel, si l'on en croit une ancienne tradition, Louis XI aurait vu le jour, le 3 juillet 1425. Cette assertion ne paraîtrait pas vraisemblable si l'on ne réfléchissait que ce fut dans la maison qui a précédé l'édifice actuel, et dont on voit encore plusieurs vestiges dans une cour qui a son entrée rue de Bourbonnoux.

Cette maison, occupée aujourd'hui par les *sœurs* dites *de la Sainte-Famille*, congrégation vouée à l'éducation des jeunes filles, était connue autrefois sous le nom d'*Hôtel des Lallemant*. Elle fut rebâtie au commencement du XVIe siècle par les frères Lallemant, successivement maires de

Bourges. Jean Lallemant, le jeune, maire de cette ville en 1510, était conseiller du roi Louis XII, trésorier et receveur des États de Languedoc. Il portait pour armoiries de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent.

L'extérieur de cet hôtel sur la rue ne présente rien de remarquable; c'est dans l'intérieur de la cour qu'ont été déployées toutes les richesses d'ornements dont on était dans l'usage de décorer les constructions du XVI[e] siècle[1]. Le corps-de-logis qui fait face en entrant dans la cour est flanqué de deux tourelles en encorbellement d'une composition remarquable et percées de plusieurs croisées richement ornées. Sous le cul-de-lampe de l'une de ces tourelles, située dans l'angle de la cour à droite, on voit la configuration grotesque de l'un de ces fous en titre d'office qui étaient destinés au divertissement de nos rois, et qui, admis auprès d'eux dans une sorte de familiarité, leur adressaient dans certaines occasions d'importantes vérités[2]. Le burlesque

(1) Suivant Chaumeau, cette maison « étoit d'exquise beaulté, « tant pour l'architecture et composition d'icelle que pour les « colonnes de marbre gris, effigies, statues et médaillons de « marbre blanc très antiques dont elle étoit enrichie et déco- « rée. » *Histoire du Berry*, etc., Lyon, 1566, in-fol. pag. 333. Il ne reste aujourd'hui de cette antique magnificence que la partie architectonique.

(2) Presque tous les souverains et les princes avaient, pour leur amusement, des nains et des fous, et cette mode était vraisemblablement venue des cours d'Asie, où elle subsiste

personnage dont on voit ici l'image tient une marotte d'une main et de l'autre un lévrier. Sa tête est pourvue de longues oreilles, accompagnée d'ailes de pigeon, et coiffée d'un capuchon; il porte en sautoir un chapelet de perles.

Au bas de l'autre tourelle est le buste de Pâris, roi de Troie, avec cette inscription : *Parisius filius de Priam Rex Trecentium.*

Dans cette maison se voit une salle très curieuse par la richesse de son plafond à compartiments. De cette pièce on passe dans une chapelle (qui est celle des sœurs) dont le plafond à compartiments est enrichi d'ornements de sculpture, dorés. Cette chapelle reçoit le jour

de temps immémorial, et est nécessaire pour soulager l'ennui de ces despotes condamnés dans leurs sérails à d'éternels plaisirs. Sur les anciens états de la maison de nos rois, les fous sont toujours comptés parmi leurs officiers. L'histoire même n'a pas dédaigné de conserver les noms et les saillies de quelques-uns de ces bouffons. Ils avaient la tête rasée, et portaient un habillement ridicule ordinairement blanc, un bonnet jaune ou vert, des sonnettes et quelquefois une marotte à la main. On les introduisit dans les farces et les représentations de mystères, ou, par dérision de l'état monastique, on leur donnait un capuchon et des oreilles d'âne. Le dernier fou en titre d'office qu'aient eu les rois de France est l'Angeli, donné par le grand Condé à Louis XIV. Mais le caractère et l'âme élevée de ce monarque n'étaient pas faits pour un genre de plaisir aussi méprisable. Il y renonça. Les reines avaient aussi des nains et des folles. *Voy.* l'*Histoire des Fous en titre d'office*, *Récréations historiques*, de Dreux du Radier, tom. I, p. 1 et suiv.

d'une fenêtre à compartiments et nervures en pierre.

Dans cette maison, consacrée à l'éducation des jeunes filles, est une grande pièce servant à la tenue des classes et dont le plafond est décoré de sculptures. Mais l'attention se porte spécialement sur une grande cheminée décorée d'arabesques d'un excellent style. Dans les deux compartiments placés dans le centre de cette cheminée se voient deux bas-reliefs, dont l'un représente un porc-épic surmonté d'une couronne royale non formée, devise de Louis XII, et l'autre offre une hermine entourée d'une *cordélière*[1],

(1) Suivant Baluze (*Histoire d'Auvergne*, tome I, p. 327), la cordélière, signe de veuvage, doit son origine à Louise de la Tour, dame de Conches en Bourgogne, vers 1460. On voyait, sur un ornement des Carmes de Châlons-sur-Saône, les armes de Louise de la Tour, morte en 1472. Elles portaient autour une cordélière à nœuds déliés avec ces mots : *J'ai le corps délié;* d'où est venu ce mot *cordélière*. Cet ordre étant destiné aux femmes veuves, la devise exprimait que la mort de leurs époux les avait affranchies du joug du mariage et remises en liberté. Quel que soit le témoignage de Baluze, on sait que la cordélière fut érigée en ordre par la princesse Marguerite de Foix, femme de François II, duc de Bretagne, en mémoire des cordes dont Jésus-Christ fut lié dans sa Passion. Une assertion contradictoire en attribue aussi l'origine au duc de Bretagne, son époux, qui, pour la dévotion qu'il avait à Saint François-d'Assise, son patron, mit en 1440 un semblable cordon autour de ses armes, et fit sa devise de deux cordélières d'argent à nœuds serrés comme les cordons qu'on nomme de Saint-François. Anne de Bretagne, fille de François II, devenue reine de France, conserva *l'ordre de la*

avec une couronne royale, devise d'Anne de Bretagne, son épouse. Sur la plinthe du manteau de cette cheminée est gravée l'inscription suivante tirée de l'Ecriture :

Misericordias Domini in æternum cantabo.

Le derrière de cet hôtel, donnant sur une cour qui a son entrée rue de Bourbonnoux, est percé de plusieurs croisées de forme ogive d'une structure élégante, seul vestige de la première construction.

Rue des Toiles, n. 15, on voit une maison bâtie en pierre, du xv[e] siècle, très remarquable par ses croisées à moulures, dont les pieds-droits reposent sur des marmousets et plusieurs groupes de quadrupèdes. La porte de cette maison, qui est cintrée, est accompagnée de pieds-droits ornés de pilastres à moulures avec fleurons.

Rue Saint-Sulpice, on remarque une autre maison du xvi[e] siècle occupée par un débitant de tabac, et dont le propriétaire a fait peindre la

Cordélière, dont elle couronna l'écusson de ses armes, en y ajoutant deux hermines pour supports. Elle en décora les dames françaises qui avaient une conduite irréprochable, *les admonestant*, dit un contemporain *de vivre humbles et chastes*. Cet ordre s'étant éteint, l'usage a toujours subsisté, pour les veuves de qualité, de mettre autour de leurs armes une cordélière semblable à celle d'Anne de Bretagne. *Voy. Origine des ornements des armoiries*, par le P. C. F. Ménestrier, Lyon, 1680, in-12, pag. 161 et suiv. Dom de Vaines, *Dictionnaire de Diplomatique*, au mot Armoiries.

façade à l'huile pour en assurer la conservation; mais le travail de la sculpture en a été sensiblement altéré.

A quatre lieues de Bourges, le château de Mehun-sur-Yèvre, situé sur la route d'Orléans, atteste encore par ses ruines pittoresques l'ancienne magnificence de cette maison royale, également digne par ses souvenirs historiques de fixer l'attention du voyageur. Charles VII, dont la cour résidait à Bourges, fit bâtir un superbe château dans l'endroit le plus élevé du bourg, sur un rocher environné de toutes parts de marais et de la rivière d'Yèvre qui en baigne les murs. Ce lieu, qui rappelait au monarque indolent tant de souvenirs délicieux[1], devint pour lui un séjour d'angoisse et de douleur, quand la crainte d'être empoisonné par le dauphin son fils (depuis Louis XI) le provoqua à se laisser mourir de faim en 1461.

La chapelle de ce château offrait de fort belles vitres peintes et passait pour l'une des plus élégantes et des plus riches du royaume. L'intérieur

(1) Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII, qui sut profiter de sa faveur auprès de ce prince pour le rappeler à ses devoirs, venait le visiter de son château de Siramé, aujourd'hui Boisiramé, situé à quatre lieues de Bourges. Une ancienne tradition du pays a conservé le souvenir d'un usage qui consistait à placer une torche allumée sur chacune des tours des châteaux de Siramé et de Mehun, afin d'indiquer l'heure du coucher de la belle Agnès et de son royal amant, qui se souhaitaient ainsi le bonsoir.

était originairement décoré des statues des douze apôtres, qui furent transférées dans la collégiale du lieu. Ce château, construit en belles pierres blanches, fut démoli en 1812. Ce qui reste aujourd'hui consiste dans un mur de fossé et deux hautes tours, dont l'une, fracturée du haut en bas, laisse apercevoir par ses larges brèches les différents étages pratiqués dans l'intérieur. Ces ruines se lient parfaitement au site agreste qui les environne et pourraient offrir, au peintre de genre, le sujet d'un tableau intéressant, qui rappellerait l'une des scènes historiques de ce règne, si fécond en événements.

DESCRIPTION
DE L'ÉGLISE DE L'ANCIEN PRIEURÉ
DE SOLESME,
PRÈS DE SABLÉ, DÉPARTEMENT DE LA SARTHE,

ET PARTICULIÈREMENT
DES MONUMENTS DE SCULPTURE QU'ELLE RENFERME ET
QU'ON DÉSIGNE SOUS LE NOM

DE SAINTS DE SOLESME[1],

Par M. C. N. ALLOU, membre résidant.

Sur la rive gauche de la Sarthe, à moins d'une lieue de la petite ville de Sablé, s'élève un coteau parsemé de champs cultivés et de quelques bou-

(1) L'attention des amateurs d'antiquités, et même des personnes les plus étrangères à ce genre d'études, a été appelée dernièrement, d'une manière accidentelle, sur les lieux que nous allons décrire. Les journaux annoncèrent, au commencement de 1833, que quelques jeunes gens, réunis en communauté religieuse, venaient d'acheter le prieuré de Solesme, pour y vivre sous l'ancienne règle de cette maison, c'est-à-dire sous celle de Saint-Benoît, et s'occuper des mêmes études qui ont illustré le nom des anciens Bénédictins de Saint-Maur. On publiait même une lettre écrite par eux à l'auteur du *Génie du Christianisme*, pour l'inviter à venir partager, et

quets de bois, dont la pente s'incline doucement vers la rivière. Du sommet de ce coteau, on peut jouir d'un des plus beaux aspects qu'offre cette région de la France. La vue s'étend sur tout le cours de la Sarthe, depuis les rochers pittoresques où a été bâti le village de Juigné, jusqu'aux clochers de Sablé et sur les terrasses de son magnifique château, construit par Mansard pour un frère du grand Colbert.

C'est sur le point le plus élevé de ce coteau que se montrait l'antique prieuré de Solesme, dont il ne reste aujourd'hui que l'église, et qui, fondé dès le commencement du XIe siècle, avait été possédé jusqu'en 1789 par l'ordre des Bénédictins. On sait que ces religieux avaient la réputation de choisir, avec un goût particulier, les sites où ils établissaient leurs somptueuses retraites. La position de Solesme serait une preuve de plus à ajouter à tant d'autres; mais ce n'est pas à beaucoup près ce que les étrangers vont y admirer avec le plus d'empressement. Leur attention y est surtout excitée par les monuments de sculpture et d'architecture, que les gens du pays désignent sous le nom de *Saints de Solesme*. Nous pouvons dire dès à présent, et sans préjudice des détails dans lesquels nous entrerons plus tard,

surtout illustrer leur solitude. Les exercices religieux ont été mis en vigueur et les novices installés le 11 juillet 1833, jour de la Translation de Saint-Benoît. (*Voy.* la *Notice sur le prieuré de Solesme*, br. in-12, le Mans, 1834.)

que ces monuments consistent surtout en deux morceaux d'architecture à plusieurs étages, ornés de statues, et adossés aux murs de deux chapelles formant les extrémités de la croisée, dans l'église du prieuré. Le nombre des statues, de grandeur naturelle (ou même un peu plus fortes), qui ornent ces précieux monuments, est de plus de cinquante.

Il y a lieu de s'étonner sans doute, d'après cette simple indication, que les *Saints de Solesme* aient été si peu visités par les antiquaires, les artistes et les étrangers, dont ils méritaient si bien de fixer l'attention et d'obtenir les éloges. Ceci paraîtra d'autant plus étrange, que Sablé (dont le village de Solesme n'est éloigné que d'une demi-lieue) est une ville assez commerçante et souvent visitée par les voyageurs, située dans un pays agréable et d'un accès facile, entre deux chefs-lieux de départements (le Mans et Angers), et à moins de soixante lieues de la capitale. Quelques souvenirs historiques se rattachent à cette petite ville elle-même, patrie du savant Ménage et d'Urbain Grandier. C'est là que fut signé le traité qui assura la Bretagne à la France, par le mariage du jeune roi Charles VIII avec l'héritière de cette province, et que se réfugia Pierre de Craon, qui était baron de Sablé, après l'assassinat de Clisson. Quant aux *Saints de Solesme*, dont nous avons seulement à nous occuper ici, tout ce qui a été publié sur cette matière,

du moins à notre connaissance, se réduit à un article de l'histoire de Sablé, par Ménage; à quelques notices éparses dans les annuaires de la Sarthe et dans l'histoire du Maine, de feu l'abbé Renouard, bibliothécaire du Mans; à quelques lignes des dictionnaires de Trévoux, de Baudrand, de La Martinière (la *Gallia Christiana* n'en parle pas; la description de l'archevêché de Tours, où se trouve Solesme, n'y ayant été commencée qu'au quatorzième volume, non achevé, de ce grand ouvrage); enfin à une courte digression consignée par M. Lenoir, notre honorable confrère, dans sa *Description du Musée des monuments français*[1]. Il paraît même que l'attention de M. Lenoir ayant été appelée sur cet objet, il avait tenté, à diverses reprises, de

(1) Ce passage a même été rédigé sur des documents fournis par feu M. Renouard, déjà cité, M. Lenoir n'ayant pas, à ce qu'il paraît, visité lui-même les lieux.

M. Pesche, correspondant de la Société des Antiquaires au Mans, auteur d'un Dictionnaire très estimé du département de la Sarthe, n'est pas encore parvenu, dans le cours de sa laborieuse entreprise, à l'article de Solesme. Nous aurions été heureux de pouvoir le consulter sur les monuments qui font le sujet de ce mémoire.

Notre travail était entièrement rédigé, lorsque nous avons eu connaissance de la *Notice sur le prieuré de Solesme*, rédigée par M. G., que nous a communiquée obligeamment notre confrère, M. Grille de Beuzelin. Nous avons cru pouvoir emprunter à cette description, qui a le précieux avantage d'avoir été rédigée à loisir sur les lieux même, quelques détails qui serviront à compléter et même à rectifier nos souvenirs de voyageur.

faire acquérir *les saints* par le gouvernement, pour enrichir le beau Musée qu'il avait fondé avec tant de peines et de dangers, et dont nous déplorons tous les jours la dispersion. Le silence si singulier des savants, joint à l'importance de cet œuvre curieux de la vieille sculpture française, m'avait décidé, depuis plusieurs années, à rédiger la notice que je prends la liberté de soumettre aujourd'hui à la Société. Bien que j'aie été fort souvent à Solesme, pendant un séjour de cinq années dans le département de la Sarthe, j'aurais sincèrement souhaité qu'une main plus habile et plus exercée que la mienne se chargeât de faire cette description ; et surtout d'y joindre des dessins convenablement détaillés de ces monuments, dont je ne possède que des croquis informes et pris à la hâte. Il serait bien à désirer que l'un de nos habiles dessinateurs d'antiquités, dont le nombre s'accroît tous les jours, se décidât à faire ce très court voyage. Il y recueillerait les matériaux d'une publication qui ne pourrait manquer d'être reçue avec faveur, et qui offrirait d'ailleurs tout le charme d'une découverte.

Le prieuré de *Solesme* (autrefois *Soulesmes*, comme l'écrit Ménage) fut fondé, ainsi que nous l'avons déjà dit, au commencement du XI[e] siècle. La date précise est de 1010, comme Ménage le prouve par l'acte même de fondation, extrait du cartulaire de l'abbaye de la Couture du Mans[1]

(1) L'acte n'est pas daté, mais Ménage explique très bien

et par un passage de celui de Marmoutiers [1]. Le fondateur fut Geoffroy, dit le *vieux*, seigneur de Sablé, fils de Herbert Ier, vicomte du Maine. Il acheta de son frère aîné Raoul, qui avait succédé à leur père, le village de Solesme et ses dépendances pour y construire un monastère ; il y appela des bénédictins, qu'il plaça sous la conduite et la juridiction de l'abbé de la Couture du Mans [2]. Ce fut par ce motif que cette maison reçut pour patron saint Pierre, qui était aussi celui de l'abbaye de la Couture.

L'époque de la fondation du prieuré et le nom de son fondateur sont, comme on voit, bien déterminés ; mais il n'en est pas ainsi d'un monument que l'on remarque dans un petit caveau attenant à l'église, et dont nous parlerons ci-après avec plus de détail. On avait pensé que ce tombeau pouvait être celui de Geoffroy de Sablé ; et

que, d'après les signatures dont il est revêtu, il doit être à peu près de 1010, date donnée d'une manière précise par d'autres actes authentiques. (*Voy. Histoire de Sablé*, par Ménage, Paris, 1683, in-fol. p. 26.)

(1) « Cum Goffredus de Sablolio senuisset, monasterium « in villâ quæ Solemis vocatur ædificare voluit (duobus ferè « à Sablolio disparata millibus), etc. Cart. de Marmoutiers. (*Vid. ubi sup.*, p. 25.) On lit dans l'acte de fondation rapporté en entier par Ménage : « Ecclesiam de Solemis juxtam « castrum Sablolii super alveum Sartæ sitam, etc. » *Ibid. ibid.*

(2) Ménage, *ibid.*, *ibid.* L'abbaye de la Couture a été le berceau de l'Histoire littéraire de la France, commencée par deux de ses religieux, D. Rivet, et D. Clément.

c'est en effet ce qu'indique une inscription placée au-dessus du monument, laquelle date seulement de 1672. Mais, comme Ménage le fait observer très judicieusement, la figure couchée sur ce tombeau porte un aigle dans le champ de son écu, ce qui ne peut appartenir au commencement du XIe siècle, époque où il n'existait pas encore d'armes de famille; ce tombeau ne peut donc être celui de Geoffroy de Sablé. Notre auteur a reconnu plus tard, par un titre du prieuré même, que le personnage inhumé dans le caveau, appelé bien réellement Geoffroy de Sablé comme le fondateur, était fils de Robert II, frère de Robert III de Sablé, et mourut au commencement du XIIIe siècle[1].

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, avant d'aller plus loin, que l'un des noms latins de Solesme (*Solemniacum* ou *Solomiacum*) est exactement celui que les historiens et les chartes du Limousin donnent à la célèbre abbaye de Solignac, bâtie par saint Éloi à trois lieues de Limoges. Il existe en outre à trois ou quatre lieues de Cambrai, une petite ville manufacturière appelée aussi *Solesmes* ou *Solême*. On apprend

(1) Robert III de Sablé avait suivi à la Terre-Sainte Richard Cœur-de-Lion, dont il commanda la flotte; il devint grand-maître des Templiers ou plutôt *maître du Temple*, comme on disait alors. — Ménage, *ibid.*, pag. 28, 167, 174 et suiv.

par une charte qu'ont publiée Mabillon et D. Bouquet, que cette ville fut donnée en 706, par Childebert III, à l'abbaye de Saint-Denis.

Avant de décrire le prieuré de Solesme et surtout les monuments qui en font l'ornement le plus précieux, nous croyons devoir dire quelques mots de son histoire. Elle offre peu de faits remarquables, ou du moins ils ne nous ont pas été conservés; car Ménage, historien exact et jaloux de la gloire de son pays, n'en rapporte que ce que nous avons vu. Il est assez probable que ce monastère eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent les provinces du Maine et de l'Anjou (sur les frontières desquelles il se trouvait situé), pendant les longs démêlés des rois d'Angleterre, seigneurs de ces belles provinces, avec les rois de France leurs suzerains. Ce qu'il y a de certain, c'est que le monastère fut entièrement rebâti, comme le dit Ménage, au XIIe ou XIIIe siècle; et l'église, qui subsiste encore dans son entier, appartient bien, par le style de son architecture, à cette dernière époque. Seulement quelques portions, telles que les voûtes, furent achevées ou réparées beaucoup plus tard (en 1554, suivant Ménage). Le clocher seul, offrant une tour carrée et massive d'environ 40^m d'élévation, et qui, d'après sa forme, peut être rapportée au XIIe siècle, pourrait bien aussi avoir fait partie de l'édifice primitif; il est couronné par une espèce de dôme

terminé par une lanterne d'un style fort médiocre; cette construction porte, dans l'intérieur, la date de 1731.

Ce fut en 1496, vers la fin du règne de Charles VIII, que Jean Bougler, dernier prieur régulier de Solesme, fit construire la chapelle située sur le côté droit de la croisée, et où se trouve représenté, comme on le verra plus loin, J.-C. au sépulcre avec les apôtres. L'architecture de ce monument offre un mélange fort curieux du genre dit gothique, qui commençait alors à se dénaturer en abandonnant les vieilles formes du style à ogives, et de celui de la renaissance, dont on trouve peut-être ici les traces les plus anciennes.

La chapelle située sur le côté opposé de la croisée, et par conséquent à gauche du chœur, a été construite (d'après une date qui s'y trouve gravée) en l'an 1553, la septième année du règne de Henri II. Cette année fut aussi celle où mourut J. Bougler, et il est très probable que ce fut également par ses soins que cette chapelle fut érigée, ou tout au moins commencée; l'une et l'autre sont décorées avec un luxe qui serait admiré même dans une basilique du premier ordre. S'il en fallait croire une opinion assez généralement répandue, les statues dont nous avons déjà parlé seraient dues au ciseau de Germain Pilon et de son père, qui était aussi un habile sculpteur. Tous deux étaient nés au bourg de Loué, distant seu-

lement de trois lieues de Solesme[1]; mais cette supposition ne pourrait être exacte que pour la dernière chapelle, celle qui fut bâtie en 1553; car Germain Pilon, qui est mort à Paris en 1590, comme le prouve son épitaphe par le président Maynard (quoi qu'en disent des biographies inexactes, qui le font mourir en 1608, d'après Moréri), était né seulement au commencement du XVIe siècle. Suivant une autre opinion, qui pourrait bien être la plus rapprochée de la vérité, les plus belles de ces figures seraient seulement du père de G. Pilon, et les autres l'œuvre de quelques artistes italiens, attirés dans le pays par les religieux de Solesme. Au surplus, rien n'empêcherait, comme l'observe l'abbé Renouard, de concilier ces deux opinions, en supposant (ce

(1) C'est l'opinion de l'abbé Renouard, bibliothécaire du Mans et auteur de l'*Histoire du Maine*, qui avait fait beaucoup de recherches à ce sujet; de Corvaisier, à qui l'on doit une histoire des Évêques du Mans; et de plusieurs autres écrivains du pays. C'est donc à tort que Lacroix du Maine, qui d'ailleurs s'est lui-même contredit dans un autre endroit de son livre, a fait naître G. Pilon à Paris. Ménage dit aussi qu'il était né dans cette ville, mais originaire du Maine (*Histoire de Sablé*, pag. 28). Nous ajouterons à ce qui précède qu'il y a à Loué et dans quelques églises des environs, plusieurs figures de saints attribuées à cet artiste célèbre; on admire encore, dans la cathédrale du Mans, le beau monument qu'il éleva à la mémoire de G. du Bellay de Langey. Le nom de Pilon s'est conservé dans une des familles du bourg de Loué. (*Voy.* M. Lenoir, *Musée des monuments français*, tom. III, pag. 102.)

qui était tout simple pour une œuvre aussi considérable que l'exécution de plus de cinquante figures, de grandeur naturelle) que les deux artistes chargés de cette entreprise ont pu se faire assister par des sculpteurs étrangers, alors occupés de travaux semblables au Mans, à Angers, à Tours, et dans les environs[1].

L'abbaye de la Couture du Mans ayant été soumise en 1660 à cette réforme devenue si célèbre sous le nom de congrégation de Saint-Maur, à qui nous devons les travaux des Montfaucon, des Mabillon, des D. Bouquet et de tant d'autres, le prieuré de Solesme s'y trouva naturellement attaché à la même époque.

(1) Voyez à ce sujet la notice déjà citée et où la supposition de quelques artistes italiens, chargés seuls des travaux que nous avons indiqués, est soutenue avec infiniment de goût et de justesse. L'auteur (qui a eu la modestie de ne pas se faire connaître, mais que nous croyons être Dom G., supérieur actuel de Solesme), raconte, d'après le témoignage d'un ancien curé de ce village, que les trois artistes italiens se présentèrent au prieuré en 1550, et furent chargés par D. Bougler de décorer la chapelle de gauche. Chacun d'eux exécutait une figure; la meilleure était acceptée, et l'on brisait les deux autres. Ce qui semble appuyer cette assertion, c'est qu'en 1731, quand on rebâtit le couvent, on trouva dans les fouilles des nouvelles fondations une quantité considérable de fragments d'anciennes statues.

La notice ajoute que cette chapelle seule avait coûté cent cinquante mille francs, ce qui ferait plus du double en monnaie d'aujourd'hui. La pierre, d'un grain très fin et très tendre, venait des environs de Tours, et son transport ne fut pas une des moindres dépenses (*Notice*, etc., pag. 28 et 29).

En 1722, la partie du monastère destinée à l'habitation se trouvant à ce qu'il paraît en mauvais état, les religieux jugèrent à propos de la faire démolir, et l'on érigea à sa place un édifice vaste et commode, d'une apparence imposante, et qui subsiste même en entier, mais en mauvais état par suite de l'abandon où il est resté depuis quarante ans [1]. Il forme un des points les plus remarquables du magnifique paysage qu'on découvre du haut du château de Sablé; et celui-ci, à son tour, borne de la manière la plus heureuse la perspective dont on jouit des jardins de l'ancien prieuré, élevés sur une haute terrasse qui domine au loin le cours de la Sarthe. Dans cette reconstruction générale, l'église seule fut conservée; et ce qui est remarquable, elle ne paraît avoir souffert aucune dégradation aux jours les plus orageux de 1793, qui ont vu disparaître tant de monuments précieux [2].

A cette même époque, les ordres religieux ayant été supprimés, les bénédictins de Solesme qui, au nombre de six seulement, occupaient cette belle résidence, se retirèrent dans les environs; plusieurs prirent leur domicile à Sablé, et le

(1) Ceci a été écrit en 1832, d'après des notes recueillies pour la dernière fois en 1829. Depuis cette époque, le bâtiment a dû être mis en état et rendu propre à l'habitation. (*Voyez* la note de la pag. 277, et la *Notice sur le prieuré de Solesme,* citée pag. 278.)

(2) *Voy.* la note précédente.

dernier survivant y existait encore il y a peu d'années.

Le monastère ainsi abandonné ne reçut, à ce qu'il paraît, aucune destination spéciale, et fut en quelque sorte oublié jusqu'aux temps de la Restauration. En 1825 quelques spéculateurs, qui faisaient peut-être partie de la trop fameuse *bande noire*, se présentèrent pour acheter le couvent de Solesme et ses dépendances. Des Anglais, qui avaient organisé un autre genre de guerre contre nos vieux monuments nationaux, agissaient en même temps de leur côté. Ils convoitaient surtout, comme on le devine, les belles statues dont nous avons parlé. Le vieux prieuré courait de grands risques de part et d'autre; heureusement le patriotisme vint à son aide. Plusieurs négociants du Mans et des propriétaires de Sablé et des environs se décidèrent à acheter en commun les bâtiments de Solesme, dans la vue seulement de conserver aux arts et à leur pays un monument unique en France et trop peu connu. Depuis, cette société a pensé, mais sans prendre encore aucun parti, à utiliser ces beaux bâtiments qui, par leur étendue et leur position au bord d'une rivière navigable, se prêteraient parfaitement à l'établissement d'une grande usine[1].

Telle est l'histoire de ce monastère jusqu'à

(1) Voyez la note précédente.

l'époque actuelle. Nous allons donner maintenant sa description, en nous bornant à ce qui regarde l'église; les autres bâtiments, construits en 1722, n'offrant aucun intérêt sous le rapport archéologique.

L'église de Solesme occupe le côté nord de l'édifice; elle a la forme d'une croix latine, le chevet placé comme d'ordinaire à l'orient. Sa longueur totale est d'environ 33m sur 14m de large à la croisée, le tout mesuré dans œuvre. Il n'y a qu'une seule nef sans collatéraux. Au-dessus de la porte d'entrée qui, du dehors, n'offre rien de remarquable, on observe au dedans une boiserie ancienne, partagée en trois compartiments où sont figurés des sujets de l'Écriture, savoir : Samson attachant des flambeaux à la queue des renards; le même (ou peut-être David) terrassant un lion; dans le troisième compartiment, la Vierge apparaît à un personnage qui garde des troupeaux. Cette boiserie, bien évidemment du temps de la renaissance, est d'une exécution médiocre.

Arrivés au centre de la croisée, nous y remarquons, de chaque côté, les deux chapelles dont nous avons à nous occuper d'une manière spéciale; mais auparavant, il convient de dire quelques mots du chœur et des accessoires.

Le chœur, qui s'avance jusqu'au milieu de la croisée, présente un autel à la romaine en marbre du pays, entouré d'une vaste grille d'assez

mauvais goût. Au fond est un tableau qui doit être très ancien, et qui offre la tête de saint Benoît, fondateur de l'ordre auquel appartenait le prieuré. Les vitraux actuels, qui ont peut-être remplacé de curieuses peintures du temps, sont unis et sans ornement; à l'exception toutefois de celui du fond, où l'on a représenté, en trois tableaux, le monde, le paradis et l'enfer. En haut on voit Jésus-Christ sur les nuages, entouré de bienheureux. Dans le deuxième tableau, vers le milieu d'un ensemble de tours et de palais (dont le style grec bien prononcé montre que ces vitraux apartiennent au temps de la renaissance), on aperçoit des saints guérissant des malades et des possédés, et les diables sortant du corps de ceux-ci; enfin, dans le bas du vitrail, des démons verts et rouges armés de fourches, précipitent les âmes des pêcheurs dans les flammes éternelles. Ces tableaux ne sont pas sans mérite, et les couleurs surtout ont un éclat remarquable.

Les stalles doivent obtenir une mention toute particulière. Elles sont d'une forme très élégante, disposées sur deux rangs, au nombre de vingt-quatre de chaque côté, et offrant chacune, sur le dossier, une tête en bas-relief très saillant, avec un nom au-dessous. Du côté droit, ces figures sont disposées comme il suit (la première sans nom) : *Nathan, Mathatha, Mena, Melcha, Heliachim, Jona, Joseph, Juda, Siméon-Joas, Amasia-Lévi, Osias-Matha*; au second rang et sui-

vant le même ordre, *Salomon, Roboam, Abia, Asa, Josaphat, Jora* (pour Joram), *Ochosias, Athalia.* Les noms de *Jona* et *Juda* ne répondent pas à des bustes, et sont seulement écrits sur de petits cartouches. La plupart de ces personnages tiennent le sceptre; Ochosias et Athalie ont de plus la couronne. Les autres portent une chaîne au cou, un bonnet à fleurons descendant sur les oreilles, des cols brodés et rabattus, et des pourpoints ornés de crevés; c'est le costume du milieu du XVI[e] siècle, et par conséquent ces bas-reliefs, dont le dessin est assez remarquable, ont pu être exécutés à la même époque (1553) que la chapelle de la Vierge décrite ci-après.

Cette première série de bustes offre, comme on voit, au premier rang, la suite descendante des ancêtres de Jésus-Christ depuis David (dont le nom a sans doute été enlevé ou effacé) jusqu'à Matha ou Mathat, telle qu'elle est donnée par saint Luc, chap. III, v. 29 à 31; et au deuxième rang, la série des rois de Juda d'après les Paralipomènes, liv. II, chap. 9 à 26. Seulement, on voit que le sculpteur n'ayant pas trouvé la place nécessaire pour ajouter, après le nom d'Athalie, ceux de Joas et de ses deux successeurs Amasias et Ozias, a imaginé, fort maladroitement, de reporter ces trois noms à côté de ceux de Siméon, Lévi et Matha de l'autre série, ce qui établit une singulière confusion.

Si nous passons maintenant au côté gauche du chœur, nous y trouverons une suite semblable de bustes avec les noms suivants : *Mathath, Lévi, Melchi, Janne, Joseph, Mathatie* (pour Mathathias), *Amos, Naum, Hesli, Maath, Mathatie* (pour Mathathias), *Seméi, Joseph, Juda, Johanna, Resa, Zorobabel;* mais comme il n'y avait place que pour douze bustes, le surplus de ces noms est écrit sur des cartouches. Au-dessous de cette ligne on trouve encore ceux de *Abiud, Eliachim, Azor, Sadoc, Achim, Eliud, Eléazar, Matam* (Mathan). Un grand nombre de ces personnages ont, comme ceux du côté droit du chœur, le pourpoint tailladé et la chaîne au cou; plusieurs portent la barbe longue, des cheveux bouclés, et même des manchettes. Séméi a seul une espèce d'auréole autour de la tête; Zorobabel porte un sceptre orné d'une couronne de tours et de créneaux, qui rappelle la reconstruction du temple après la captivité. On voit que ce second ensemble de bustes représente la généalogie descendante de Jésus-Christ, depuis Abiud jusqu'à Mathan, aïeul de saint Joseph (saint Mathieu, c. I, v. 13 à 15); et de Mathan (que saint Luc appelle Mathat), en remontant jusqu'à Zorobabel (saint Luc, c. III, v. 23 à 27). Dans toutes ces stalles, qui sont d'une conservation parfaite et dont l'ensemble serait certainement remarqué dans une église d'une toute autre importance, le dessous des siéges est encore orné de jolis bas-

reliefs où l'on voit des têtes d'anges, d'hommes et d'animaux, et la Mort montrant du doigt un livre ouvert.

Nous arrivons maintenant à la description des chapelles, objet principal de cette notice.

1° *Chapelle de droite.*

On y observe d'abord, sur le côté droit, l'entrée d'un petit caveau dont nous avons déjà parlé, et qui renferme le tombeau prétendu de Geoffroy de Sablé, fondateur du monastère; ce caveau offre une niche ou voûte peu profonde pratiquée dans le mur, à peu près à hauteur d'appui, surmontant une pierre sépulcrale sur laquelle est sculptée, en demi-relief, la figure couchée d'un guerrier armé et couvert de son écu. On lit, sur une pierre placée en 1672 à la clef de la voûte, l'inscription ci-après :

CY-GIST GEOFFROY DE SABLÉ,
PRINCIPAL FONDATEUR DE CE MONASTÈRE,
VERS L'AN DE NOSTRE SEIGNEUR MIL-DIZ.

Le vêtement de guerre de la statue consiste, autant qu'on peut le reconnaître d'après son état de dégradation, en une chemise de mailles ou haubert, avec le chaperon pareil, relevé autour de la tête et composant à lui seul toute l'armure de cette partie du corps. L'écu ou bouclier, de

forme très allongée, est suspendu au cou à l'aide d'un courroie et présente une aigle éployée à demi effacée. Les manches de mailles se prolongent jusqu'au bout des doigts, mais la cotte ne paraît descendre que vers les genoux. On voit, par cette description, combien est judicieuse la remarque de Ménage qui, malgré l'opinion reçue, soutient que ce tombeau ne peut être celui de Geoffroy de Sablé, qui vivait en 1010. Il observe très bien qu'à cette époque on ne connaissait pas d'armes de famille, et qu'ainsi (quoique l'aigle d'azur en un champ d'or figure dans l'écusson des seigneurs de Sablé, qu'on remarque sur les vitraux de l'église de Notre-Dame de cette ville), le chevalier inhumé dans le caveau ne peut avoir été le fondateur du prieuré en 1010. On pourrait conclure le même fait de la seule inspection du costume militaire, l'emploi du haubert avec ses manches et son camail ne remontant pas au-delà des premières années du XIIe siècle. On a vu plus haut que Ménage s'est assuré, par l'inspection d'un titre du monastère même, que ce tombeau était celui d'un autre Geoffroy, mort au commencement de ce même siècle.

En face de l'entrée du caveau dont nous venons de parler, on remarque sur le mur un bas-relief encadré, en pierre blanche, qui représente le massacre des innocents et rappelle la grande composition de Raphaël; le travail en est

assez correct. Au-dessus sont des arcades à demi-relief, formées par des colonnes courtes sans proportion, chargées d'arabesques d'un bon style, et dont l'une porte la date de 1553; l'intervalle des arcades est aussi très riche d'ornements, de même que la frise qu'elles supportent.

Enfin, sur le troisième côté de la chapelle faisant face au chœur, se trouve dans un enfoncement du mur un des monuments qu'on a désignés sous le nom de *Saints de Solesme*, et qui représente Jésus-Christ déposé dans le sépulcre. C'est, quant à l'extérieur, un vaste bas-relief de toute la hauteur de la chapelle (d'environ dix à douze mètres) et de cinq à six mètres de large. Il peut être regardé comme composé de deux portions distinctes : 1° la partie supérieure présente, au milieu de beaucoup d'ornements du style si improprement nommé *gothique*, deux niches élégantes, séparées par une croix de grande dimension, où le Christ ne se retrouve plus, et sous lesquelles sont placées deux figures de saints ou de docteurs. Leur dessin assez pur, de même que celui des frises en feuilles de chardon d'une exquise délicatesse qui décorent ce morceau, d'ailleurs d'une parfaite conservation, montre assez à quelle époque elles ont dû être exécutées, et s'accorde parfaitement avec la date connue de ce monument, qui est, comme on l'a dit, de la fin du règne de Charles VIII (1496).

2° La partie inférieure offre un enfoncement

de 4m environ de profondeur, figurant un sépulcre, et dont la voûte très surbaissée présente un bandeau chargé de plusieurs rangs de feuillages et de découpures à jour, d'une admirable conservation. Les nervures de la voûte intérieure se confondent gracieusement en un beau cul-de-lampe au-dessous duquel, dans le sépulcre, sont réunis quatorze figures en pierre blanche du pays, représentant Jésus-Christ dans son linceul, la Vierge avec les disciples et les saintes femmes, Nicodême et Joseph d'Arimathie; il y a en outre deux gardes, placés tout-à-fait sur les côtés. Nicodême porte le costume assez exact de la fin du xve siècle; il a l'aumônière à la ceinture, avec le cordon très reconnaissable de l'ordre de Saint-Michel, et une sorte de chaperon[1]. Joseph est habillé à l'orientale, avec la robe longue et le turban; les gardes sont cuirassés à la romaine, et portent un sabre court. Ces deux figures ont été l'objet de mutilations qui ne remontent pas toutes à l'époque désastreuse de

(1) On a prétendu que cette figure, qui a près de deux mètres de haut, représentait un seigneur de Sablé de l'époque. Ce pourrait être alors Réné II, duc de Lorraine, petit-fils du bon roi Réné d'Anjou, qui mourut en 1508; ou encore ce roi lui-même. Nous devons cette observation à M. Salmon, de Sablé, l'un des habitants les plus notables et les plus instruits du département. On pourrait toutefois objecter, contre son opinion, que Nicodême et Joseph sont représentés tous deux ici avec une longue barbe, et qu'on ne la portait pas ainsi sous le règne de Charles VIII, ni même sous celui de Louis XII.

1793; et l'auteur de l'excellente notice que nous avons déjà citée rappelle que les paysans de Solesme vengèrent plus d'une fois, sur ces innocentes images, les insultes que Jésus-Christ avait éprouvées de la part des Juifs.

Il y a beaucoup de mérite dans l'exécution de ces diverses figures, indépendamment de la difficulté matérielle de grouper ainsi quatorze statues de forte dimension. Celle de la Madeleine est surtout recommandable par sa pose aussi naturelle que vraie, et par l'agencement heureux des draperies; genre de mérite qui devient bien plus remarquable encore, si l'on se rappelle que cette belle statue est d'une date antérieure aux premières années du XVIe siècle.

2° *Chapelle de gauche.*

La première chose qui frappe le spectateur qui, après avoir examiné la chapelle de droite, vient étudier à son tour celle-ci, c'est l'extrême différence de style de ces deux monuments, dont les dates, bien avérées, ne diffèrent que d'environ cinquante ans. Dans l'un, le style dit *gothique* domine presque exclusivement; à peine si l'on y voit poindre quelques indices du goût de la renaissance; ici, ce dernier genre se montre tout entier; plus d'ogives, de découpures à jour, de flèches élancées, de feuillages, etc. On ne voit que des arcades à plein cintre, des ordres grecs

dans toute leur pureté, des frises, des entablements de la plus grande richesse, et ces pilastres chargés d'arabesques qui caractérisent, comme on sait, les constructions du XVIe siècle.

La chapelle de gauche offre, en réalité, trois monuments distincts, encastrés, comme pour la précédente, dans les murs qui en forment les trois côtés.

1° Celui du côté droit se compose, dans la partie supérieure, d'une gloire représentant l'assomption de la Vierge, soutenue par deux anges qui la couronnent; aux deux côtés de la gloire sont des statues portant les mots : *humilitas* et *fides*; plus bas est figuré un animal à sept têtes hideuses, qui doit être la bête de l'Apocalypse; un ange paraît la montrer, et au-dessous d'elle on lit cette inscription : *Quando morietur et peribit nomen ejus?* Un étage, séparé du précédent par une frise élégante, offre trois arcades très surbaissées, d'inégale largeur, présentant les quatre statues des vertus théologales avec leurs noms : *Justitia, Temperantia, Fortitudo, Prudentia;* et sur les piédestaux qui les supportent, des inscriptions latines à la louange de Marie, que l'on croit composées par dom Bougler. On remarque, dans les espaces formés par la jonction des arceaux, des têtes de morts entourées de couronnes de fleurs.

Enfin, tout-à-fait dans la partie inférieure et dans une niche enfoncée, est un ensemble de

quatorze figures représentant la Vierge priant, à l'agonie, soutenue par l'apôtre saint Pierre, et recevant la communion des mains de Jésus-Christ; les autres personnages sont des apôtres et de saintes femmes, et un moine bénédictin, que l'on croit être dom Michel Bureau, dernier abbé séculier de la Couture, mort en 1518.

A part la bizarrerie de la composition, que le goût du temps peut suffisamment justifier, on doit reconnaître que tout cet ensemble offre de grandes beautés; la figure de la Vierge et celle de saint Pierre sont surtout remarquées par les connaisseurs; quelques-unes de ces belles statues, qui sont de grandeur naturelle, ont été mutilées des pieds et des mains [1]. Le reste est d'une conservation parfaite; on doit surtout admirer les arabesques qui couvrent les pilastres des arcades, et qui sont comparables à ce que ce beau temps de la renaissance a produit de plus gracieux.

2° Le monument adossé au côté gauche de la chapelle n'a qu'un seul étage, parce qu'on avait jugé à propos de percer une croisée dans la partie supérieure du mur de ce côté. L'ordonnance générale est ici à peu près la même que pour le précédent; ce sont encore des arcades supportées

(1) On croit dans le pays, que le bras droit du Christ fut cassé par un prieur de Solesme, révolté de cette conception absurde du sculpteur, qui lui faisait donner ainsi la communion à sa propre mère. (*Notice sur Solesme*, p. 12.)

par des pilastres et par des colonnes, ioniques dans le bas, et corinthiennes dans la partie supérieure. Celui-ci offre encore un groupe très remarquable; c'est Jésus-Christ enfant, enseignant au milieu des docteurs; l'expression de surprise de quelques figures, l'air d'admiration de quelques autres, sont on ne peut mieux rendus; seulement on y remarque un peu d'exagération, ce qui donne à deux d'entre elles surtout quelque chose de grotesque. Il ne faut pas dédaigner de remarquer que l'un des docteurs tient à la main une paire de lunettes parfaitement reconnaissable, dont il va faire usage apparemment pour mieux examiner le divin enfant; anachronisme qui n'est pas du reste le plus étrange de tous ceux que l'on se permettait alors.

3° Il nous reste enfin à décrire le morceau qui occupe le milieu de la chapelle, et qui, par conséquent, fait face au grand autel du chœur. Celui-ci offre, comme celui de droite, trois parties ou trois étages distincts; celui d'en haut, qui simule un arc de triomphe à trois arcades, montre des figures agenouillées qu'il est difficile de caractériser, faute d'attributs; l'étage inférieur présente dans des niches demi-cylindriques, quatre bustes de saints ou de docteurs; dans l'étage au-dessous sont deux figures en pied qui, d'après les inscriptions de leurs bases [1], représentent saint

(1) Voyez pour toutes ces inscriptions qui sont assez nom-

Thomas et saint Denis, et des bustes sur lesquels on lit : *Abraz*, *Judith*, *Esther* et *Aman* ; le tout accompagné de longs passages de l'Écriture ou des Pères, gravés au bas des figures. Enfin, dans la partie tout-à-fait au niveau du sol, et dans un enfoncement qui peut avoir trois à quatre mètres de profondeur, on a représenté, par un groupe de quinze figures, la mort de la Vierge, qui se trouve ainsi servir de pendant au sépulcre de Jésus-Christ, placé dans la chapelle située en face de l'autre côté du chœur. Ce groupe, de quatorze figures de grandeur naturelle, est regardé comme le plus beau de tous ceux qui décorent l'église de Solesme, et qu'on désigne sous le nom collectif de *Saints*. La figure de la Vierge est vraiment admirable, et l'on a observé avant nous qu'elle rappelait assez bien l'Atala de Girodet. C'est surtout cette belle statue et deux autres du même groupe que l'on attribue au ciseau de Germain Pilon ; elles nous semblent du moins dignes de cet honneur. La Vierge est enveloppée à demi d'un linceul dont les coins sont portés par des apôtres et par un moine bénédictin que l'on dit représenter J. Bougler, à qui l'on doit les deux chapelles que nous décrivons. On peut encore remarquer ici, à la jonction des cintres des arcades, des têtes de morts comme nous en

breuses, la notice déjà citée, où elles sont fidèlement rapportées et élégamment traduites. (pag. 13 et suiv.)

avons vu ci-dessus ; représentation bien rare dans les monuments du moyen-âge, ainsi que l'a fait observer M. Lenoir, bien qu'elle fût tout-à-fait conforme à la bizarrerie du goût de cette époque.

Tel est l'ensemble des monuments qu'on a coutume de désigner sous le nom de *Saints de Solesme*. Malgré les détails dans lesquels nous sommes entrés, on conçoit qu'une simple description du genre de celle-ci, dénuée surtout des figures qui pourraient la compléter, ne peut en donner qu'une idée très imparfaite. Nous serions heureux toutefois qu'elle pût fixer l'attention de la Société et appeler les méditations des artistes et des antiquaires sur cet œuvre certainement unique en Europe, et l'une des belles productions de l'art français aux plus beaux temps de la renaissance.

RAPPORT

SUR

LE ROMANCERO FRANÇOIS[1],

PUBLIÉ PAR M. PAULIN PARIS,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES, ETC.

Par M. CRAPELET, Membre résidant.

Messieurs, vous m'avez chargé de vous faire connaître l'ouvrage que notre confrère M. Paulin Paris a publié sous le titre de *Romancero françois, Histoire de quelques anciens Trouvères* et *Choix de leurs chansons*, dont il a fait hommage à la Société. Les travaux de ce genre me paraissent être du nombre de ceux qui doivent plus particulièrement peut-être mériter l'attention et l'intérêt de la Société, dans le sens même de la devise qu'elle a adoptée : *Sermonem patrium, moresque requirit.* En effet, Messieurs, notre ancienne littérature, si long-temps effacée par les succès toujours croissants, et maintenant stationnaires, pour ne rien dire de plus, de celle qui lui avait succédé, se trouve aujourd'hui re-

(1) 1 vol. in-12, Paris.

mise en honneur. Le gouvernement lui-même, que les affaires actuelles occupent presque toujours exclusivement, interroge aussi nos archives littéraires des temps passés. Notre Société possède plusieurs littérateurs qui se sont déjà distingués par des publications du genre de celle qui nous occupe, et qui promettent une longue suite de travaux analogues. C'est pour cette raison que je me suis livré à un examen attentif, peut-être même minutieux, du volume publié par M. Paulin Paris. Je n'ai fait que quelques pas dans la carrière qu'il est appelé à parcourir dans une vaste étendue, et j'en connais assez pour louer sans réserve toutes les *emprises* auxquelles il participera, ainsi que ses émules. Car il n'est pas une seule de ces *emprises* qui ne doive tourner à l'avantage des études historiques, philologiques et littéraires.

Ce ne peut être une vaine curiosité qui ait tout-à-coup saisi les esprits pour quelques compositions plus ou moins intéressantes de nos anciens poètes, pour ces innombrables documents historiques relégués dans les dépôts publics et si long-temps négligés, pour des débris cachés dans le sein de la terre et si avidement explorés; c'est que nous sommes parvenus à une époque de progrès intellectuel qui a besoin de beaucoup d'aliments. Et pour ne parler ici que du vif intérêt qu'excitent les publications tirées des

manuscrits inédits, dépositaires de notre primitif langage, c'est que l'on n'ignore pas, ou que l'on comprend mieux, que par la connaissance des mots de première origine l'on arrive souvent à la connaissance de beaucoup de faits et de choses. Quelles que soient donc les compositions dont le goût ou les recherches des éditeurs décident le choix, il y aura toujours profit pour les lettres. Les pièces que M. Paris a mises au jour dans son *Romancero*, pour être d'un genre léger, n'en sont pas moins fort instructives par l'ancienneté du langage et par les noms historiques de leurs auteurs, la plupart chevaliers, comtes, ducs, rois ou fils de rois.

Avant d'avoir lu la préface du *Romancero*, j'avais été un peu surpris de l'emprunt de ce mot fait à un idiome méridional pour caractériser un recueil de chansons de Trouvères; mais il paraît qu'un fervent amateur de nos poésies nationales avait eu une connaissance anticipée du titre adopté par l'éditeur, et qu'il lui a adressé à ce sujet une lettre critique qui est réfutée péremptoirement dans l'épître au lecteur, placée en tête du volume. D'abord le titre était imprimé à chaque page avant la réception de l'avis officieux, et lors même qu'il ne l'eût pas été, l'éditeur déclare qu'il ne l'aurait pas changé, parce qu'il n'existe pas de mot dans notre langue qui exprime ceux-ci : *Recueil de vieilles chansons d'amour et de*

guerre, et que tout cela se trouve compris dans le seul mot espagnol *Romancero*. Qu'il soit donc le bienvenu!

Le recueil s'ouvre par les romances d'Audefroy-le-Bastard, qui vécut au commencement du XIIIe siècle. L'éditeur le regarde comme l'*une des gloires* de notre ancienne poésie; mais il n'a rien trouvé de positif sur le lieu où il florissait, quoiqu'il lui paraisse appartenir à la ville d'Arras. Ce poète n'a pas été mentionné par Fauchet, et Legrand-d'Aussy, qui le premier l'a nommé, lui a mal-à-propos attribué l'invention des *lais*, nom que les anciens Bretons donnaient à leurs récits chantés, « et que nos ménestrels transportèrent « aux ouvrages bretons qu'ils traduisaient, ou « dont ils imitaient soit les paroles, soit la musi« que. » C'est ainsi que M. Paulin Paris trouve souvent l'occasion, dans les notices dont il a fait précéder les poésies de chacun de ses auteurs, d'exercer une judicieuse critique historique ou littéraire, dont je n'omettrai pas d'indiquer les points principaux lorsqu'ils se présenteront. On partagera volontiers le sentiment de M. Paris sur les qualités poétiques d'Audefroy, mais sans aller peut-être jusqu'à l'*admiration*; et à cet égard je dirai d'une manière générale, dans l'intérêt des découvertes littéraires, que, pour se concilier l'assentiment des lecteurs à l'opinion qu'on s'en est formée, il vaut mieux mettre de la résevre dans l'éloge que d'en forcer l'expression. Un sen-

timent exagéré égare souvent le jugement, et c'est ce que M. Paris a souvent remarqué lui-même dans l'éditeur des poésies du roi de Navarre, que son admiration pour Thibaut, dit-il, rendait sourd à tous les témoignages (p. 158).

Les pièces d'Audefroy sont au nombre de cinq, tirées de différents manuscrits de la Bibliothèque royale, et notamment des n°s 7222 et 1989. Les dix romances qui les suivent ne se trouvent que dans le manuscrit n° 1989 ; mais l'éditeur n'a pu découvrir quels en sont les auteurs. Ces dix romances roulent sur le même sujet d'amour, fort tendrement exprimé, mais non sans grace et sans naïveté. Dans une des notes dont l'éditeur éclaircit le texte de chaque pièce, il fait remarquer avec raison l'expression de *Francs de France*, au deuxième vers de la onzième romance, qui répond à celle de pairs de France réunis en cour plénière ou grands jours, et que l'on désignait par ce nom de *Francs* pour les distinguer des autres hommes libres de l'empire français. Une romance et une chanson, dans lesquelles il est question de Flore et de Blanche-Fleur, donnent ensuite l'occasion à l'éditeur de citer un morceau textuel de ce roman (traduit d'abord de l'espagnol en français, et analysé depuis par le comte de Tressan) et d'établir la conjecture, contrairement à l'opinion de Legrand-d'Aussy, que ce roman est d'origine espagnole.

M. Paulin Paris nous fait ensuite connaître

Quenes ou Coesnes (Estienne) de Béthune, que Sully se glorifie, dans ses Mémoires, de compter parmi ses ancêtres, mais dont le nom était resté jusqu'ici à peu près ignoré dans les lettres. Cependant Quenes « peut réclamer une place parmi « les guerriers les plus braves, les conseillers les « plus sages, les orateurs les plus éloquents et « les poètes les plus ingénieux, » et ces diverses qualités, attribuées à son poète par l'éditeur, il tend à les justifier par les détails historiques dont il accompagne le texte de chacune de ses pièces, et qui précisent les diverses circonstances dans lesquelles elles ont été composées. Quenes, à ce qu'il paraît, n'eut pas tous les succès qu'il pouvait espérer auprès de ses premières et nobles amours, la comtesse de Champagne, Marie de France, vers 1180, époque de Philippe-Auguste. Par les conseils de la comtesse, Quenes s'engagea pour la croisade, et il ne connut que plus tard toute la perfidie de sa dame. Il s'en vengea par des chansons satiriques contre toutes les femmes, et il réussit mieux dans ce genre de poésies que dans ses amours.

La vie plus laborieuse, plus chevaleresque et aventureuse de Quenes de Béthune dans ses expéditions d'outre-mer et devant Constantinople, est retracée avec autant d'intérêt que d'exactitude dans les récits de l'éditeur, qui a recueilli à l'appui huit compositions de son héros, véritablement remarquables par l'intérêt historique.

qui s'y rattache, par l'esprit et la finesse de l'auteur, et par les qualités de son style.

Il se présente ici une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de toute l'utilité des publications tirées de nos archives séculaires; c'est qu'elles entraînent toujours dans des recherches souvent fructueuses un éditeur consciencieux. Ainsi, M. Paulin Paris, en s'occupant du *vieux Quenes*, comme le nomme le poète et historien Phil. Mouske, a découvert un nouveau manuscrit du texte de Villehardouin, plus ancien que tous ceux qui ont été connus de Blaise de Vigenère, de Ducange et de dom Brial; et bientôt, par les soins de M. Paris et sous le patronage de la Société de l'histoire de France, ce nouveau texte démontrera que toutes les éditions imprimées de cet historien ont été défigurées. Remarquons en passant, pour provoquer les investigations les plus attentives, que ce manuscrit de Villehardouin porte sur le dos de la reliure : *Roman de Constant*, et sur le premier feuillet : *Ci est li Romans de Constantinoble.*

Nous voici maintenant avec un vidame de Chartres, Guillaume, l'un des seigneurs qui s'engagèrent dans la croisade en 1199, avec Louis, comte de Blois. Mais cette expédition, détournée de son but, découragea un grand nombre de croisés, qui revinrent dans leur pays; et parmi eux était le vidame de Chartres. L'éditeur rapporte la chanson que Guillaume composa à

son retour dans sa patrie; mais la dame de ses pensées s'était mariée et il reprit bientôt la route de l'Orient. M. Paris regarde comme très probable que ce Guillaume de Chartres est le même que l'on retrouve, en 1217, grand-maître des Templiers, et qui mourut attaqué de la peste devant Damiette en 1219.

Une seule chanson en trois couplets, espèce de *concetti* sur le *confort* et *desconfort* d'amour, signale dans le *Romancero* la présence de Charles d'Anjou, roi de Sicile et frère de saint Louis. Le nom de Charles d'Anjou restera toujours entaché dans l'histoire, par l'exécution du jeune Conradin; mais il me semble que le terme *d'assassin*, appliqué par l'éditeur au prince qui n'a pas empêché cette odieuse exécution, est outré. Il faut se reporter aux temps et à l'incroyable puissance des papes pour bien juger ce tragique événement. Les deux jeunes princes d'Autriche, Conradin et Frédéric, défaits dans une bataille par leur compétiteur, prisonniers, traduits, à l'instigation du pape Clément IV, devant un tribunal, et condamnés à mort par sentence des juges, *pour avoir pris les armes contre l'Eglise*, sont exécutés par la main du bourreau sur la place publique de Naples. L'histoire rapporte que Clément, consulté par Charles d'Anjou sur le parti qu'il devait prendre à l'égard des deux princes, lui répondit: *Vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli*; et le prêtre

eût tenu parole. Il est possible qu'il y ait des assassins dans cet acte d'odieuse politique, mais ce n'est ni le roi de Naples ni le bourreau.

La chanson d'Auboins de Sezanne, qui vient après celle de Charles d'Anjou, lui est bien supérieure pour la finesse et la légèreté. Auboins, dans ses couplets, chante un amour déçu, ce qui est toujours plus piquant et plus vif que de chanter un amour heureux. Il nous apprend de quelle façon sa dame l'éconduisait lorsqu'il voulait lui parler de sa passion :

Si me dit par félonie
Quant ireis vous outre mer.

Une noble dame ne pouvait assurément pas exprimer en termes plus polis une formule usitée de nos jours.

M. Paris relève ici plusieurs explications historiques données par Lévesque de la Ravalière (et non *La Ravaillère* comme il est imprimé dans le recueil) au sujet de la chanson d'Auboins de Sezanne. Il estime que la comtesse de Brie, dont il est parlé dans cette chanson, n'est pas Blanche de Navarre, mais plutôt Marie de France, fille de Louis VII, femme du comte Henri Ier, qui gouverna la Champagne pendant près de vingt ans.

A mesure que l'on avance dans le volume, les détails historiques et la critique littéraire prennent plus de développements sous la plume de M. Paris, qui trouve souvent l'occasion de relever des erreurs, des méprises échappées à l'édi-

teur des poésies du roi de Navarre; mais les limites d'un Rapport ne permettent pas de suivre l'auteur dans la controverse animée que lui suggèrent les autres poètes qui figurent dans son recueil, tels que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, comte de Bretagne, et Hues de la Ferté, qui ferme le volume. Je me hâte de vous présenter quelques observations sur le texte même des chansons, tel qu'il est imprimé pour la première fois dans le *Romancero*.

Cest ici, Messieurs, que je réclamerai votre indulgence et celle de l'éditeur pour les annotations minutieuses que j'ai faites à la lecture de ce volume; peut-être vous paraîtront-elles se ressentir un peu de certaines habitudes typographiques, mais c'est, je pense, ce qui pourra mieux les faire excuser. D'abord, en ce qui touche l'orthographe, elle m'a paru notablement rajeunie dans un grand nombre de mots qui eux-mêmes ont subi de fréquentes altérations; c'est à mes yeux un défaut grave, non-seulement dans toute publication de pièces inédites qui remontent presque à la formation de la langue, mais dans toute réimpression de nos anciens auteurs. Il serait superflu de faire ressortir ici tous les inconvénients qui résultent de ces changements dans de semblables productions; ils ont été signalés par les philologues et les linguistes, pour qui les textes primitifs sont le *principium et fons* de la science.

L'irrégularité de l'orthographe même adoptée par l'éditeur, est assez fréquente pour frapper les yeux à la lecture ; mais ne voulant pas hasarder à cet égard des observations inexactes, j'ai dû vérifier sur les originaux ce qui, dans ces irrégularités, appartenait à l'éditeur ou aux scribes assez généralement réguliers. J'appuierai donc par quelques exemples la critique dont le texte de M. Paris me paraît susceptible, laissant de côté les variantes de mots ou de vers qu'il a cru devoir admettre, lorsqu'il a trouvé plusieurs copies de la même chanson ; car ces mots ou ces vers, pris dans un manuscrit d'un autre scribe, présentent parfois aussi des variantes d'orthographe; ce qui, ce me semble, mériterait déjà d'être pris en considération pour motiver le placement des variantes en notes plutôt que dans le texte. C'est du moins le mode qui me semble préférable pour accomplir cette opération, toujours délicate, du choix des variantes, rarement dues aux auteurs eux-mêmes, mais bien plutôt aux modifications apportées au langage par le temps et par la plume plus ou moins intelligente des copistes.

Venons aux exemples.

Dans la première chanson dès la première ligne :

Bèle Isabeaus, pucèle bien aprise,

le nom *Isabeaus* est substitué à celui d'*Ysa-*

biauz et ne se trouve plus ainsi d'accord avec les substantifs *biautés* et *biaus* imprimés plus loin, page 13, 32 et *passim*. Le manuscrit est régulier et conséquent dans son orthographe. L'éditeur a substitué l'*s* au *z* qui termine un grand nombre de mots adverbes, substantifs ou adjectifs dans le manuscrit. Ce changement est de peu d'importance, il est vrai, mais dans la même chanson où les *s* sont employés comme finale (p. 6, v. 11), le mot seul *mariz* (affligé) est imprimé avec un *z*, et dans les chansons suivantes, dans un même couplet (p. 21, v. 3 et 5), on trouve les *z* et les *s* employés concurremment. J'ai vérifié que ces irrégularités n'existent pas dans le manuscrit, non plus que celle du verbe *fut* imprimé avec un *t* final (p. 6, v. 3) ; *fust* par *st*, même page, vers 10, et *fu* sans *t*, page 5, vers 3, tandis que ce mot est régulièrement écrit *fu* dans le manuscrit.

Vous trouvez *bonne* par deux *n* (p. 5, v. 4), et *bone* par un seul *n* (p. 6, v. 3); *amour* au singulier sans *s* (qu'en dirait M. Raynouard?) (p. 6, v. 3), et au vers 9 *amors*, singulier, avec un *s*. P. 8, v. 8, *ne peut* au lieu de *ne puet*, dans lequel on aperçoit mieux la syncope de *potest* (le *t* du milieu supprimé). P. 9, *vausist*, au lieu de *vousist*, plus conforme à l'origine *voluisset* (*l* supprimé *vouisset*). P. 9, v. 9, *j'aime*, avec un *e* final, au lieu de *aim*, sans *e*. P. 15, v. 12, *esplorée* au lieu de *esplourée*, qui rime avec

demourée. V. 17, *derechef* au lieu de *derechief*. P. 23, v. 7, *montré* au lieu de *moustré*. Enfin vous trouvez les *c* substitués aux *k* au commencement de certains mots; *el* au lieu de *u*, article *au; le* au lieu de *lo; mais* au lieu de *mès;* et dans nombre de mots, des lettres ajoutées, changées ou retranchées, toujours contrairement aux manuscrits.

Je pourrais multiplier les exemples de ces infractions orthographiques qui surchargent les marges de mon exemplaire; je terminerai en faisant remarquer quelques incorrections qui échappent si facilement aux yeux de quiconque fait imprimer, et surtout de celui qui a du savoir. Ainsi, page 9, vers 5 et suivants, on lit:

Vestue *fu* la dame par cointise,
Mout *est* bele, graile, gente et alise,
Le vis *avoit* vermeil come cerise.

Dans le premier et le troisième vers, le verbe est au temps passé, et il est au présent dans le second vers; mais la faute n'est pas dans le manuscrit où on lit *mout ert* (*erat*, était). P. 25, vers 3:

De toutes *oeuvres* est la bèle si esprise.

L'éditeur a laissé un *u* voyelle devant un *u* consonne, ce qui n'existe pas dans le manuscrit qui porte *oevres*. Sur le mot *esprise* du même vers, M. Paris met en note: « *Je crois* que la copie est ici défectueuse et qu'il faudrait lire *aprise* ». Le manuscrit n° 7222 confirme la jus-

tesse de l'observation, puisqu'il donne effectivement la leçon du mot *aprise*.

Plus loin, page 44, deuxième couplet, on lit dans l'imprimé :

> Si l'a entre ses beax bras mis,
> Assez i ot et *joie* et ris.

Joie n'est pas dans le manuscrit où on lit *jué* pour *jeu* ; cette chanson ne se trouvant que dans le seul manuscrit n° 1989, le mot *joie* ne peut être considéré comme une variante. Je regrette que, par scrupule pour la mesure, qui n'est pas toujours rigoureusement observée par nos vieux poètes, témoin le vers que je viens de citer : *De toutes oevres est la bèle si esprise*, l'éditeur ait supprimé même l'accord d'un participe employé deux fois de la même manière par La Fontaine, pour qui cet exemple servirait d'autorité, s'il en avait besoin, contre ses annotateurs.

> Amis pour vous ai traite mainte dure semaine.
> (*Bele Idoine*, p. 15, v. 18.)

Il y a bien *traite* dans le manuscrit et *trait* dans l'imprimé.

La Fontaine a écrit :

> J'ai maints chapitres vus
> (Liv. II, f. 2. Conseil tenu par les rats.)

> Et qu'aucun de leur mort n'ait nos têtes rompues.
> (Livre X, f. 13. La Lionne et l'Ours.)

pour *n'ait rompu nos têtes*. Cette locution, tou-

à-fait latine, se trouve donc bien et dûment acquise à la langue, et devait être, avant tout, maintenue; car, en ceci, comme sur tous les autres points d'une publication *princeps*, je pense qu'il faut s'en référer à ces paroles d'un maître ès-langue romane:

« J'ai respecté le texte des manuscrits jusqu'à « imprimer des fautes évidentes...... Mais n'ayant « trouvé la pièce que dans ce manuscrit, qui porte « *se* et non *si*, je me suis fait un scrupule d'altérer « sciemment le texte[1]. »

Toutes les vétilleuses remarques qui précèdent ne feront que témoigner, je l'espère, Messieurs, des soins que j'ai apportés à l'examen que vous m'avez confié, mais n'ôteront rien au mérite littéraire du *Romancero*, dont les notes nombreuses décèlent un jugement éclairé par un grand fonds d'instruction et par une connaissance intime de la langue des Trouvères.

(1) Choix des poésies des Troubadours, tom. I, pag. 447.

NOTICE

SUR

RENÉE DE FRANCE

Par feu M. DULAURE, Membre honoraire,

Suivie de deux lettres inédites de cette princesse et de Charles IX, communiquées par feu M. Coquebert-de-Montbret, membre honoraire.

Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, duchesse de Chartres, comtesse de Gisors et dame de Montargis, née le 25 octobre 1510, épousa en 1527 Hercule d'Este, deuxième du nom, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio. Après la mort de son époux elle revint en France, et adopta pour demeure la ville et le château de Montargis.

Pendant son séjour dans cette ville, qui lui avait été donnée en apanage, elle eut beaucoup à souffrir, et, au milieu des dangers que lui suscitaient sans cesse ses puissants ennemis, par sa prudence et son courage elle se montra toujours supérieure à son sexe.

La princesse Renée, plus studieuse, plus instruite que n'étaient la plupart des princesses de son temps, avait de bonne heure embrassé les opinions de la réforme; elle en manifesta les principes dans Montargis, ce qui causa, parmi les catholiques de cette ville, plusieurs mouve-

ments séditieux qu'elle parvint à comprimer, moins par la force que par des moyens de douceur.

Lorsqu'en 1562 la persécution du parti catholique contre le parti protestant s'accrut par des rigueurs excessives, la princesse Renée accueillit et nourrit dans son château de Montargis tous les persécutés, de quelque religion qu'ils fussent. Il en vint beaucoup de Nemours et des lieux environnants; il en vint même de Paris. Le jeune d'Aubigné, échappé de cette capitale, fait prisonnier avec sa suite au château de Courance, y fut presque en même temps condamné à danser devant les dames de ce château et à être brûlé vif quelques heures après. Il était à l'âge de douze ans; guidé par son précepteur, il parvint à échapper au bûcher et aux cruels habitants de Courance, et se réfugia auprès de Renée, qui le reçut conme une mère reçoit son enfant sauvé d'un grand péril. Le château de Montargis devint l'asile de tous les persécutés, et, suivant l'expression d'un écrivain contemporain, son intérieur ressemblait à un hôpital.

Le duc de Guise, chef du parti catholique, était gendre de Renée et son principal ennemi. Il fit tout ce qu'il osa faire pour l'expulser de Montargis; il mit une garnison dans la ville, il lui fit proposer un autre château pour demeure, et le sieur de Malicorne, serviteur de ce duc, eut l'audace de menacer la princesse de faire tirer le

canon sur son château si elle persistait à l'habiter. Elle lui fit cette réponse courageuse : *Malicorne, advisez à ce que vous ferez. Personne, si ce n'est le roi, n'a dans le royaume le droit de me commander; et si vous en venez là, je me mettrai sur la brèche, pour essayer si vous serez assez audacieux pour tuer la fille d'un roi.*

Malicorne, étourdi par cette fière réponse, se défendit en prétextant des ordres qu'il avait reçus.

Renée de France jouit dans la suite de plus de tranquillité à Montargis; mais l'on voit, par la lettre communiquée par M. de Montbret, qu'en 1568 ses villes de Chartres et de Montargis furent comprises dans le gouvernement d'Orléans que Charles IX venait de conférer à M. d'Entragues, qui déjà s'apprêtait à y envoyer des troupes et un gentilhomme pour y commander. Elle prouve que les lettres qui investissent d'Entragues du gouvernement d'Orléans sont en opposition avec d'autres lettres du roi qui la maintiennent dans le gouvernement des villes de son apanage. On ignore si cette lettre de la princesse Renée eut le succès désiré; mais on sait que, le 27 février 1569, le parlement entreprit de faire le procès à la reine de Navarre, au prince son fils, au prince de Condé et à Renée, duchesse de Ferrare. Mais Charles IX manda à cette cour qu'il ne voulait pas qu'on fît le procès à ces princes et princesses,

qu'il fallait se borner à condamner l'amiral de Coligny.

Renée de France mourut à Montargis, le 24 décembre 1570.

La lettre de Charles IX qui se trouve placée après celle de Renée du 1er juin 1568, quoiqu'elle porte la date du 20 janvier 1568, parce qu'alors l'année commençait à Pâques, se rapporte à des événements qui sont ainsi racontés par Mézeray.

« Avec un si notable renfort (6,500 chevaux et « quelques trois mille fantassins), les confédérés ren« trèrent dans la France ; ils enlevèrent les garnisons « de Joinville et de Chaumont, passèrent la Marne, et, « traversant l'évêché d'Autun, vinrent à la tête de la « Seine dont les troupes du duc de Nevers ne purent « leur empêcher le passage; de là ils prirent leur route « par Auxerre, par Châtillon et Montargis, d'où ils « s'étendirent vers la Beauce. Le prince, ayant été à « Orléans recueillir les troupes qu'on lui amenait de « Guienne, fit vingt lieues en un jour pour venir « mettre le siége devant Chartres. Il se promettait « qu'après avoir pris cette ville, qui est un des gre« niers de Paris, il retournerait bloquer Paris même; « tant il s'était imprimé cette fantaisie dans l'esprit « qu'il ne viendrait à bout de ses desseins qu'en matant « cette grande ville par la famine et les autres incom« modités de la guerre.

« L'entreprise se trouva plus difficile qu'il ne croyait. « Antoine de Lignières était entré dans Chartres avec « une forte garnison et il y avait mis bon ordre; si

« néanmoins il eût d'abord (ce qu'il ne fit que sur la « fin) détourné la rivière qui faisait moudre les mou-« lins, les assiégés eussent bientôt eu faute de pain.

« Durant ce siége on recommença les conférences « pour la paix. Le cardinal de Châtillon, s'étant rendu « à Longjumeau, traita long-temps avec Charles de « Gontaut Biron, maréchal-de-camp, et Henri de « Mesmes, maître des requêtes; si bien que l'ambas-« sadeur d'Angleterre et celui de Florence se rendant « amiables compositeurs, elle fut accordée le deuxième « jour de mars. L'édit en fut vérifié au parlement le « vingt-sixième du même mois. Il confirmait et remet-« tait en leur entier celui qui leur avait été accordé « cinq ans auparavant, révoquant et annulant toutes « exceptions, déclamations, et interprétations qu'on « avait faites au contraire. »

En conséquence du traité, les protestants levèrent le siége de Chartres et rendirent plusieurs des villes qu'ils avaient prises. Le prince palatin Casimir retourna dans son pays pour rendre compte de son expédition à l'électeur son père.

La guerre éclata de nouveau dès le mois de septem bre suivant. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui était dans le château de Bresles, se sauva par mer en Angleterre; il fit publier un édit de la part du roi, par lequel il promettait toute justice aux protestants pourvu qu'ils demeurassent paisibles dans leurs maisons; mais bientôt après, la reine et le cardinal de Lorraine en firent rendre d'autres tout opposés. L'hiver de 1568 à 1569 fut extrêmement rigoureux et empêcha seul les deux armées de combattre; ce fut l'année suivante que le prince de Condé fut tué près de Bossac par le capitaine des gardes du duc d'Anjou.

LETTRE DE MADAME RENÉE DE FRANCE, DUCHESSE DE FERRARE, AU ROI CHARLES IX.

Monseigneur, jay ce jourdhuy receu lettres du sieur Dentraigues par lesquelles il maduise que Vostre Maiesté la ordonné lieutenant general au gouuernement Dorleans en labsence de mon cousin, Monsieur le prince Dauphin, et quen ses lettres de lieutenance et gouuernement, dont il menuoye le double, sont comprins les villes et bailliages de Chartres et Montargis. Et les habitans dudict Chartres ont enuoyé me faire leurs plaintes et doleances de ce que ledict d'Entraigues leur a enuoyé ses lettres pour fere publier, et gentil homme pour y commander; et pour ce lieu de Montargis ma escrit et enuoyé lettres pour les officiers et escheuins pour les y fere publier : chose, Monseigneur, dont me suys esbahye, saichant bien de nen auoir donné cause, et quen celles de gouuernement quen a mondict sieur prince Dauphin elles ny sont comprinses. Vostre Maiesté men feit expedier lettres par lesquelles entendiez que ladministration et gouuernement desdictes villes me demeurast, et le semblable de celles que jay en Normandye; le double desquelles jay baillées à Bouchefort present pour les monstrer, sil semble a Vostre Maiesté les fere voir. Et croy, Monseigneur, qu'aurez cogneu quen ceste charge, mesmement en ceste ville ou je fais ma demeure, que my suis tellement portée quil ny a ville en ce royaulme qui ait vescu en plus grande obseruation de voz edicts et commandements, ne de laquelle ayez receu pour son peu de pouuoir plus de seruice et obeissance, ne qui mieulx ait esté gardée a Vostre dicte Maiesté sans quen ayez eu aucune charge ny despence : qui me faict vous

Page 324.

rance.

ma escript
ns fahlle a lire

sobeissante

ance.

frere et amy

es

cette lettre.

tre p
njou
s les
ondé

La lettre originale fait partie de la Collection des Godefroy qui se trouve à la Bibliothèque de l'Institut.

Lith. de Thierry Frères à Paris.

supplier treshumblement, Monseigneur, quil ne me soit faict ce tort et honte que ledict Dentraigues ny autre y puisse rien entreprendre, ne que jen soye demise pour nul, et pour cest effect commander men estre depesché lettres de declaration confirmant les premieres, estant bien certaine, Monseigneur, que autre ne vous y eust mieulx seruye que jai faict et feray tant icy a Chartres que au comté de Gisors, quant il vous plaira my laisser commander, suyuant les prouisions de gouuernement quil vous a pleu men fere; et me recommendant treshumblement a vostre bonne grace, je prie Dieu vous donner, Monseigneur, auec la sienne, treslongue et tresheureuse vye. De Montargis, ce premier jour de juing 1568.

(Et au bas de la page et de la main de Renée[1].)

Monseigneur, il vous plaira mescuser si ie nay escript la presante de ma main; cest pour la randre plus facille a lire.

Votre treshumble et tresobeissante tante,

RENÉE DE FRANCE.

LETTRE DE CHARLES IX AU DUC D'ANJOU.

Mon frere, si je neusse eu la mygraine deux jours durant, je vous eusse escript une chose que jay sur le cueur et quil ma semblé ne debuoyr plus longuement differer a vous mander, comme jeusse faict de ma main sans ladite mygrayne : c'est que jay entendu quil y en a en mon armée qui dysent que le prince de Condé

(1) Voir le *fac simile*.

et tous ceulx qui sont auecques luy ont envoyé icy le cardinal de Chastillon pour me rendre lobeyssance quilz me doybuent et accepter ce que leur ay cy deuant enuoyé par le conseil de tous ceulx de mon armée et de mon conseil, et que, cella estant, nont pas delliberé de plus combattre, et si lon les charge quilz chargeront, et non pas aultrement. Si ce quils disent estoyt vray, je seroys bien marry destre roy si tyrant de faire consommer vous premyerement, mon frere, et puys tant de princes et seigneurs qui sont en mon armée, et laisser toutes les prouinces de mon royaulme a piller et ruyner, quelles sont ordinairement, que tout incontinant je ne vous en eusse aduerty pour leur donner moyen de se refraischyr et reposer en leurs maysons auecques telle recongnoyssance enuers eulx que a jamays seroyt menuoyer de laffection quilz ont monstrée a leur roy et a leur patrie. Mays estant tout le contraire, comme vous pourrez assez congnoystre par le discours que je vous enuoye de ce qui sest passé entre la royne, mon cousin le cardinal de Bourbon et ledit cardinal de Chastillon, ensemble ceulx que jay enuoyez parler a luy au boys de Vincennes, je ne puys pour le myeulx que penser de ceulx la qui tiennent telz langaiges que ce ne sont pas des plus braues de mon armée; et pour ce que telles gens sont vus posté parmy les aultres qui ont le cueur comme ils doyuent, je vous prye mon frere, fere lyre ceste lettre en la presence de tous les cappitaynes, ausquelz vous direz de ma part que silz en sçauent quelquung qui ayt tenu ce langaige ou qui ayt telle oppinion pour descourager les aultres, que le plus grant service quilz me puissent fere cest de les vous nommer, et vous de me les enuoyer ou les pryer de sen aller en

leurs maysons, car je penserai auoyr beaucoup gaigné quant ilz ny seront plus.

Au reste, mon frere, je veoy puysque lon est ung peu arresté que lon ne faict que brigues et menées. Si cella continue cy après, jay delliberé de m'en aller, et y estant je congnoystray ceulx qui desirent le bien et la conseruation de moy et de tout mon royaulme, que je ne puys esperer ny me la promettre sans vouyr bien tost la fin de ceulx qui, gueux et brigantz, mont guetté sur le chemyn. Je prye a Dieu vous en donner la grace et vous mayntenyr en la syenne. De Parys, ce xxme jour de januier 1568.

Plus bas est écrit de la main de Charles IX :

Mon frere[1] ie suis devenu si bon secretayre que jay dité ceste lettre tout seul et ne vous lay peu escrire de ma main, car il y a deux iours que iay la migrene.

Vostre bien bon frere et amy,

CHARLES.

Suscription.

A mon frere le duc d'Aniou.

Le cachet en cire brune n'avait guère qu'un demi-pouce de hauteur, on apperçoit encore le haut de la couronne royale.

(1) Voir le *fac simile*.

NOTE

SUR

LES ARTICLES RELATIFS AUX DIVERS PATOIS

INSÉRÉS DANS LES DOUZE VOLUMES PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Par la Commission des Mémoires.

Les *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France* contiennent de nombreuses recherches sur les anciens patois qui existent encore sur différents points du royaume, mais que l'action continue de la centralisation a pour effet de détruire peu à peu et qui tendent à s'effacer insensiblement. Ces idiomes primitifs de populations diverses, qui se fondent dans la grande masse nationale, n'en sont pas moins très curieux; ils feront long-temps le sujet des recherches des philologues, et nous croyons dès lors utile de rappeler ici sommairement ceux, en assez grand nombre, qui sont déjà devenus l'objet des études de la Société.

DISSERTATIONS.

Mémoire sur quelques mots de la langue phœ-

nico-punique qui se sont conservés dans l'idiome provençal, par M. Pons (tom. I, p. 54).

Mots du langage de la campagne du canton de Bonneval (Eure-et-Loir), recueillis par M. Desgranges (tom. II, pag. 420).

Notice sur les usages et le langage des habitants du Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer (Pas-de-Calais), suivie d'une chanson flamande, communiquée par M. le baron Siméon (tom. III, p. 357).

Recherches sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours, par M. Louis Dubois (tom. IV, p. 226).

Recherches sur l'étymologie des noms de lieu et autres, dans l'arrondissement de Thionville, par M. Teissier (tom. IV, p. 420).

Conjectures sur l'étymologie du mot *Courtisols* et sur l'explication de quelques termes du patois Courtisien, par M. d'Herbès (tom. V, p. 357).

Recherches historiques sur la langue catalane, par M. Jaubert de Passa (tom. VI, p. 297).

Matériaux pour servir à l'histoire des dialectes de la langue française (tom. VI, p. 432).

GLOSSAIRES.

Extrait du glossaire breton, ou recueil des expressions vicieuses, surannées ou rustiques usitées

en Bretagne, par M. Legonidec (tom. IV, p. 322).

Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura, par M. Monnier (tom. V, p. 246. — tom. VI, p. 150).

Extrait d'un glossaire des différents patois en usage dans le département des Vosges, par M. Richard (tom. VI, p. 117).

Liste en patois de Dommartin, près de Remiremont (Vosges), des 309 mots proposés par l'Académie celtique, par le même (tom. VI, p. 137).

Liste alphabétique de quelques mots en usage à Rennes (Ille-et-Vilaine), avec les différentes tournures de phrases aussi en usage dans ce pays, par M. Lemière de Corvey (tom. VI, p. 235).

Vocabulaire du patois du Velay et de la Haute-Auvergne, par M. Deribier de Cheissac (tom. IX, p. 361).

Vocabulaire des mots patois en usage dans le département de la Meuse, par M. Cordier (tom. X, (p. 416).

Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Allagnon, depuis Murat jusqu'à Molompise, par M. l'abbé Labouderie (tom. XII, p. 338).

PIÈCES ORIGINALES ET TRADUCTIONS.

Parabole de l'enfant prodigue dans l'idiome de Courtisols (Marne), par la société d'agriculture du département de la Marne (tom. V, p. 347).

Livre de Ruth en hébreu et en patois auvergnat par M. l'abbé Labouderie (tom. VI, p. 94).

Chansons en patois du pays de Bresse (tom. VI, p. 144).

Sermon prêché par Michel Menot, cordelier, à l'académie de Paris, le samedi suivant le deuxième dimanche de carême (tom. VI, p. 437).

Parabole de l'enfant prodigue en syriaque et en patois auvergnat, par M. l'abbé Labouderie (t. VI, p. 455).

Traductions de l'enfant prodigue en patois de Liége, en patois wallon des environs de Malmedy (Prusse rhénane), en patois de Namur, en patois wallon du Hainault, en dialecte de Cambrai, en dialecte du canton d'Arras, en dialecte du canton de Carvin, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais); en patois populaire de la ville de Saint-Omer, et dans les patois des contrées et les idiomes suivants: Ardenois, d'Onville (Moselle), Lorrain, Vaudemont (Meurthe), Gérardmer (Vosges), Altkirch, Giromagny (Haut-Rhin), Champagney (Haute-Saône), Vauvilliers (*id.*), Vesoul, Champlitte (*id.*), Besançon, Morvant (Nièvre), Poitevin de l'arrondissement de Confolens (Charente), La Valette (*id.*), Angoumoisin (*id.*), Saintes, La Rochelle, Marennes (Charente-Inférieure), Gavache de Monségur, Gavache de la Motte-Landeron (Gironde), Périgourdin du canton de la Valette (Charente), Nontron (Dordogne), Sarlat (*id.*),

Limousin de l'arrondissement de Confolens (Charente), Limousin (Haute-Vienne), arrondissement de Saint-Yrieix (*id.*), Saint-Amant Tallende (Puy-de-Dôme), Aurillac (Cantal), Rodez (Aveyron), Montauban, la Réole, gascon du Gers, Haute-Garonne, Pamiers (Ariège), arrondissement de Foix (*id.*), extrémité du même arrondissement du côté de l'Espagne, Saint-Girons, langue catalane des Pyrénées-Orientales, Carcassonne, département du Tarn, Agde (Hérault), Lodève (*id.*), Montpellier (*id.*), département de la Lozère, du Puy (Haute-Loire), Privas (Ardèche), arrondissement d'Annonay (*id.*), Nîmes, Uzès, Alais, le Vigan (Gard), Marseille, quartier Saint-Jean à Marseille, provençal du département du Var, génois des communes de Mons et d'Escragnolles (Var), canton de Seyne, arrondissement de Digne (Basses-Alpes), arrondissement de Castellane (*id.*), Avignon, canton de Cadenet (Vaucluse), Valence, Nyons, Buis, Die (Drôme), Gap et villages environnants (Hautes-Alpes), Saint-Maurice (canton du Valais), Delemont (canton de Berne), Bienne (*id.*), Diesse (*id.*), Courtelary (*id.*), Moutier-Grandval (*id.*), Genève (canton de Genève), Broyard, rive orientale du lac de Neuchâtel (canton de Fribourg), Montreux (canton de Vaud), roman de Gruyères (canton de Fribourg), Haute-Engadine (Grisons), Basse-Engadine (*id.*) (tom. VI, 466-545).

Romance dite de Clotilde, qui se chante dans

les montagnes de la Lozère, communiquée par M. Cayx (tom. VIII, p. 225).

Traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois de l'arrondissement d'Avesnes (Nord), par M. Lebeau (tom. X, p. 470).

Traduction de la même parabole en catalan et en dialecte roussillonnais, par M. Izern (tom. X, p. 477).

Traduction de la même parabole en patois picard, par M. Delahaye (tom. XI, p. 327).

Traduction de la même parabole en patois rural ou wallon des environs de Bruxelles, par M. Marchal (tom. XII, p. 334).

TRADUCTION

DE LA PARABOLE

DE L'ENFANT PRODIGUE,

EN PATOIS WALLON,

Parlé depuis Vivier-d'Oie, à demi-lieue au sud-est de Bruxelles jusqu'à la petite ville de Wavre à quatre lieues et demie est de Bruxelles, par la forêt de Soigne.

Par M. MARCHAL, associé étranger.

---

11. Jèyseus deviza com ça cont' ses disciples: Ein hom' aw'oët deû garçons.

12. El pou dj'ohne disef as père : M' père, doneim' cè ki s'ta mu de vot bing; è el père lu partaj'a s'bing.

13. Peu dj'ou après el pou dj'ohne de sè deu garçons met tou échène, tout s'qu'il aw'oit, parti pou ein payis bing long, où il a meindj'i tou s'bing à fricoté et à fè kermesse et l'fiesse.

14. Kant il naw'oët pu ring, y vin eine grante famène dein l' payis et y mouref d'y fangh.

15. I s'édalef don è is fi vaurlet dein paysin kil mit din s'cinse, è le fi vaiti à se pourchas.

16. Il aurai eu bing de pledj'i d'erborer s'vinte

d's cos que ses peurchas maindj'ine, mais nein ein ne lu donnef.

17. Adon s'tant à paurlé i di : Combing s'qu'in da nein lez père des domestik qui on put' pangh qu'in pouv'nait maindj'i, è mu dj'i moure dei fangh.

18. I faut que j'emdispaick pou d'aller trover m'père è lu dire : M'père, j'a pechi cont'el ciel è cont' vos.

19. J'ine sò pu fait pou es' vot garçon, traité mu com vos domestik.

20. Ir ving pou vir s'père; quoiqu'i croief qu'il as'toit bing lont, s'père el voét, il ù pitié et courut aud'vant dl'u, et il là embrassit.

21. S'garçon lu dit : M'père, j'a péché cont' el ciel et cont' vos, j'ine sò pu fait pou es' vot garçon.

22. L'père dit à ses vaurlets : Donnez lu l'pu belle robe è m'tel sus'dò; boutez-lu ein bâque as' doet è des solès à ses pids.

23. Allez k'wer l'via cras, j'antòns et faison kermes.

24. A kause kem'garçon qu'vla, qui astoêt moire, er'vuneu, il astoët pierdu, il r'trové; is'-met'net è feyk kèrmes.

25. Paindin s'tins là s'frère aîné, qui astoët sul j'amp, r'vint al moedj'on; il inting el musik, el dance.

26. Il a huké l'vaurlet pou sa'woët sek d'sas-toit.

27. S'vaurlet lu dit : Cè vot' frère qui r'vunu ; vot' père a tué l'via cras, pas'qué s'garçon va bing.

28. Is' met in colère è n'vou nein intrez din l'moedj'on ; s'père est sortit poul feyh intrez.

29. Il a resspondu : V'la bing long-tin qu'idg vo'sert et j'à toudu fet c'qu'vos m'avos c'm-mandé, et jamais vos n'mavos donnez ein gâde pour mi ê m'samis.

30. Mais sitôt qu'vot garçon a maindj'i s'bing avout des putaines, r'vunu, vos z'avo tué s'via cras pour lû.

31. È l'père lu dit : M'garçon, vos z'ave toudu s'ti aimé, tou m'bing s'ta vos.

32. Mais i fallef fè kèrmes, pas'qui vot' frère astoët moire, et il r'vunu ; il astoit pierdu, il è r'trové.

Prononcez généralement en patois rural :

a, comme le croassement du corbeau.

au, très long.

ë, comme eye dans payé, rayé.

i, final à peu près comme *et*, par exemple : midet (midi).

o, presque toujours long.

u, comme *eut* bref.

ou, toujours bref.

j, comme dans *tcha*, très bref et dur.

gh est final, nazal.

Les imparfaits avait, comme *ouet*.

Le mot kermès, très fréquent, signifie la fête patronale ; on le prend au figuré même en style français qui n'est plus

patois ; ainsi faire kermès, aller à la kermès, signifie faire fête, courir les plaisirs.

Le patois urbain des Marolles diffère peu de celui des campagnes, excepté :

1° Que la voyelle *e* se prononce *eye* très longuement : ce son *ÿ* s'ajoute souvent aux autres voyelles, par exemple : *Iès veuÿe parleÿe* (je veux parler), l'*e* muet se remplace par un *è* ouvert.

2° Le motif explétif *saveÿe*, et en style relevé *savez-vous* s'intercale fréquemment, par exemple : *alleye*, *alleye*, *saveÿe*, *vo' manteye* (allez, allez, savez, vous mentez).

3° On dit *em' père est allye dor del vil* (mon père est allé hors de la ville).

4° La fréquentation des Flamands fait prendre des mots dans leur langue, par exemple : *si vo' faiseÿe vot' faro, j' vo stamperaÿe eure clache, et jet fereye espiteye el beÿk* (si vous faites votre raisonneur je vous donnerai un soufflet et je ferai rejaillir le ruisseau).

5° Il résulte de tout cela que souvent, en style relevé, les gens illettrés ne peuvent distinguer le singulier et le pluriel sans faire sonner la lettre *s* de l'article, par exemple : *lès s quels aimeye vo' mieux* (lesquels aimez-vous mieux)? *Deuÿe dèssquel j'eÿe parleÿe* (deux desquels j'ai parlé).

Je cite des exemples grotesques, à l'imitation de Vadé, parce qu'ils caractérisent mieux l'esprit du bas peuple.

VOCABULAIRE

DU PATOIS

USITÉ SUR LA RIVE GAUCHE DE L'ALLAGNON, DEPUIS MURAT JUSQU'A MOLOMPISE.

Par M. l'abbé LABOUDERIE, membre résidant.

INTRODUCTION.

La langue Romane, dès son origine, subit des variations, à cause des différentes langues qui entrèrent dans sa composition et des pays qui l'adoptèrent; elle en éprouva de jour en jour davantage par les nombreuses locutions qui s'y introduisirent et les emprunts de toute espèce qu'elle fit de tous côtés. Le patois auvergnat est une des branches de cet arbre immense. Séparé de bonne heure du tronc qui le porta, par l'isolement de la province, il reçut peu d'aliments et demeura toujours dans un état d'enfance et de faiblesse.

A une époque voisine de l'entière division du roman en langue d'oïl et en langue d'oc, chaque contrée de l'Auvergne pouvait se glorifier de compter des *Troubadours* parmi ses enfants. Dans l'espace de près de deux siècles, cette pro-

vince vit successivement fleurir Pierre d'Auvergne, le moine de Montaudon, Bertrand de la Tour, la dame Castelloze, le Dauphin d'Auvergne, l'évêque de Clermont, Peyrols, Pierre de Maensac, Pierre Pélissier, Pierre Rogiers, Austau d'Orlhac, sur lesquels on trouve des *notices* dans l'*Histoire des Troubadours*, par Millot, dans la magnifique collection de M. Raynouard et dans celle de M. Auguis, avec un choix des plus belles pièces dans ces deux derniers savants écrivains.

En 1270, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis, accorda à la ville de Riom des *coutumes et privilèges* en langage du temps. Chabrol a publié le texte, avec le latin en regard, dans son commentaire sur la coutume d'Auvergne, tome IV, pag. 501. On en trouve une traduction française dans quelques commentateurs de cette même coutume. Les *privilèges* de Riom, en 38 articles, furent donnés au mois de juillet près d'Aigues-Mortes. C'est une des pièces les plus intéressantes pour l'ancien patois d'Auvergne. On n'a pas été assez soigneux de conserver les antiques concessions, qui seraient maintenant des monuments très précieux sous plus d'un rapport.

Etienne Baluze mérite notre reconnaissance pour avoir inséré, dans le tome II de son *Histoire de la maison d'Auvergne*, un assez grand nombre de pièces en langage vulgaire, notamment p. 77, 80, 106, 112, 132, 136, 162, 169, 201, 251, 252,

253, 511. Au reste, les chartes latines du moyen-âge ne sont pas moins dignes d'attention, parce qu'elles servent à montrer par quels degrés la langue romane s'est formée de la corruption du latin. Parmi ces chartes dont le volume est rempli, on distinguera celles qui viennent de Thiers, de l'abbaye du Bouschet, de la cathédrale de Clermont, de Notre-Dame-du-Port, des cartulaires de Brioude et du prieuré de Sauxillanges.

Jean Savaron, dans ses *Origines de la ville de Clairmont*, ou plutôt Pierre Durand, qui a donné la deuxième édition des *Origines*, enrichie de notes, de suppléments, de pièces justificatives, Paris, 1662, in-folio, ne rapporte que deux fragments fort courts, lui qui aurait dû mettre à contribution les riches archives de sa ville natale (voir p. 102).

Christofle Justel, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, 1645, in-folio, n'est guère moins économe de citations de patois que Savaron et Durand.

Peut-être faut-il faire remonter à ces siècles de ténèbres et d'ignorance la vie de saint Gérauld, comte d'Aurillac, mort en 918, composée, *en langue vulgaire du pays de Haute-Auvergne*, par un religieux nommé Maffès ou Maffres, dont parle le père Modeste de Saint-Amable, *Monarchie sainte et historique de France*, tom. II, pag. 534. Quelques recherches que j'aie pu faire, l m'a été impossible de me la procurer.

On trouve éparpillés par-ci, par-là, quelques mots patois dans différents ouvrages composés par des Auvergnats, comme la *Vie des Saints et Saintes d'Auvergne*, par le père Jacques Branche, prieur de Pébrac, la *Topographie médicale de Haute-Auvergne*, par le docteur Brieude, mais rien de suivi, aucune pièce entière.

Vers la fin du XVI[e] siècle, François Pesant composa des Noëls auvergnats qui ont été imprimés. Ce poète, accueilli avec bonté par Charles IX dans son voyage d'Auvergne, méritait peu cette marque de distinction.

Joseph Pasturel, fils de Gabriel Pasturel, lieutenant particulier de l'ancien bailliage de Montferrand, né dans cette ville, chanoine et chantre de la collégiale, mort le 3 novembre 1676, a composé : 1° *L'home countent*, Riom, 1733, in-8°, et 1798, in-16 ; 2° Le quatrième livre de l'*Enéide*, 1733 et 1798; 3° *Le Couchire*, 1733 et 1798; 4° Chanson après un jubilé.

Gabriel Pasturel, quatrième frère du précédent, gentilhomme ordinaire du duc de Savoie, mourut à Turin à la fin du XVII[e] siècle. On a de lui des Noëls et des chansons ; quelques-unes de ces pièces ont été imprimées en 1733.

Thomas Pasturel, carme déchaussé sous le nom de père *Thomas d'Aquin de Saint-Joseph*, frère de Joseph et de Gabriel, était bon poète grec et latin. Il a publié plusieurs ouvrages d'histoire ecclésiastique et de théologie; y aurait-il de la témérité

à lui attribuer la traduction auvergnate de l'Imitation de Jésus-Christ en stances de dix vers de huit syllabes, louée par l'abbé de Caldaguès dans une lettre qui suivra cette introduction?

Il y avait eu plusieurs éditions de Noëls, lorsque cet abbé donna la sienne en 1733; elle ne contient que des pièces choisies. On en donna une autre en 1739, qui diffère de la première; je les ai comparées avec soin, et je peux l'assurer.

Les poésies auvergnates ne manquent pas, comme on le verra dans la lettre de l'abbé de Caldaguès, mais ceux qui en possédaient des collections n'ont pas jugé à propos d'en faire jouir le public. Cependant en 1798 il parut un recueil, imprimé à Clermont, dans lequel on remarque, outre les pièces dont nous avons déjà fait mention, dix chants de la *Henriade,* en vers burlesques auvergnats, les *Perdrix*, conte, et des *chansons*.

En 1805 l'abbé Delarbre inséra dans sa *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont*, pag. 90, une description de Bien-Assis, en vers auvergnats, pleine de naïveté et de charmes. On la retrouve, avec une traduction en vers français, dans le *Résumé de l'histoire d'Auvergne*, par M. Taillandier, Paris, 1826, pag. 189, 190.

Je suis bien sûr que les archives de l'Académie royale de Clermont et la Bibliothèque publique de cette cité renferment des trésors en ce genre; pourquoi me serait-il défendu d'engager mes sa-

vants et honorables confrères de l'Académie de les livrer à l'impression?

La Société a admis dans le tome IX de ses Mémoires un vocabulaire du patois du Velay et de la Haute-Auvergne, par M. Deribier de Cheissac, correspondant, qu'on retrouve aussi dans la *statistique* de la Haute-Loire; précédemment elle m'avait fait l'honneur d'admettre, dans le tome VI, ma traduction du livre de Ruth, en patois, sur l'original hébreu, et celle de la parabole de l'enfant prodigue, sur la version syriaque.

Le patois d'Auvergne a dû conserver la rudesse de la langue celtique qui était généralement usitée chez les grands dans cette province à la fin du v[e] siècle, et qui a indubitablement continué de l'être plus long-temps dans les campagnes. Ceci est avéré par un passage de la troisième lettre de Sidoine Apollinaire à son beau-frère Ecdicius, livre III. *Mitto istic ob gratiam pueritiæ tuæ undique gentium confluxisse studia litterarum, tuæque personæ quondam debitum, quod sermonis celtici squamam depositura nobilitas, nunc oratorio stylo, nunc etiam camœnalibus modis imbuebatur. Illud in te affectum principaliter universitatis accendit, quod quos olim Latinos fieri exegeras, Barbaros deinceps esse vetuisti.* Les nouveaux traducteurs de Sidoine Apollinaire, MM. Grégoire et Collombet ont ainsi traduit : « Je ne dis pas que c'est à cause « de ton enfance que l'on vit accourir ici de

« toutes parts ceux qui voulaient se livrer à l'étu-
« de des lettres; que l'on te fut redevable alors
« de ce que les nobles, pour déposer la rudesse
« du langage *celtique*, s'exerçaient tantôt dans le
« style oratoire, tantôt dans les modes poétiques.
« Une chose t'a gagné surtout l'affection générale;
« c'est que tu as empêché de devenir Barbares
« ceux que tu forças autrefois de devenir Latins.»
(Tom. I, pag. 255.)

Qui le croirait? dom Ruinart, dans son *Appendix Gregorii Turonensis*, a trouvé le moyen de changer cette leçon, adoptée par Colvinus, le père Sirmond, Jean Savaron, et confirmée par une note de ce dernier, pag. 189 de son édition in-4°, en mettant *Latini* au lieu de *celtici*, ce qui détruit un fait constant, je veux dire l'usage du *celtique* chez les gens de premiere qualité, qui n'apprenaient le *latin* que comme une langue étrangère.

Cette rudesse dont nous parlons est constatée par les écrivains de la province, et notamment par Dulaure, qui ajoute cependant (Description de l'Auvergne, 1789, p. 54): «Le dialecte ro-
« mance, qu'on parle dans toute l'Auvergne, est
« plus doux, moins prononcé, moins guttural
« dans la Basse-Limagne que dans le pays des
« montagnes. » Cette observation est pleine de justesse et de vérité. La plus forte gutturale de cet idiome est l'aspiration que les Hébreux représentent par la lettre ח, comme je l'ai dit d'ail-

leurs. « Dans la langue de Bohème, dit Beausobre, la lettre H mise devant la lettre R exprime « *l'esprit âpre* que les Grecs mettent sur la lettre « *rho*. Les Allemands mettent un G en la place « de l'H; c'est ce qui fait qu'on prononce *grads* « ou *gretz* en la place de *hrad* ou *hrádisch.* » (Dissertation sur les Adamites, part. première, à la fin du tome II, de la *Guerre des Hussites*, par l'Enfant; p. 296.) J'ai imité les Bohèmes dans leur signe pour exprimer la même aspiration.

Les transmutations ou conversions des consonnes, du même organe, sont fréquentes dans les patois de nos montagnes. Il paraît par un passage de la lettre XVIIe de Gerbert (Silvestre II), adressée à Géraud, abbé d'Aurillac, que dès la fin du Xe siècle les Auvergnats prononçaient de même le V et le B. « *Qui status regnorum penès vos scire cupit, et an Hugo quem vestrâ linguâ* ABBICOMITEM *dicitis uxorem duxerit.* (Gerberti epistolæ, p. 6, Paris, 1611, in-4°.)

La langue d'Auvergne n'a pas d'*e* muet de la même valeur que la langue française; dans les désinences masculines ou dans les médiales, cet *e* participe de l'*i*, et je l'ai marqué ainsi *ĕ*; dans les désinences féminines il participe de l'*a* espagnol, et je l'ai figuré avec cette marque *ā*. Qu'y a-t-il d'étonnant? La plupart des langues modernes sont sœurs par l'origine, et le temps a moins effacé les traits de parenté entre celles du Midi.

Je ne craindrai pas de transcrire ici un passage remarquable d'un manuscrit de l'abbé duc de Montesquiou, intitulé *Mœurs et anciens usages*, année 1082, et qui m'a été communiqué.

« Les chartes du Languedoc, aux IX[e] et X[e] siè-« cles, sont remplies de fautes plus grossières « que celles du Nord; on y trouve même des « phrases entières de la langue romance qui a été « depuis le patois du Midi. La langue latine, qui « avait constamment dégénéré depuis le siècle « d'Auguste, ne fut plus reconnaissable depuis « l'invasion des Barbares. L'église, qui en con-« serva seule l'usage, y porta les expressions et la « tournure hébraïques conservées dans les tra-« ductions de l'Écriture-Sainte, parce que les « Écritures étaient les seuls livres que le clergé « étudiât alors; mais comme il étudiait la gram-« maire, il écrivait sans fautes grossières. Il n'en « fut pas de même dans le Midi, sans qu'il me « soit possible d'en assigner la cause; car cette « partie de la France avait autrefois la réputation « d'être bien plus éclairée que le Nord; il est « même difficile que le commerce de la Médi-ter-« ranée, le voisinage de l'Italie et son heureux « climat ne lui aient pas conservé cet avantage. « Cependant ses études semblent avoir été plus « mauvaises que celles des autres parties de la « France. Il faut cependant distinguer certains « actes des principaux monastères, des chartes

« particulières, telles que les testaments et les « hommages; ces derniers surtout semblent n'ê« tre d'aucune langue. »

Il y a des sons qu'il m'a été impossible de figurer faute de caractères; mais j'y ai suppléé autant que j'ai pu par l'assemblage des deux ou trois lettres ordinaires, qui se modifient par ce moyen.

Il faut remarquer aussi que la plupart des mots varient pour la prononciation et l'orthographe, suivant les arrondissements et les cantons. Ainsi le mot *péché*, peccatum, se prononce autrement sur les rives de la Cère et de la Jordane, sur les rives de la Truère, sur celles de l'Allagnon, dans le département du Puy-de-Dôme, dans celui de l'Allier. Ici, on dit *pecca;* là, *petsa;* ailleurs, *petcha*, dans le Puy-de-Dôme *pechat*, comme on le voit dans un Noël.

LETTRE

DE L'ABBÉ DE CALDAGUÈS.

MONSIEUR,

Je conviens de bonne foi que la langue auvergnate est aujourd'hui un vrai patois; mais j'espère que vous voudrez bien convenir avec moi

que ce patois et le français ont des aïeux communs. Le français a eu le bonheur d'avoir été chéri de nos anciens rois; ils l'ont ennobli; tous les courtisans à leur exemple et tous les beaux-esprits lui ont rendu successivement de grands services. Cependant, malgré tant de faveur, il y a quatre ou cinq cents ans qu'il n'était tout au plus qu'un petit noble de campagne à qui les élus de ce temps-là pouvaient fort bien disputer la noblesse, et qu'il n'était en vérité guère plus riche que son frère le roturier. Mais depuis que les arts et sciences, les plus grands génies en tout genre et les esprits les plus délicats ont prodigué toutes leurs richesses à l'heureux français, on est obligé d'avouer qu'il n'y a plus de comparaison à faire entre lui et ses plus proches parents, quelque zélé que l'on soit pour leurs intérêts. C'est, monsieur, tout ce que je veux répondre aux qualités mises à part de la langue française et de la langue auvergnate. J'ai l'honneur de vous envoyer le recueil de poésies auvergnates que je fis imprimer en 1733, uniquement pour satisfaire la curiosité de quelques-uns de messieurs du parlement, qui, faute de meilleure occupation, avaient pris goût à nos vers patois. Je n'ai fait imprimer que ce que j'ai trouvé de meilleur, et ce meilleur-là vient des poètes de Montferrand, qui, sans contredit, doit passer, les belles comparaisons ne coûtent rien,

pour l'Athènes, pour la Rome et pour l'Académie de notre patois auvergnat. Je crois devoir donner un avis à M. l'abbé Sallier, un docteur en langue vulgaire comme moi peut en donner sur cette matière; c'est que s'il se borne à ne recueillir que ce qu'il y a d'imprimé de divers patois du royaume, il court risque de ne pas toujours donner ce qu'il y a de meilleur dans chaque patois; du moins si ce qui est arrivé à l'égard du nôtre est aussi arrivé à l'égard des autres. Les pièces choisies que j'ai données n'avaient jamais été imprimées, tandis qu'il y avait eu plusieurs éditions de je ne sais combien de mauvais noëls, où les auteurs avaient mêlé indifféremment les termes et les façons de parler de la Basse et de la Haute-Auvergne, ce qui fait un baragouin insupportable aux oreilles délicates de notre pays. On ne saurait attribuer ce mauvais choix qu'à nos imprimeurs de province, qui, se trouvant souvent désœuvrés, impriment plus volontiers ce qui peut avoir beaucoup de cours parmi le peuple que ce qui peut être du goût des gens d'esprit, dont le nombre est nécessairement plus borné.

Permettez-moi, monsieur, d'ajouter à ceci un fait qui me paraît singulier. François Pezant, un des principaux auteurs de ces noëls assez plats dont je viens de parler, fut présenté comme un homme rare à Charles IX, qui en s'en retour-

nant de Lyon à Paris passa par l'Auvergne; et ce *bon* roi fit à ce Pezant un accueil et des caresses dont un grand auteur de nos jours se tiendrait fort honoré; preuve que sous ce règne le français reconnaissait encore ses parents.

Pour remédier à l'inconvénient dont j'ai parlé dans mon avis à M. Sallier, je crois devoir vous révéler un petit secret que je n'ai pas ouï dire qui fût encore divulgué. En 1732, M. le comte de Maurepas eut la curiosité de faire mettre dans sa bibliothèque tout ce qu'il y avait de meilleures poésies dans les divers patois du royaume; il y eut dans chaque province des personnes chargées de faire ce choix. M. Tassin, commissaire ordinaire de marine, qui eut l'honneur de vous voir et de vous faire sa cour pendant quelques jours au mois de janvier de cette année, fut chargé du département de l'Auvergne à cet égard-là. Je ne fus jamais si surpris que de voir entrer dans mon cabinet, le 29 janvier, un grand homme de bonne mine, né à Constantinople, qui, après un compliment fort poli, se mit à me prier avec les termes les plus choisis et les plus engageants de lui rendre un service important. Je vous avoue, monsieur, que je me crus un moment homme de conséquence; mais je rentrai bien vite dans ma modestie ordinaire lorsque je vis que ce service important aboutissait à faire un recueil de pièces choisies auvergnates. Je le

fils; il fut reçu avec une reconnaissance presque outrée de la part de M. Tassin, et estimé à Versailles infiniment plus qu'il ne valait. Je compris par là que l'on oblige souvent plus les grands par des bagatelles que par des services plus essentiels. A cette réflexion j'en ajouterai une autre, qui est que mon patois dans cette occasion m'a plus valu que tout mon français, tout mon latin, et le peu que je puis savoir de grec ne m'ont valu dans toute ma vie; car, M. Tassin m'envoya trois livres d'excellent tabac, et il n'aurait tenu qu'à moi d'en recevoir davantage. De ce récit je conclus qu'il serait très aisé à un homme comme M. l'abbé Sallier d'avoir communication de tous les recueils de la bibliothèque de M. le comte de Maurepas; il en pourrait enrichir le sien et rebuter quantité de pièces qui n'ont peut-être d'autre mérite que celui de l'impression. Si j'étais à Paris, comme je suis sans vanité assez bon grammairien patois, que je sais et prononce assez bien celui de plusieurs provinces, je me ferais un vrai plaisir de soulager un savant tel que M. l'abbé Sallier d'une infinité de détails et de minuties qu'il ne faut pourtant pas négliger dans ces sortes de recueils; mais la Providence veut que je meure à Montferrand, où je crois que l'on ne meurt pas de plus mauvaise grace que dans les plus beaux hôtels du faubourg Saint-Germain. Outre les pièces que

j'ai l'honneur de vous envoyer, j'en ai une infinité d'autres parmi lesquelles est une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* en stances de dix vers de huit syllabes, qui me paraît en vérité plus simple, plus naïve, plus concise et par conséquent plus conforme à l'original que celle du grand Corneille. Pour ne rien omettre, j'ajouterai que si M. l'abbé Sallier est curieux de goûter un peu les gentillesses de notre patois, il peut s'adresser à M. l'abbé Bannier, qui, outre sa grande érudition et ses talents académiques, possède encore fort bien la langue auvergnate, dont il lui donnera gratuitement autant de leçons qu'il lui plaira.

Je suis honteux de la longueur de cette lettre ; mais permettez-moi de vous dire que vous vous l'êtes attirée en me mettant sur le chapitre de la belle littérature sur lequel je ne finis point. Je m'estimerai toujours trop heureux de pouvoir vous marquer dans les petites comme dans de plus grandes occasions le respect infini et le dévouement parfait avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Caldaguès, chantre de l'église de Montferrand.

Ce 9 mars 1737.

VOCABULAIRE

DU PATOIS DE LA HAUTE-AUVERGNE,

CANTON DE MURAT.

A.

Abandonnadă, femme de mauvaise vie.

Abyoura, abreuver les bêtes, de *byourĕ*, boire.

Acani, fatigué jusqu'à l'épuisement.

Ainbĕssa, *Ainbĕssadă*, accouplé, accouplée.

Adonc, alors, de *ad tunc*.

> *Adonc*, se deu ben alegrar.
> (*Bernard de Ventadour.*)

Adĕcias, *Aducias*, adieu. — *A Dieu sois.*

Adrillier, alizier, arbre. — *Adrellă*, fruit de l'alizier. — Corme sauvage.

Agroumi, de *groumér*, peloton, se resserrer.

Ander, trépied.

Andeléyră, servante.

Agrio, œuf de grenouille. — *Koua*, grenouille qui sort de l'*agrio*.

Azenadă, ânerie, du mot *azĕ*, âne.

Adouba, châtrer.

Aissi, ainsi, de même.

> En *aissi* fos pres, com ieu sui
> Mos Alvernhatz, e foram d'ui.
> (*Bernard de Ventadour.*)

XII. 23

Affiahra, affiler. — *Cous à affiahra*, pierre à aiguiser.

Anton, avant l'année, l'année précédente, du lat. *antè annum*.

Lo mals d'amor qu'avi' *an tan*.
(*Pierre Raymond de Toulouse.*)

Agusa, aiguiser.

Aourā, *Aurā*, vent.

Quan la dossā *aura* venta
Deves vostre pays.
(*Bernard de Ventadour.*)

Affina, tromper.

Affinaïrĕ, trompeur.

Apila, appuyé près d'un pilier.

E estet aqui *apilatz*.
(*Roman de Jaufre.*)

Affuta, fûté, rusé.

Affourti, affirmer, assurer avec opiniâtreté.

Adjeudā, aide, secours.

Agueita, regarder.

Amistous, *Amistosā*, moelleux, moelleuse.

Aïgueyrā, ouverture dans un mur pour faire passer l'eau.

Aïguā, eau, de *aqua*.

Aissi col peis au en l'*aïgua* lor vida.
(*Arnaud de Marueil.*)

Agulhā, aiguille.

Ahrbonneïrā, écureuil.

Ahra, aile.

Appi-Sabés, oui, affirmation caractéristique des habitants de la planèze d'Auvergne.

Ahratĕdza, battre de l'aile.

Aneuy, aujourd'hui, ou plutôt *cette nuit*, usage de compter par nuits, dont on trouve des traces dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire et dans la loi salique,

et qui s'est conservé dans les campagnes, suivant Gaillard.

L'abbé de Montesquiou dit qu'on avait compté par nuits jusque vers 898, et qu'à cette époque on compta par jours dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Erre.

je me vueil occuper que mangerons ennuyt du rost.

(*Villon*, p. 384.)

Aneuyt, *Topographie médicale de la Haute-Auvergne*, par Brieude.

Amount, là-haut, d'*amount*, d'*avahr.*

Venez y d'amont et d'aval.

(François Villon, édition de M. Prompsault, 1832, in-8, page 362).

Les repues franches.

Avahr, là-bas.

Tornon so qu'es *dàmon* desotz.
(*Pierre d'Auvergne.*)
E vai corren *damon daval.*
(*Roman de Jaufre.*)

Ahrsérā, hier.

Anbě, avec. — *Am*, avec. — *Ambě diou*, avec moi. — *Am diou*, avec moi, de l'hébreu עמדי.

Aradā, champ labouré, du latin *arare.*

Azě, âne, mûre sauvage.

Amaga (*s'*), se couvrir avec soin.

Arhyza, un taon pique une vache, elle lève la queue, se met à courir, *la vatsā arhayzě.*

Ahrbadit, corps ou enterrement d'un enfant mort avant sept ans.

Ardzòntā. narcisse.

Andeuytě, saucisson.

Ayrě, bluet, fruit.

Affadzou, faîne, fruit du hêtre, du faîne.

Andèssā, grand pain de seigle à pâte molle.

Arayrě, charrue.

Aoü, *Aoützä*, oie.

Adéur, serpent.

Arsérä, hier.

Acluntza (*s'*), se pencher, du grec ἐγκλίνω.

Ahrtir, doigt du pied.

Ahrtilla (*s'*), se blesser les doigts du pied.

Ahrtilladä, blessure aux doigts du pied.

Aoüssĕ, toison, *vellus*.

Am, *Ambĕ*, avec, de l'hébreu עם.

Anders, dartres laiteuses auxquelles les veaux sont très sujets. — *Brieude*, topographie médicale.

Agulhadà, pique-bœuf dont se servent les cultivateurs quand ils labourent, parce que cet instrument est garni, à l'extrémité opposée à l'aiguillon, d'un fer propre à dégorger la charrue, et qu'il est plus long que le *stahronbér* dont ils se servent dans les charrois.

Avont, *di èn avant*, dorénavant. — *Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, diust di èn avant, in quant Deos savir et podir me dunat.* Serment de Louis de Bavière et de Charles d'Aquitaine, en 842, peut-être le plus ancien monument que nous ayons de la langue romane.

Attéina, pressé.

Aygadä, pacage ordinaire des bestiaux sur les montagnes.

Desistrières Murat, *L'art de cultiver les pays de montagnes et les climats froids*, *ou Essais sur le commerce et l'agriculture particuliers au pays de montagnes d'Auvergne*, Paris, 1774, in-12.

Ahraoüzä, allouette, du celte *alauda*, suivant le président Fauchet, p. 536.

Arri, cri avec lequel ceux qui conduisent les chevaux et les bêtes de somme en Italie, les excitent à marcher plus vite. (*M. Artaud*, *vie du Dante.*)

Acouyta (*s'*), se presser.

Aousy, *Auzi*, entendre, ouir.

Quant aurem *ausida* nostra messa.

(*Philomena.*)

Agrada, plaire.

Qu'aquellà Tsansou m'agradă,
Mon ami, que n'en pensai?

Adzassa (*s'*), se coucher, se reposer.

Jamais non *jassa* be.

(*Boniface de Castillane.*)

Alouga, placer en temps et lieu, *allocare*.

B.

Bĕdzadă, lessive.

Bourious, espèce de gâteaux faits sur une plaque de fer large et longue, avec de la farine de blé noir délayée dans de l'eau ou du lait, soit levée ou sans levain, que les habitants des rives de la Cère ou de la Jordane préfèrent à tous autres mets.

(Desistritères Murat, l'*Art de cultiver*, 99.)

Budgĕ, pré planté d'arbres.

Bouhron, faucille.

Bouquit, sauterelle.

Bouillaz, petite mare.

Bouissa (*sĕ*), remuer les épaules par un mouvement convulsif ou par suite de démangeaisons.

Bragă, habit de fête, de gala.

Braga, être recherché dans ses vêtements.

Byéurtă, feu que fout les pâtres sur les montagnes ou dans les pâturages pour cuire des fruits ou des légumes.

Bigorră, *bigourrettă*, vrille.

Biohră, morceau de braise.

Bélédgĕ, étincelle.

D'être sa proumeiro bouligeo.

(Voy. *Enéide*, par J. Pasturel.)

Boutta, mettre. (*Voyez* Enéide par J. Pasturel.)

Bigós, bident, *bidens*.

Bradză, culotte, braye.

(Gallia *Braccata*.)

Babēïră, bavette.

Boutchin, salsifis sauvage. Les enfants en font un objet de friandise, et c'est pour cela peut-être qu'on a donné à ce légume un nom dont le Talmud appelle un petit enfant ברצין.

Batsassă, abreuvoir de pierre.

Bardza, briser le chanvre ou le lin avec un instrument de bois pour séparer la filasse de la chénevotte.

Breuillă, blé en herbe tendre.

Boulĕga (*se*), se remuer.

Baritehr, *baritèlă*, garçon, fille folâtre.

Bobă, couleuvre.

Boutié, mare à rouir le chanvre.

Boutadă, levée d'un moulin.

Barrassidzaïrĕ, tracassier, taquin.

Bamou, écrouelles.

Bama, *bamadă*, qui a les écrouelles.

Phédă bramadă, brebis gâtée.

Branda, s'allumer.

Bourri, taureau.

En hébreu פר pour *bour*.

Bourréttă, génisse.

Brulèiră, terre dont on a brûlé le gazon, ratissé le gazon.

Barra, *barradatus*, de diverses couleurs. *Coutzou barra*, cochon blanc et noir.

Bridjica, jaspé. *Fabă bridjicadă*.

Bénă, panier d'osier; les deux font la charge d'un cheval ou d'un âne.

Bénou, petit panier d'osier.

Banastă, *benastră*, hotte, panier, corbeille; il doit venir de

benna, ancien mot gaulois, qui, selon Festus, était une espèce de voiture ou de char. *Benna, lingua gallicâ, genus vehiculi appellatur.* (*Voir* aussi le président Fauchet, page 536.)

Baraïrĕ, ellébore.

Buffĕttă, soufflet.

Buffadour, canon de fusil avec lequel on allume le feu en soufflant dedans, soufflet.

Bĕtza, sommeiller.

Bourgnou, essaim.

Buradă, tartine de beurre.

Brĕnous, *brénosă*, sale.

Parmi le fons d'unes brayes *breneuses*.
(*OEuvres de Villon*, édit. de 1832, p. 210.)

Toutes foys, le sac fut ouvert;
Mais quant il le vit si *breneux*,
Il s'en alla tout roupieux.
(*Villon*, p. 400.)

Bouttă, espèce d'outre à mettre du vin ou de l'eau; il vient de l'hébreu אובות (Job, XXXII, 19 et Aben-Esra). M. Cahen prononce *oboth* (Tome III, p. 89.

Bréză, miette; en hébreu שבר לחם , briser le pain, emmietter le pain. Il n'est pas rare, dans les langues orientales, d'intervertir l'ordre des lettres et de mettre l'une pour l'autre.

Bedeter ou *vedeter*, parc où couchent les veaux sur les montagnes, à côté de la cabane du pâtre ou vacher.
(Desistrières Murat, l'*Art de cultiver les pays de montagnes*.)

Budgĕ, pâturage sec, de mauvaise qualité et planté d'arbres.

Brama, crier comme un enfant.

Barbassă, grande barbe. Ce mot se trouve dans les *Mémoires* de Tallemant des Réaux, t. II, p. 360.

Brindjidouïră, jeu qui consiste à passer une corde dans deux trous d'un petit morceau de bois aplati, de forme ronde ou carrée; de sorte que la corde ou ficelle, double des deux

côtés du bois, en soit à égale distance; à faire tourner le bois sur lui-même jusqu'à ce que la corde doublée semble n'en faire qu'une; à tirer les deux bouts pour que le roulement du bois fasse un bruit qui ressemble au sifflement d'un chat irrité.

Brindjidouïrā, se dit d'une personne accoutumée à murmurer.

Beli, pousser.

Brostā, redondance des branches d'un arbre émondé, et non pas, comme le dit l'abbé Prompsault, *la partie de l'arbuste nouvellement crue* ou le *cri*.

Banteidza, aller de banc en banc, trébucher comme un ivrogne.

Brĕgoundzous, *brĕgoundzosā*, *vergounhos*, honteux.

Lai quant er vieilhs, en sera *vergonhos*.

(*Bertrand de Born.*)

Belieou, peut-être, du roman *Beu leu*.

E dis que al fuer s'en ira
E *beu leu* a qui trobara
Qui el dira novas a son grat.

(*Roman de Jaufre.*)

Breur, *bruelh*, bocage.

(*Pierre Raimond* de Toulouse).

Boutzās, lèvres.

Bradzā de lou, primevère.

Beuïssā, botte de paille.

Bayla, bailler, donner.

Ma *mayre bayla* mi aquel efan, per l'emporta.

(*Vies des Saints et Saintes d'Auvergne.*)

Barri, faubourg, quartier de ville ou de village. — *Barri-soutro*, quartier d'en-bas; *barri-soubro*, quartier d'en-haut.

C.

Calaou, calaoudă, bœuf ou vache portant une tache blanche sur la tête.

Caillohră, menterie. — *Caillouhradă*, grosse menterie.

Měssongé coum' enă caillă.

Cĕléïră, cerise.

Canaillă, canis, enfants qui font du bruit comme des chiens qui se querellent.

Cahrir, lampe, du grec καλὸς, beau, clair.

Casacă, habit d'homme.

Coufinadă, soupe mitonnée.

Coupit, sinciput.

Cludzadă, toit de paille ou de chaume.

Cleur, botte de paille préparée pour le toit.

Courniohră, trachée-artère.

Caloffă, écosse, écorce; en hébreu קלופין.

Clussă, poule-mère.

Cadenettă, tresse de cheveux.

Coutzou, cochon, porc.

Croumpa, acheter.

Coumpyradgĕ, banquet à la naissance d'un enfant.

Couvisa, passer une partie de la journée chez quelqu'un de ses amis, *pendant* l'hiver.

Cosclĕ, coquille de noix, d'œuf.

Cata, couvrir; de l'hébreu כתן et du grec χιτὰν.

Cohrsĕ (*faïrĕ*), chatouiller.

Catza, blesser, serrer, presser. Le P. Arnoux, prêchant à la cour, s'avisa de dire: Chacun sait où son soulier le *cache* (le blesse). Un seigneur répondit tout haut: Il faut qu'un soulier soit bien grand pour pouvoir *cacher* un homme. (*Nouvelles remarques sur Virgile*, par Faydit, p. 89.)

Crispér, gâteau de farine délayée dans de l'eau qu'on laisse très peu fermenter, et qu'on fait cuire ensuite sur un plateau de fer mince ou dans une poêle que l'on tient sur le feu. Les

habitants d'Aurillac appellent cette galette ou ce gâteau *piscadsou*; et les Hébreux מרחשת (*Lévitique*, chap. 2, v. 7).

Còhr, passoire, tamis.

Coudèïrã, étui, baril à tenir la pierre à aiguiser dans l'eau.

Couchira, gémir, soupirer, se plaindre.

Couchir, *coussir*, soupir, gémissement, peine, chagrin.

Le couchire que le cachavo
din le coure de soun amour.
(*Le Couchire*, par J. Pasturel.)

Courdèlã, lacet. (*Roman de la Rose*, v. 4060.)

Cartarentzã, quart.

Couz, pierre à aiguiser, du latin *incusus lapis*, et mieux encore de *cos*, *cotis*. (Virgile, *Géorgiques*.)

ferus et Cupido,
Semper ardentis amens sagittas
Cote cruentâ.
(*Horace*.)

Cadaoulã, loquet.

Carmantron, carnaval; en basse latinité, suivant le *Glossaire* de Ducange, *carmentranus*.

Catamiaounã, capon; ce que le bon La Fontaine appelle *chattemite*.

Faisant la chattemite.

Cri, partie d'un arbre *crue* en une année.

Crous, *cros*, croix.

Que per lo nostre salvamen,
Prezes en *cros* morte dolor.
(*Pierre d'Auvergne*.)

Coubés, *cobĕs*, avide, désireux.

Sui plus *cobĕs* de lieis.
(*Pons de Capdueil.*)

Coussirous, peiné, chagrin.

D'aquest amor sui *cossiros.*

(*Geoffroi Rudel.*)

Cata-fieu, couvre-feu.

Creyrĕ, croire.

Per y *creyrĕ*, vas y veyrĕ.

(*Vies des Saints et Saintes d'Auvergne.*)

Clidă, claie.

Clidar, parc entouré de claies.

D

Darroutza, abattre, ôter d'un croc, tomber et précipiter d'un roc. Le président Fauchet, 555... de la coste desrochent, aval vont périllant. *Jehan li Nevelois.*

Daillă, faux.

Dailla, faucher.

Dĕgouira, démolir.

Dzaïrĕ, coucher : *ana voui dzaïrĕ,* allez vous coucher.

Dzahrvri, serpolet.

Dgirondă, hirondelle.

Dapas, *dapassou*, doucement.[1]

Discoumpassa, dépasser.

Discompissa, passer sous la jambe.

Davantahr, tablier. A Rouen, on dit *devanteau.*

(Voyages Liturgiques de France, pag. 399.)

Dzèrlă, seau dans lequel on fait lever la pâte pour les crêpes.

Dzar, coq ; dans le XIIe siècle on disait *jas*, comme l'a prouvé M. Rey.

Dzu, juchoir, endroit où juchent les poules.

Dzuqua, jucher, percher.

Dzapa, aboyer, *Dzapadă*, aboiement.

Dĕviarda, *dĕviardadă*, avorton, avortée.

Dahraginta, se dépêcher au travail.

Dĕspatza, se dépêcher dans la marche.

Dĕscouscla, *enucleare*, ôter la coquille.

Dĕmantibula, rompre la mâchoire, des machines.

Dĕbrigoundza, ***dĕbrigoundzadā***, déhonté... déhontée.

Dĕstsoussa, enlever la tête d'une épingle.

Dĕscaou, épingle à tête de cire.

Dzoiā, bijoux, parure, de l'italien *gioje*.

Dgindzahro, se tenir accroupi dans le lit, lever les genoux.

Dĕméissa, se disloquer la mâchoire, *la maissĕ*.

Dahrhir, courage, activité.

Dĕleuzura, oisif, de loisir.

Dzeileitā, femme en couches.

Et le gounè de la *jaleito*.
(Noël de Joseph Pasturel.)

Deprima, faire manger, paître la première herbe d'un pré, d'un pâturage au printemps.

(Desistrières-Murat, l'*Art de cultiver les pays de montagnes*.)

Doublou, taureau de deux ans.

Doŭblònā, génisse de deux ans.

Dentahr, cep de charrue, *dentale* en latin.

Duplici aptantur *dentalia* dorso
On arme le *cep* d'un double soc.
(Virgile, *Géorgiques*, liv. I, v. 172.)

Darréirio, automne.

Deforās, ***defors***, dehors, du latin *foris*.

Aissi avols hom, ben vestitz,
Es bels *defors*, e dins poritz.
(*Roman de Jaufre.*)

Dedins, dedans, de *deintùs*.

Qu'es malvatz defors e dedins.
(*Pierre d'Auvergne.*)

Dejosta, jouxte, proche.

Dejosta els breus jorns e els loncs sers.
(*Pierre d'Auvergne.*)

Dĕgailla, gâter, dissiper, mal gérer.

E

Eymĕ, esprit: *no pa d'eymĕ*, il manque d'esprit.

Escat, tas.

Escatzou, petit tas.

Éndén, mauvais garnement.

Esclop, sabot.

Escloupié, sabotier.

Estrĕmĕla (*s'*), se blesser la cheville du pied, *lou trĕmèr*.

Embrĕnat, *ĕmburna*, répandre une liqueur que l'on transvase.

Escahrougna, écorcher, égratigner avec les ongles.

Entémenat, entamer.

Eyguéirā, égout des eaux du lavoir, ou trou percé dans un mur pour laisser passage à l'eau dans les prés.

Ègā, jument, *equa*. *Égā dĕscanahradā*, femme sans frein.

Émbouïssonnat, entouré de buisson, pris de vin.

Endarraira (*s'*), retarder sa marche.

Engruna, égrener.

Engrona, commencer par mettre le grain dans la trémie du moulin.

Lou primié qu'is ahr mouhrir éngronĕ, le premier au moulin *engrène*.

Estsaver, dévidoir.

Esculladā, écuellée.

Éscampilla, disperser.

Escahrabilla, bien portant, éveillé.

Esparvié, filet de pêcheur.

Esparsou, aspersoir, goupillon.

Espillat, déguenillé.

Espinga, gambader.

Estébā, manche de charrue.

Espilou, tumeur mixte, remplie en partie d'eau roussâtre,

en partie de gaz; elle commence à paraître autour de la couronne des ongles; elle monte ensuite le long de la jambe et pénètre dans l'intérieur. (*Brieude*, Topographie médicale de la Haute-Auvergne, p. 277.)

Embouyssouna, plein de vin. Villon, p. 196, a une expression semblable : *comme homme embeu.*

Essoura, exposer au vent.

Que l'en ne vous face essorer. (*Villon*, 351.)

Eirudgĕ, sangsue.

Évesquès, évêque.

Evesquat, évêché.

L'évesques me dis mal ségon sa féoniă,
Eieu y port a deshonnor e cortesiă,
Mais sen dir en volguès se qu'en dir en sabria,
Il perdra son *vesquat* e eu ma cortesia.

C'est-à-dire : « L'évêque, suivant sa méchanceté, dit du mal « de moi; et moi, je supporte ce déshonneur par courtoisie; « car si je voulais dire tout ce que je sais de lui, nous perdrions « tous les deux, lui son évêché, et moi ma courtoisie. » (*Dulaure, description de l'Auvergne*, p. 373.)

Endevengu, arrivé.

Embla, voler.

Gran talen ai qu'au baizar
Li pogues tolre o *emblar.*
(*Peyrols.*)

Endzana, endommager, faire tort.

Mas una res er, se vos m'enjanats.
(*Gaucelm Faidit.*)

Estioue, été.

Encontră, à l'encontre de.

E vi dejos un albespi,
Encontra el prim rai del solelh.
(*Gavaudan le Vieux.*)

Espondă, *spondéiră*, devant du lit.

Qu'ieu sia, per sa comanda,
Pres del lieg josta *l'esponda*.
(*Bernard de Ventadour.*)

F

Flassadă, couverture de lit.

Fessour, hoyau.

Fourtzas, fourche de fer; trident, *tridens*.

Fourgatèr, petite fille qui joue comme un garçon.

Finnonă, petite femme.

Freută, fruit.

Fér, *fèlă*, sale, *sordus*.

Finnassă, grande femme, hommasse.

Finnonă, petite femme.

Finnă, femme.

Flatzou, aide de berger.

Fată, charpie.

Fèitéură, forme à fromage; *faiture*, figure, forme, glossaire de Roquefort, de *facturâ*.

Formă, fromage pétri des montagnes d'Auvergne.

Fouzina, remuer.

Foudza, creuser.

Fouïssa, piquer, aiguillonner.

Fouissadă piqûre.

Fenéïră, grenier à foin, tas de foin dans un pré; *fenilium*.

Foudzassă, gâteau des rois, gâteau offert par le parrain ou la marraine à la mère de l'enfant nouveau-né. Le Rabbin Onkelos donne le nom de אסמונין aux croûtes.

Fumadă, lieu des montagnes où les bestiaux couchent et qu'ils engraissent de leur bouze.

(Desistrières Murat, l'*Art de cultiver les pays de montagnes.*)

Fraou, pâturage de mauvaise qualité.

Fedă, brebis.

Las mieas *fedas* auzou la miena votz.
(*Traduction du Nouv.-Test.*)

Que lop sou
Tornat li pastor
Que degrant las
Fedas gardar.
(*Pierre d'Auvergne.*)

Friscalia, se dit d'une pomme de terre dont la peau se fend dans la cuisson.

Fournér, cheminée.

Fournié, boulanger.

G

Gourdĕdza, gambader, jouer.

Gourdĕdzaïrĕ, gambadeur, joueur.

Gasparou, bas beurre.

Garrèr, boiteux, *garrèlă*, boiteuse.

Gourdgier, œsophage, gosier.

Gourra, tromper dans le prix.

Groubér, tas de douze gerbes en forme de croix.

Goudză, fève de marais.

Garçonnér, *garçonnellă*, petit garçon, petite fille.

Goudza (*se*), se balancer, se faire promener en charrette.

Guètă, gousse de pois, de fève.

Goudzou, dague, espèce de couteau qui ne se ferme pas.

Guérlhĕ, de travers, *œurs guerlhès*, yeux à la Montmorency.

Groumpigna, égratigner.

Gentă, belle, aimable. *L'ai de la dame* de Fayel : *il est biaux et je suis gente*.

Groumér, peloton.

Guigna, regarder de travers, du coin de l'œil.

Je donne à quelqu'un un guin d'œil,
Un clin d'œil, un coup d'œil.

(*Villon*, p. 444.)

Guignaïrě, qui regarde de travers, ou du coin de l'œil.

Gardillă, tas de pierres en petit nombre, en signe ou en témoignage de réserve, de conservation.

Gra, corbeau, imitation de son cri.

Giròndă, hirondelle, *hirundo*.

Gandi, sauver.

Que s' volc, per nos *gandir*, a mort livrar.

Gis, *ges*, rien.

Que *ges* lai,
Per nuill plai,
Ab si no Tretenha.

(*Pierre d'Auvergne.*)

Gayrě, guère.

De so don non ai *gaire.*
Mas ela, no m'ama *gaire.*

(*Bernard de Ventadour.*)

Gleysă, église.

Johans a las VII *gleysas* las cals son en Asia.

(*Traduction de l'Apocalypse.*)

Gotă d'aïgă, goutte d'eau.

(*Arnaud Daniel.*)

Gorbă, rangée de bottes de paille dans la grange.

Gahra (*se*), se réjouir, s'amuser, se gaudir, *gaudere*.

H

Hòmě, homme.

Houmenas, homme grand.

Houmenou, homme petit.

Houssér, oiseau mâle.

Houssèlă, oiseau femelle.

Harias, embarras.

Nous sommes mors, ame ne nous *harie*.

(Œuvres de *Villon*, édition de Prompsault, 1832, p. 308.)

Huey, aujourd'hui.

Mais *huey* s'oblida aco d'ier.

(*Pierre d'Auvergne.*)

I

Isshirâ, neige qui tombe avec le vent.

Isshira, neiger.

Houro que le giau et l'*eichire*,
Brulon le mour et faron pire.

(Quatrième livre de l'*Énéide* par Joseph Pasturel.)

K

Koua, têtard, larve, petite grenouille.

Kouèr, col.

Kouard, lâche.

Kascahras, artichaut sauvage.

Kourtinbaou, dalmatique du diacre.

Koutahr, muletier.

L

Lapĕtor, travers, *dĕ lapĕtor*, de travers.

Lĕka, lécher ; en grec λείχω, en hébreu לחך.

Laourâ, lèvre.

Louru, maussade.

Limace, fic ou poireau qui vient entre les ongles. (*Brieude*, Topographie médicale de la Haute-Auvergne, p. 278.)

Léguâ, lieue, mot espagnol qui s'écrit et se prononce de même dans les deux langues, préface de Gil-Blas en espagnol par le père Isla. On écrit aussi *legă* en Roman.

Que ben pot aver calvalcat
Doas *legas* a tot lo meintz.
(*Roman de Jaufre.*)

Linguidza, examiner la langue d'un cochon pour savoir s'il est ladre.

M

Monăs, vieilles vaches que l'on engraisse dans les montagnes de Haute-Auvergne.

Marri, marridă, égaré, égarée, de l'italien *Smarrita*.

Mascarhou, épizootie; espèce de pissement de sang purulent. (*Brieude. Topographie medicale* de la Haute-Auvergne, pag. 277.)

Mal-levat, tumeur qui vient subitement au poitrail et au fanon des animaux. (*Ibid. Bamou.*)

Marră, cours de ventre séreux et fétide accompagné d'empreinte vive. (*Ibid.*)

Meiredjă, descente de la matrice dans les vaches. (*Ibid.*)

Mitză, miche, petit pain, en hébreu מצה pain azime, les grecs disent Μάζα.

Peû m'a, d'une petite miche,
Et de froide eau, tout ung esté.

(OEuvres de *Villon*, édition de 1832, p. 104, vers 13, 14.)

Mais, plus.

Qui ne tient *mais* qu'à ung petit filet.
(*Villon*, pag. 315.)
Trobatz vos fol *mais* que me?
(*Bernard de Vantadour.*)

Marsentsă, seigle semé dans le mois de mars.

Méscla, mêler.

La vestiment son saints, mas fals és la persòna
Cum cel qui rauba e tol e pren, e ren non dona,
Mas va guerra *mésclan* plus qu'el turc de Mairone,
E saup meils predicar la comtesse d'Artone.

Vers du dauphin d'Auvergne, Guillaume Ier, contre Robert, évêque de Clermont. Dulaure (*Description de l'Auvergne*, p. 246) traduit ainsi ces quatre vers : « Les vêtements (du « prélat) sont saints, mais sa personne est fausse; il vole, il en-« lève; il prend et rien ne donne; mais il va partout *allumant* « la guerre et faisant plus de ravages que le *turc de Mairone;* « ce qu'il sait mieux faire, c'est de prêcher la comtesse d'Ar-« tonne. »

Muda, changer, *mutare* en latin.

Non *mudarai* deserenan.
(*Pierre Rogiers.*)

Mainadă, famille, maison.

Vetsi tas mainadăs veno a tei.
(Roman de Gérard de Roussillon.)

Ce mot est employé dans un concile de Montpellier, en 1195.

May ou *mais*, plus.

Son aisi que *may* res no me sen.
(*Arnaud de Marueil.*)

Mescla, mêler.

Mesclonhă, mélange de diverses denrées.

Matras, *Matrassou*, mot de tendresse des habitants de la planèze.

Monedă, monnaie.

Fabricadour de la monedă.
(*Origines de Clairmont*, 102.)

Mită, gant.

Mitou, petit gant.

Mouscaillă, excrément.

Médrĕ, moissonner, du latin *metere*.

Madzouflă, framboise.
Mĕmero, paranymphe, parrain de l'époux.
Mĕmeròtă, marraine de l'épouse.
Mĕnĕt, *mĕnétă*, bigot, bigote.
Medză, moitié.

Entor la medza nueyt, environ la mi-nuit.
(*Philomena.*)

Mérgue, petit-lait.
Meitadă, moitié.
Mounină, singe.
Mastsara, barbouiller de noir.
Mahrphĕ, engourdi ; *mos mahrphàs*, mains engourdies.
Miaillă, pas du tout.
Mazédă, fourmi.
Mazedié, fourmilière.
Mortzĕ, traire, du latin *mulgere*.
Mĕnină, grand-mère.
Masçahrou, écrin.
Mĕsclă, nèfle.
Mangounier, rapporteur, peut-être de *mangonelle*.
Mangoniau, machine de guerre à lancer des pierres. Continuation de Guillaume-de-Tyr.
Mousquir, fleur.
Mo, *manòtă*, *manònă*, *manassă*, *manassònă* ; main, petite main, petite main délicate, grande main, grande main délicate ; par la *mo* de mestre Stephe Mielou.

(*Origines de Clairmont*, 102.)

Maïssă, mâchoire.
Mahr, acide.
Mazér, boucherie, *macellum*.
Mounnéïră, hanneton.
Mourrahr, museau.
Marguĕ, manche.
Mòrlă, garniture du manche de la dague.

Mamâ, mère, les petits enfants en criant *mamâ* appellent leurs mères et leur demandent la *mamelle*. (*De la fraternité des peuples de Lyon et de Milan*, par Guillon, p. 8 et 9.)

N

Notsâ, groseille à maquereau.

Neyrâ, puce.

Nóbi, nouveau marié.

Nobiâ, nouvelle mariée.

Nougar, noyau.

Norâ, bru, belle-fille, du latin *nurus*.

Nourra l'aîguâ, troubler l'eau.

Norrâ, trouble, laide.

Neschi, *nessi*, ignorant, imbécile. Aventures du baron de Feneste, de *nescius*.

Entre els *nessis* e els fatz,
Sai chausir los sanatz.
(*Arnaud de Marueil.*)

Nini, enfant, en hébreu ניני, en espagnol *niños*.

Niourrha, blé charbonné par les brouillards.

O

Ouriohr, châtaigne sèche.

Ouhrognâ, noisette.

Ouhrâ, marmite. — *Olla*, mot qui vient du celtique, suivant l'abbé Guillon.

Ouïrě, outre, peau de chèvre qui sert à conserver et à transporter le vin.

Ostal, *oustahr*, *ostaôu*, maison.

Dins mon *ostaou.*
(*Comte de Poitiers.*)
Dins mon *ostal.*
(*Pistoleta.*)

P

Pètché, broc ou cruche à porter du vin.
Pĕtas, pièce, *pittacium*.
Pĕtassa, rapiécé, raccommodé.
Poumpă, gâteau.
Patză, joue.
Paradéură, crème.
Patzu, *patzudou*, *patzudas*, joufflu.
Poulina, se dit d'une jument qui met bas *son poulain*.
Pénna, frapper du pied.
Plutzadă, mieux qu'ondée, mieux qu'averse.
Poudzohr, tas.
Peïrohr, chaudron.
Peïrohră, chaudière.
Peïrohrettă, petite chaudière.
Phèdă, brebis.—Autrement *fèdă*.
Plandzou, meule de blé.
Pirsidgĕ, pêche.
Pastzadă, bouton d'or.
Patyn, pomme de terre.
Poutou, baiser.
Pé,—*pĕnou*,—*pĕnòtă*,—*pĕnas*,—*pĕnassou*;—pied,—petit pied,—petit pied mignon,—grand pied,—petit pied disposé à grandir.
Pradă, prairie.
Pounna, bouder.
Pounnaïrĕ, boudeur.
Pignatélă, bois de pin.
Pillĕ, chiffon.
Pillaro, chiffonnier.
Poutit, rosse, mazette.
Pignohră, pomme de pin.
Pidza, tacheté, *vatza pidzadă*; vache tachetée.

Plandzëirou, *siesta*, repos de midi.

Papa, père.

Papā, bouillie pour les petits enfants qu'ils reçoivent de la main du père, la mère étant chargée de les allaiter.

Postça, maladie des bœufs, phthisie pulmonaire ou asthme. (*Brieude*, Topographie médicale de la Haute-Auvergne, p. 278.)

Piscadzou. Voir *Crispér*, *Bourious*.

Pouly, *poulydā*, joli, jolie.

Qu'est devenu ce front *poly*? (*Villon*, p. 140).

Pastsoulia, éclabousser, faire jaillir l'eau ou la fange d'une mare pour en arroser quelqu'un.

Pigou, peuplier.

Pio, dent de peigne, de râteau; dans la Basse-Auvergne on dit *pia*.

Quoque co bei la *pia*,
Que tombon de ma pignia.
(Lettre de Gabriel Pasturel, à ses amis de Clermont.)

Pastsadā, farinette, gâteau fait avec de la farine de sarrasin, de trémois ou de marsèche détrempé avec du lait ou du bouillon, et mis dans la poêle avec du beurre.

Peuï, puy, en latin *podium*, mot fort commun dans les provinces méridionales, surtout en Auvergne. Il est toujours dans la basse latinité, dit Dulaure (*Description de l'Auvergne*, pag. 275), pour *collis*, *mons*. Besly, qui a fait une dissertation sur ce mot, dit: « Il n'y a rien de plus fréquent en nos vieux « *romans* de prose et de rime que *puy* au lieu de tertre, cos-« teau, colline et montagne. »

Puoi, puy, sommet.

Abans que il blanc *puoi* sion vert.
(*Pierre d'Auvergne*.)

Prësura, mettre le lait en présure, *lac premere*.

Poum, pomme, *un poum*, une pomme.

Pouza, placer.

Quar elh era en tan ric loc *pausatz.*

Parpaillhors, papillon.

Col *parpaillos* qu'a tan folla natura.

Primă, printemps.

Petzaire, *pecaire*, hélas! locution propre aux habitants du Cantal, qui exprime la douleur. *Halas! petzaire*, interjection usitée dans l'arrondissement de Murat. *Hélas! pecaïre!* exclamation douloureuse des habitants d'Aurillac.

Purdză, médecine, purgation.

Para, orner.

L'auou parat, on l'a bien orné.

(*Vies des Saints et Saintes d'Auvergne.*)

Prinquă, pervenche: *faïrĕ peta las prinquăs*, faire sauter la pervenche. Usage établi dans les montagnes d'Auvergne de jeter dans le brasier, le jour de l'Epiphanie, des feuilles de pervenche pour connaître l'avenir, l'état de la santé des absents, etc., par le bruit plus ou moins fort de la pervenche.

Q

Quourrhar, étalon.

Quoetta, queue.

R

Roumiviadgé, pélerinage à quelque lieu consacré par la dévotion publique; il vient du mot gaulois *romaige*, ou plutôt de *romi-vaige*, voyage à Rome.

Rĕustsŭ, écorce d'arbre.

Rĕdahr, feu de joie.

Rispă, pelle à feu.

Rillă, soc de charrue.

Rasă, rigole.

Rabyourĕ, regain.

Racaillă, *Raca* de l'Evangile.

Ranqua, sauter.

Rabĕnitchă, révérence.

Rassă, scie.

Rassa, scier.

Rassillă, sciure.

Rĕdouhra, dégringoler.

Roudénă, ornière, de *rota*, roue.

Rampognă, bougon.

Rĕdohră, groseille douce. — Convolvule.

Rouba, voler, dérober.

Rĕnĕga, jurer, renier Dieu.

Rĕnĕgadăs, juremens, reniemens.

Rĕnĕgaïrĕs, jureurs.

Rabă, rave. Dans les *proverbes et dictons populaires du moyen-âge*, par M. Crapelet, la province d'Auvergne est renommée par ses *rabes*, qu'il appelle de *gros radis*, pag. 114. Il est dit, pag. 86 : Le meilleur mangeur de *rabes* en Auvergne.

Rabissă, *tromă de la rabă*, tige de la rave.

Rabana, recueillir, arracher les raves.

Riou, ruisseau, terme celtique.

Rògnă, gale. (*Brieude*, Topograp. médicale.)

Rabina, brûler, *rabina lou coutzou*, brûler la soie du cochon quand il est égorgé.

Rabanèlă, roquette, mauvaise herbe qui étouffe les moissons en Auvergne.

Retaillat, *circoncis*, *juif*. C'est ainsi que François Desistrières appelle Philippe II, roi d'Espagne.

(*Discours de la tenue des Conciles*, Clermont, 1594, in-12, pag. 15.)

S

Sparni, éclairer, faire des éclairs.

Spoundéirâ, devant du lit.

Sparnidă, éclair.

Saïlĕ, manteau de poil de chèvre dont se servent les habitants des montagnes.

Segon que, selon que.

Segon que se pot sempre faire.
(*Pierre d'Auvergne.*)

Sambĕguéudă, qui n'a pas de sang dans les veines; *qui est dans le même état, où les vieux contes disent qu'étoient ceux dont certains sorciers ou des loups-garous avoient bu tout le sang.* (L'abbé Pasturel, *Poésies Auvergnates*, p. 19.)

Eigli'ei jouïzo et sambegudo.

Sedă, tamis, blutoir. *Seda*, bluter, tamiser.

Stzaboussa, couper la tête du chanvre, *la tzabossă.*

Stzana, boire à gogo, ou, comme dit l'abbé Caldaguès, boire un tonneau jusqu'à la bessière.

Jo beau, jo ri, jo *chano*,
(Lettre de G. Pasturel à ses amis de Clermont.)

Stsahrprĕ, ciseau, *scalpel.*

Souna, appeler.

Lo reis aras *sonă*,
Son nebot.
(*Roman de Jaufre.*)

Spadena, mal chaussé.

Spadenadă, mal chaussée.

Sproumeissa, déjeuner.

Spartina, goûter.

Scoudrĕ, battre le blé.

Stzassi, croisée garnie de papier ou de peau de mouton.

Stzamoussa, moucher la chandelle.

Sarrahtiohr, fruit du rosier sauvage.

Spidzā, épi.

Stouillā, champ qui vient d'être moissonné; il vient peut-être de אשטובלא employé par Jarchi.

Starsouna, fatigué.

Sgambia, contrefait, tortu.

Soudā, loge à cochon, de *sus*.

Sanna, égorger.

Scourdza, écorcher.

Strigoussa, tracasser.

Spénladouïrā, pelle à remuer le bois dans le four.

Scanlaza, écraser, s'asseoir par terre à l'orientale.

Sobre, sur, dessus.

> *Sobre* sans li juraria,
> L'autre jois el mon no me sia.
> (*Bernard de Ventadour.*)

Sivadā, avoine.

(*Bernard de Born.*)

Skĕpi, salive.

Skĕpi, escupi, jeter de la salive; peu ou prou, tandis que *saliver*, en français, signifie faire beaucoup de salive. — *Lors Jésus-Christ* escopi *à terre*. Continuation de Guillaume-de-Tyr.

Stardouillou, tourbillon, trombe.

Stiflohr, sifflet, *stipula*.

Scondre, cacher, *abscondere*.

Sallou-barlou, sens dessus dessous, de l'hébreu תהו ובהו. (Genèse, chap. I, vers. 2; Jérémie, chap. IV, vers. 23.)

Stchillā, sonnette, *tintinnabulum*. Voir le dictionnaire des Onomatopées, par M. Nodier.

Souffle, insecte qui entre dans les narines des animaux, les fait enfler et les tue souvent. (*Brieude.*)

Stahronbér, pique-bœuf, instrument dont on se sert pour

aiguillonner les bœufs dans les charrois. M. Deribier le confond mal-à-propos avec l'*agulhadă*.

Souhradié, sollier, partie supérieure de la maison.

Cy-gist et dort en ce sollier. (*Villon*, p. 240.)

Souillon, torchon.

Car chassié fus comme un soullon.
(*Villon*, p. 249.)

Stzartou, peloton de fil.

Strĕmeladă, blessure à la cheville du pied.

Seda (*po* ou *pa*), pain blanc de seigle.

Santi-vinadge, vin béni, dont on donne dans le creux de la main.

S'appallevo dau sain-vinaige.
(*Enéide de Virgile*, par J. Pasturel.)

Saoumă, ânesse, bête de somme.

Chargeado coum'uno saumeiro.
(IVe liv. de l'*Énéide* de J. Pasturel.)

Sucar, monticule, colline.

Stébă, manche de charrue, du latin *stiva*.

Alta que fagus
Stiva. . . . .
Et le manche de hêtre.
(Virgile, *Géorgiques*, liv. I, v. 173.)

Spasetza, du latin *spatiari*, se promener; de là le vieux terme des *coutumes des chartreux*, *spatiament*, promenade.

Ser, *sers*, soir.

Lo mal qu'ieu trai per lyeis *sers* e matis,
(*Peyrols*.)

Semena, semer.

Qui en gaug *semenă* plazer cuelh.
(*Arnaud Daniel*.)

Semenadă, champ nouveau semé.

Scarrounha, déchirer la peau.

Scarronhadă, déchirure.

Spinga, sauter : danser, gambader,

Saint Marceau, pregas per nous,
Et nous *spingaren* per vous.

C'est ce que les habitants de Limoges substituaient autrefois à la doxologie *Gloria patri*, le jour de la fête de saint Martial, leur apôtre.

Sohr, aire.

Souhradă, épis écartés avec ordre sur l'aire pour être battus.

Statza, attacher.

Scudèlă, écuelle.

Stizouïrĕs, ciseaux.

T

Tzouma, se tenir coi, *far niente*, comme parlent les Italiens. *Las phédās tzaōumou*, les brebis se reposent pendant la chaleur, *accubant umbrâ*. (*Virgile*.)

Tzapuza, exercer la menuiserie.

Tzapuzaïrĕ, menuisier.

Tzapeladă, coup de chapeau, révérence.

Turandour, fontaine, *turod*.

Tatahr, cochon.

Tzabós, *tzabóssă*, cotonneux, spongieux; se dit d'un fruit.

Tzaboussă, se dit aussi de la tête du chanvre qui renferme le chenevis.

Trĕmér, cheville du pied, *stremela*.

Tzadéiră, chaise.

Truska, frapper de la corne.

Tar, tranchant, fil d'un instrument, de l'hébreu תער.

Trussa, piler.

Trimis, froment semé en mars. (Desistrières Murat, l'*Art de cultiver les pays de montagnes*.)

Trussadour, pilon.

Tsarsidă, chardon.

Tsarpon, chardon de bonnetier.

Tapou, bouchon.

Tapouna, boucher.

Tortă, grand pain bis; le mot est employé dans les *coutumes des chartreux*, avec la même signification.

Touassă, bon enfant, bonhomme.

Tzabiă, cage.

Toupi, *toupină*, poterie de grès.

Tzabră, *tzabri*, chèvre, chevreau.

Tzambalio, jarretière; de *tzombă*, jambe.

Téstònă, — *tèstassă*, petite tête, grosse tête.

Testard — *tĕstardou*, — *tèstardas*, — *testu*, — *testudou*, — *tèstudas*, tête avec ses modifications.

Tzanarrhă, canal.

Tzanetta, burette.

Trifòlă, pomme de terre.

Tzarpillă, copeau.

Tzarmér, sifflet fait avec de la *jeune* écorce d'orme, etc., *calamus*.

Tzahranda, fromage dans lequel on mêle du vieux fromage pour faire fermenter le nouveau.

Tzangruna, pleurnicher.

Touaillă, nappe, de *tabula*, linge de table, et non de toile, comme ledit M. Crapelet (*Dictons*, pag. 100).

Trabéutza, bas sans pied.

Tènadour, étui.

Touar, aquéduc, souterrain, égout.

Tseiră, tas de pierres.

Tseirohr, monceau de pierres, tas de pierres, en hébreu מרגמה.

Teiră, file, rangée; *d'a teiră*, de file.

Trómă, tige des pommes de terre ou le rebut de la laine dont on a séparé ce qu'il y a de plus fin et de plus beau.

Trèmèdză, trémie d'un moulin.

Tzahrvrir, thym.

Tai, engorgement dans les parotides des bœufs. (*Brieude.*)

Tacon, engorgement des parotides des cochons.

Tordě, vertige familier aux bêtes à laine.

Tsahrt, chault, il faut.

Que t'en chault-il?

(*Villon*, p. 315.)

Traïrě, jeter, tirer.

Heu! Dieu, et où voulez vous traire?

(*Villon*, pag. 429.)

Tzarā, chère, visage. Ce mot se trouve fréquemment dans Villon et ailleurs.

Au-delà du Cantal, du côté d'Aurillac, on dit *carā*

Glorios Dieus, per ta merce,—dressa ta *carā* devant me.

(*Folquet de Marseille.*)

Tarsou, *tarsonā*, taureau, génisse de trois ans.

(Dèsistrières Murat, *l'Art de cultiver.*)

Tingut, tenu, obligé.

E si femna molherada, cuminal, venia a Bessa per putatge, e omque non auria molher, jasia am l'hois, non es *tingut* ves en Bernar de la Tor. Si hom s'en fuich am l'altrui molher, ni femna am l'altrui marit, non deu torna a Bessa, tro que Santa Gleisa los y torn.

Priviléges de Besse, par Bernard et Bertrand de la Tour, en 1270. Dulaure, traduit ainsi: « Et si une femme mariée, d'un « pays de commune, vient à Besse pour se prostituer, et qu'elle « couche avec un homme qui n'a point de femme, il n'est tenu « de ne rien payer à Bernard de la Tour. Si un homme s'en- « fuit avec la femme d'un autre, ou une femme avec le mari « d'une autre; ils ne doivent point retourner à Besse, à moins « que la Sainte Eglise ne les y ramène. »

(*Description de l'Auvergne*, pag. 303.)

Tsanta, chanter, on dit chantar dans la Basse-Auvergne.

Perdigon, jongleur du dauphin Guillaume Ier, savait bien versifier, bien chanter et bien jouer de la vielle: *ben trobar, ben chantar, et ben violar.* (*Ibid.* pag. 370.)

Tsabistre, chevêtre, licol; corde avec laquelle on lie les animaux, de l'italien *capestro*,

Con la sua donna e con quella famiglia
Che già legava l'umile capestro.

La famille de St-François se liait le corps avec un humble *cordon.* (*Dante, Paradis, chant* XI.)

Treufă, pomme de terre. Ce tubercule, dans la seule commune de Chalinargues, reçoit quatre dénominations différentes: *Treufă, trifolă, patyn, nouvér.*

Tusta, frapper.

Tsazahr, masure.

Trintza, labourer un champ pour la première fois.

Tarsa, labourer un champ pour la troisième fois.

Tounadă, tro, tonnerre.

E fezets la terra, e el tro,
E tot quant es ni anc fo,
D'un sol seing, e el sol, e el sel.
(*Pierre d'Auvergne.*)

Taleu, talent, talan, talant, volonté, désir. Ce mot roman vient évidemment du grec θέλημα *volonté, vouloir.*

Tarçou, tarçónnă, taureau, génisse de trois ans.

Tzanabou, chenevis.

Termĕ, levée de terre.

Tailladă, coupure.

V

Vartĕr, peson *que les femmes mettent au bout du fuseau pour mieux filer*, en latin *vorticulum.* (*Poggiana*, tome Ier, page 169.)

Vĕrpidétrā, homme de mauvaise humeur, difficile à vivre.

Védèr, veau.

Vĕdèlā, veau femelle.

Viadazĕ, terme injurieux. Voir les *Aventures* du baron de Féneste.

Viadgĕ, fois, *un viadgĕ, douĕ viadgĕs*, une fois, deux fois, *duabus viabus*. (Vie de Saint Amable, par l'archiprêtre Juste.)

Vésprĕ, vesprée, soir.

Tant l'a doucement saisi,
Qu'il li convient endurer,
Au matin, à la *vesprée*,
Joie de dueil destrempée.

(*Messire Jacques de Chison.*)

Vĕtĕdza, corder, faire une corde, *unā vettā*.

Vassiou, vassivă, stérile; se dit des animaux qui ne produisent pas.

Vira, tourner.

Com la flors qu'om retrai,
Que totas horas vai,
Contra el solelh *viran*.

(*Pierre Peyrols d'Auvergne.*)

Veyrĕ, voir.

Mayrĕ you m'en annarey bè tout soulèt, car Diou marcè e nostra Damá, you *vĕzĕ* fort bè.

(*Vies des Saints et Saintes d'Auvergne.*)

Ventillā, pailles, nettoyures du grain que le vent emporte quand on le vanne.

LOCUTIONS PARTICULIÈRES.

1. *Non podĕ may*, je n'en puis mais.
2. *Sabrĕ grat*, savoir gré.
3. *S'en vodrĕ mahr*, s'en vouloir mal.
4. *N'o que faïre d'aquo*, il n'a que faire de cela.

5. *S'en sorti bradzās nettās*, en sortir avec honneur.

6. *Passa lou pas*, passer le pas.

7. *Dounet dās esperous*, il donna des éperons.

8. *N'aut ni fi, ni paosā*, ils n'ont ni fin, ni pause.

9. *Un sac dĕlia*, se dit d'une personne bavarde, attaquée du mal que le grand Frédéric appelait *logodiarrhée.*

10. *Fourra lous toupis per las scudelās*, mettre tout dans les écuelles, faire bombance, ne rien épargner dans un banquet.

11. *Veyrĕ peta lou loup soubrĕ unā peyrā de fustā*, voir peter le loup sur une pierre de bois, se dit d'une personne qui, dans de longs et pénibles voyages, voit des choses prodigieuses, incroyables.

12. *O mandza de la vatzā ĕnradzaddā*, se dit d'un homme qui a éprouvé de grandes infortunes, qui s'est instruit à l'école de l'adversité : *il a mangé de la vache enragée.*

13. *Portā léi bradzās a l'estu soutro*, mal culotté.

14. *Qua quir mourcer m'estrongle*, que ce morceau m'étrangle, si je ne dis la vérité. *Menagiana*, (tom. IV, pag. 2) donne l'origine de ce jurement.

15. *Que de bru, paou de lonā*, beaucoup de bruit et peu de laine. Ce proverbe vient peut-être des Anglais, qui l'auraient emprunté des Auvergnats. Voltaire, dans sa lettre à l'Académie Française, du 25 Auguste 1776, s'exprime ainsi : « On voit dans une édition de Shakespeare, à la suite de Richard III, que les Anglais jouaient des miracles en plein « champ, sur des théâtres de gazon de cinquante pieds de diamètre. Le diable y paraissait tondant les soies de ses cochons; « de là vient le proverbe anglais : Grand cri et peu de laine ! » (tom. XXIX, p. 660.)

16. *Éfon de petā ri*, enfant capricieux, qui pleure et qui rit tout à la fois.

17. *La priméirā ricoltā décidā de las ahrtrās*, la première récolte (qui est celle des mouches à miel), décide des autres. (Desestrières-Murat, *l'Art de cultiver les pays de montagnes*, pag. 99.)

18. *Que lou-bon. Dïou nous priservĕ de la sitsaressă de mai é de las pleutzăs d'oust.* Que Dieu nous préserve de la sécheresse du mois de mai et des pluies du mois d'août. (Desistrières-Murat, même ouvrage et même page.) Cet ouvrage fut imprimé à Paris, en 1774, in-12.

19. *Embarrassat coumă un azĕ entrĕ douos benăs*, embarrassé comme un âne entre deux paniers.

20. *Coumă un azé ahr mehr de mouninăs*, en butte au mépris et à la raillerie comme un âne parmi les singes. (Claude Barthélemy Bernard. *Histoire de Rhion, chef d'Auvergne*, Lyon, 1559, in-16, p. 76.)

21. *Tzar diou croumpa, qui tzar vend*, cher doit acheter qui cher vend. (*Pierre d'Auvergne.*)

22. *Qu'assatz vaou may mouri, a moun semblon, que tou tems viourĕ am pénă et amb-affron*, il vaut mieux mourir satisfait, ce me semble, que de vivre toujours dans les peines et dans les transes. (*Pierre Peyrols d'Auvergne.*)

23. *Arréires trait per mer saillir avon*, il recule pour mieux sauter. (*Folquet de Marseille.*)

24. *Prou demondĕ qui se plont*, c'est demander que de se plaindre. (*Pierre Peyrols.*)

25. *Lingă meudă fouguet dzamaï batteudă*, langue muette ne s'est jamais compromise.

26. *On d'anas? Dou vĕnez? Que fazèz?* Où allez-vous? d'où venez-vous? que faites-vous? il n'y a presque point d'habitant des environs de Murat qui n'adresse ces questions, et bien d'autres, au premier qu'il rencontre. C'est bien moins par curiosité que par intérêt, je pense, que l'on se questionne ainsi indiscrètement. Au reste, les Auvergnats eux-mêmes tournent en ridicule cet usage inconvenant, et on entend souvent les jeunes gens se dire d'un ton de dérision et comme pour blâmer la coutume de leurs vieux pères : *Oun d'anas? dĕ quon amour vous ĕntrĕtenéz?*

César s'exprime de cette sorte, dans ses *Commentaires*, sur les interrogations des Gaulois : « Telle est l'habitude des Gau-

« lois, qu'ils obligent les voyageurs à s'arrêter, et les interro-« gent sur ce que chacun d'eux sait ou peut avoir ouï dire. « Dans les villes, la populace environne les marchands, pour leur « faire dire de quelle région ils viennent et ce qu'ils y ont « appris. » (*Guerre des Gaules*, liv. IV, chap. 5, traduction de Berlier, p. 115.)

M. Crapelet, dans ses *proverbes et dictons populaires au XIIIe siècle*, p. 76, rapporte un dicton d'après lequel il semblerait accorder la palme aux Normands sur les autres questionneurs de France ; je doute qu'ils la méritent. Voici le dicton : *Où alliaz? que quériaz? dont véniaz?*

27. *Faïrĕ léscohrā bouissounéirā*, c'est manquer la classe.

NOTICE

SUR

QUELQUES MANUSCRITS

REMARQUABLES

PAR LEURS CARACTÈRES ET PAR LES ORNEMENTS DONT ILS SONT EMBELLIS, QUI SE TROUVENT EN PORTUGAL.

Par M. le vicomte de SANTAREM, associé étranger.

Plusieurs savants se sont occupés, surtout depuis le milieu du XVIIe siècle, de nous donner des notices sur les manuscrits anciens, et ils nous ont révélé ainsi l'existence de nombreuses richesses littéraires inédites.

Les Mabillon, les dom de Vaines, les Montfaucon, les Martene, les Durand, les Fontette, les Muratori, les Rymer, les Casivi, les Assemani, les Franknau, les d'Herbelot, et depuis les Van-Praet, les Haenel et les Mosel, ainsi que plusieurs autres, ont présenté à l'Europe savante ces trésors dont une grande partie était inconnue jusqu'alors, et toutes les sciences, spécialement les sciences historiques, ont reçu des secours immenses et incalculables par les patients efforts de ces écrivains.

Toutefois, si, par de telles recherches faites en Suède, en Allemagne, en Espagne, en Italie et surtout en France, on est parvenu à puiser dans un grand nombre de sources historiques, néanmoins on ne connaît pas encore l'existence des trésors de ce genre que l'on trouve en Portugal.

Les auteurs de l'ouvrage intitulé *La Monarchie Lusitanienne*, ont commencé à nous révéler ces richesses, au XVIIe siècle; l'Académie royale d'histoire, fondée au commencement du XVIIIe, encouragea ces recherches dont nous voyons les fruits précieux, non-seulement dans le corps de ses Transactions, mais plus encore dans les publications de Joseph Soares, de Sylva, des laborieux Barbosa, Machado, des Argotes, et surtout du père Souza. L'Académie royale des sciences de Lisbonne, fondée plus tard (1780), poursuivit cette noble carrière. Cette savante compagnie fit visiter, depuis 1788 jusqu'à 1795, les archives des cathédrales, monastères, municipalités des provinces par M. Ribeiro[1], Saint-Augustin da França et le Père Santa-Rosa[2], très habiles diplomatistes, et la collection des manuscrits recueillis fut immense. M. Salter rassembla avec beaucoup de

(1) Ce savant académicien a déjà publié un grand nombre d'ouvrages qui nous ont fourni un trésor immense de notices.

(2) Ce diplomatiste a publié un glossaire portugais dont l'utilité est reconnue, quoiqu'il ne puisse être considéré que comme un essai.

travail et de soin plusieurs documents concernant les anciennes cortès. D'autres membres de l'Académie visitèrent les archives et les bibliothèques de Lisbonne, et M. Gordo fut envoyé en Espagne pour en faire autant à Madrid[1]. On préparait, en 1796, une classification de ces immenses matériaux, que l'on devait publier, et d'où la véritable histoire du Portugal devait sortir; mais cette entreprise fut malheureusement arrêtée par les événements qui survinrent.

Mais si le public n'a pas joui de cette grande collection diplomatique, fruit de tant de voyages, de soins et de recherches laborieuses, il a cependant reçu quelques échantillons des travaux ordonnés par l'Académie[2]. Tels sont les documents arabes des archives royales, en arabe et en portugais, par le père Souza, et les vestiges de la langue arabe en Portugal; les observations sur les causes de la décadence des Portugais dans l'Inde, manuscrit du célèbre historien Couto, le Portugais le plus instruit sur les affaires de ce pays où il fut employé presque toute sa vie; enfin, cinq volumes in-fol. des anciennes chroniques et de documents inédits, outre un grand nombre d'autres extrêmement précieux. On se proposait de

(1) Voyez le catalogue de ces MMSS. dans les Mémoires de l'Académie.

(2) Voyez le coup-d'œil sur l'état des sciences et des lettres parmi les Portugais pendant la seconde moitié du siècle dernier, par l'Abbé Correa da Sérra.

donner d'autres notices, sur le modèle de celle des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, commencée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Je m'abstiendrai de parler ici de la publication faite par la même Académie d'autres manuscrits intéressants, tels que les *Mémoires détaillés sur la religion des Indous*, rédigés par les jésuites de Goa; manuscrit qui, par son contenu, mériterait, à mon avis, une analyse comparative avec les travaux de Creuzer et ceux de Ritter, de M. de Remusat et d'autres qui ont été publiés en Angleterre, en France et en Allemagne sur les religions de l'Inde. Je me bornerai à dire que les manuscrits que nous avons, dans nos archives et dans nos bibliothèques, ne remontent point à une époque aussi reculée que ceux des bibliothèques de Vienne, du roi à Paris, du Vatican et d'autres de l'Italie.

L'état continuel, pendant plusieurs siècles, de conflits et de guerres, au temps des Romains, spécialement celles de *Vériatus*, de *Sertorius* et du temps de Pompée, l'invasion des peuples du Nord qui survint après, et surtout celles du temps de la domination et de l'expulsion des Arabes et des Maures[1], ont peut-être été la cause

(1) Sur ces guerres et leurs résultats, on peut consulter Appien, *De bellis civilibus*, et *De rebus Hispanicis*, Tite-Live, Plutarque, Strabon, Diodore de Sicile, Dion Cassius, Florus, les historiens portugais et espagnols, et, pour celles du temps

d'une grande perte des manuscrits qui devaient exister.

Dans Strabon et dans Appien, nous trouvons quelques notions qui nous montrent que les Lusitaniens, et surtout les Turdetains, n'étaient point plongés dans l'ignorance quand les Romains envahirent cette partie de la Péninsule ibérienne. Le premier de ces écrivains nous dit que les Turdetains avaient un grand nombre de lois écrites en vers, et qu'ils possédaient même des ouvrages de la plus haute antiquité[1]; le second nous dit : *Lusitani pars alia Hispanorum suis legibus viventium.* Il est indubitable, d'après ce que nous dit Plutarque[2], que *Sertorius*, non-seulement fonda la célèbre école d'*Osca*, mais aussi une autre pour la jeunesse lusitanienne où on enseignait le grec et le latin[3]; cette école célèbre devait répandre la connaissance de tous les auteurs grecs et latins et en former d'autres parmi cette jeunesse dont les ouvrages se sont malheureuse-

des Arabes et des Maures, l'*Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal*, par dom Joseph Antonio Conde.

(1) Ce passage de Strabon nous fait croire qu'ils devaient, dans ces temps reculés, conserver ces monuments dans leurs archives des temps anciens. Tertullien (Apol., cap. 19) a fait mention des archives Phéniciennes, Chaldéennes et Égyptiennes.

(2) Plutarchi, *Vitæ*, editio Xilandri. Francfort, 1599, t. II, pag. 575.

(3) Juste-Lipse.

ment perdus. Quand on remarque de si admirables monuments de l'état de l'art dans l'ancienne Lusitanie à cette époque, tels que ceux qu'on y voit encore, et surtout l'aqueduc de *Sertorius*, et le fameux temple de Diane à Evora, qui nous offre un frontispice orné de six colonnes d'ordre corinthien dont la distribution paraît être du genre que les Grecs appelaient *pygnostilos;* car l'entre-deux de chaque colonne comporte exactement un diamètre et demi comme celui de Jules-César, et celui de Vénus, dans le *forum*, cité par *Vitruve*[1]; quand on remarque encore que les Lusitaniens élevaient de belles statues à ceux de leurs compatriotes qui méritaient de pareils honneurs, ainsi que nous voyons que les habitants d'Evora en élevèrent aux *Lucius Voconius*, aux *Quintus Cecilius, Volusianus*, auxquels ils consacrèrent des statues de marbre dont nos archéologues, Resende et Vasconcellos, nous conservèrent les inscriptions; quand nous voyons qu'un Lusitanien, *Marcus Arterio*, se rendit célèbre dans la sculpture sous *Trajan;* quand on remarque, dis-je, de tels monuments à une telle époque, nous sommes fondés à croire que des monuments écrits très précieux devaient de même exister alors dans la Lusitanie. Il serait même absurde,

(1) Vitruve, liv. III, cap. 3.

ce me semble, de penser qu'on pouvait construire alors les plus admirables monuments de l'art, et ne point avoir en même temps, dans le pays où on les élevait, un seul monument écrit, un seul homme instruit, un seul écrivain! Quand on examine entre autres monuments le fameux sarcophage trouvé en 1780 dans l'Estramadure, que l'on admirait dernièrement à Alcobaça, monument construit du marbre de nos carrières, et dont les bas-reliefs nous montrent Apollon et les Muses, ne serait-il pas étrange de penser que ceux qui connaissaient Clio, Thalie et Terpsichore, que ceux qui ont représenté Calliope tenant dans sa main les œuvres d'Homère et Uranie montrant les astres, ignorassent les sciences et les beaux-arts? L'ignorance ne pouvait pas élever des temples à Minerve et à Apollon, dans l'Estramadure et sur les bords du Tage; l'ignorance ne pouvait pas faire construire le magnifique théâtre romain dédié à Néron, trouvé à Lisbonne en 1798; l'ignorance ne pouvait pas connaître l'art monétaire, l'art de frapper ces types historiques qu'on remarque dans les médailles de quelques-unes des villes de l'ancienne Lusitanie. Quand les Lusitaniens élevèrent de tels monuments, quand ils construisirent des temples à Jupiter, à Cupidon, à l'empereur Auguste et à d'autres, non-seulement ils cultivaient les beaux-arts comme leurs dominateurs, mais ils n'étaient

point étrangers à la culture des sciences et à la littérature de ce beau siècle. A cette époque remarquable, où les arts et les sciences florissaient dans tout l'empire, ils connaissaient les Horace, les Virgile, les Tibulle et les Ovide, et par conséquent ils ne pouvaient point ignorer l'art d'orner les manuscrits; ils devaient être initiés au luxe bibliographique des miniatures sur les parchemins, luxe qui était répandu sous le siècle d'Auguste. Ils ne devaient point ignorer l'idée qu'Ovide nous en donne dans la première élégie de son livre qu'il envoie à Rome lorsqu'il dit « que sa parure soit conforme à l'état d'exil « où son maître se trouve, que sa couverture ne « soit point en couleur pourpre, que le titre soit « sans vermillon et les feuilles sans cédria, que « les deux faces ne soient pas polies par la pierre « ponce, etc. »

Les Lusitaniens devaient donc connaître à cette époque où ils cultivaient avec tant de fruit, non-seulement les sciences, mais encore les beaux-arts, la méthode d'accompagner les livres d'ornements, de figures emblématiques, et peut-être même de portraits; méthode que Varron a observée dans la vie de sept cents Romains illustres qu'il orna de leurs portraits, de même que *Pomponius Atticus,* auteur d'un traité des actions des grands hommes de la république romaine, enrichit aussi le sien de portraits.

D'après ce que je viens de dire, je pense que

sous la domination romaine, et surtout au temps d'Auguste, époque de paix, de science, de luxe et de beaux-arts dans la Lusitanie, les habitants de ce pays devaient avoir leurs manuscrits déposés dans les temples de Minerve, de Vénus ou de Diane, de même que leurs dominateurs gardaient les leurs dans l'intérieur du temple de Saturne, d'Apollon, de Vesta, etc., selon l'usage des Grecs. Ceux-ci dans leurs colonies fondées sur quelques points de la Lusitanie avaient dû introduire de même leur coutume de conserver leurs lois, leurs documents, leurs archives dans les temples. Les Lusitaniens dont nous parle Appien, et les Turdetains dont Strabon rapporte ce que nous avons dit plus haut, avaient dû les imiter en déposant dans les temples leurs documents, comme les Grecs déposèrent les leurs et les arrêts des amphictyons dans le temple de Delphes, et dans celui de Délos qui était en même temps le trésor et le chartrier universel de la Grèce. Depuis l'introduction du christianisme, les Lusitaniens les conservèrent dans les monastères et chez les moines[1] qui s'établirent dans la Lusitanie un siècle après son établis-

(1) Les monastères de Serra d'Ossa, et de Santo-Antam-de-Val-de-Lazaro furent fondés, le premier en 315, et le deuxième en 321. Au ve siècle, les Bénédictins de Santo-Martinho de Tibains (562); Santo-Juamo de Cabanas (564); Santa-Salvador-de-Villar (566); Santa-Maria-de-Miranda (659); Santa-Maria-d'Arnellas (666); Santa-Salvador-de-

sement en Égypte, au deuxième siècle. Les monastères sont devenus partout, en effet, pendant le moyen-âge, le dépôt et le refuge des lettres et des sciences[1].

Ce que je viens de dire me porte à croire à l'indubitable existence des manuscrits grecs et latins et de plusieurs ouvrages, dans la Lusitanie, aux époques dont nous parlons, ainsi qu'à la perte causée par les ravages que les Vandales, sous le commandement de Gondéric, et les Suèves sous celui d'Herméneric, y firent. Rien n'égale, en effet, les dévastations que ces barbares exercèrent dans toute l'Espagne au IVᵉ siècle. Nous avons sur ce fait des témoignages fort intéressants dans le concile de *Braga*, où se réunirent les évêques de la Lusitanie, et dans le fameux discours de Pancratien qui le présida. Ce discours nous offre un tableau des ravages où périrent précisément un grand nombre de nos richesses manuscrites. « Vous voyez (dit-il) « comme les barbares renversent les églises, « tuent et persécutent les vrais fidèles, profanent « les lieux destinés à leurs sépultures, insultent « les tombeaux, etc.

Ganfey (690); Saint-Miguel-de Refoyos (669). *Voyez Castro, map. de Portugal.*

(1) La Novelle 74 de Justinien suppose que les archives des églises ne différaient point des trésors où l'on gardait les vases sacrés. Chez nous, il est indubitable qu'ils se gardaient dans les monastères.

La Péninsule a joui après d'une entière sécurité, depuis l'établissement d'Euric jusqu'à l'invasion des Arabes, c'est-à-dire pendant une période d'environ deux siècles et demi. Elle goûta sous les vingt-cinq rois Goths qui précédèrent Roderic une paix profonde; si donc d'autres manuscrits se fussent conservés dans les monastères qui avaient été fondés en Portugal durant cette époque, ces manuscrits, ou au moins un grand nombre d'entre eux, durent se perdre par les terribles ravages que firent les Normands en Portugal au huitième siècle; par ceux qui suivirent l'attaque sur Lisbonne par les troupes d'Abdallah pour prendre le Wali rebelle de cette ville dans le même siècle, et peut-être même par les incursions d'Ordono II au neuvième siècle contre les Maures du Portugal; par l'expédition du roi Ramire II qui pénétra jusqu'à Lisbonne dans le même siècle (935), ainsi que par la campagne du célèbre Almanzor qui prit Lamego, Brague et Coïmbre, trois des plus anciennes villes du Portugal et où se trouvaient une grande partie des plus riches monuments anciens; ils durent se perdre aussi par le pillage que les Almoravides firent dans le même pays, au siècle suivant, et enfin par la destruction que l'armée chrétienne elle-même faisait des bibliothèques fondées par les Arabes et de leurs monuments.

D'après ce que je viens d'observer, je ne pense pas que nous possédions aucun manuscrit relié

antérieur au IXe siècle, quoiqu'un auteur célèbre cite l'existence d'un parchemin du VIIIe, comme se trouvant à la bibliothèque de l'Université de Coïmbre; néanmoins, quand j'ai examiné cette bibliothèque avec son savant conservateur, qui a pris beaucoup de peine pour me faire connaître tout ce qu'elle avait de plus important et de plus rare, je n'ai vu aucun manuscrit du VIIIe siècle; le plus ancien est du dixième [1]. Toutefois, l'auteur d'un mémoire sur la catalogue des manuscrits d'Alcobaça, publié en 1775 [2], pense que le manuscrit numéro 17 est du VIe siècle, et signale d'autre part la faute commise par l'auteur du catalogue qui estima que ce manuscrit était du XIIe siècle quoiqu'il eût été corrigé vers l'année 560 qui correspond à l'année 33 de l'empereur Justinien.

Ce n'était donc que depuis le Xe siècle que l'on trouvait deux bibles parmi les manuscrits de la collection de la bibliothèque du couvent *das Necessidades.*

A cette époque, les caractères, les initiales, les capitales, les onciales et les miniatures étaient en général extrêmement grossières: on peut en

(1) Santa-Roza Elucidario cite une chartre qui existe en original, dans les archives de l'Université de Coïmbre; cette chartre remonte à l'année 897.

(2) Voyez ce mémoire dans le tom. V *das Memorias de Litteratura Portugueza,* de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne.

juger par les plantes qu'on voit dans le manuscrit 6,862 de la Bibliothèque du roi à Paris, que M. Schmith estime être du IXe siècle, et que le savant M. Étienne Quatremère, avec plus d'exactitude, fixe au Xe. Les manuscrits du XIe siècle[1] et même ceux du XIIe[2], que j'ai vus, n'offrent rien de très remarquable sous le rapport de l'art et de la beauté, si l'on excepte quelques capitales et initiales curieuses, mais en général de mauvais goût.

M. Millin remarque que depuis le Ve siècle jusqu'au Xe, le goût en ce qui concerne les miniatures était assez bon; mais que celles qui ont été faites depuis cette date, jusqu'au milieu du XIVe siècle, peuvent être regardées comme des monuments de la barbarie de ces temps. Cette observation n'est point rigoureusement exacte, surtout pour quelques manuscrits du XIVe qui se trouvent dans la collection de la Bibliothèque du roi et dans quelques collections du Portugal.

(1) Parmi les manuscrits de la bibliothèque du monastère d'*Alcobaça*, il s'en trouvait un seul du XIe siècle. Ce *codex* n'était qu'une traduction de la règle de saint Benoît, faite par le moine Martinho d'Aljubarrota, d'après l'ordre de l'abbé (A. D. 1270), traduction faite alors d'après un *codex* du XIe siècle.

(2) Le monastère d'*Alcobaça* possédait dix *codex* ou manuscrits du XIIe siècle, parmi lesquels se trouvait la bible, donnée par Alphonse-Henri Ier, roi du Portugal, et un manuscrit assez curieux des donations faites par les Maures et les Chrétiens au monastère de Lorvam.

Felibien même dit avoir vu un manuscrit français sur vélin, dont les caractères et le style l'ont porté à faire remonter l'origine au XIIe siècle, et qui était orné d'un grand nombre de figures à la plume dont le dessin n'était pas inférieur à celui des peintres de l'Italie du temps de Cimabué.

Les manuscrits du XIIe siècle qui se trouvent aux archives de Torre de Tombo, à Lisbonne, n'offrent non plus rien de remarquable sous le rapport de l'art; cependant ceux du XIIIe présentent déjà, ce me semble, quelques beautés et une certaine correction dans les initiales, dans les onciales, dans quelques-uns des dessins et dans les caractères; entre autres le *Fuero jusgo*, avec ses caractères enluminés, est d'une beauté parfaite. Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Lisbonne. De ce siècle, la bibliothèque du monastère d'Alcobaça possédait soixante-douze manuscrits, parmi lesquels se trouvaient deux dictionnaires géographiques écrits en latin, par Bartholomeo, moine d'Alcobaça au XIIIe siècle[1], un vocabulaire latin composé par Alphonse de Louriçal, moine de la même abbaye[2],

(1) Le laborieux *Barbosa*, auteur de la Bibliothèque Lusitanienne, n'a point eu connaissance de cet auteur, ainsi que les bibliographes où il a puisé quelques articles pour son ouvrage.

(2) Le même auteur cite ce vocabulaire en 3 vol. sous le titre, *Vocabularium papiæ adauctum*.

et un autre, *Confessiones Aurelii Augustinii*, parchemin in-fol. écrit par le père Theotonio de Condeixa, moine de la même abbaye[1].

Du XIV[e] siècle, entre autres munuscrits, j'en ai examiné un aux archives du royaume (*Torre de Tombo*) dont la conservation est parfaite, sur lequel l'on voit les dessins de toutes les villes fortifiées du royaume à cette époque[2].

Du même siècle, il existe à la bibliothèque publique de Lisbonne une copie magnifique du *Dante* écrite sur parchemin, avec des miniatures (in-fol.).

Le Portugal possède aussi de ce siècle plusieurs ouvrages *Talmudistes* d'une grande beauté. A la bibliothèque publique de Lisbonne on remarque, parmi les manuscrits, celui sur vélin d'une bible hébraïque avec un commentaire rabbinique qui, par la manière dont il est écrit, représente au premier coup d'œil un cadre d'arabesques de couleur rouge autour du texte. Les miniatures en or et en argent sont parfaitement belles[3].

(1) Barbosa ne cite point cet auteur; il n'a pas même connu l'existence de ce travail.

(2) En 1824, étant alors chef et directeur général des Archives royales, j'ai proposé au gouvernement de faire lithographier ce *codex*, idée que sa Majesté très fidèle, le feu roi Jean VI, approuva.

(3) M. Balbi a cité ce manuscrit dans son ouvrage intitulé : l'*Essai statistique sur le royaume de Portugal.*

Parmi les manuscrits d'Alcobaça, on voyait soixante-dix volumes de ce siècle, et on y remarquait une bible qu'on disait avoir été prise par le roi Jean Ier, à la bataille d'Aljubarrota, au roi Jean II de Castille, avec l'autel portatif qui se trouve dans le fameux Panthéon de ce roi, au monastère de Batalha [1].

Je ne parle point ici de la Bible précieuse donnée au roi Emmanuel par le pape Jules II, laquelle se conservait dans le monastère de Bellem; cette bible est devenue si célèbre par les notices que MM. Balbi, Hænel et d'autres en ont déjà données, que je crois inutile d'en parler ici avec plus de détails.

Le plus magnifique de tous les manuscrits que j'aie vus du siècle suivant, c'est un livre de prières qui se conservait au trésor de la couronne (in-8°), relié en velours rouge, avec les armoiries du Portugal en émail et diamants. Ce manuscrit était orné de miniatures admirables et d'une correction parfaite. Dans quelques-unes, on voyait la cérémonie du service funèbre du roi Jean Ier, dans l'intérieur de l'église du célèbre monastère de Batalha, le portrait du roi Édouard et d'autres très remarquables qui échappent à ma mémoire. Le xve siècle présente donc déjà un plus

(1) Sur ce manuscrit voyez le mémoire sur le catalogue des manuscrits d'Alcobaça, publié dans la collection *das Memorias de Litteratura*, de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, tom. V.

grand nombre de manuscrits d'une beauté plus admirable que ceux qui le précédèrent. A la bibliothèque publique de Lisbonne, on voit l'*Ettica Aritotelis*, traduite en espagnol par don Carlos, prince de Navarre, aussi malheureux qu'instruit. Ce manuscrit est in-folio avec des miniatures.

Il existait dans l'ancien couvent des moines de Saint-Cayetan, deux bibles de ce siècle qui lui avaient été données par le roi Emmanuel en vertu d'une disposition de son testament. Ces bibles étaient reliées en velours rouge, en 7 vol., avec des ornements en émail et les armoiries du Portugal. Le père Souza nous en donne la description[1], et nous dit que les miniatures dont ces manuscrits étaient embellis étaient de la plus grande beauté, et qu'on remarquait dans quelques-unes le roi et un grand nombre d'allégories. L'un de ces manuscrits fut terminé en 1495, et il ajoute qu'on en remarquait aussi dans la même bibliothèque un autre enluminé, d'une grande beauté, écrit en 1494.

Les archives du monastère d'Alcobaça possédaient vingt-trois manuscrits de ce siècle.

Plusieurs manuscrits remarquables du XVIe siècle se trouvent dans les archives royales de Torre de Tombo. Non-seulement on voit dans

(1) Souza. *Histoire généal. da caza real Portugueza*, tom. III, pag. 198.

les mêmes archives la collection immense des livres, des registres, des anciens documents qui furent écrits par ordre du roi Emmanuel et qui sont sur grand parchemin in-folio, avec les plus belles initiales, vignettes et arabesques, travail du célèbre peintre portugais Vasco, élève de l'école de Pérugin et condisciple de Raphaël[1]; mais encore on y trouve le magnifique *codex* des blasons de la noblesse du Portugal superbement enluminés, manuscrit que le roi Emmanuel fit faire d'après les règles de l'art héraldique, et les notions que des artistes portugais avaient obtenues dans leurs voyages en Bourgogne et en Allemagne. Ce manuscrit précieux fut terminé le 15 août 1509. Il y en a un autre plus précieux encore; c'est celui que le même souverain donna à la maison de Costas (Armeiros Mores), que possède maintenant le comte de Mesquitella et que j'ai examiné plusieurs fois. Au commencement du XVIIe siècle, notre école d'enluminure offrait encore une grande perfection. Le précieux missel superbement enluminé par Estevao Gonçasvel Neto, qu'on remarquait parmi les manuscrits du couvent de Jésus à Lisbonne, nous en donne une preuve indubitable.

Telles sont les notions que je puis fournir en ce moment sur ce sujet; elles sont trop impar-

(1) Sur ces livres on peut consulter, *Memorias para historia do real archiveo*, par J.-P. Ribeiro.

faites sans doute, car je me trouve à près de cinq cents lieues des notes que j'ai prises sur ces manuscrits, qui réclameraient un examen plus approfondi et mériteraient une comparaison minutieuse avec ceux des mêmes siècles que possède la section des manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris.

Cet examen nous présenterait une foule de résultats curieux et importants, non-seulement sous le rapport de l'art, mais encore sous celui de la richesse relative des anciennes collections dont ce grand trésor de Paris, le plus précieux qui existe, s'est formé; j'en offrirai un exemple, en comparant seulement le nombre des manuscrits du monastère d'Alcobaça avec le nombre des manuscrits de la collection de Louis de Bruges, qui forment maintenant une partie de la collection de la Bibliothèque du roi à Paris, et qui sont, je pense, au nombre de cent six, dont le savant M. Van-Praet publia une notice en 1831.

L'examen que j'ai fait de cette collection me donne le résultat comparatif suivant, quant au nombre des manuscrits qui la composent, avec celle du monastère d'Alcobaça, en Portugal.

1° Aucun manuscrit de la collection de Louis de Bruges ne remonte au-delà du XIIIe siècle; tandis que la collection d'Alcobaça en possédait dix du siècle antérieur.

2° La collection de Louis de Bruges possédait

seulement quatre manuscrits du XIIIe siècle; tandis que la collection d'Alcobaça en possédait soixante-douze de ce siècle.

3° La collection déposée à la Bibliothèque du roi possède dix-huit manuscrits du XIVe siècle; tandis que celle d'Alcobaça en possédait soixante-dix.

4° Au XVe siècle, la collection de Louis de Bruges nous présente quatre-vingt-deux manuscrits; tandis que celle d'Alcobaça ne nous en présentait que vingt-trois.

Ainsi, nous voyons par cette simple comparaison, que la collection du monastère d'Alcobaça était plus riche, en manuscrits antérieurs à la seconde époque de la restauration des arts, que la précieuse collection de Louis de Bruges, qui se conserve maintenant à la Bibliothèque du roi, et que la même collection d'Alcobaça était plus pauvre que celle que je viens de citer, en manuscrits du siècle de Pérugin et de Raphaël.

Un autre point intéressant sous le rapport de l'art de peindre les manuscrits, résulte de cet examen, et consiste à fixer à quelle école d'*enluminure* se sont instruits nos enlumineurs.

Je ne puis aborder cette question que d'une manière très rapide et probablement bien incomplète; néanmoins, ce point intéresse, ce me semble, plus encore la France que le Portugal.

Il est indubitable qu'avant la deuxième renaissance des arts, au temps de Pérugin, on enlumi-

nait les parchemins en Portugal, et qu'il y existait une école d'*enluminure* aux archives. On sait que le roi Emmanuel, voyant le grand talent que le célèbre portugais Vasco (appelé chez nous le Grand Vasco) développait dans les *enluminures* des parchemins, l'envoya en Italie à l'école de Pérugin, où il fut le condisciple de Raphaël; mais cette école d'enluminure en Portugal devait-elle son origine à l'école arabe, espagnole, italienne ou française? tels sont les points à éclaircir.

Je ne pense pas que l'école d'enluminure en Portugal fût un résultat des connaissances acquises des Arabes, puisque les manuscrits arabes de l'Espagne, plus anciens toutefois que les manuscrits espagnols proprement dits, étaient pour la plupart écrits sur du papier satiné et enrichis d'une foule d'ornements peints avec des couleurs si vives et si brillantes qu'on pouvait aisément s'y mirer, comme dans une glace; « *Ut ego ipse* (dit Casiri) *in illis velutì in speculo me non semèl conspexerim* » particularités que je n'ai jamais observées dans ceux des manuscrits que j'ai examinés, et qui datent de l'introduction du papier chiffon au XIIIe siècle. Je ne pense pas non plus que le style dans les enluminures provienne de l'Espagne; quoique, sous le rapport des caractères et de l'écriture, quelques-uns de nos manuscrits se ressemblent; néanmoins pour la plupart, dans les premiers siècles de la monar-

chie, le cursif des manuscrits portugais est tellement semblable au cursif français, que nos diplomatistes l'appellent cursif français. Tout le monde sait que les enlumineurs n'écrivaient point toujours les manuscrits; ainsi, en supposant même l'existence d'une presqu'identité dans l'écriture espagnole et portugaise dans les temps anciens, cette identité n'existait point entièrement sous le rapport des *enluminures*. Je pense que l'art d'enluminer les parchemins ne nous est point venu de l'Italie. Nous avons dit plus haut que Vasco, par son talent dans cet art, fut envoyé en Italie pour apprendre la peinture à l'école de Pérugin.

Nos enlumineurs n'apprirent point cet art de l'Italie; il est donc vraisemblable, ce me semble, que l'introduction de cette école en Portugal date de l'époque du retour de France d'Alphonse III, comte de Boulogne, qui fit dans ce pays une longue résidence, et y acquit de profondes connaissances[1]; d'autant plus que du temps de ce monarque plusieurs Portugais sortirent du pays pour fréquenter les diverses universités de l'Europe, dans l'intention de recueillir plus de lumières, et que bientôt après il en résulta la fondation de l'Université de Lisbonne, en l'an-

(1) Santa-Roza et d'autres écrivains indiquent à peine que ce roi a long-temps habité la France et qu'il s'est beaucoup instruit dans ce pays; toutefois ces auteurs s'accordent à dire qu'il introduisit en Portugal plusieurs établissements utiles qu'il avait remarqués en France.

née 1290, et que ce fut à cette époque que plusieurs savants étrangers vinrent en Portugal. Peut-être alors aura-t-on aussi appelé des artistes[1]. Or, nulle part, à cette époque, l'art de l'enluminure n'était mieux cultivé qu'en France, comme nous le montrerons tout à l'heure. Nos rois continuèrent, et surtout le roi Emmanuel, à envoyer plusieurs Portugais s'instruire à Paris. Nous avons trouvé diverses ordonnances déterminant, au département des finances, le paiement des pensions dont jouissaient ces Portugais. Et sans doute, comme ils étudiaient toutes les sciences, et que plusieurs de leurs compatriotes apprenaient l'art héraldique en Bourgogne et en Allemagne, ils étudiaient cet art de l'enluminure à Paris, où il avait atteint une grande perfection, presque exclusivement depuis le temps de Charlemagne.

Un grand nombre d'enluminures de nos miniaturistes que j'ai remarquées dans les manuscrits en Portugal, appartiennent plutôt à l'école et au style français qu'à ceux d'aucun autre pays de l'Europe.

Pour prouver que la France était alors le centre où l'*enluminure* des parchemins avait atteint

(1) Les sciences, sous le règne d'Alphonse, furent en honneur en Portugal. Ce prince, cependant, qui voulait donner à l'aîné de ses fils toutes les connaissances, fit venir de France plusieurs maîtres habiles, etc. (*Histoire du Portugal*, par MM. de Fortia et Mielle.)

la plus grande perfection, et qu'on cultivait à Paris, presque exclusivement, cet art avant les deux renaissances des arts en Italie, j'ajouterai ici quelques observations.

Il suffit d'examiner plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du roi pour reconnaître cette vérité.

Par exemple, le magnifique manuscrit n° 6891, qui contient l'ouvrage de Flavien Joseph, manuscrit dont je dois la communication à l'obligeance de notre confrère M. Paulin Paris, et qui, selon lui, provient de la bibliothèque de Charles V, quoiqu'il se trouve aussi mentionné dans la collection de Louis de Bruges, je prouve que la peinture sur parchemin était revêtue déjà de toutes ces admirables beautés qui la distingue et qui consistent principalement dans la finesse, le coloris, la forme et même la correction.

Or, plusieurs des caractères qui nous étonnent dans ce manuscrit ont dévancé en France la belle école de Pérugin et de Raphaël; car le manuscrit ayant appartenu à la bibliothèque de Charles V, est antérieur au moins de soixante-six ans à la naissance de Pérugin. Charles V mourut effectivement en 1380, et Pérugin naquit en 1446.

Nous avons dans ce manuscrit même une déclaration qui nous prouve qu'il est antérieur à Pérugin, et par conséquent à la seconde renaissance des arts. Cette déclaration, rapportée par le savant auteur des *Recherches sur Louis de Bruges*, dit :

« En ce livre a douze ystoires, les trois pre« mières de l'enlumineur du duc Jehan de « Berry, et les neuf de la main du bon peintre et « enlumineur du roy Louis XI, Jehan Fouquet, « natif de Tours. » Ainsi les miniatures des trois premiers livres de ce manuscrit sont du XIVe siècle, et peintes par l'enlumineur du duc de Berri.

Le duc de Berri, Jean III, fils du roi Jean, naquit en 1340, et mourut à Paris en 1416, trente ans avant la naissance de Pérugin. Ainsi donc, nous avons la preuve évidente de l'époque où on a commencé l'enluminure du manuscrit.

L'exemplaire de cet ouvrage, qui a appartenu au duc de Berri, se conserve aujourd'hui, revêtu de sa signature originale, parmi les manuscrits des ducs de Bourgogne à Bruxelles; toutefois, celui qui se trouve à la Bibliothèque du roi ayant été peint par l'enlumineur de ce prince, est indubitablement du XIVe siècle et antérieur à Pérugin, puisque le duc mourut à l'âge de 76 ans; les miniatures du manuscrit de la Bibliothèque du roi ayant été peintes par son enlumineur, et le duc ayant d'autre part revêtu de sa signature celui qui se conserve à Bruxelles, il en résulte qu'on a cultivé cet art en France de la manière la plus admirable, et avec le plus grand succès, avant la seconde époque de la renaissance de l'art en Italie.

Le manuscrit en question fut écrit en deux siècles différents, comme le roman de Lancelot

du Lac (manuscrit n°s 6, 792; 6, 793; 6, 794), dont le premier volume est du xve siècle, et les deux autres du xive. Tâchons cependant de faire quelques distinctions entre une partie du style de Pérugin, et celui des miniatures du manuscrit, et je crois que je n'hasarderai pas trop en disant que ces miniatures ont devancé, sous plusieurs rapports, les beautés du pinceau de ce peintre célèbre.

Les critiques observent que le style de Pérugin a toujours un peu de sécheresse et de crudité, que ses draperies sont pauvres et qu'il y a peu de variété dans ses compositions. Il me semble qu'une partie de ces défauts ne se rencontrent pas dans les miniatures du manuscrit en question; nous y remarquons, au contraire, tout ce que la délicatesse et le fini de ce genre de peinture pouvaient produire alors de plus parfait; nous y observons une variété prodigieuse de tableaux, un mouvement et une vie remarquables.

Si les défauts du célèbre peintre, chef de l'école romaine, sont compensés par la beauté de ses têtes, surtout de celles des jeunes gens et des femmes, par la grâce des mouvements, par la suavité du coloris, nous trouvons aussi en grande partie ces mêmes beautés dans les miniatures de ce manuscrit et dans d'autres de la Bibliothèque du roi, antérieurs à la seconde époque de la renaissance.

Si l'on peut comparer sans prévention les miniatures de ce manuscrit avec les deux tableaux de Pérugin qui sont au Musée du Louvre, *le Combat de la chasteté contre l'amour,* et *le Jésus-Christ ressuscité qui apparaît à la Madeleine*, on pensera, ce me semble, que l'école de miniature en France a devancé, pour divers caractères de beauté, la deuxième époque de la renaissance, autant du moins que les deux genres de peinture en permettent une observation comparative.

Je remarque que la Bibliothèque du roi possède encore un autre manuscrit de la plus grande beauté et d'une exécution magnifique, lequel est aussi antérieur à la naissance de Pérugin; c'est celui qui porte pour titre : *Les nobles faits d'armes d'Alexandre-le-Grand.* Il fut compilé à la requête de Jean de Bourgone, qui fut assassiné à Montereau le 18 août 1419, vingt-sept années avant la naissance de Pérugin[1].

(1) Il y a un autre superbe manuscrit du xv$_e$ siècle à la Bibliothèque du roi; c'est le Quinte-Curce, traduit par un portugais, *Vasco de Lucena.* Ce manuscrit est enrichi de quatre-vingt-six miniatures. Il fut dédié, par le traducteur, à Charles-le-Hardi. (Voyez la notice de ce manuscrit donnée par Debure, Catalogue des livres de la bibliothèque de la Vallière. Tom. III, pag. 126; Paris, 1783). Barbosa, auteur de la Bibliothèque Lusitanienne, n'a connu ni cette traduction, ni celle du même auteur, de la Cyropédie de Xénophon, faite sur le latin, par ordre du même duc Charles-de-Bourgogne.

On pourrait objecter que si l'on avait connu à Paris l'art d'*enluminer* les parchemins avec une si admirable habileté, avant l'école de Pérugin, c'est que toujours on l'avait appris de l'Italie à l'école antérieure de *Cimabué*, époque de la première renaissance de l'art depuis que la civilisation se fut trouvée ensevelie pour long-temps en Occident sous les ruines de l'empire romain, d'où elle s'était réfugiée dans l'Orient; mais un passage du Dante répond, ce me semble, à cette objection. Les Italiens, à l'époque du Dante, n'avaient point de terme dans leur langue pour désigner ce genre de peinture, ce qui prouve indubitablement qu'il ne leur appartenait pas[1]. C'est un fait que le Dante lui-même, dans son poème de l'*Enfer*, adressant la parole à un miniaturiste italien, est obligé d'employer une périphrase pour faire connaître sa profession et de dire que son art est celui que *les Parisiens nomment enluminure*. Millin observe qu'il est très vraisemblable que les Italiens, qui ont appris des Grecs l'art de peindre à fresque et en mosaïque, ont reçu des Français celui de peindre en miniature.

J'examinerai plus tard comment on doit modifier le sens absolu de cette opinion du savant antiquaire; je dirai néanmoins ici que le Dante fut

(1) Voyez Millin.

contemporain[1] de la première renaissance et par conséquent de *Cimabué* et de son école ; aurait-il voulu accorder à la France la connaissance exclusive de cet art à cette époque aux dépens de l'Italie? Si on eût connu en Italie l'art de peindre les miniatures et d'enluminer les parchemins, le Dante l'eût-il désigné par le nom français? Pourrait-on soutenir d'une manière plausible que ce grand poète, aussi savant qu'il l'était, possédant non-seulement des connaissances littéraires profondes, mais encore une pratique d'observation acquise dans les quatorze missions politiques dont il avait été chargé pour mettre un terme aux sanglants débats des Guelfes et des Gibelins, eût voulu ravir à l'Italie la gloire d'avoir devancé les autres pays dans la connaissance de cet art pour l'accorder à la France?

Cette assertion n'est-elle pas d'autant plus importante et ne devient-elle pas incontestable lorsqu'on considère que lui-même a résidé à Paris pendant son bannissement, et qu'en fréquentant l'Université, il s'était mis en rapport avec les savants français les plus recommandables de l'époque, et qu'ainsi il devait être au fait de l'état des sciences et des arts en France durant son séjour à Paris?

Pour savoir quel était l'état de l'art de la minia-

(1) Le Dante naquit à Florence en 1265.

ture en Italie avant le Dante, entre le IV. siècle et le XIIe, nous prions nos lecteurs de remarquer les détails pleins d'intérêt que le comte Orloff nous en donne dans son ouvrage sur l'histoire de la peinture en Italie. Il suffit de lire l'analyse minutieuse de l'honorable écrivain, pour voir dans quel état de dégradation l'art de peindre les manuscrits était tombé dans ces siècles. L'auteur, néanmoins, ne nous signale pas une circonstance intéressante, savoir, si les manuscrits qu'il cite et qu'il a examinés dans les bibliothèques d'Italie ont été ou non peints par des artistes italiens. Cette circonstance n'est point traitée par lui d'une manière assez claire.

Il cite un manuscrit du IXe siècle, et dit :

« Rien n'égale surtout le mauvais goût des fi-
« gures, etc. Si nous passons de ces miniatures à
« celles qui décorent un *Pontifical latin*, qu'on
« voit dans la bibliothèque de la Minerve, à
« Rome, quoiqu'elles appartiennent au même
« temps, elles sont encore plus difformes,
« ainsi que celles d'une bénédiction des fruits
« qu'on voit au même lieu. Même difformité et
« même barbarie dans les miniatures du frontis-
« pice d'une bible qui est à l'église de Saint-Paul.
« *Il est rare de trouver dans les figures des traits*
« *humains.* C'est en vain que les noms des prin-
« cipaux personnages sont écrits ; on ne peut pas
« les reconnaître. On y voit des chevaux qui res-

« semblent plutôt à des hippogriffes qu'à ces « nobles animaux. »

Si nous combinons ces observations avec le passage du Dante, ce ne sera pas une induction forcée et hasardée, ce me semble, de dire ce que nous avons avancé dans cette notice que, si l'art de la miniature était cultivé en Italie à ces époques, il ne l'était nullement dans la perfection qu'il avait en France.

Il est même probable que le Dante, aussi savant qu'il l'était, aurait eu connaissance que ce fut par le travail des manuscrits que l'art de la peinture s'est développé en France, surtout au temps de Charlemagne, ainsi que le témoignent les ouvrages d'Alcuin, qui avait établi au palais des Thermes un atelier pour les manuscrits et pour les miniatures, suivant l'auteur de la *Notice sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes*[1]. Mais ici se présente une question dont l'érudition doit s'occuper, et qui consiste à savoir quel pays a devancé la France avant Charlemagne dans l'art de peindre les manuscrits.

Nous voyons que depuis Charlemagne, c'est-à-dire depuis le VIII[e] siècle, cet art fut cultivé

(1) Charlemagne apporta tous ses soins à faire écrire correctement. Voyez *le Nouveau Traité de diplomatique*, tom. III, pag. 329, 330. Ce prince corrigea les manuscrits de sa propre main. (*Ibid.* tome IV, pag. 451 et 497.)

presque exclusivement en France avec un admirable succès. Nous savons encore, par des détails assez curieux, que Cassiodore, qui était Italien et qui est antérieur de plus de deux siècles à Charlemagne et à Alcuin[1], enseignait non-seulement aux moines du couvent où il se retira, à copier les miniatures, mais encore qu'il dessinait lui-même les figures et les ornements dont il les embellissait[2].

Nous savons que Charlemagne fit une partie de son éducation littéraire en Italie; son historien Eginhard et d'autres nous apprennent qu'il reçut les premières leçons de grammaire de Pierre de Pise, qui professait à Pavie quand il s'en empara, et que ce furent les leçons de ce maître qui le mirent en état de profiter de celles du fameux Alcuin. Ce célèbre Anglais avait étudié lui-même en Italie; l'empereur le vit pour la première fois à Parme et l'engagea dès lors à le suivre[3].

Cet empereur avait pris sans doute le goût des lettres dans son commerce avec Pierre de Pise,

(1) Cassiodore né en Italie vers l'an 470, est mort en 562, et Charlemagne né en 742 est mort en 814. Voyez *Biog. Universelle.*

(2) *De institut. divin. litter., cap.* 30. On peut juger, quant à l'écriture, de la perfection des manuscrits de son époque, par le modèle qu'on trouve dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, par les Bénédictins.

(3) Voyez Mabillon. Notes sur la vie d'Alcuin, insérées dans ses *Act. ss. ord S. Benedict*, IV, p. 4.

et avec Paul *Warnefrid*, connu sous le nom de Paul Diacre, et avec d'autres[1].

Ne serait-il donc pas présumable que Charlemagne et Alcuin connurent alors en Italie l'existence de l'*art de dessiner les figures sur le parchemin* et celui de les embellir d'ornements, art dont Cassiodore avait établi une école dans son monastère? L'école créée en France par Alcuin, quelques siècles avant la première restauration des arts en Italie, ne fut-elle pas le résultat de la connaissance que ce savant anglais avait acquise, en ce pays, de l'existence de cet art dont Cassiodore s'occupait deux siècles auparavant?

Nous ne sommes point en ce moment à même d'apprécier cette question; nous répéterons cependant: 1° que la France a devancé dans cet art les deux renaissances italiennes; 2° que le manuscrit de la Bibliothèque du roi n° 6891 étant du XIVe siècle et par conséquent antérieur à Pérugin, pour mieux l'apprécier encore sous le rapport de l'art, outre ce que nous venons de dire plus haut, il ne faudrait qu'examiner l'état de la peinture à cette époque, c'est-à-dire avant Pérugin. Il faudrait observer que ce fut en effet du temps de Cimabué que date la première renaissance de l'art, mais qu'on ne peignait encore qu'à fresque et en détrempe; que les tableaux étaient ordinairement sur bois (*tabulæ* des Romains);

(1) Voyez Tiraboschi, Ginguené et d'autres.

qu'on peignait rarement sur toile[1]; que la peinture était encore grossière en Italie au XIVe siècle, où depuis deux cents ans on ne cessait de la cultiver; qu'on imitait scrupuleusement la nature sans l'embellir, et que si la main des artistes avait bien acquis quelque capacité, ils n'avaient pas le moindre feu, la moindre étincelle de génie. Mes yeux peu exercés peut-être sur ce point ne trouvent pas la plupart de ces défauts dans les miniatures du manuscrit en question, et dans d'autres de l'école française d'*enluminure* avant la renaissance. Nous répétons que les peintures de ce manuscrit, loin d'être grossières, nous présentent un modèle de finesse et les tableaux un ensemble, un détail et un mouvement admirables; que l'expression, que l'action dans presque tous nous prouve le feu et le génie de l'artiste, que les batailles sont peintes d'après nature et qu'on y remarque les traits caractéristiques de la situation individuelle de chaque acteur. 3° J'ajouterai que l'ancien style de l'enluminure de nos parchemins, exécuté par des artistes portugais, me paraît, par suite des raisons que j'ai développées plus haut, être imité de l'école française. Je terminerai cette notice en déclarant que je n'ai pas la prétention

(1) De ce genre était le Tableau de Néron dont Pline fait mention. Ce ne fut que long-temps après que Jean de Bruges trouva le secret de peindre à l'huile. Plusieurs peintres se rendirent illustres dans le siècle suivant, mais aucun n'excella, d'après l'opinion des critiques.

de garantir ce que j'ai dit comme étant d'une exactitude incontestable, quoique mes assertions soient le fruit de l'observation et des recherches pénibles de plusieurs années.

Je me suis abstenu de classifier l'écriture de nos manuscrits d'après les différents siècles ; de rechercher si c'était l'écriture employée en Espagne ; si c'étaient les minuscules et cursives wisigothiques ou les minuscules françaises. Je n'ai pas voulu non plus traiter le point de controverse des deux opinions de Mabillon et de Maffei sur l'époque de l'introduction du gothique moderne ; j'ai cru que ces matières étaient étrangères au but de cette notice. Toutefois, ceux qui voudront s'instruire sur ce sujet pourront consulter les planches qui se trouvent dans le IVe volume de l'ouvrage du père Souza (*Historia genealogica da caza Real portugueza*), Elucidurio de Santa-Rosa, et les observations sur la diplomatique portugaise de M. Ribeiro, et comparer les planches avec celle qui se trouve sous le n° 32, t. II du *Nouveau Traité de diplomatique des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*. Néanmoins, je dois dire que cette notice, toute imparfaite qu'elle est, est, toutefois, le seul écrit où jusqu'à présent a été traitée l'enluminure des manuscrits portugais[1],

(1) Barbosa mentionne dans sa Bibliothèque Lusitanienne plus de sept mille écrivains portugais parmi lesquels on n'en trouve pas un seul qui se soit occupé de cette matière. Depuis

et j'espère que cette seule circonstance m'obtiendra l'indulgence de ceux qui liront ce petit travail, d'autant plus vraisemblablement, que nous ne sommes plus au temps de ces guerres littéraires célèbres que les savants Bénédictins de Saint-Maur appelèrent *guerres diplomatiques ;* nous ne sommes plus dans le siècle où un seul ouvrage de Mabillon excitait la discussion de tous les savants diplomatistes de l'Europe et les entraînait dans une controverse des plus extraordinaires. Une critique lumineuse et pleine d'urbanité caractérise au contraire l'état de la civilisation et de la science à l'époque où nous vivons[1].

la publication de cet ouvrage, je ne connais pas non plus un seul travail sur cet objet.

(1) On ne trouve cité dans le savant ouvrage intitulé *Nouveau Traité de diplomatique*, qu'un seul manuscrit portugais proprement dit.

Je dois ajouter ici que les manuscrits que je cite du Portugal et qui existaient dans les anciennes abbayes n'y sont plus, puisque les couvents ont été abolis dernièrement. Il paraît qu'on a réuni ces manuscrits en différents dépôts.

OUVRAGES

OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

PENDANT L'ANNÉE 1835.

Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure et dans l'arrondissement des Andelys, par M. *Emm. Gaillard.* Rouen, 1832, in-8°.

Essai chronologique sur les mœurs, coutumes et usages anciens les plus remarquables dans la Lorraine, par M. *Richard.* Epinal, 1835, in-12.

De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, etc., par *A.-C. Leber*, Paris, 1834, in-8°.

Appendice aux recherches sur les reliefs astronomiques des Egyptiens, par MM. *Jollois* et *Devilliers*. Paris, 1834, in-8°.

Revue anglo-française, publiée par M. *de la Fontenelle-de-Vaudoré*. Poitiers, janvier 1834, et numéros suivants.

Le miracle de Théophile, publié par M. *Jubinal*. Paris, 1834, in-8°.

Mémoires de la Société impériale de Pétersbourg, 6e série, 2e vol., livraisons 3-6. Pétersbourg, 1834, 2 cahiers in-4° avec planches.

Les commandements de Dieu et du Diable, publiés par M. *Hérisson*. Chartres, 1834, in-8°.

Notice historique sur Saint-Piat (par le même). Chartres, in-8°.

Eloges de Bossuet (par le même). Chartres, 1811, in-8°.

Le blason des hérétiques (par le même). Chartres, in-8°.

La Vénus d'Arles, par M. *Joseph Bard*. Paris, 1834, 2 vol. in-8°.

Journal des Savants, janvier 1835 et numéros suivants. Paris, in-4°.

Mémoire sur une mosaïque et des antiquités romaines trouvées

près de Châteaudun, par C.-F. *Vergnaud-Romagnési*. Paris, 1835, in-8° avec planches.

Mémoire sur des sculptures antiques trouvées à Orléans en 1833 (par le même). Paris et Orléans, 1834, in-8° avec planches.

Journal de l'Institut historique (1re année), décembre 1834 et numéros suivants. Paris, in-8°.

Procès-verbal de la pose de la borne monumentale élevée à Formigny aux frais de M. *de Caumont*. Août 1834, in-8°.

Annuaire de l'Académie de Bruxelles, 1re année, 1835.

La source du Rhône en juillet 1834, par M. *Rey*. Paris, in-8°.

Essai sur la châtellenie de Saint-Just, par M. *de l'Escalopier*. In-8°.

Bulletin de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, numéros 1, 2, 3.

Memorias de la real Academia de la historia de Madrid, tome VII, in-8°.

Compte rendu de la Société philotechnique, 1834, in-8°.

Société d'agriculture de l'Aube, numéros 49 à 52, 1834 in-8°.

Des colonies anglaises depuis l'émancipation des esclaves et de l'influence de cette émancipation sur les colonies françaises, par M. *de Montrol*. Paris, février, 1835, in-8°.

Transactions de la Société philosophique américaine de Philadelphie, in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. VII, 1834, in-8°, première partie, avec un atlas (non publié).

Annuaire historique et statistique du département de la Moselle, par M. *Bégin*. Metz, 1835.

Bulletin de l'Académie Ebroïcienne, n° 10, 1834; et numéros de 1835. Louviers, in-8°.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, janvier 1835 et numéros suivants, in-8°.

Recueil de la Société d'agriculture du département de l'Eure, n° 21, janvier 1835.

Sur deux coffrets gnostiques, par M. *de Haumer*, in-4°.

Analyse d'un mémoire sur les bois d'Amérique, par M. *Bull*, in-8°.

Description des monuments du Comtat-Venaissin, par M. Fiory, in-4°.

Notes archéologiques recueillies en Allemagne en 1833, par M. *Grille de Beuzelin*, in-8°.

Bulletin de la Société du Mans, t. II, 1835, plusieurs numéros.

Histoire du drapeau, des insignes et des couleurs de la monarchie francaise (sommaire des chapitres), par M. *Rey*, in-8°.

Tournois, par M. *Piers*, in-8°.

Observations sur la notice de M. *Hermond* (par le même), in-8°.

Biographie de la ville de Saint-Omer (par le même), in-8°.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 1. Montpellier, janvier 1835.

Notice sur M. Pougens, par M. *de Ladoucette*. Paris, in-8°.

Recueil de pièces académiques, par M. *Gaillard*, 1835.

Bibliothèque protypographique ou librairie des fils du roi Jean, par M. *Barrois*. Paris 1830, in-4°.

Description de l'Auvergne, par M. *Bouillet*, 1834.

Recueil de la Société libre du département de l'Eure, n° 22, avril, 1835.

La Paix et la Charte aux Anglais, publié par M. *Jubinal*, Paris, in-8°.

Mémoire sur une médaille de Louis-le-Débonnaire, par M. *Carmoly*.

Inscriptions de Nérac (tirées du Journal de l'Institut Historique). Paris, in-8°.

Mémoires de la Société de l'Aube, n° 53. Troyes, 1835.

La complainte et le jeu de Pierre La Broce, publiés par M. *Jubinal*. Paris, 1835.

Histoire de toutes les villes de France, par M. *Danielo*, première livraison.

Reims pittoresque ancien et moderne (prospectus), album du pays de Reims, in-4°.

Rapport au ministre de l'instruction publique sur les archives de la Champagne, par M. *Louis Paris*. Reims, 1835, in-8°.

Statistique de Mareuil-lès-Meaux, 1834.

Considérations générales sur les armes, par M. *Durand*. Bordeaux, 1833-1834.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Bruxelles. Paris, 1834 et 1835, in-4°.

Les Prélats espagnols, par M. *Mermet* de Vienne, in-8°.

Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles, tom. VIII et IX, 1829 et 1830, in-4°.

Nouveaux mémoires de la même Société (1831 à 1834), 2 vol. in-4°.

Mémoires de la Société de la Lozère, 1833-1834, in-4°.

Les vieilles maisons de Montpellier, in-8°

Catalogue de la bibliothèque de M. *Barbier-du-Bocage*. Paris, in-8°.

Philosophie fondée sur la nature de l'homme, par *le baron Massias*. Strasbourg, 1835, in-8°.

Reims Pittoresque, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, 1835. (par M. *L. Paris.*)

Notice de la Bibliothèque de Bourgogne, tom. Ier, première partie, par M. *de Reiffenberg*, 1829, in-4°.

Notice sur deux manuscrits des archives de la commune de Montpellier, par M. Jules *Renouvier*. Paris, 1835, in-8°.

Tableau de l'administration de la justice en Normandie dans le cours du moyen-âge, spécialement sous l'empire anglo-normand; par M. *Couppey*. Cherbourg, 1835, in-8°.

Recherches sur les arts et métiers de l'Égypte et de la Nubie, par M. *Cailliaud*. Livrais. 8, 9, 10, 11, 12 et 13, in-4°, pl. coloriées.

Discurso leido a le real academia de la historia en junta de 28 de novembre de 1834, per su director D. Marten Fernando de Navarrete. Madrid, 1835, pet. in-4o.

Von Bruder Rauschen und was wunders er getriben hat in einem Kloster, etc. (Légende du frère Rausch et de ce qu'il a fait de merveilleux dans un couvent, etc.), publiée par *Ferd. Wolf* et *Steph. Endlicher*. Vienne, 1835, in-8o (tiré sur papier vélin à 50 exempl.).

Histoire de la Normandie sous Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs, depuis 1066 jusqu'en 1204, par M. *Depping*. Rouen, 1835, 2 vol. in-8o.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 1834, in-8o.

Notice sur l'ancien autel d'Avenas, br. in-12, avec quatre calques sur papier végétal.

Mémoires de la Société archéologique du midi, tom. II, mai 1835, in-4°.

Bulletin de la Société philomatique de Perpignan, Ire année. Perpignan, 1835, in-8°.

Comptes rendus de la Société philotechnique. Mai et décembre 1835.

Antiquités du Finistère, 2e partie, par M. *de Freminville*. Brest, 1835, in-8°, avec fig.

Notice sur les ruines du théâtre d'Arles, par M. *Estrangin*, avocat. Arles, 1835, in-8°.

Description de l'église métropolitaine d'Arles, par le même. Marseille, 1835, in-8°.

Guide du Voyageur dans Arles, par *L. Jacquemin*, in-8°.

Notice sur la Camargue, par M. *Estrangin*, Arles, 1835, in-12.

Comparaison des deux inscriptions gravées sur pierre, de l'église collégiale de Dreux. Feuille in-fol.

Addition au mémoire sur la mosaïque de Mienne, par M. *Vergnaud-Romagnési*, in-12.

Essai sur l'église et le couvent de Saint-Jacques, ou Jacob des Écossais de Ratisbonne, publié par M. *Grille-de-Beuzelin*, atlas, grand in-fol., 1835.

Examen d'un mémoire de M. Mangon de la Lande, sur les peuples de Bayeux, par M. *de Cayrol*, br. in-12, Louviers, 1835.

Catalogue des livres de M. *Touchard-de-Grandmaison*. Paris, 1835, in-8°.

Histoire et Mémoires de l'Académie royale de Toulouse, 1828 à 1833, et 1re et 2e partie du tom. III, 1834.

Mémoire sur le balnéaire de Lillebonne, par M. Em. *Gaillard*, avec un atlas in-4o. Broch. in-8°, 1834.

Mémoires de la Société de Metz, 15e année; 1833, 1834, 1 vol. in-8°. Metz, 1834.

Carte donnant la topographie des environs de Loches, pour la statistique de l'arrondissement de Loches, par M. *Le Seurd*, grand in-4°.

Villonie adressée à M. l'abbé Prompsaut, par M. *Crapelet*. Paris, 1835, in-8°.

Voyage aux ruines de l'ancien château royal du Vivier, par M. *Jubinal*. Paris, 1835, in-8°.

Petites Histoires du pays de Flandre et d'Artois, par M. *Dutilleul*. Douai 1835, 1, 2, 3, 4e liv.

Collecçâo de noticias para à historia des nações ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes, etc. (pub. par l'Académie des Sciences de Lisbonne). Tom. Ier, nos 1, 2, 3 (complet) 1812; tom. II, nos 1 et 2, 1812; tom. III, no 1, 1825; tom. IV, no 1, 1826; le tout in-8°.

Memorias de mathematica e physica da Academia de Lisboa, t. Ier, 1797 (de 1780 à 1788); t. II, 1799, t. III, partie 1re, 1812; le tout petit in-fol., br.

Historia e memorias da Academia de Lisboa, t. IV, part. 1 et 2 (1815-1816); t. V, part. 1 et 2 (1817 et 1818); t. VI, part. 1 (1819); t. VII (1821); t. VIII, part. 1 et 2 (1823); t. IX (1825); t. X, part. 1 et 2 (1827-1830) t. XI, part. 1 (1831). Le tout petit in-fol., broch.

Un mémoire détaché du tom. IV de la même collection sur l'Histoire des découvertes, etc. [1]

Mémoires de la Société d'agriculture de Douai, 1833 à 1834, in-8°. 1834.

Histoire du christianisme, par M. *Panet-Trémolière*, prospectus in-8°, 16 pages.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Poitiers, 1835, n° (sans chiffres), in-8°.

Notice sur l'origine des bas-reliefs placés dans l'église de La Charité-sur-Loire, par M. *Grasset*, 1835, in-12, br.

Biographie des hommes célèbres du département de la Somme, par M. *Dusevel*. Amiens, 1835, in-8°.

Statistique de Maine-et-Loire, par M. *Desvaux*. Angers, 1835, in-8°, avec un atlas in-4° lith.

Chronique de Nestor, par M. *Louis Paris*, t. II, 1835.

Notice sur des tombeaux juifs à Rome, par M. *Greppo*. Lyon, 1835, in-8°.

Prospectus d'une 2e édition de la Grammaire celto-bretonne, par M. *Le Gonidec*, in-8°.

Dissertation sur un tombeau romain, par M. *Mangon de la Lande*, broch. in-8°, autographiée.

Article sur l'abbaye de Clairmarais, par M. *Piers*, 1 p. in-fol.

Discours sur les vices du langage judiciaire, par M. *Berriat-Saint-Prix*, broch. in-8°, 1835.

Notice sur l'église de Saint-Pierre-en-pont d'Orléans, par M. *Vergnaud-Romagnési*. 1835, broch. in-8°.

Souvenirs de l'assemblée générale de la Société linnéenne de Normandie, tenue à Bayeux le 4 juin 1835, in-8°.

Nordisk Tidsskrift fer oldkyndighed, etc., Kiobenharn, 1832, 1833, 1834 ; 4 cahiers in-8° broch.

Coup d'œil sur les médailles de plomb, le personnage de fou, etc., par M. *Leber*. Paris, 1833, broch. in-8° avec fig.

De la probité, par M. *Boucher-de-Perthes*, broch. in-8°. Abbeville, 1835.

Une planche d'objets d'antiquités trouvée à Noyelle-sur-Mer (par le même).

Revue monumentale, historique et critique de Rouen, par M. E. D. Rouen, 1835 1 vol. in-12 br.

(1) Ces ouvrages ont été envoyés à la Société par l'Académie de Lisbonne.

Recueil de la Société libre de l'Eure. Evreux, 1835.

Notice sur des pièces d'artillerie du XVIe siècle, par *M. de Fréminville*. Brest, 1835, in-8°.

Observations adressées à la Societé ébroïcienne sur un écrit de M. de *Cayrol*, par M. *Mangon de la Lande*, broch. in-8°, autographiée.

Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur (Tabarin), par M. *C. L.* (*Leber*). Paris, 1835, broch. in-12.

Les quatre sources de la Reuss, au Saint-Gothard, par M. *Rey*, broch. in-8°, 1835.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

En Juin 1836.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Van-Praet (*), conservateur de la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque. (Académie celtique.)

Depping, homme de lettres, rue de Sèvres, 4. (Reçu en 1813.)

Michel Berr, homme de lettres, r. Saint-Méry, 18. (9 novembre 1817.)

Cirbied, professeur d'arménien, en mission à Tiflis.

Berriat-Saint-Prix (*), professeur à l'École de Droit de Paris. (9 juillet 1820.)

Jorand, peintre et homme de lettres, faubourg Montmartre, 46. (9 décembre 1822.)

Chaumette-des-Fossés, ancien consul de France à Lima. (9 mai 1823.)

Labouderie (l'abbé), grand-vicaire et chanoine honoraire d'Avignon, Cloître Notre-Dame, 20. (9 oct. 1823.)

Farcy, imprimeur, quai des Augustins, 55. (9 mai 1826.)

Taillandier, conseiller à la Cour Royale de Paris, rue Jacob, 14. (10 mars 1828.)

Gauthier d'Arc, consul à Valence en Espagne. (9 janv. 1829.)

Gilbert, homme de lettres, Parvis Notre-Dame. (9 janv. 1829.)

Crapelet (*), imprimeur, r. de Vaugirard, 9. (29 janv. 1829.)

Warden, ancien consul des États-Unis et correspondant de l'Académie des Sciences, r. du Pot-de-Fer, 12. (9 fév. 1829.)

Etienne fils, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Neuve-St.-Augustin, 10 (9 juillet 1829.)

Raoul-Rochette (*), membre de l'Institut, l'un des conservateurs du cabinet des Antiques, professeur d'antiquités, à la Bibliothèque Royale. (19 décembre 1831.)

(*) Membre de la Légion-d'Honneur.

MM. Beaulieu, rue du Cherche-Midi, 13. (19 février 1832.)

Leber (*), chef de bureau au ministère de l'intérieur, rue du Bac, 53. (9 mars 1832.)

Jollois (*), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département de la Seine, rue Louis-le-Grand, 35. (9 mars 1832.)

Allou, ingénieur en chef au corps royal des mines, rue de Clichy, 50. (9 décembre 1832.)

De Martonne, ancien magistrat, rue de Vaugirard, 49. (29 mars 1833.)

Paulin Paris, premier employé aux manuscrits de la Bibliothèque Royale, à la Bibliothèque. (9 juin 1833.)

Rey (*), négociant, rue Notre-Dame-des-Victoires, 26. (9 nov. 1833.)

Roger (*) (le baron), membre de la Chambre des députés, ancien gouverneur du Sénégal, rue du Faubourg-Poissonnière, 49. (9 avril 1834.)

Jubinal (Achille), homme de lettres, rue Jacob, 14. (9 nov. 1834.)

Frary, architecte, rue de Bondy, 88. (30 mars 1835.)

Grille de Beuzelin, architecte, faubourg Poissonnière, 3. (9 avril 1835.)

De Triqueti (le baron), sculpteur, rue St.-Lazare, n. 57. (9 mai 1835.)

De Montglave, secrétaire perpétuel de l'Institut historique, rue des Saints-Pères, 14. (9 juin 1835.)

Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire, rue Ste-Anne, 27. (29 février 1836.)

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Guizot (*), membre de l'Institut, rue de la Ville-l'Évêque, 2.

Fortia d'Urban (*) (le marquis de), membre de l'Institut, rue de la Rochefoucauld, 12.

Jaley, graveur, rue Chapon, 3.

Sorgo (comte de), rue Basse-du-Rempart, 36.

Desgranges, professeur de mathématiques, rue Neuve-Saint-Denis, 13.

Héricart de Thury (*) (le vicomte), membre de l'Institut, rue de l'Université, 29.

MM. Lenoir (Alexandre) (*), ancien administrateur du musée des monuments français, rue d'Enfer, 34.

Amédée Jaubert (*), membre de l'Institut, professeur de langues orientales, rue Lepelletier, 18.

De Ladoucette (*) (le baron), membre de la Chambre des députés, rue Saint-Lazare, 5.

Le Gonidec, rue Neuve-Saint-Roch, 8.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

Aisne. MM. Lemaitre, ancien conseiller de préfecture à la Fère.— Lorin, homme de lettres, à Vaux-Buin, près Soissons.

Ardennes. M. Duvivier, conservateur des antiquités et conseiller de préfecture à Mézières.

Aube. MM. Doé de la Chapelle, médecin, à Troyes.—Eusèbe Salverte, membre de l'Institut et de la chambre des députés, à Nogent-sur-Seine. — Arnaud, professeur de peinture, à Troyes.

Aude. M. Decampe, homme de lettres, à Narbonne.

Bouches-du-Rhône. MM. l'abbé Castellan, à Aix.—Rouart, bibliothécaire de la ville à Aix. — Estrangin, avocat, à Arles.

Calvados. MM. De Caumont, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Lizieux. — Spencer-Smith, homme de lettres, *ibid.*

Cantal. MM. Deribier de Cheissac, commune de Vébret.—Deribier du Châtelet, maire à Ides.— De Tournemine (le baron), ancien député, à Mauriac.

Côte-d'Or. MM. Bourée, médecin et bibliothécaire, à Châtillon-sur-Seine.—Rolle, ancien bibliothécaire de la ville de Paris, *ibid.*—Peignot (Gabriel), bibliothécaire de la ville, à Dijon.—Baudot, avocat, *ibid.*

Côtes-du-Nord. M. de Kergariou (le comte de), à la Grand-ville, près Châtel-Audren.

Dordogne. M. de Mourcin, conseiller de préfecture, à Périgueux.

Doubs. MM. Béchet, à Besançon.—Duvernoy, homme de lettres, à Audincourt.

Drôme. MM. de Lacroix, propriétaire et homme de lettres, à Valence.—Olivier, juge au tribunal de première instance, *ibid.*—Drojat, aîné, notaire à Die.— Drojat, jeune (François), homme de lettres, *ibid.*

Eure. M. Le Prévost, membre de la chambre des députés, à Bernay.

Eure-et-Loir. MM. Lejeune, bibliothécaire honoraire, à Chartres. — Doublet de Boisthibaut, avoué, *ibid.* — Hérisson, juge au tribunal de première instance, *ib.*—De Boisvilette, ingénieur des ponts et chaussées, à Châteaudun.

Finistère. MM. de Blois (le comte), à Morlaix. — Guenveur, à Plouegeat-Guerraud.—De Fréminville (le chevalier), ancien lieutenant de vaisseau, à Brest.

Gard. MM. Paul Ferret, homme de lettres, à Nîmes. — Auguste Pelet, négociant et homme de lettres, *ibid.*

Garonne (Haute-). M. Dumège, ancien directeur du musée, à Toulouse.

Héraut. M. Delmas, ancien maire à Massillague, près Lunel.

Ille-et-Vilaine. MM. Bachelot de la Pilaye, à Fougères.—De Penhouet (le comte), maréchal-de-camp en retraite, à Rennes.—Louis Dubois, sous-préfet à Vitré.

Indre-et-Loire. MM. André Jeuffrain, homme de lettres, à Tours. — Cartier, à Amboise.

Isère. M. Mermet aîné, à Vienne.

Jura. M. Monnier, conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.

Loire (Haute-). M. de Taleyrat (le baron), à Brioude.

Loire-Inférieure. MM. Cailliaud (Frédéric), à Nantes.—Verger, ancien négociant, *ibid.*

Loir-et-Cher. MM. Vinet-Pajon, à la Chapelle-Enchérie. — de La Saussaye, bibliothécaire, à Blois.

Loiret. MM. Bigot de Morogues (le baron), pair de France, à Orléans. — Legier, avocat, *ibid.*—Vergnaud-Romagnési, *ibid.*

Lozère. M. Cayx, ex-ingénieur du cadastre, à Marvéjols.

Maine-et-Loire. M. Desvaux, directeur du Jardin des Plantes, à Angers.

Manche. M. de Gerville, à Valognes.

Marne. M. de Jessaint (le vicomte), préfet à Châlons. — Louis Paris, bibliothécaire adjoint, à Reims.

Meurthe. MM. Lamoureux, professeur à l'École forestière, à Nancy. —Mathieu, ancien magistrat, *ibid.*

Meuse. M. Denis, homme de lettres, à Verdun

Moselle. MM. Bégin, docteur médecin, à Metz. — d'Attel de Luttanges, homme de lettres, *ibid.*

Nièvre. M. A. Grasset, homme de lettres, à La Charité.

Nord. MM. Leglay, archiviste à Lille. — Barrois, ancien député, *ibid.*—Duthilleul, bibliothécaire de la ville, à Douai.

— Hécart, homme de lettres, à Valenciennes.—Arthur Dinaux, homme de lettres, *ibid.*— Lebeau, président du tribunal de première instance, à Avesnes.

Oise. M. de l'Escaloppier, (le marquis), au château du Pleissier, près St-Just.

Orne. M. Vaugeois, ancien magistrat, à Laigle.

Pas-de-Calais. M. Piers, bibliothécaire à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme. MM. de Montlosier (le comte), pair de France, à Randanne.—Tailhand, président à la Cour royale, à Riom.—Bouillet, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales. M. Jaubert de Passa, ancien conseiller de préfecture, à Perpignan.—Henri, bibliothécaire, *ibid.*

Pyrenées (Hautes-) M. Davezac-Macaia, homme de lettres.

Rhin (Bas-). M. Schweighæuser, correspondant de l'Institut, ancien professeur, à Strasbourg.

Rhin (Haut-). MM. de Golbery, correspondant de l'Institut et membre de la chambre des députés, à Colmar. — Graff, pasteur de l'église réformée, à Mulhouse. — Richard, homme de lettres, à Altkirch.

Rhône. M. Rey, peintre, professeur de dessin à l'école royale de Lyon.

Sarthe. MM. Pesche, homme de lettres, au Mans. — De Musset (le marquis), à Cogners, près Saint-Calais.

Seine. MM. de Châteaugiron (le marquis), pair de France, à Aulnay, près Sceaux. — De Lacroix, à Ivry. — De Verneuil, en mission à Madrid.

Seine-et-Marne. M. Opoix, inspecteur des eaux minérales, à Provins.

Seine-et-Oise. M. de Merlhiac, ancien officier de marine, à Versailles.

Seine-Inférieure. MM. Langlois, directeur de l'école de peinture, à Rouen. — De la Querrière, homme de lettres, *ibid.* — Deville, receveur des contributions directes, *ibid.* — Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie, *ibid.*—De Toustaint-Richebourg (le vicomte), à Saint-Martin-du-Manoir.

Sèvres (Deux-). MM. Guillemeau, jeune, à Niort. — Auguis, membre de la chambre des députés, à Melle. — André procureur du roi, à Bressuire.

Somme. MM. Dusevel, avoué, à Amiens. — Rigollo, docteur médecin, *ibid.*

Tarn-et-Garonne. M. Chaudruc-de-Crazannes (le baron), à Montauban.

Vaucluse. MM. Artaud, homme de lettres, à Avignon. — Paulin, Malosse, *ibid.*

Vienne. MM. De Cressac (le baron), ingénieur au corps royal des mines, à Poitiers. — Dufour, *ibid.* — De la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de l'Ouest, *ibid.* — Mangon de Lalande, directeur des domaines, *ibid.*

Vienne (Haute). MM. de Gaujal (le baron), premier président de la cour royale, à Limoges.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. Ainsworth, à Londres.
Sir Sidney Smith, amiral, *ibid.*
Ellis, secrétaire de la Société des Antiquaires, *ibid.*
Angiolini, à Rome.
Botta (Charles), homme de lettres, à Turin.
Cibrario, substitut du procureur général, *ibid.*
De Fortis (le comte), *ibid.*
De Abbate, à Gênes.
Bridel, pasteur, à Montreux, canton de Vaud (Suisse).
Brewer, à Cologne.
De Westrenen de Thielandt (le baron), à La Haye.
Engelstoft, professeur, à Copenhague.
Finn-Magnusen, *ibid.*
Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, *ibid.*
Abrahamson (le chevalier), aide-de-camp du roi de Danemarck, *ibid.*
W. Grimm, à Cassel.
Labanof (le prince de), à Pétersbourg.
De Reiffenberg, à Louvain.
De Santarem (le vicomte), à Lisbonne.
Warnkœnig, professeur de droit, à Fribourg (Grand-duché de Bade.)
Marchal, conservateur de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles.
Ferd. Wolf, employé à la bibliothèque impériale, à Vienne (Autriche).
Graberg de Hemso (le comte), à Florence.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1836.

Président, M. Leber.
Premier vice-président, M. Depping.
Deuxième vice-président, M. l'abbé Labouderie.
Secrétaire, M. de Martonne.
Secrétaire-adjoint, M. Jubinal (Achille).
Trésorier, M. Jollois.
Archiviste bibliothécaire, M. Allou.

COMMISSION DES IMPRESSIONS.

MM. Taillandier, Rey, Beaulieu.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

INDICATION DES PLANCHES.

